





BIBLIOTHEQUE POLITIQUE, ECCLÉSIASTIQUE, PHYSIQUE ET LITTERAIRE DE FRANCE;

OU

CONCORDANCE DE NOS HISTORIENS,

Depuis les tems fabuleux jusqu'à présent.

AVIS DES LIBRAIRES.

Le dessein de l'Auteur, en donnant cet Ouvrage, était de réunir dans un seul corps, tous les monuments relatifs à l'Histoire de France. Ce plan, le plus vaste & le plus intéressant qui ait encore été conçu, était très-propre à jetter un jour lumineux sur les Fastes de ce Royaume. Mais la difficulté de trouver un assez grand nombre de personnes en état de faire une telle acquisition, nous a fait comprendre qu'il serait essentiel de décomposer, pour ainsi dire, ce corps immense, & de le publier par parties séparées. D'après ce nouveau plan, chaque Volume formera un Ouvrage complet; &, par une suite de cette distribution, on aura la liberté de borner sa dépense à sa fortune & à ses goûts. Ainsi ce Volume comprend L'ORIGINE DES FRANÇAIS; *le second offrira le tableau de la* FRANCE SOUS LA PREMIERE RACE DE NOS ROIS; *& chacun de ceux qui le suivront, présentera un morceau parfaitement séparé du reste de l'Ouvrage. D'ailleurs ce nouvel ordre, que l'intérêt public a seul suggéré, ne rallentira pas la marche de l'Historien. Sa méthode sera toujours la même; & ceux qui se procureront tous les Volumes de cet Ouvrage, n'en auront pas moins la* BIBLIOTHEQUE DE FRANCE, *telle qu'elle a été conçue dans l'origine.*

ORIGINE DES FRANÇAIS,

AVEC

LA CONCORDANCE DE NOS HISTORIENS SUR CE SUJET.

Par M. PONCELIN, *Avocat au Parlement.*

Rectè facta refert : orientia tempora notis
Instruit exemplis ; inopem solatur & ægrum. *Horat.*

Prix, 3 liv. 12 s. broché.



A PARIS,

Chez { L'AUTEUR, rue Garanciere. SAVOYE, Libraire, rue Saint-Jacques. LAMY, Libraire, Quai des Augustins.

M. DCC. LXXXI.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.



PRÉFACE

Nous croirions manquer à un ſiecle auſſi éclairé que le nôtre, ſi nous entreprenions de lui prouver combien l'étude de l'Hiſtoire eſt utile à tous les hommes. Les avantages ineſtimables que toutes les Nations policées en retirent, ſoit du côté des mœurs, ſoit du côté de l'eſprit, ſont trop connus, de nos jours, pour qu'il ſoit beſoin de les retracer. Mais s'il eſt inconteſtable que cette étude, en général, ſoit d'une ſi grande utilité, il n'eſt pas moins certain qu'elle a une fin bien plus importante encore, & que la perſpective qu'elle préſente, eſt incomparablement plus noble & plus flateuſe pour nous, quand elle a pour objet les loix, la religion, les mœurs, les uſages de notre Nation, & les principaux événements qui ont illuſtré nos Ancêtres. Quelque vénérables que nous paraiſſent les faits étrangers, que l'antiquité a con-

ſacrés dans ſes faſtes; quelque ſéduiſantes que ſoient pour toute l'Europe, depuis plus de vingt ſiecles, les fables même des Nations, que le ſtyle enchanteur des Ecrivains de la Grece a rendues ſi intéreſſantes, l'Hiſtoire qui nous retrace la conduite de nos peres, doit avoir quelque choſe de bien plus agréable & de plus attachant pour un cœur vraiment patriote, que les monuments les plus éclatans des Peuples qui ne ſont plus.

A Dieu ne plaiſe que nous tentions de dégoûter nos Lecteurs des précieux débris de l'antiquité : nous connaiſſons autant que perſonne, l'agrément d'une telle étude, & tout le fruit qu'on en peut retirer. Mais nous ſouhaiterions qu'on ne s'y livrât que par forme de préliminaires, & que cette occupation fût ſubordonnée à celle que nos propres faſtes exigent de nous à tant de titres : nous voudrions qu'en laiſſant à part, & le mérite que donnent aux anciens Ecrivains, leurs Langues que nous n'entendons plus qu'à force d'étude, & le preſtige qu'opere naturellement ſur nos ames tout ce qui nous vient de loin, ſans

parler de ces ſentiments délicieux qu'éprouve l'amour-propre de celui qui porte ſes recherches juſques dans la nuit des tems, on donnât à chaque choſe ſon véritable prix. Enfin, nous déſirerions qu'on ſût au moins tenir compte à ceux de qui nous avons reçu, & notre exiſtence, & nos poſſeſſions, & les principes de notre Gouvernement, des travaux qu'ils ont endurés, & des traits de ſageſſe & de valeur dont ils ont fait uſage, pour nous élever au degré de proſpérité où nous nous voyons.

Les Grecs & les Romains, ces Peuples que nous nous honorons d'imiter en tout, étaient bien plus ſages que nous à cet égard. S'ils conſacraient quelques-uns de leurs moments à l'étude de l'Hiſtoire des Peuples plus anciens qu'eux, ce n'était que dans le deſſein de mieux approfondir ce qui s'était paſſé chez eux. Les loix de Lycurgue & de Solon, les combats de Marathon & des Thermopyles chez les Grecs; les établiſſements politiques de Romulus, les réglements religieux de Numa, les loix des douze Tables, les guerres contre Pyrrhus, Annibal, Ju-

gurtha, Mithridate, chez les Romains; voilà quels étaient les principaux ſujets de l'application des Philoſophes & des Gens d'eſprit. Peu leur importait quelle étendue avaient eue les conquêtes de Bélus & de Sémiramis, quels arts les Hermès d'Egypte avaient inventés ou perfectionnés, & quel était le genre de légiſlation que les Brachmanes avaient dictée aux Peuples de l'Inde. Parfaitement libres de cet enthouſiaſme qui nous poſſede, pour tout ce qui porte les livrées de l'antiquité, ils penſaient fort judicieuſement, que chaque Pays, pour peu qu'il ſoit peuplé, doit toujours être aſſez fertile en événements curieux, pour exciter les recherches des Sages qui l'habitent, & les déterminer à ne fixer que faiblement leurs regards ſur un théâtre étranger.

Des motifs beaucoup plus puiſſans que n'en eurent jamais ces deux Peuples, ſemblent devoir nous obliger à agir avec la même circonſpection. Les Grecs, diviſés en différentes Républiques d'une étendue médiocre, & dont la plupart ſe bornaient à une ſeule ville & à quelques

villages (1), ne devaient pas être fort ſatisfaits de la ſtérilité qu'offraient leurs faſtes. Cette ſombre monotonie, qui formait le caractere de leurs Chroniques, devait en rendre l'étude bien déſagréable. Quelques guerres d'éclat, lorſque ces Nations commencerent à être connues des Perſes, quelques combats aſſez importans pour ces ſiecles reculés, mais vraiſemblablement plus mémorables par les éloges outrés des Panégyriſtes, que par le nombre, la valeur & la diſcipline des combattans; quelques révolutions de peu de conſéquence, une aventure particuliere, une conteſtation de famille, telle était la matiere de ces Annales, dont on voit les plus beaux morceaux dans Hérodote, Thucydide & Xénophon.

Si le grand nombre de guerres que les Romains ſoutinrent, avec ſuccès,

(1) Athenes, cette ville célebre, qui eut chez elle plus d'Hiſtoriens que tout le reſte de la Grece, ne comprenait pas dans toute l'étendue de ſon territoire, une population plus nombreuſe, qu'une de nos bonnes villes de France n'en contient dans l'enceinte de ſes murs. Démétrius de Phalere ayant fait faire, pendant le CXVIe. Olympiade, le dénombrement des habitans de l'Attique, on y trouva vingt-un mille Citoyens, dix mille Etrangers, & quarante mille Eſclaves. *Athen. Lib. VI.*

contre les Peuples les plus puissans des trois principales parties de notre monde, avaient rendu leur Histoire plus féconde & plus intéressante, l'espace de tems auquel ces grandes choses ont été opérées, était trop petit, eu égard à cette suite de siecles non interrompue, que nous comptons depuis la naissance de notre Monarchie, pour qu'elle fût aussi riche & aussi variée que la nôtre doit le paraître à ceux qui prennent la peine de l'approfondir. De sept à huit siecles auxquels la République Romaine remontait, lorsqu'on y commença à étudier sérieusement les fastes de la Nation, il y en avait à peine trois ou quatre qui méritassent qu'on en traçât le tableau. Le reste, qui s'était passé à exercer des brigandages sur le pays des Latins, & à fixer peu-à-peu la constitution d'un Gouvernement mal digéré, ne méritait gueres plus de considération que ce qui se passe aujourd'hui parmi les Sauvages du Canada.

L'Histoire de notre Monarchie, quoique traitée, dans ses commencements, avec la négligence la plus coupable, n'a que de très-médiocres intervalles de sé-

chereſſe & de ſtérilité. Elle préſente, dès le berceau, des faits curieux, inſtructifs, & beaucoup plus importans que ceux qui ſe trouvent dans celle des Romains, à pareille époque. Ni la guerre du Péloponeſe, ni celles de Pyrrhus & d'Annibal, quelque emphaſe qu'aient employée les Déclamateurs qui les ont décrites, n'ont rien qui puiſſe être comparé à ce que nos peres ont fait contre les Romains, les Goths, les Bourguignons, les Wiſigoths, & les autres Peuples dont ils eurent à ſoutenir les efforts. Si les champs Catalauniques, Vouglé & le vieux Poitiers (1), ne ſont pas ſi fameux dans notre Hiſtoire, que le furent chez les Anciens, Marathon, les Thermopyles, Cannes & Traſimenes, ce n'eſt pas que ces batailles, ſi vantées dans l'antiquité, ayent été effectivement plus importantes que celles livrées par nos

(1) Le vieux Poitiers, fort peu connu par nos Géographes, eſt enclavé dans la Paroiſſe de Cenon, au confluent de la Vienne & du Clain. Nous donnerons dans le cours de cette Bibliotheque, une Diſſertation fort curieuſe ſur les monuments que nous avons eu occaſion d'y obſerver. On y ajoutera l'Eſtampe, qui repréſente un vieux Château, dont l'Architecture, majeſtueuſe même dans ſes débris, annonce le génie des Romains qui l'ont bâti.

peres. La ſeule raiſon de ce préjugé, que pluſieurs ſiecles de réflexion n'ont pu détruire, eſt que les perſonnes intéreſſées à les publier, portant juſqu'à l'enthouſiaſme, ſouvent même juſqu'à la folie, la gloire vraie ou prétendue de leur Patrie, n'oubliaient rien de tout ce que l'hyperbole peut fournir de reſſource, pour donner de l'éclat aux événements les plus communs. Quant à nous, il ſemble que l'habitude où nous ſommes de regarder nos ancêtres comme des brigands, eſt parvenue à nous inſpirer de la honte pour leurs vertus même. Loin de nous prévaloir de l'éclat de leurs actions, nous nous mépriſons aſſez nous-mêmes, pour ne parler qu'avec dédain de ce qui pourrait illuſtrer une Nation plus attentive que nous le ſommes à ſa véritable gloire.

D'ailleurs, quelle chaîne d'événements nous avons à parcourir, en approfondiſſant notre Hiſtoire! Quel prodigieux tiſſu de faits, plus intéreſſans les uns que les autres! Treize cents ans & plus, qui ſe ſont écoulés depuis l'établiſſement de nos ancêtres ſur les terres des Gaulois,

offrent à l'eſprit du Sage, la variété la plus piquante, & le ſpectacle le plus important qui furent jamais. Soit qu'on ſuive les Français dans les guerres nombreuſes & ſanglantes qu'ils ont eu à ſoutenir contre leurs voiſins; ſoit qu'on étudie les objets qui tiennent à leur culte, à leurs cérémonies, à leurs ſuperſtitions même; ſoit enfin qu'on approfondiſſe leurs loix, leurs mœurs, leurs caprices & leur goût; tout eſt curieux, tout eſt intéreſſant.

On comprend déjà quelles richeſſes immenſes nous poſſédons, & quelle ſupériorité doivent avoir les Annales de France, ſur toutes celles des autres Nations, tant anciennes que modernes. Cependant, qui le croirait! cette précieuſe portion de notre littérature, cette branche importante de nos connaiſſances eſt encore enſevelie dans la même obſcurité où les autres ſciences étaient plongées il y a deux cents ans. Nous avons porté le flambeau de la philoſophie ſur les ſciences les plus abſtraites; la Nature, interrogée par la raiſon, nous a révélé ſes ſecrets, & les recherches de nos Savans ont dé-

couvert à nos regards des tréſors que nous ne connaiſſions pas. Mais ces recherches plus utiles encore, qui ont pour but de perfectionner les hommes, en leur montrant des exemples de vertu à ſuivre, & des vices à éviter, ont été négligées juſqu'à préſent; &, à la honte de la Nation, la Muſe de l'Hiſtoire eſt encore enveloppée dans la nuit du cahos.

Ce n'eſt pourtant pas que nous ayons manqué d'Hiſtoriens. Notre Littérature, au contraire, en a produit une foule preſque innombrable; mais aucun d'eux n'a rempli ſon véritable objet. L'un n'a vû dans l'Hiſtoire de ſa Nation, que celle des ſiéges & des batailles. Obſervateur exact & minutieux, il aurait cru manquer au Lecteur, s'il lui eût fait grace d'une date ou d'un nom; & ſous le titre impoſant d'Hiſtoire de France, il ne nous a laiſſé tout au plus que les détails faſtidieux de quelques campagnes. L'autre, ſpéculateur ſublime, rapportant tout à de ſavantes diſcuſſions, & en croyant pénétrer le ſecret des Cours & leurs intérêts les plus cachés, ne nous a fait, le plus ſouvent, que l'hiſtoire de ſes propres

idées. Enfin, le Religieux, qui, dans le ſein de la retraite, a conſacré ſes veilles à écrire nos Annales, a cru devoir écarter de ſon plan, la guerre, la politique, & toutes les parties de l'adminiſtration civile, qui n'intéreſſaient point l'Egliſe ou ſon Ordre. Ainſi, les vues perſonnelles ſont devenues la regle de nos Hiſtoriens. Tous ont été affectés, ſuivant leur état, leurs préjugés, leurs paſſions; tous ont laiſſé le Lecteur dans le doute de ce qu'il devait admettre ou rejetter; & l'on peut dire, avec raiſon, de nos Annales, ce qu'on diſait des Sciences, à l'époque de la renaiſſance des Lettres, qu'elles ont leur jargon, & pour ainſi dire, leurs hiéroglyphes, qui en défendent l'entrée à tout autre qu'aux initiés.

Il eſt tems de débarraſſer notre Hiſtoire de ces entraves qui la deshonorent, & de la faire marcher d'un pas égal avec les Sciences que notre raiſon a ſi heureuſement perfectionnées depuis un ſiecle. La carriere qui s'ouvre devant nous eſt immenſe. Ce ſerait peut-être au génie à la parcourir; mais ſi une application conſtante, un zele infatigable, & le plus

vif amour pour la Patrie, peuvent en tenir lieu, nous nous flatons de la remplir avec quelques succès; & nous nous croirons assez payés de nos travaux, par la gloire d'avoir enfin donné une Histoire générale à la Nation.

La méthode que nous nous proposons de suivre, nous a paru tout à la fois la plus commode, la plus utile & la plus instructive. L'accueil que le Public a fait à nos annonces, nous porte à croire qu'il en a jugé ainsi. Voici quel est notre plan. Afin qu'on ne nous accuse pas de publier l'histoire de nos préjugés, en place de celle de la Nation, nous nous bornerons à remplir la fonction de rapporteurs. Toute la substance de notre Bibliotheque ne sera qu'un tissu, le mieux assorti qu'il nous sera possible, des monuments les plus importans que nous possédons. Dans chacun des articles que nous entreprendrons de traiter, nous commencerons par donner l'extrait de celui des Auteurs qui nous paraîtra avoir le mieux approfondi son sujet: ensuite, s'il en est d'autres qui different dans les faits, nous les feront aussi connaître. Pour éviter les répétitions,

nous aurons la précaution de ne tirer de ceux-ci que ce qu'ils présenteront de différent de celui que nous aurons choisi pour texte, afin qu'on puisse les comparer, & nous n'oublierons pas de faire les réflexions que les loix de la critique exigent, pour concilier, s'il est possible, ces variétés.

On comprend déjà quels traits de lumiere doivent rejaillir de ces confrontations de témoignages. Nous osons même assurer qu'une Histoire ainsi digérée, annonce par son seul titre, une supériorité marquée sur toutes celles qu'on nous a données jusqu'à présent. Indépendamment de l'universalité qui la caractérise, mérite important qu'elle ne partage avec aucune autre, elle offre encore à chaque Lecteur, la liberté d'apprécier lui-même les monuments qu'on lui présente. Ce privilege est d'autant plus à considérer, que la plupart des Auteurs, seuls arbitres dans les sujets qui les occupent, portent souvent des jugements, que le Public désavouerait bientôt, si les pieces étaient produites à son tribunal.

Telle est la nature de l'Ouvrage que

nous offrons aujourd'hui à nos Compatriotes. A proprement parler, ce n'eſt pas le nôtre, mais celui des Ecrivains les plus eſtimés, qui ont traité quelque partie importante de notre Hiſtoire. En donnant l'extrait de leurs Ouvrages, nous ne nous chargeons que de les comparer les uns aux autres, d'exprimer leurs idées, de donner à celle-ci l'ordre & la liaiſon qui conviennent à notre plan, de les dégager de toutes ces ſuperfluités qui dégoûtent le Lecteur, ſans lui rien apprendre, & de corriger, par des réflexions courtes, ce qu'elles nous préſenteront de faible, de défectueux ou d'erroné.

POUR éviter la confuſion dans les matieres, & procurer à chaque perſonne la facilité de ſuivre le ſujet qui pourra flater ſon goût, nous diviſerons cette Hiſtoire en quatre Parties principales. Dans la premiere, qui aura pour objet l'état politique, civil & diplômatique de la France, nous donnerons l'analyſe des Ecrivains les plus accrédités, qui ont traité des principes de notre Gouvernement, des guerres civiles ou étrangeres

que

que l'Etat a eu à soutenir, des Loix, des Ordonnances & des Déclarations de nos Rois. En décrivant les événements de chaque regne, nous ferons aussi l'Histoire des Princes & Princesses du Sang, des Ministres d'Etat, des Généraux d'Armées, des grands Officiers de la Couronne, des principaux Seigneurs, des Compagnies illustres du Royaume, telles que les Parlements & les autres Tribunaux de tous les Ordres; celle des Provinces particulieres, des Traités de paix, d'Alliances, de Mariages, &c. L'Histoire des Croisades, ou Voyages d'outre-mer, qui ont eu plus d'influence qu'on ne croit communément sur la constitution politique de la Monarchie, occupera aussi une place importante dans cette premiere Partie de notre Ouvrage. Les Inscriptions, les Médailles, les Monnoies, & les autres monuments propres à enrichir l'Histoire, & à fixer la Chronologie, ne seront pas non plus oubliés. En un mot, nous tâcherons de ne rien omettre de tout ce qui pourra intéresser nos Lecteurs, & piquer leur curiosité.

L'HISTOIRE Ecclésiastique formera le second objet qui doit nous occuper. Nous traiterons dans cette Partie, qui n'est pas la moins importante, de l'origine de la Religion Chrétienne dans les Gaules, de ses progrès, & de l'influence qu'elle a eue dans les loix & dans les mœurs de la Nation. Comme l'Histoire civile, depuis Clovis, est tellement mêlée avec celle de l'Eglise, qu'il est presque impossible de l'en séparer sans lui enlever son plus beau lustre, nous espérons qu'il sortira de cet examen une foule d'éclaircissements nouveaux sur nos anciens usages, & sur l'origine de ceux qui regnent encore parmi nous.

Nous donnerons aussi l'extrait des meilleurs Ouvrages qui ont paru sur la résidence des Papes à Avignon; sur les suites funestes des Schismes & des Hérésies; sur l'origine, les progrès & la décadence des Jurisdictions Ecclésiastiques; sur l'Histoire particuliere des différentes Eglises de ce Royaume, des principaux Monasteres, des Cardinaux Français, des Prélats & des Moines distingués. Ces

extraits, rédigés avec ſoin, jetteront dans l'Ouvrage une variété piquante, & répandront un grand jour ſur les mœurs, les coutumes & les préjugés des différents ſiecles.

Enfin, nous ferons entrer dans cette Partie, l'analyſe du Décret de Gratien, & des Décrétales des Papes, avec une critique des pieces fabriquées par le fourbe Iſidore le marchand. Le Code de Denis le petit, dont l'autorité a été ſi longtems reſpectée dans nos Tribunaux, ne ſera pas non plus oublié. Quoique ces compilations n'appartiennent pas proprement à l'Hiſtoire de France, elles y tiennent néanmoins par tant de côtés, que nous ne pouvons les omettre, ſans défigurer nos faſtes Eccléſiaſtiques. D'ailleurs, la plupart de nos Lecteurs ne pourraient entendre les Pragmatiques, les Concordats, les Edits, les Déclarations & les Ordonnances de nos Rois, ſur les objets qui concernent le gouvernement Eccléſiaſtique, ſi nous ne leur préſentions auparavant les pieces qui contiennent, & les précieux reſtes de l'ancienne diſcipline de l'Egliſe, & les prétentions ultra-

montaines. Nous développerons aussi de tems en tems, les principes des différentes matieres bénéficiales, telles que les fondations, les présentations, les résignations, les permutations, les réunions, les réparations des Eglises & les dixmes; les privileges des Indultaires & des Régalistes, les droits des Curés primitifs, ceux des Seigneurs & des Patrons dans les Eglises. Indépendamment de la liaison que tous ces objets ont avec notre Histoire, il ne sera pas indifférent à un grand nombre de citoyens de s'en instruire. Les regles étant mieux connues, il y aura vraisemblablement beaucoup moins de contestations & de procès.

Le grand nombre de personnes éclairées, qui se livrent aujourd'hui à l'Histoire naturelle, ne nous permet pas d'écarter de notre Bibliotheque, cette portion vraiment importante de nos connaissances; & les productions de la Nature, répandues avec profusion sur notre sol, embelliront aussi notre Histoire.

Les trois regnes auxquels on est communément en usage de rapporter toutes

les richesses de la Nature, partagerons nos recherches. Dans le premier, en parlant des mines que l'on trouve en France, nous recueillerons les Edits & Ordonnances de nos Rois, à ce sujet. Nous y ajouterons le dénombrement & la description des Eaux minérales fréquentées dans ce Royaume, en indiquant leurs propriétés & leur usage. Nous rendrons compte des savantes observations de MM. de l'Académie des Sciences, à cet égard, & de celles que plusieurs Médecins célebres en ont faites, en comparant la plupart de ces Eaux les unes aux autres.

Le regne Végétal comprendra les plantes utiles ou usuelles, soit exotiques, soit indigenes, cultivées ou sauvages, terrestres ou aquatiques, enracinées ou parasites, avec la description des principaux jardins de France où elles se trouvent. Nous choisirons les meilleurs Auteurs, qui ont traité de leurs propriétés en Médecine, de l'usage qu'on en peut faire dans les Arts, & de la maniere dont on doit les cultiver. En faisant connaître chacun des végétaux, par les différences qui les caractérisent, & en les rangeant dans la

classe à laquelle ils appartiennent, nous n'oublierons pas, à l'égard des exotiques, de déterminer à quelle époque on a commencé à les connaître en France, autant que l'obscurité des monuments pourra nous le permettre. Comme cette partie est la plus délicate & la plus difficile de notre travail, nous n'épargnerons rien pour lui donner le degré de perfection auquel elle peut atteindre. Dans l'Histoire des Provinces, nous ne parlerons que des plantes qui leur sont particulieres. En traitant l'Histoire Naturelle des environs de la Capitale, nous ferons mention de toutes celles que l'on cultive généralement dans le Royaume. Nous suivrons cette méthode dans l'analyse de nos différentes Coutumes, que nous rapporterons toutes à celle de Paris. Elle nous a paru la seule propre à remplir le projet de Concordance que nous avons formé.

Sans nous engager, avec les Naturalistes, à parcourir cette foule innombrables de sujets qui entrent dans le dernier regne, nous ferons connaître les animaux les plus intéressans & les plus curieux que la France nourrit. Nous indi-

querons ceux dont la morſure ou le poiſon peut cauſer les plus grands ravages. Nous comprendrons auſſi dans cet article, l'uſage de chaque Province, ſur la tonte des brebis, & ſur la caſtration des taureaux & des autres animaux, que notre luxe ou nos beſoins ont aſſujettis à cette douloureuſe opération. Lorſque nous ferons l'Hiſtoire de la chaſſe & de la pêche, nous rapporterons les Ordonnances de nos Rois ſur ce qui concerne les Eaux & Forêts, avec la Juriſprudence des Cours, ſur ces deux objets. Enfin, nous développerons l'origine & les progrès de la Chymie, de la Médecine & de la Chirurgie, en France, & nous donnerons l'extrait de quelques bons Ouvrages ſur les maladies les plus connues dans le Royaume.

Le dernier objet que nous traiterons dans cette Bibliotheque, & qui ne ſera pas ſans agrément, dans un ſiecle où l'on eſt ſi jaloux de remonter à la ſource de nos connaiſſances, roulera ſur les Sciences & les beaux Arts. Nous verrons, à commencer par les Gaulois, que, s'il fût quel-

ques siecles où des ténebres épaisses, occasionnées par la maligne influence de la superstition & de l'anarchie, couvrirent par intervalles, la surface de la France; jamais Nation ne cultiva son génie aussi constamment, & avec autant de succès, que nous l'avons fait. Nous apprendrons avec plaisir, des Ecrivains de toutes les classes, que, dans les tems même où tous nos voisins ignoraient jusqu'au nom des Sciences, & croupissaient dans la barbarie, la France, aussi éclairée qu'on pouvait l'être alors, renfermait chez elle un grand nombre de gens de mérite, qui attiraient de toutes parts, les étrangers à leurs Ecoles. En suivant l'Histoire de ces grands hommes, nous serons forcés d'applaudir aux généreux efforts qu'ils ont faits pour approcher de la perfection à laquelle les circonstances malheureuses où ils se trouvaient, ne leur permettaient pas d'atteindre. Lorsque nous rappellerons l'origine des Colleges, des Universités, & des différentes Académies, qui font l'ornement de ce Royaume, nous verrons avec admiration, les soins que nos Rois, toujours animés de l'amour des Sciences, se

ſont donnés pour fixer les Muſes dans leurs Etats. Si l'hommage que nous devons à la vérité de l'Hiſtoire, nous force d'avouer que nous fûmes forcés d'aller chercher en Italie, les beaux Arts bannis de la Grece, leur ancien ſéjour, nous ne diſſimulerons pas non plus, que nos grands Artiſtes n'eurent ſouvent beſoin que de jetter un coup d'œil ſur leurs modeles, pour égaler, ou même pour ſurpaſſer leurs maîtres. En un mot, en parcourant tous les âges de la Monarchie, nous ne la trouverons preſque jamais inférieure, du côté du génie, à aucun des Peuples ſes contemporains; & nous verrons plus d'une fois les plus grands hommes des Etats voiſins, les Princes les plus éclairés, les Pontifes les plus célebres, prodiguer à notre Patrie des éloges flateurs ſur ſes ſuccès dans les Arts & dans les Sciences.

Afin de donner à cet Ouvrage toute la méthode qu'il exige, pour ſe faire lire avec autant de fruit que d'intérêt, nous ſuivrons toujours l'ordre des tems. Nous épuiſerons dans chaque âge, tout ce que les monuments nous offriront de curieux & d'inſtructif dans les quatre Par-

ties que nous embrassons, avant de passer au siecle suivant. Quant aux Histoires particulieres des Provinces, nous choisirons les époques les plus favorables, telles que celles de leur réunion à la Couronne, pour les faire connaître. Ainsi nous attendrons, par exemple, pour parler de celle de Toulouse, qu'elle soit confondue avec les autres Domaines de la Monarchie, par la mort de la derniere héritiere de la maison des Comtes Raimond.

On sent, d'après cet exposé, combien cette Bibliotheque, parvenue à sa perfection, pourra abréger l'étude de notre Histoire. Sans être obligés de parcourir cette foule accablante de livres, dans laquelle elle se perd, & que les personnes les plus riches ne peuvent se procurer, au milieu même de la Capitale, tous les Ordres des citoyens y trouveront ce qu'il y a de plus intéressant sur ce sujet, dans les Bibliotheques. Le Politique y verra d'un coup d'œil, le tableau des événements heureux ou funestes qui se sont passés dans les Gaules, depuis dix-huit cents ans; la Noblesse, l'antiquité de ses titres; l'Officier, la Tactique & la discipline militaire de

chaque ſiecle ; l'Amateur des Arts, leurs Annales, & l'époque où remontent nos plus beaux morceaux d'Architecture & de Sculpture ; le Négociant, les viciſſitudes du commerce & de la navigation ; l'Eccléſiaſtique, les archives ſacrées, qui contiennent ſes devoirs, ſes priviléges & ſes immunités ; le Naturaliſte, les richeſſes de la nature ; l'homme de Lettres, les monuments glorieux de la République dont il eſt membre ; enfin, les Juriſconſultes, à l'utilité deſquels nous voudrions pouvoir conſacrer tous nos moments, y trouveront les précieux reſtes des Loix de nos peres encore barbares, les Diplômes, les Conſtitutions, les Capitulaires, les Edits & les Déclarations de nos Rois, la Juriſprudence des Cours ſouveraines du Royaume, & ce qui n'eſt pas moins important, la conférence des Ordonnances, & la concordance des Coutumes.

Pour ne pas effaroucher nos beaux eſprits, par des antiquités Celtiques ; nous avons débuté par l'Hiſtoire des Francs. Cependant, notre intention eſt de donner en ſix volumes, l'Extrait des

principaux Ouvrages, qui contiennent l'Hiſtoire des Gaules. « Un Peuple, dit » l'illuſtre M. Schoepflin, qui a étonné » les anciens habitans de l'Univers, » par le bruit de ſes exploits & par la » célébrité de ſon nom ; un Peuple qui » a fait tant de maux aux Souverains de » l'Orient, & aux Nations qui habitent » les contrées Septentrionales de ce » globe ; un Peuple qui a été le fléau de » Rome même, mérite bien, ſans doute, » qu'on s'en occupe ». Nous ajouterons que, ſi nous euſſions omis cette partie eſſentielle de nos annales, c'eût été tomber dans la faute impardonnable de ceux qui, après avoir dit quelque choſe des Grecs & des Romains, ſans aucune mention des autres Peuples de la terre, oſent donner à leur Ouvrage, le titre pompeux d'Hiſtoire Univerſelle. Au reſte, nous pouvons prévenir ceux de nos Lecteurs, qu'une pareille perſpective pourrait effrayer, que cette époque, traitée avec le jugement, la critique & la ſageſſe qu'elle exige, ne ſera pas ſans intérêt.

Nous terminerons chacun de nos Vo-

lumes, par une Table des matieres, & une Notice des Ouvrages attribués aux Auteurs qui ont écrit ſur l'Hiſtoire de France. Si ces Ecrivains ſont Etrangers, nous joindrons à leurs noms, un Précis de leur vie, & nous apprécierons le degré de conſidération qu'ils méritent. Quant aux Auteurs Nationaux, on trouvera leur article ſous le ſiecle dans lequel ils auront vécu. Comme nous ne ferons une analyſe complette, que des Hiſtoriens qui jouiſſent d'une juſte célébrité, tous ceux qui n'auront aucun mérite reconnu, ſeront relégués dans cette Notice. Nous aurons ſur-tout l'attention de les placer chacun dans celle des quatre parties de notre Bibliotheque, à laquelle ils appartiendront. On ſentira bientôt, par l'uſage, quel avantage cette diſtribution aura ſur celle que le P. le Long, & ſon Continuateur, ont ſuivie.

Pour offrir à nos Lecteurs, le tableau raccourci de notre Hiſtoire, nous donnerons, à la fin de chaque ſiecle, un Abrégé chronologique, dans le goût du Préſident Hénault, des principales

matieres qui nous auront occupés pendant les cent années que nous aurons parcourues. Afin d'exécuter ce plan sans confusion, nous formerons, dans l'Edition *in-folio*, une division en douze colonnes, dont les six premieres occuperont le *verso* d'une page, & les six derniers, le *recto* de l'autre. Sept de ces colonnes contiendront l'époque du couronnement des Rois de France, & des Princes contemporains Etrangers, avec celle de leur mort; celle de la naissance & de la mort des Reines & Enfans de France, des Princes & Princesses du Sang, des Grands Officiers de la Couronne, des Ministres d'Etat, des Guerriers, des Magistrats, des Archevêques & Evêques, des Savans & des Hommes illustres. Les cinq autres seront employées à fixer l'époque des événements mémorables, des batailles les plus importantes, des traités de paix, d'alliances, & de mariages; des Ordonnances, des Déclarations, & des Arrêts rendus dans les Cours souveraines du Royaume, des Conciles généraux, & des Synodes Nationaux ou Provinciaux. Le format

in-8.° ne pouvant pas comporter cette distribution, on réduira les douze colonnes en huit, qui contiendront la même matiere.

La Géographie & la Chronologie étant, comme on l'a dit, les deux yeux de l'Histoire, nous ne négligerons rien de tout ce qui pourra contribuer à éclairer nos Lecteurs sur ces deux points. Depuis Jules-César, où commence la chronologie certaine de ce Royaume, nous placerons à toutes les marges de notre Bibliotheque, les années avant ou après notre ére, auxquelles correspondront les événements dont il sera parlé dans le texte. C'est une précaution que les Ecrivains exacts n'ont jamais négligée, & qui aide beaucoup la mémoire. On prépare un fort grand nombre de Cartes géographiques, qui seront distribuées dans tout l'Ouvrage, à mesure que la matiere paraîtra l'exiger. Quant aux Gravures, on ne les épargnera pas non plus, sur-tout, en traitant la Botanique. Nous avons pris des arrangements avec M. MARTINET, Graveur & Ingénieur du Roi, & avec plusieurs

autres Artiſtes célebres, qui ſe ſont engagés à graver, ſous nos yeux, tous les morceaux dont nous aurons beſoin. Cependant, pour ménager à chacun, la liberté de cette dépenſe, nous en formerons une collection ſéparée, que l'on diſtribuera tous les trois mois, à ceux qui jugeront à propos d'en faire l'acquiſition.

Nous finirons cette Préface, par prier les Savans & les Perſonnes inſtruites qui s'intéreſſent, comme nous, au progrès des Lettres & à la gloire de la Patrie, de vouloir bien nous faire paſſer les obſervations & les ſecours dont ils s'appercevront que nous aurons beſoin. Nous les recevrons toujours avec la plus vive reconnaiſſance : & l'empreſſement que nous montrerons à leur faire honneur de leurs travaux, convaincra nos Lecteurs, que nous ſerons toujours prêts à immoler notre amour-propre à leurs intérêts.



BIBLIOTHEQUE



BIBLIOTHEQUE DE FRANCE.



DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

L'EMPIRE Romain, ce Coloſſe qui étonna l'Univers dans ſa proſpérité, commençait à ſentir les tranſes d'une vieilleſſe agitée; toutes les parties de ce Corps reſpectable, déſolées par les Tyrans qui ſe diſputaient l'autorité ſuprême, gémiſſaient alternativement ſous le poids du deſpotiſme & de l'anarchie; lorſque Conſtantin, jaloux de former un nouvel ordre de choſes, hâta enfin la révolution, en bouleverſant des principes ſages qu'il eût dû reſpecter. Si les ſucceſſeurs de ce Prince euſſent eu ſes talents, ſes HISTOIRE CIVILE.

reſſources, ſa politique & ſa valeur, peut-être le génie de Byſance eut-il ſuſcité une ſuite de grands hommes, ſemblables à ceux qui naiſſaient ſi fréquemment à l'ombre du Capitole : mais la plupart de ces Princes, nourris dans le ſein d'une Cour voluptueuſe & débauchée, en proie à une ſuperſtition aviliſſante, triſtes victimes de l'ambition & de la cupidité de leurs Eunuques, ne ſavaient rien moins que l'art important & difficile de regner. Loin de veiller à la proſpérité des Peuples qui leur étaient ſoumis, on eût dit qu'il ſe fuſſent cru placés ſur le trône, pour accréditer les vices, légitimer les abus, & faire un vil commerce des Nations.

Le partage imprudent que fit Théodoſe, des provinces de l'Empire, en faveur de ſes enfans, porta le coup le plus terrible à ce Corps ſi violemment ébranlé. Indépendamment de la diviſion qu'il opéra dans les forces déjà inſuffiſantes pour garantir les provinces des incurſions des barbares, cette diſpoſition donna naiſſance à deux États qui ſe conſidérerent déſormais comme ennemis, & dont l'un regardait comme une perte, ce que l'autre pouvait acquérir. Arcadius & Honorius, trop faibles pour prendre eux-mêmes les rênes de leurs Royaumes, en confierent le ſoin à des Miniſtres ambitieux, avares, perfides & ſanguinaires, qui exciterent entre les deux Cours, ces haines cruelles, ces jalouſies ſourdes, cette funeſte méſintelligence, dot le germe ne put

être étouffé qu'avec l'Empire d'Occident. Les Provinces, déplorables victimes de cette infâme politique, étaient livrées à toutes les horreurs de la guerre. Les Peuples barbares, qui eussent encensé l'idole de l'Empire, sous un gouvernement plus ferme & mieux combiné, commettaient par-tout les plus grands ravages; & ce qu'il y a de plus horrible, un Rufin, un Stilicon, & un tas d'autres monstres de cette espece, invitaient souvent les Nations étrangeres à se jetter sur l'Empire, dans le dessein d'entretenir la terreur dans le cœur des Princes imbécilles, dont ils étaient les favoris, & d'assurer par-là leur propre autorité.

L'état de troubles où se trouvaient alors les Peuples du Nord, fournissait à ces Ministres une foule de moyens d'exercer leur perfidie. Vivant sans habitation fixe, ne connaissant d'autre métier que la chasse, la guerre & le brigandage, souvent pressées par d'autres Peuplades plus puissantes, toutes ces Nations ne respiraient qu'après les occasions qui leur permettraient de dévaster les riches provinces de l'Empire. Dès le regne de Valens, les Huns, sortis du pays des Baskirs, passerent le Tanaïs, & vinrent attaquer plusieurs Tribus des Alains, établis sur la rive occidentale de ce fleuve. Ceux-ci, incapables de résister à un ennemi aussi puissant, furent bientôt dissipés. Le petit nombre qui échappa à la fureur des conquérans, s'enrolla

ſous leurs étendards ; & cette armée formidable, commandée par Balamir, vint fondre ſur les Oſtrogoths. Si les différentes Nations Gothiques euſſent été réunies d'intérêt & d'amitié, toute l'impétuoſité des Huns fût venue ſe briſer ſur les frontieres des cantons qu'elles occupaient ; mais la diviſion qui régnait alors parmi elles, & les guerres civiles, dont quelques-unes de leurs Tribus étaient occupées, laiſſerent un libre paſſage au Peuple Tartare. Toutes furent entamées, & contraintes de ſe précipiter ſur les terres des Romains, pour y chercher des habitations tranquilles.

L'époque de cette émigration, que Valens eut la faibleſſe de légitimer par un diplôme, fut celle des malheurs de l'Occident. Des eſſaims de barbares, preſſés par ceux qui les touchaient au nord, ne ceſſerent, pendant un ſiecle, d'inonder les provinces, & d'y commettre toutes les déprédations dont les Peuples vagabonds & brigands ſont ſi jaloux. Les Romains, accablés ſous le poids de ce fléau deſtructeur, abandonnaient la campagne, & ſe retiraient dans les villes où l'indigence conſumait ceux que le fer meurtrier du ſoldat avait épargnés. La Gaule, ſur-tout, éprouva, en 407, tout ce que la fureur animée par les paſſions les plus brutales, peut offrir de plus lamentable. Un Auteur contemporain aſſure que, ſi l'Océan ſe fût débordé dans cette province, ſes eaux n'euſſent pas cauſé tant

de ravages. Ce fut le dernier jour de l'année 406, que les Alains, les Vandales & les Sueves, trois Nations puissantes, auxquelles s'étaient réunis des corps de Huns, de Sarmates, de Saxons, de Quades, de Turcilinges & de Gepides, passerent le Rhin, le fer d'une main & la torche du fanatisme de l'autre. La frontiere de la Gaule ne pouvait leur opposer aucun obstacle. Les garnisons, qui formaient autrefois sa défense, avaient été envoyées en Italie, par ordre de Stilicon, pour être employeés contre Alaric. Les troupes Letiques, auxquelles on avait long-tems confié la garde des rives du Rhin, ne subsistaient plus. Ces corps de barbares, dédaignant de rester à la solde des Empereurs qu'ils méprisaient, s'étaient avancés dans l'intérieur de la Gaule, où ils avaient formé différents petits cantons indépendans. La Germanie premiere, fut le théatre où les nouveaux venus exercerent leurs premiers ravages. Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, & quelques autres villes de moindre importance, furent saccagées. Cologne, Métropole de la seconde Germanie, éprouva le même sort. De-là ils passerent dans les deux Belgiques, traînant à leur suite la désolation, les sacriléges, le carnage & la brutalité. Treves, Métropole de la premiere Belgique, fut pillée. Tournai, Terouenne, Arras, Amiens, Saint-Quentin, villes de la Belgique seconde, ne purent arrêter ce torrent. Marseille, dont les forces

avaient autrefois flétri les lauriers de Jules-César, fut détruite de fond en comble. Les deux Aquitaines, la Novempopulanie, les deux Narbonnaises; en un mot, tous les pays qui s'étendent depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées, le long du Rhône, furent couverts de cendres & de cadavres.

Les succès des Alains, des Sueves & des Vandales, inviterent d'autres essaims de barbares à suivre leurs traces. Les Allemands & les Bourguignons, à leur exemple, passerent le Rhin, pour partager avec eux les dépouilles de la Gaule. Les premiers s'emparerent des pays que baigne ce fleuve, depuis Bâle jusqu'à Mayence, & y demeurerent jusqu'à ce qu'ils en fussent chassés par les Francs. Les Bourguignons, sous la conduite de leur Roi Gondicaire, se rendirent maîtres de l'Helvétie, jusqu'au mont Jura, d'où ils s'étendirent successivement dans le territoire des Sequanois & des Eduens, jusqu'à la Loire & à l'Yonne. C'est ce qu'on appelle encore aujourd'hui le Duché & le Comté de Bourgogne (1). Six ans après cette expédition (2), leur Roi Gondicaire fut reconnu, par le faible Honorius, pour l'ami & l'allié du Peuple Romain.

Les Francs, cantonnés sur les rives droites du

(1) Histoire du bas Empire, Liv. XXVIII. Chap. & II.

(2) En 413.

Rhin, voyaient avec regret toutes les Nations s'emparer d'un pays qu'ils convoitaient depuis long-tems, & qui était fort à leur bienſéance. Ce n'était qu'après avoir eſſuyé deux ſanglans combats, dans l'un deſquels les Vandales avaient perdu vingt mille hommes, avec leur Roi Godigiſcle, que ces derniers avoient pu rejoindre les Alains & les Sueves, leurs alliés. Mais les forces des Francs étaient encore trop médiocres; il ne régnoit pas aſſez d'intelligence entre leurs Tribus, pour tenter de faire face aux Romains & aux nouveaux habitans de la Gaule. Ils ſe contenterent, pendant quelques années, d'envoyer de tems en tems, des corps de troupes au delà du Rhin, pour piller les villes qui ſe trouvaient ſans défenſe. Leur poſition ne pouvait être plus avantageuſe, pour exercer impunément leur brigandage. Placés entre la Thuringe & le Rhin, ils n'avaient que le trajet du fleuve à faire, pour entrer dans la Belgique premiere & dans la premiere Germanique. Auſſi voyons-nous que Treves & Mayence, Métropoles de ces deux provinces, étaient ſouvent expoſées à leurs ravages. Enfin, quarante ans après l'inondation dont nous venons de parler (1), Clodion, Roi des Francs Saliens, qui faiſait ſa réſidence à Duiſbourg, ſur la rive droite du Rhin, paſſa ce fleuve

(1) En. 445.

à la tête de ſa Tribu. Tout plia ſous ſes armes. Le peu de troupes Romaines qui voulurent s'oppoſer à ſon paſſage, furent défaites. Cambrai, qui avait été auſſi-tôt priſe qu'attaquée, devint ſa Capitale; & ce Prince guerrier pouſſa, en peu de tems, les bornes de ſes Etats juſqu'à la Somme (1).

Cette entrepriſe du Roi des Francs avait eu tout le ſuccès qu'il en pouvait eſpérer. Général d'une ſeule Tribu, vraiſemblablement peu nombreuſe, ſes forces n'étaient pas aſſez puiſſantes, pour courir les Gaules avec la rapidité qui étonna cette Province, quand les Alains & les Vandales la traverſerent, pour aller s'établir en Eſpagne & ſur les côtes d'Afrique. Cependant on doit croire que la mort, qui le ſaiſit au milieu de ſes projets, l'empêcha d'étendre encore plus loin ſes conquêtes. Ce que ſon épée n'eût pu faire, la haine des peuples pour le Gouvernement Romain, le déſeſpoir que jettaient dans leurs cœurs les incurſions continuelles des Peuples Germains, ſans pouvoir être ſecourus; l'avarice, l'indolence & la dureté de la plupart des Empereurs & des grands Officiers de l'Etat, tout l'eût infailliblement opéré. Le tableau que les Hiſtoriens contemporains nous font de la ſituation des Gaules, ne peut être plus attendriſſant. Les

---

(1) Greg. Turon. Lib. II. cap. IX.

vexations odieuses, que les Officiers de l'Empire exerçaient envers les Peuples, avaient jetté le découragement dans le cœur des Gaulois. Les habitans de la campagne abandonnaient leurs chaumieres, pour se réfugier dans les villes. Les campagnes de la Gaule, autrefois si florissantes, ces provinces, que l'intelligent Julien eût rendu le jardin de l'Europe, n'offraient plus que des bruyeres, des bois, des marais, ou des débris de hameaux incendiés. Les villes n'étaient gueres plus heureuses. L'engourdissement général, qui avait succédé à cette précieuse activité qui faisait le caractere des Gaulois du siecle d'Auguste & de Tibere, offrait par-tout l'image de la misere & de l'indigence. Le commerce, source importante des richesses d'un Etat, avait perdu toute sa vigueur, depuis que les chemins étaient devenus impraticables, soit par les incursions des voleurs, soit par les nombreux péages dont l'hydre fiscale avait surchargé les voyageurs. Les manufactures, les arts, les métiers, en un mot, toutes les branches de l'industrie avaient été détruites par la cupidité meurtriere des commis du Prince. Les sciences même, qui, pendant près de quatre siecles, y avaient fait tant de progrès, étaient totalement négligées. Les Gaulois, qui, dans des tems moins orageux, avaient étonné Rome par leur éloquence & leur philosophie, ne fréquentaient plus les Ecoles; chargés de corvées fatiguantes, de devoirs humi-

lians & de contributions ruineuſes, leur eſprit, autrefois ſi vif, ſi enjoué, ſi pénétrant, était entierement abâtardi. Pleurer & mourir étaient les ſeules choſes qu'ils connuſſent. Enfin, l'état des Gaules était tel alors, qu'il n'y exiſtait plus de loix, plus d'ordre, plus de police, plus d'union entre le Prince & ſes ſujets. Tout y annonçait la révolution que les Francs & les autres barbares opérerent.

ORIGINE DES FRANÇAIS.

Tous les Peuples, dans le deſſein de s'aſſurer une origine éclatante, ont eu recours aux fables, quand il a été queſtion de tracer l'hiſtoire de leur enfance. Chacun d'eux a jetté les yeux ſur quelque Nation illuſtre, pour décorer ſon berceau, & s'honorer d'en être une Colonie. Dès le ſeptieme ſiecle, nos Hiſtoriens, pour ſe conformer à cette ancienne manie, faiſaient venir de Troye les Français juſqu'au Rhin, par la Pannonie & les bords du Danube. Le Moine Fredegaire (1), paraît avoir accrédité le premier cette origine fabuleuſe. Grégoire de Tours, qui vivait environ cent ans avant lui, n'en parle pas, ſoit que la Nation, aſſez illuſtre par elle-même, n'eût pas encore penſé à ſe parer de faux titres, ſoit que cet Evêque les eût cru trop mépriſables pour les rapporter. Il ſe contente de dire que les Francs, ſortis de la Panno-

(1) Fred. Hiſt. Franc. Epitom. cap. II.

nie, vinrent se fixer sur les bords du Rhin. Fredegaire n'a pas manqué de Copistes, dans les tems postérieurs. Le Romancier Hunebaud, cité dans la Chronique de l'Abbé Trithême, l'Auteur des Gestes, Paul Diacre, dans son Livre des Evêques de Metz, le Moine Roricon, Aimoin de Fleury, Sigebert de Gemblours, & tous ceux qui les ont suivis, ont regardé cette origine comme véritable (1).

Aussi-tôt que le flambeau de la critique a commencé à éclairer l'Histoire, cette opinion, combattue avec avantage, a perdu tous ses défenseurs. Cependant, comme nous n'avons aucun monument bien authentique sur l'origine des Francs, chacun a cru pouvoir se faire un systême sur ce point important. Quelques-uns, fondés sur la Chronique d'Alexandrie, ont pensé que ces Peuples étaient sortis de l'Illyrie. Mais, outre que l'Auteur anonyme de cet Ouvrage s'explique confusément à cet égard, on sent de quelle autorité doit être, en pareille occasion, un Chroniqueur aussi moderne. Un grand nombre de Savans, parmi lesquels on doit compter les PP. Lacarry & Tournemine, ont fait descendre les Francs des Gaulois; mais Dom Vaissete a combattu vivement ce systême, & semble l'avoir fait avec succès. Enfin, nous

(1) Bouq. rec. des Hist. Fr. t. 2. Préf.

verrons, en parlant d'un Ouvrage, qu'Audigie publia en 1676, qu'il y a eu jusqu'à quatorze opinions sur l'origine des Francs.

On pense assez généralement aujourd'hui, que les Francs étaient Germains. C'était le sentiment de l'illustre Léibnitz, qui les faisait sortir des rivages de la Mer Baltique & des bords de l'Oder. La religion, la langue, les habillements, les usages, le caractere de ces Peuples, tout découvre une affinité entre eux & les Germains. On dirait, sur-tout, que les Loix saliques & ripuaires sont l'ouvrage de ces Nations, dont Tacite nous a tracé le portrait. En effet, quel que soit l'endroit de la Germanie, où l'on doive placer le berceau de ce Peuple illustre, nous ne pensons pas que l'on puisse le chercher ailleurs qu'au-delà du Rhin. Procope (1), Agathias (2), & S. Jérôme (3), nous apprennent formellement qu'il a habité la rive droite de ce fleuve. Le Pays qu'il occupait, était borné, au levant, par la Thuringe & la Saxe; au couchant, par le Rhin; au septentrion, par l'Océan; au midi, par l'Allemagne. C'est l'endroit où les place la Carte de Peuttinger, qui, quoique très-défectueuse, peut être d'une fort grande autorité en cette occasion, à cause de son antiquité.

---

(1) Procop. bell. Goth. Lib. 1, cap. 12.

(2) Agath. Lib. 1. Hist. pag. 12.

(3) Hieron. in vit. Sancti Hilarion.

Les Francs, avant de se fixer dans les Gaules, dûrent avoir des Rois pour rendre la justice, & des Ducs pour commander les armées. C'était l'usage de toutes les Nations Germaniques. Les premiers étaient choisis dans de certaines maisons illustres, en possession de donner des Princes à leur Tribu; & les autres étaient pris indistinctement dans toutes les familles, sans autre recommandation que leur mérite & leur valeur (1). La faiblesse naturelle aux femmes, & la haute opinion que les Francs avaient de la bravoure, ne permettaient pas qu'on leur confiât, en aucune occasion, les rênes de l'Etat. Le gouvernement de cette Nation était une monarchie tempérée par la démocratie : souvent même il prenait la forme d'une aristocratie. S'il s'agissait de faire observer les Coutumes, de punir quelque coupable, de faire des réglements de police, en un mot, de prononcer sur certaines choses, qui n'intéressaient pas le corps entier de la République, c'était au Roi qu'il appartenait d'en connaître; mais la Nation assemblée avait seule le droit de statuer sur tous les objets importans, & qui pouvaient exiger des discussions plus sérieuses. Le Peuple se réservait le pouvoir législatif, & confiait au Prince la puissance exécutrice.

Tout leur Code consistait dans quelques Cou-

(1) Tacit. Germ. cap. 7.

tumes, dont une tradition orale était seule dépositaire. Ce ne fut qu'après leur établissement dans les Gaules, & lorsque la Religion Chrétienne eût été admise parmi eux, qu'ils écrivirent les Loix qui portent leur nom. Ils ne connaissaient que deux crimes capitaux : ils pendaient les traîtres & noyaient les poltrons (1). Les autres forfaits étaient punis par une composition pécuniaire, proportionnée au délit ou à la dignité des personnes outragées Ces hommes libres, dit M. de Montesquieu (2), estimaient que leur sang ne devait être versé que les armes à la main.

Les Historiens, en général, disent assez de bien des mœurs & du caractere des Francs. Comme ce Peuple, quoique voisin des Romains, depuis plusieurs siecles, n'était encore qu'à demi discipliné, il est à croire qu'il était doué, en abordant dans les Gaules, de cette aimable franchise, qui fait le propre des Nations sauvages. La trahison, la perfidie, l'adultere, & cette foule d'autres crimes qui deshonorent la plupart des Nations policées, n'avoient encore que faiblement germé parmi eux. Aussi compatissans pour les étrangers qui passaient dans leur pays, qu'ils étaient feroces & sanguinaires à l'égard de

---

(1) Tacit. Germ.

(2) Esp. des Loix, Liv. VI, Chap. XVIII.

leurs voisins, quand ils étaient en guerre avec eux, nos peres, par un contraste fort commun chez les Germains, égorgeaient de sang-froid sur le champ de bataille, un ennemi qu'ils auraient échauffé dans leur sein, s'il fût allé leur demander l'hospitalité. Le commerce n'était que très-faiblement connu parmi eux. Leurs besoins étaient trop bornés, pour établir dans leurs hameaux des comptoirs tels que le luxe Romain en entretenait dans l'Empire. Ce qui leur était nécessaire dans leur situation bornée, ils se le procuraient par échange. Tel est encore aujourd'hui l'usage d'un grand nombre de Nations des deux hémispheres. Elles ont un mépris décidé pour l'or & l'argent. Rarement elles employent l'un ou l'autre de ces métaux dans leur commerce.

Histoire Ecclésiastique.

On ne connaît que très-imparfaitement la Religion des Francs. L'Histoire ne parle ni de leur théologie, ni des Prêtres qui les instruisaient. Grégoire de Tours se contente de dire, qu'ils adoraient les Eléments, & qu'ils n'avaient aucune idée du vrai Dieu (1). Mais cette imputation odieuse, était celle dont on chargeait alors tous les Peuples de la terre, qui ne faisaient pas profession du Christianisme. Le P. Longueval (2), croit que l'idole favorite des

(1) Greg. Turon. Hist. Lib. II. Cap. 10.

(2) Hist. de l'Egl. Gall. Disc. Prél. Tom. III, pag. 3.

Français, avant leur conversion, était la tête d'un bœuf, parce qu'on en a trouvé une d'or dans le tombeau de Childeric. Une telle conjecture ne mérite pas plus de considération, que ce que dit Plutarque des Juifs, qu'il accuse d'adorer une tête d'âne. Le tombeau de Childeric renfermait non-seulement une tête de bœuf, mais encore des ustensiles de toute espece (1). On sait que, par une manie commune à tous les anciens Peuples de la terre, on mettait dans les sépulchres, tout ce que le mort avait possédé de plus précieux. La piété n'était pas le motif de cette profusion; l'unique objet qu'on se proposait, en agissant ainsi, était de contenter la vanité des familles, & de fournir au défunt, les moyens de paraître en l'autre monde, d'une maniere digne de sa naissance.

Nos peres, Germains d'origine, devaient avoir le même culte que les autres Nations du Nord. Or, toutes ces peuplades reconnaissaient incontestablement un seul Dieu, créateur & conservateur de tous les êtres. Cette doctrine est parfaitement établie dans l'*Edda*, collection précieuse des principes religieux des Na-

(1) Voyez le Livre de Chifflet, Docteur en Médecine, intitulé : *Anastasis, Childerici I, Francorum Regis, &c.* Anvers, 1655.

tions

tions Scandinaves (1); l'immortalité de l'ame faisait aussi, comme par-tout ailleurs, l'un des principaux dogmes de leur croyance. Pour peu qu'on étudie, sans partialité, les anciens monuments que les ravages des tems ont respectés, on se convaincra que ces deux grands principes, quoiqu'altérés par l'alliage impur de la superstition, ne s'effacerent jamais entierement du cœur des hommes (2).

Pour connaître à fond la religion des Peuples, il ne faut consulter ni les Grecs ou les Romains, ni les Auteurs des premiers siecles de l'Eglise. Les uns, entêtés de leur Mythologie, ne voyaient par-tout que Jupiter, Mars, Pluton, Mercure, & les autres Divinités subalternes, dont ils avaient eux-mêmes surchargé l'Olympe ; & les autres, jugeant toutes les Nations sur les Romains, dont ils avaient terrassé les Idoles, accusaient, sans difficulté, l'Univers entier de polythéïsme. Cette erreur a eté combattue par des personnages, dont la piété éminente, & le profond savoir, ont fait la gloire de l'Eglise & des Lettres. Lactance (3),

(1) Edda, Mythol. III.

(2) Cicer. de nat Deor, Lib. III. Warbust. Dissert. I. trad. de M. de Silhouete.

(3) Lactant. Institut. Divin. Lib. I ; cap. 5.

Macrobe (1), S. Augustin (2), & plusieurs autres, dont le savant Steuchus Engubinus a recueilli les suffrages (3), n'ont pas cru flétrir la Religion Chrétienne, en rendant justice aux Nations à cet égard. Les recherches de nos Voyageurs les plus éclairés, & la critique judicieuse de nos Savans, prouvent assez la justesse de cette observation.

Nous ne prétendons pourtant pas justifier l'antiquité payenne de la plûpart des superstitions qu'on lui a reprochées. Nous avouons que nos peres, en adorant un Etre unique, tout-puissant, & source primitive de tous les biens, rendaient, en même tems, une espece de culte à certains génies, qu'ils plaçaient dans toutes les parties de l'univers. Le soleil, la lune, les étoiles, la mer, les fontaines, les arbres, les pierres, tout était animé par ces génies, qui exigeaient du genre humain, des Prêtres & des sacrifices. Dans l'opinion où l'on était que ces demi-Dieux n'écoutaient favorablement les pécheurs, qu'autant que les victimes qu'on leur offrait étaient importantes, on égorgeait souvent des hommes sur leurs autels. Tous les Historiens nous ont

(1) Macrob. *Saturnal.*

(2) August. contr. Faustum, Lib. XX, cap. 19. *id.* de Civ. Dei. Lib. IV.

(3) De perenni Philosophiâ.

tracé un portrait si hideux de ces horribles sacrifices, qu'on ne saurait trop gémir sur la faiblesse humaine, qui se porte par superstition à de tels attentats. Les Peuples du nord, comme les plus féroces & les moins éclairés, se livraient avec plus de sang froid qu'aucun autre à cette barbarie. La fête de Juul, en Scandinavie; celle de la déesse Hertha, chez les Germains; le commencement & la clôture des moissons, les convois funebres, & une foule d'autres événements, étaient toujours célebrés, dans ces régions hyperborées, par l'effusion du sang humain (1).

On sait que la plupart des Francs étaient encore idolâtres, lorsqu'ils vinrent s'établir dans les Gaules. Cependant il paraît que la Religion Chrétienne avait déja fait quelques progrès chez eux. Au moins, voit-on qu'Alboflede, sœur de Clovis, professait l'Arianisme, à l'époque de la conversion du Roi son frere (2). Le commerce qu'ils entretenaient depuis deux cents ans avec l'Empire, & l'alliance qui les unissait avec plusieurs Nations chrétiennes, auront fait assez connaître à plusieurs d'entre eux, la sainteté du Christianisme, pour les porter à l'embrasser. On ne sait pas bien positivement si ces Peuples

(1) Hist. des Celtes, Liv. IV. chap. 5.
(2) Grég. Turon. Hist. Lib. II. cap. 31.

avaient des Prêtres. Grégoire de Tours, le seul Ecrivain qui pourrait nous fournir quelques lumieres sur ce point, n'en parle pas. Ce qu'il y a de plus surprenant, on n'en voit aucun faire les plus petits efforts, pour empêcher Clovis & sa Cour d'embrasser la Religion Chrétienne. Cependant les Germains, quoiqu'en dise César (1), avaient un Clergé. Il jouissait même d'une autorité fort étendue sur ces Peuples (2). D'ailleurs, quelle est la Nation qui se soit passée de Prêtres ? Quel Peuple a été assez sage, pour conserver le précieux usage des premiers hommes, chez lesquels le sacerdoce, uni au diadême, était exercé par le chef de chaque famille (3) ? Comme la religion des Germains n'offrait pas une croyance bien déterminée, & que leurs Prêtres étaient trop ignorans pour entrer en lice avec les Chrétiens, il est à croire qu'ils n'opposerent aucun obstacle au zele des Missionnaires. La Religion Chrétienne, dont la lumiere éclatante frappait de toutes parts ces peuples innocents, s'introduisit chez eux sans aucun effort. Peut-être intéressa-t-on leur Clergé par l'appas des dignités que

---

(1) Cæs. de Bell. Gall. Lib. VI, cap. 21.

(2) Tacit. Germ. cap. 7, 10, 40, 43. Strab. Lib. IV & VII.

(3) Esprit des Loix, Liv. XXV, chap. 4.

présentait la nouvelle hiérarchie, dans l'intention de faire une moisson plus prompte & plus abondante. Cette proposition n'est pourtant qu'une conjecture; car, si l'on en croit plusieurs Savans, fondés sur la terminaison du nom des Evêques des premiers siecles de notre Eglise, les barbares ne furent admis que fort tard dans le Corps du Clergé Français (1).

Le Christianisme était établi dans la Gaule, long-tems avant l'arrivée des Francs. Cette belle Province fut l'une des premieres de l'Empire, qui se convertit à la foi. S. Epiphane assure positivement, que S. Luc & quelques autres Disciples de S. Paul, y prêchèrent l'Evangile (2). Une tradition respectable par son antiquité, donne à l'Eglise d'Arles, S. Trophime, disciple de S. Pierre, pour premier Evêque. C'est sur ce principe que le Pape S. Zozime fonde le privilege qu'il accorde à cette Métropole. C'est aussi le motif de la Requête que les Evêques de la province d'Arles présenterent à S. Léon, pour le supplier de rendre à ce Siege, les privileges qu'il lui avait ôtés (2).

Quoi qu'il en soit de cette origine, vivement

---

(1) Dubos Hist. Crit. de l'Etabl. de la Mon. Fr. dans les Gaules, liv. VI, chap. 5.

(2) Epiph. hæres. 51.

(3) Concil. Gall. tom. I, pag. 85. Hist. de l'Eglise Gall. tom. I, pag. 44.

combattue par de puiſſans adverſaires, il eſt certain que, vers le milieu du ſecond ſiecle, la Religion Chrétienne devint très-floriſſante dans les Gaules. Une troupe d'Ouvriers évangéliques paſſa alors de l'Aſie chez nous, pour y cultiver les premieres ſemences qu'on avait jettées dans nos provinces. S. Pothin, diſciple de S. Polycarpe, Evêque de Smyrne, vint ſe fixer à Lyon. Ce ſaint Prélat, ayant ſcellé la foi de ſon ſang, ſous le regne de Marc-Aurele (1), on lui donna pour ſucceſſeur, Irenée, autre diſciple de S. Polycarpe, & qui rendit l'Egliſe de Lyon la plus illuſtre des Gaules, par ſa piété, la pureté de ſa doctrine & ſon profond ſavoir. Environ cent ans après (2), le Pape S. Fabien, inſtruit des ravages que les perſécutions avaient commis dans les Egliſes des Gaules, pourvut à leurs beſoins par l'une des miſſions les plus célebres, dont l'Hiſtoire Eccléſiaſtique faſſe mention, eu égard au nombre & à la qualité des Miſſionnaires (3). Ce Pontife ordonna ſept Evêques, qu'il mit à la tête d'un grand nombre d'autres ſavans Perſonnages, deſtinés à travailler ſous leurs ordres. Il les envoya dans la Gaule, pour y cultiver les anciennes

(1) Vers l'an 177.

(2) Vers l'an 245.

(3) Hiſt. de l'Egl. Gall. Liv. 1.

Eglises, & y en fonder de nouvelles. Grégoire de Tours nomme ces sept Evêques, Denis, Gatien, Trophime, Paul, Saturnin, Austremoine & Martial (1). S. Denis vint à Paris, où il fonda la premiere Eglise de cette Capitale. La ferveur de ce pieux Apôtre ne se borna pas à cette expédition. Toute la Celtique, éclairée par lui ou par ses Missionnaires, courba la tête sous le joug de l'Evangile. S. Gatien avança jusqu'à Tours, où il travailla avec une patience inconcevable pendant cinquante ans (2). S. Trophime, autre que celui dont on a parlé, s'arrêta à Arles, où il paraît qu'il succéda à Marcien, déposé pour cause de Novatianisme (3). S. Paul s'arrêta d'abord à Béziers, d'où, après avoir ordonné Aphrodise, Evêque de cette Ville, il alla se fixer à Narbonne (4). S. Saturnin fut le premier Apôtre de Toulouse, où il reçut la couronne du martyre, dans une émotion populaire (5). S. Austremoine choisit la Capitale de l'Auvergne; & S. Martial, la ville de Limoges, qu'il rendit presque toute chrétienne avant sa mort (6).

---

(1) Grég. Turon. Lib. I, cap. 28.

(2) Grég. Turon. Hist. Lib. X, cap. 31.

(3) Hist. de l'Egl. Gall. Liv. I.

(4) Bolland. 22. Mart.

(5) Ruinart. Act. sincer. pag. 105.

(6) Grég. Turon. de glor. Confess. cap. 27. Hist. de l'Egl. Gall. Liv. I.

Tous ces ſaints Apôtres, & les Diſciples que chacun d'eux ſe forma, travaillerent avec tant de ſuccès, qu'il ne reſtait plus dans la Gaule, que de très-faibles veſtiges du paganiſme, quand l'Empereur Conſtantin plaça la Religion Chrétienne ſur le trône (1). Un mal plus contagieux peut-être que l'idolatrie, vint troubler la paix profonde dont l'Egliſe Gallicane jouiſſait. L'héréſie d'Arius, foudroyée par l'aſſemblée la plus reſpectable qui fut jamais (2), faiſait chaque jour dans l'Empire de nouveaux progrès. Conſtance & Valens, livrés à cette impiété, avaient lâché une foule de ſéducteurs dans les Provinces, qui répandirent par-tout le poiſon de leur doctrine. Le plus grand nombre des Egliſes étaient remplies par des Ariens, & la foi de Nicée n'était plus qu'une opprobre pour ceux qui la profeſſaient. Ce fut dans ces circonſtances déplorables, que les barbares nouvellement entrés ſur les terres de l'Empire, embraſſerent le Chriſtianiſme. Les Miſſionnaires, qui les convertirent, étant de la ſecte Arienne, il était impoſſible que ces Peuples évitaſſent les pieges qu'on tendait à leur innocence. La plupart d'entre eux furent infectés du poiſon de l'hétérodoxie, en recevant les dons précieux

(1) En 312.
(2) Le Concile de Nicée, en 325.

du baptême (1). Ils inonderent la Gaule, en cet état, au commencement du cinquieme siecle. Les Wisigoths, qui, chargés des dépouilles de Rome & de l'Italie, vinrent se fixer dans la seconde Aquitaine, professaient tous l'Arianisme. Si la Religion Catholique ne fut pas entiérement bannie des pays de leur domination, elle demeura au moins dans un état de contrainte qui tendait à la détruire. Les Bourguignons qui avaient passé le Rhin avec les Wisigoths, étaient originairement orthodoxes. Le commerce qu'ils entretinrent avec ceux-ci, changea bientôt leur croyance. Toute la Nation devint Arienne; & les Provinces qu'ils conquirent suivirent insensiblement la religion du vainqueur.

Tel était l'état des Gaules, lorsque Clovis parvint au trône. Ce Prince, sollicité vivement par son épouse Clotilde, de renoncer aux erreurs du paganisme, eut le bonheur de tomber entre les mains d'un Prélat Catholique, dont il reçut la grace du baptême (1). Remi, Archevêque de Reims, étroitement attaché à la doctrine du Saint-Siége, l'instruisit dans la foi de Nicée. Clotilde, de son côté, quoique sortie de parents Ariens, professait la croyance orthodoxe. Elle ne permit point que les ministres de l'erreur

(1) Voyez les Annales du P. le Cointe, sous l'an 496
(2) En 496.

approchaſſent du Roi. Cette heureuſe précaution, aidée ſans doute de la grace, fit bientôt triompher la verité dans toute la Gaule.

A peine le Roi de France eut-il arboré l'étendard de la Religion Catholique, que tous les peuples de cette communion, gênés dans leur croyance par les Bourguignons & les Wiſigoths, s'offrirent à le reconnaître pour leur Monarque. Le Clergé ſur-tout, qui joignait aux ſentiments de religion, le regret d'avoir perdu ſes domaines, dont les Prêtres Ariens s'étaient emparés, cabalait de toutes parts, pour ſoulever les Gaulois contre leurs nouveaux Souverains (1). Clovis, profitant habilement de cette diſpoſition des eſprits, ſe déclare ouvertement le vengeur de la Religion outragée. Il penſe d'abord à ſe rendre maître de la Bourgogne, qu'il conſidere comme le patrimoine de la Reine. Indépendamment des ſecours qu'il devait eſpérer de la part d'un grand nombre de Prélats de ce Royaume, qui s'étaient déclarés ſes amis, la méſintelligence de Godegiſile & de Gondebaud lui donnait tous les moyens d'accabler les deux freres l'un par l'autre, & de s'emparer de leurs dépouilles. Ayant joint ſes troupes à celles de

(1) Grég. Turon. Hiſt. Lib. II. cap. 26 & 36. *Ib.* Lib. X, cap. 31, N.° 8, Hiſt. de l'Egl. Gall. Liv. V.

Godegisile, il met tout à feu & à sang dans les Etats de Gondebaud, & force ce malheureux Prince à se renfermer dans Avignon. Si Clovis eut été plus circonspect, ou plus éclairé, la guerre aurait été terminée dès cette campagne, & l'Arianisme eut été dès-lors proscrit du Royaume de Bourgogne : mais ce Prince s'étant laissé tromper par un transfuge, le Bourguignon en fut quitte pour promettre de lui payer un tribut. Environ quatorze ans après cette expédition, Sigismond, fils de Gondebaud, abjura l'Arianisme. Tous les Etats qui composaient le Royaume de Bourgogne, rentrerent alors dans le sein de l'Eglise.

La guerre que fit Clovis, en 507, aux Wisigots, fut un peu plus heureuse. La Religion en fut encore le prétexte, & l'ambition du Prince, le véritable motif. « Je ne puis voir » sans douleur, disait-il adroitement, les Ariens » occuper une partie des Gaules. Allons contre » eux avec l'aide du Seigneur, & nous les » reduirons sous notre puissance (1) ». Cette proposition fut reçue avec applaudissement. On marche à grandes journées vers Poitiers, où étoit Alaric II, à la tête d'une puissante armée Wisigothe. La bataille se donne dans la plaine de Vouillé, près de cette ville ; & le

(1) Grég. Turon. Hist. Lib. II. cap. 37.

Roi ennemi y eſt tué de la propre main de Clovis. L'Aquitaine, Toulouſe & les tréſors d'Alaric, dont les Français s'emparerent, furent le ſeul fruit de cette victoire. La bataille de Vouillé fit perdre à la France & aux Wiſigoths, leurs plus braves ſoldats, & ne procura qu'un très-médiocre avantage à la Religion Catholique. L'Arianiſme continua d'être la Religion dominante dans la Septimanie & dans les autres Provinces ſoumiſes aux Wiſigoths juſqu'en 587. Ce fut à cette époque, que le Roi Recarede acheva, par ſa converſion, d'écraſer ce monſtre qui dévorait la Gaule, depuis près de deux cents ans (1).

La France, depuis cette heureuſe révolution, a eu la gloire de perſiſter courageuſement dans la foi des Apôtres. Cette Couronne eſt la ſeule, qui puiſſe offrir une ſuite non interrompue de Princes toujours attachés à la pureté de l'Evangile. Si Chilpéric & Charlemagne tombent dans l'erreur, (2) par trop de zele pour l'Egliſe, ces Princes ne demeurent dans leur opinion qu'autant de tems qu'il en faut, pour découvrir leur imprudence.

---

(1) Grég. Turon. Hiſt. Lib. IX, cap. XV.

(2) L'un parut long-tems pencher pour le Sabellianiſme, & l'autre, trompé par une fauſſe interprétation du ſecond Concile de Nicée, favoriſa, ſans le ſavoir, les erreurs des Iconoclaſtes.

Louis le Débonnaire, Charles le Chauve, & quelques autres, trop peu éclairés pour distinguer les droits du Trône des devoirs que la Religion prescrit, porterent leur déférence pour la dignité des Autels, jusqu'à flétrir leur Couronne, dans le dessein d'expier leurs prétendues prévarications contre l'Eglise. Si Louis XI, ce fils parricide, respecte assez peu ses peuples, pour disposer arbitrairement de leur vie & de leurs privileges; si Charles IX, méditant d'égaler en cruauté les Nérons & les Domitiens, forme le dessein barbare d'incendier sa Patrie; ces deux Princes n'en rendent pas moins hommage à la Doctrine de l'Eglise primitive. Les vices du cœur qui les dégradent jusqu'à la condition des bêtes, ne font aucun tort à leur croyance. Considérez avec quel zele, nos Rois ont employé leurs forces à la propagation de l'Evangile. Quels soins ne se donne pas Charlemagne, pour éclairer les Saxons! Quels pénibles voyages Louis IX, le plus pieux des Princes, n'entreprend-il pas, pour dégager les lieux Saints du joug des Infideles! Quelle attention, quelle prudence, quelle circonspection, Philippe Auguste & Louis VIII n'ont-ils pas mis en usage, pour purger le Royaume des Vaudois, des Manichéens, & des autres hérétiques qui s'y étaient glissés, malgré la vigilance des Pasteurs! Enfin quelle fermeté, quel courage, quelle force d'esprit, n'a-t-il

pas fallu oppofer, dans ces derniers tems, à l'opiniâtreté des Novateurs qui menaçoient la France de toutes parts !

Cette ferveur de nos Rois fut conftamment entretenue par le plus refpectable Clergé de la Chrétienté. Ce Clergé, dès le berceau de l'Eglife, ne ceffa d'être en réputation de fageffe, de favoir, de piété & de zele pour la foi. A peine Conftantin, par fa converfion, a-t-il rendu la Religion Chrétienne dominante dans l'Empire, que les Donatiftes adreffent au Prince une Requête, tendante à obtenir des Evêques Gaulois pour juges du fchifme qui divifoit l'Eglife (1). Les héréfies qui firent tant de ravages en Orient, dans les cinq premiers fiecles de notre ere, ne cauferent que fort peu de troubles en France, où elles étaient étouffées dès leur naiffance. Si les erreurs d'un Valentin, d'un Marcion, d'un Cerdon, & de quelques Gnoftiques, parviennent à pénétrer jufques dans la Gaule, S. Irénée, Evêque de Lyon, foudroie tous ces fectaires par fon éloquence, & les force à abandonner leur proie (2). L'Arianifme n'aurait pas fait plus de progrès, fi l'Eglife, opprimée par des Tyrans, eut pu faire entendre fes plaintes,

(1) Optat. Lib. I.

(2) Hift. de l'Egl. Gall. Liv. I.

& donner l'essor à son zele. Cette impiété ne faisait encore que de naître, lorsquelle fut entierement déconcertée par S. Hilaire, Evêque de Poitiers, & proscrite par un Concile de Paris (1). Peu de tems après, Instantius & Priscilien, dont le secret étoit de cacher une doctrine pernicieuse, sous le voile imposant de la sévérité, sont condamnés à Bordeaux, dans un Concile composé de Gaulois & d'Espagnols. S'agit-il de décider quelques points importans & difficiles, sur lesquels les Conciles ne se sont pas expliqués, l'Eglise Gallicane est l'oracle que l'on consulte de toutes parts. Voyez avec quel empressement les Bretons, affligés par le Pelagianisme, viennent en 428, implorer son secours, & le prier d'anathématiser les hérétiques (2). Les Papes eux-mêmes, dont les lumieres ont éclairés, en différents tems, l'Univers Chrétien, ont eu souvent recours à nos Evêques. On voit, au commencement du XII siecle, Paschal II entreprendre le voyage de France, pour consulter, dit l'Abbé Suger, l'Eglise Gallicane, sur quelques difficultés touchant les investitures, qui lui étaient faites, de la part de l'Empereur

(1) Tenu en 361.

(2) Surius, 31 Juillet, pag. 416, N.° 19. Prosp. Chron. pag. 743.

Henri V (1). Enfin l'hiſtoire de tous les ſiecles atteſte que l'Egliſe de France ſut toujours ſe diſtinguer des autres, par ſon zele, ſa vigilance, ſes lumieres, & ſon attachement inviolable à la ſaine doctrine.

Un mérite important, qui jette un nouvel éclat ſur cette Egliſe, c'eſt ſon attention à conſerver ſes libertés, malgré les entrepriſes de la Cour de Rome. Ces privileges ne ſont rien moins, quoiqu'en diſent les ennemis de ſa gloire, qu'une indépendance abſolue du S. Siege, une licence qui rompe les liens qui doivent unir toutes les Egliſes du Monde à la Chaire de S. Pierre. Ils conſiſtent uniquement dans la poſſeſſion où s'eſt conſervée l'Egliſe Gallicane, de la diſcipline établie par les anciens canons, & dans le droit que chaque Evêque a dans ſon Diocèſe, de faire, ſans le concours du Pape, tous les réglements qu'il croit néceſſaires au bien de ſon Troupeau. Ces libertés ſi précieuſes à la Nation, ſont auſſi anciennes que notre Egliſe. Le bruit ayant couru, ſous Louis le Débonnaire, que le Pape Grégoire IV voulait excommunier les Evêques qui étaient demeurés fideles à ce Prince, après ſa dépoſition, ils lui firent dire d'une voix commune, *qu'il s'en retourneroit excommunié lui-même,*

(1) Ab. Chron. de l'Hiſt. Eccl. an. 1106.

s'il

s'il entreprenait de les excommunier contre les canons. Les erreurs introduites par les fausses décrétales ne furent pas même capables de leur faire abandonner l'ancien droit, comme il paroît par l'affaire de l'ordination faite par l'Archevêque de Vienne dans le Diocèse de Mâcon, & par celle de la Dédicace de l'Eglise du Diocèse de Tours, entreprise sans le consentement de l'ordinaire (1). Voyez avec quelle intrépidité, ils résistent aux prétentions outrées de Boniface VIII, de Jules II, d'Innocent III, en un mot de tous ceux des Pontifes Romains, qui ont essayé d'attenter à leurs priviléges. Jettez les yeux sur le premier Canon du Concile de Nîmes, de l'an 881; parcourez la pragmatique Sanction de Charles VII, dressée par les Prélats les plus distingués du Royaume assemblés à Bourges (2); lisez la fameuse déclaration de l'assemblée générale du Clergé de France, du 19 Mars 1682; comparez les principes qui servent de base à ces monuments intéressans, avec les opinions avilissantes des Ultramontains. Quelle prodigieuse différence ! Ici, ce sont les

(1) Cartular. Cluniac. Glaber. Lib. II, cap. 4, ad ann. 1025, Lebeuf. Etat des Sciences, depuis Charlem. jusqu'au Roi Robert, pag. 53.

(2) Le 7 Juillet 1438.

Apôtres eux-mêmes qui rendent leurs oracles; & vous diriez qu'en Italie, les esprits, dégradés par la domination temporelle des Papes, rougissent de la discipline de l'Eglise primitive.

La France renferme dans son sein un corps qui, sans appartenir proprement au Clergé, a rendu, en différents tems, les plus importans services à l'Eglise. Ce sont les Moines, & sur-tout ceux de l'Ordre de S. Benoit. Livrés à l'étude & au travail des mains, les Religieux se sont aussi appliqués à instruire les peuples. Dans les siecles où le bas Clergé croupissait dans l'ignorance, ils l'aidaient de leurs lumieres, & supportaient la plus grande partie des fatigues du Ministere. Les Evêques tiraient communément des Cloîtres, les sujets qui travaillaient sous leurs ordres, au gouvernement de leurs Diocèses. C'étaient eux qui entretenaient les études, qui copiaient les manuscrits (1), qui conservaient la discipline par leurs recueils des anciens Canons & des Décrétales des Papes. Souvent les Rois, instruits de leur capacité dans le maniement des affaires, les rapprochaient de leurs Personnes, & leur confiaient les rênes de l'Etat. On voit

---

(1) Annal. Bénédict. tom. IV, pag. 47. Frodoart. Lib. IV, cap. II. Fleury, Disc. 3, sur l'Hist. Eccl. N.° 22, Hist. Litt. de la Fr. tom. III, pag. 31, N.° XLIV.

par l'hiſtoire de l'Abbé Suger & de pluſieurs autres Miniſtres de ſa profeſſion, que ces Princes n'eurent pas toujours à ſe répentir de leurs choix.

On ſait que l'inſtitution monaſtique eſt fort ancienne parmi nous. On en fait honneur à S. Martin, Evêque de Tours, mort vers la fin du IV ſiecle. Ce ſaint Prélat avait fondé avant ſon Epiſcopat, un Monaſtere à Ligugey, près Poitiers, où il gouvernait un certain nombre de moines, ſelon la diſcipline obſervée dans l'Orient. Celui de Marmoutiers, aujourd'hui l'une des plus fameuſes Abbayes de France, lui doit auſſi ſa naiſſance. Il en fonda encore pluſieurs autres, pendant ſa vie, dans la Touraine, qui furent le modele de ceux qui furent bâtis depuis dans toute l'étendue du Royaume. Le nombre en devint ſi grand dans toute la Gaule, qu'au VI ſiecle on en voyait juſqu'à ſoixante, dans le ſeul Diocèſe de Vienne, ſans compter ceux de la Capitale (1).

Il paraît certain qu'il y avait alors des Monaſteres établis pour les filles. C'eſt ce que prouve le récit de Sulpice Severe, touchant un ſoldat marié, que S. Martin ne reçut au nombre de ſes Moines, qu'à condition que ſa

(1) Mabill. Annal. Bénédict. Hiſt. Litt. de la Fr. tom. III, pag. 432.

femme entrerait dans une maiſon Religieuſe conſacrée à ſon ſexe (1). Cent ans après, les Monaſteres étaient ſi communs en France, que les Peres du Concile d'Agde (2) furent obligés de faire des Statuts, pour mettre un frein à l'imprudence des filles, qui s'engageaient dans un âge trop tendre. Le dix-neuvieme canon de ce Concile défend expreſſément de donner le voile aux Religieuſes avant l'âge de quarante ans (3). Une défenſe ſi ſalutaire ne fut pas long-tems obſervée. S. Ceſaire d'Arles, qui vivait alors, fut le premier à l'enfreindre. La regle qu'il publia permet de recevoir pour Religieuſes des filles de ſix à ſept ans. Nous verrons dans le cours de cet ouvrage, quels abus cette liberté accordée aux peres & meres, de conſacrer à la Religion leurs enfans dès le bas âge, introduiſit dans les Cloîtres, & quels coups elle porta à la diſcipline monaſtique (4).

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Les Francs, quoiqu'en diſe Voſſius, d'après Corneille Agrippa (5), n'avaient aucune teinture

(1) Suſpic. ſéver. Dialog. 2.

(2) Tenu en 506.

(3) Concil. Gall. tom. 1, pag. 161.

(4) Grat. Cauſ. XX, Quæſt. II.

(5) Voſſ. de art. Gramm. Lib I, cap. 9.

des Lettres & des Arts, lorsqu'ils vinrent se fixer dans la Gaule (1). Un Peuple, dont tous les membres ne connaissaient d'autre profession que la guerre, ne devait pas être jaloux des occupations paisibles de l'esprit D'ailleurs, le voile épais dont la superstition & l'anarchie commençaient à couvrir la face de l'Empire d'Occident, n'était pas fort propre à inviter les Nations Germaniques à s'éclairer. Les Empereurs eux-mêmes, dont la plupart étaient nés barbares & dans la fange des nations subjuguées, favoriserent long-tems l'ignorance. Un Maximin, un Magnence, & une foule d'autres Princes de ce caractere, n'étaient pas hommes à encourager les gens de lettres, ni à doter des écoles. Aussi paroît-il vraisemblable que tous les Francs, qui occupaient des emplois distingués dans le Palais ou dans les armées, n'étaient pas plus instruits que le reste de leurs compatriotes. Les Historiens, qui font les plus grands éloges d'un Sylvain, d'un Baudon, d'un Arbogastes, ne disent pas un mot de leur savoir (2)

Le Regne de Clovis fut trop agité, pour que ce Conquérant eût pu inspirer à sa Na-

---

(1) Sidon. Lib. V, epist. 10.

(2) Rec. des Hist. de Fr. tom. II, pag. xxxv, Préf. Hist. du bas Emp. Liv. XXV.

tion le goût des lettres. Peut-être n'eût-il pas même pensé à la civiliser de cette maniere, si les circonstances le lui eussent permis. La Religion Chrétienne dont ses fils firent profession dès le berceau, n'adoucit que foiblement leurs mœurs, & n'ôta rien à leur esprit de cette âpreté farouche, qui caractérisait alors les peuples du Nord. On croit sans peine que Childebert & Clotaire, meurtriers de Théodovalde & de Gunthaire, leurs neveux, n'étaient pas fort-éclairés, lorsqu'on les voit abandonner précipitamment le siege de Saragosse, chassés par la frayeur que leur avait inspirée la Tunique de S. Vincent (1). Les Gaulois eux-mêmes, qui avaient fait tant de bruit dans le quatrieme siecle par la variété de leurs connaissances (2), n'avaient plus que très-peu de commerce avec les muses. Aussi S. Avit, Evêque de Vienne, mort en 527, se plaint-il fort-amérement de cette barbarie, qui menaçait d'envelopper la Gaule. C'est ce qui l'avait porté à former le dessein de ne plus écrire en vers (3).

Chilperic, Prince dont l'Esprit n'eût point

---

(1) Greg. Turon. Lib. III, cap. 29.

(2) Hist. Litt. de la Fr. tom. I, Préf. Nouv. Abrég. Chron. de l'Hist. de Fr. an. 511.

(3) Avit, Carm. 6, Pr. pag. 251.

été ſans ſolidité, ſi les vices du cœur ne l'euſſent abruti, fut le premier Roi Français qui ait eſtimé les ſciences. On ſait quels efforts il fit pour ajouter quelques lettres à l'alphabet (1). Non content d'avoir montré par-là, combien il était zélé pour donner un nouvel éclat à la littérature, il voulut ſe livrer lui-même aux plus hautes ſciences. Les titres de Théologien & de Poëte ne lui parurent pas indignes d'un Souverain. Mais quoiqu'il eût aſſez étudié ſa Religion, & qu'il ſût, dit-on, pluſieur langues (2), toutes ſes tentatives n'eurent aucun ſuccès. Son opiniâtreté à approfondir des myſteres dont il eût été prudent d'abandonner la diſcuſſion aux Docteurs de l'Egliſe, le fit tomber dans des erreurs qui auraient eu des ſuites fâcheuſes, s'il ne les avait abjurées (3). Sa paſſion pour la Poéſie ne produiſit d'autre fruit, que de faire revivre à la Cour les anciens Bardes qui y chanterent de forts mauvais vers.

Les intervalles de tranquillité dont on jouiſſait alors dans les Gaules, inſpirerent pourtant à nos peres le goût des Sciences. Les

(1) Fortun. Carm. Lib IX, cap. I.

(2) Greg. Turon. Hiſt. Lib. V, cap. 45.

(3) Fortunat. Lib. IX, cap. I.

(5) Greg. Turon. Hiſt. Lib. V, cap. 45.

principaux Seigneurs des quatre Royaumes qui partageaient les Etats Français, se livrerent pour la premiere fois à l'étude des Belles lettres. Grégoire de Tours & Fortunat de Poitiers en nomment plusieurs qui se distinguerent dans l'Eloquence & dans la Jurisprudence. Il y en avait même qui cultivaient la Poésie, & qui n'y réussissaient pas mal pour un tems où les Muses semblaient avoir abandonné la Gaule. Gogon, Maire du Palais de Sigebert (1), les freres Flavius & Evodius, un certain Lupus (2), que Fortunat nous représente comme l'un des principaux Conseillers du Roi Sigebert, un Magnulpe, frere de ce Seigneur (3), un Jovin Gouverneur de Provence (4), & plusieurs autres, faisaient l'ornement de la Cour d'Austrasie. Sous Gontran, Roi de Bourgogne, fleurissait le Patrice Celsus, qui passait pour connaître parfaitement les Loix (5). Enfin, peu de tems même après

(1) Fortunat. Car. Lib. VII, cap. 1 & 4. Greg. Turon Hist. Lib. V, cap. 47.

(2) Fortunat. Carm. Lib. VII, cap. 7 & 9. Greg. Turon. Hist. Lib. IV, cap. 41, Lib VI, cap. 4, Lib. IX, cap. 14.

(3) Fortunat. Carm. Lib. VII, cap. 10.

(4) Fortunat. *ibid.* Cap. XI. Grég. Turon. Hist. Lib. IV, cap. 44.

(5) Greg. Turon. Hist. Lib. IV, cap. 24.

Clovis, Aſtériole & Secondin, dont Théodebert ſe ſervait communément dans ſes Ambaſſades, étaient d'auſſi grands politiques qu'on pouvait l'être alors, & cultivaient les Lettres avec aſſez de ſuccès (1).

Les invaſions des Barbares, quel que fût le fracas qu'elles occaſionnerent, n'avaient pas détruit dans les Gaules, toutes les Ecoles publiques. Chaque Métropole avait la ſienne, ſous la direction de l'Evêque, où les jeunes Clercs prenaient des leçons de Grammaire, de Dialectique, de Géométrie, d'Aſtrologie, d'Arithmétique & de Chant (2). Il y en avait auſſi pluſieurs ouvertes aux Laïques. Gondebaud, Roi de Bourgogne, ſi connu par les loix Gombettes, dont il eſt l'auteur, conſervait dans la ville de Lyon, qu'il avait choiſie pour ſa capitale, une Ecole d'éloquence, à laquelle préſidait Viventiolus (3). Clermont en Auvergne, qui appartenait alors aux Wiſigoths, avait auſſi une Chaire de Réthorique, remplie par Mémor-Félix, auquel les Gaules furent redevables des ouvrages de Martianus Capella, qui ſoutinrent quelque tems les Lettres

---

(1) Greg. Turon. Lib. III, cap. 33. Hiſt. Litt. de la Fr. tom. III, pag. 20.

(2) Fleuri, 3, Diſc. ſur l'Hiſt. Eccl. N.° XXI.

(3) Avit, Epiſt. 51, ennod. vit. epi. pag. 405, 407.

dans leur décadence (1). Toulouse ne perdit pas non plus tout l'éclat qu'elle avait reçu de la littérature, sous le regne des Empereurs; on voit par les Sommaires dont Alaric, fit enrichir la plupart des articles du code Théodosien, qu'il publia dans cette ville, au commencement du VI.e siecle, que le Rédacteur de cet ouvrage n'était pas un ignorant. Enfin, s'il est vrai, comme l'assure Grégoire de Tours (2), que le Roi Gontran fut harangué à Orléans (3), en Latin & en Hébreu, il en faudra conclure que les Gaulois s'adonnaient encore à l'étude des Langues savantes (4).

Les guerres cruelles qui désolerent la France, pendant l'administration tyrannique de Brunehault & Frédegonde, étoufferent bientôt ce germe précieux des connaissances de nos peres (5). La superstition prit alors la place de la piété, & l'ignorance ne rougit plus de son état. Cette décadence des Lettres, se fit sentir dès la fin du VI.e siecle. Grégoire de Tours, le pere de notre Histoire, qui écrivait à cette époque, en présente l'exemple le plus frap-

---

(1) Greg. Turon. Hist. Lib. X, cap. 31. N.° 19.

(2) Hist. Lib. VIII, cap. I.

(3) En 585.

(4) Hist. Litt. de la Fr. tom. III, pag. 20 & 21.

(5) Hist. Litt. de la Fr. tom. III, pag. 419.

pant. Quoiqu'il fût, peut-être, le plus ſavant Prélat de l'Empire Français, ſon principal ouvrage porte par-tout l'empreinte du mauvais goût. Sans parler de ſon ſtyle diffus & à demi-barbare, on n'y trouve ni choix dans les matieres, ni délicateſſe dans les penſées, ni jugement dans les réflexions. L'Hiſtoire Civile y eſt mêlée avec l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Tout y eſt ſi étrangement confondu, qu'on a de la peine à diſtinguer le véritable objet de l'Auteur. Souvent des anecdotes de nulle importance, des incidents puériles, y tiennent la place des faits ſérieux & intéreſſans. Son exceſſive crédulité eſt telle, qu'on ne pourrait aujourd'hui la pardonner à nos villageoiſes (1).

L'Anarchie féodale, qui prit naiſſance au regne de Clotaire II (2), les vexations des Seigneurs auxquels le ſupplice de Brunehault avait appris à mépriſer la dignité du trône, la faibleſſe des derniers Princes de la race Mérovingienne, tout contribua à plonger de plus en plus les Français dans l'ignorance. Fredegaire, Marculfe, l'Auteur des geſtes, & quelques autres Moines, furent les ſeuls qui oſaſſent alors mettre la main à la plume. Mais, quels Ecrivains que ceux où l'on ne

(1) Fleury, III. Diſc. ſur l'Hiſt. Eccl. N.° II.

(2) Voyez la fameuſe conſtitution de ce Prince, de l'an 615.

trouve ni ordre dans le récit des faits, ni distribution dans les matieres, ni liaison dans les idées! Une élocution grossiere, une narration froide & languissante; nul soin de développer les motifs qui font agir les hommes, de remonter à la source de leurs actions, d'animer le discours, & d'y jetter de l'agrément; telle est l'idée qu'on doit avoir de leurs ouvrages (1). Sans aucune connaissance de la Chronologie, privés des lumieres de la critique, ces Chroniqueurs ont tout bouleversé. Les miracles sont si fréquents dans tout le cours de leurs recueils, qu'on serait tenté de croire qu'ils ont pris à tâche de jouer l'esprit humain, en le repaissant continuellement de tant de fades absurdités.

La considération que Pépin-le-Bref témoigna pour le Clergé, & la paix profonde dont tous les Ordres de l'Etat jouirent pendant son regne, auraient pu retirer les Sciences du cahos où elles étaient ensevelies; mais ce Prince, plus attentif à cimenter son autorité naissante, qu'à fonder des Académies, dirigea toute sa politique du côté de la Cour de Rome, qu'il faisait habilement servir à ses projets, & les Lettres furent négligées. Il était réservé à Charlemagne, son fils & son successeur, de réunir le titre de Restaurateur des Sciences à tant d'autres

(1) Ess. sur l'Hist. des Bell. Lett. tom. pag. 271.

qu'il acquit par ſon courage & la profondeur de ſon génie. Ce grand Prince, dont les vues ſe portaient ſur toutes les parties de l'adminiſtration publique, ſentit, en montant ſur le trône, de quelle importance il était au bonheur des peuples, que tous les Ordres de l'Etat fuſſent éclairés. Tandis que la terreur de ſes armes volait juſqu'aux extremités du Nord, & qu'il forçait Rome & l'Italie à reconnaître ſon autorité, il fondait des Ecoles, invitait, par ſes bienfaits, les Savans de tous les Pays à ſe rendre auprès de ſa perſonne, & publiait des Capitulaires, pour exhorter les Français à cultiver les Lettres. Le ſoin du plus vaſte Empire qui fut jamais, ne l'empêcha pas de donner lui-même l'exemple de l'eſpece de ſacrifice auquel il deſirait d'aſſujettir ſes ſujets. On apprend d'Eginhard, ſon ſécretaire & ſon ami, qu'il employait à l'étude tout le tems qu'il pouvait dérober aux affaires (1). Jaloux de donner à ſes peuples des regles qu'ils euſſent à ſuivre, pour parler avec pureté la langue Françaiſe, qui commençait à ſe former du mélange du Teutonique & du Latin, il compoſa une Grammaire, qu'il diſtribua dans toutes les Ecoles de ſon Empire (2). Si ce Prince ne fut pas, comme quelques-uns l'ont cru, le fondateur de l'Univerſité de Paris, peut-être

(1) Eginh. in vit. Car. Mag.

(2) Bibl. Univ. tom. VI, pag. 300.

l'Académie qu'il inſtitua dans ſon Palais, donna-t-elle aux Rois ſes ſucceſſeurs, l'idée de celles qui furent établies dans les principales villes du Royaume (1). Les obſtacles qu'il eut à vaincre étaient inconſtablement trop puiſſans, pour qu'il pût eſpérer de faire revivre le ſiecle d'Auguſte. Les Français, qui ne liſaient plus, depuis long-tems, les anciens Ecrivains de la Grece & de Rome, étaient trop éloignés du bon goût, pour ſe concilier la faveur des Muſes. Les vers retrogrades de Sidonius Apollinaris, les Poéſies languiſſantes & monotones d'un Claudien, d'un Fortunat, que l'on conſultait alors, loin de former des Virgiles, n'étaient propres qu'à gâter les plus heureux génies. Cependant on cultiva avec quelques ſuccès toutes les branches de nos connaiſſances. La Grammaire, la Poéſie, la Dialectique, les Mathématiques, l'Aſtronomie, l'Arithmétique, dont les noms étaient preſque ignorés à ſon avénement à la Couronne, devinrent familiers ſous ſon regne. Le Chant Grégorien qu'il introduiſit en France, l'obligea à fonder des Ecoles de plein chant à Metz, à Sens & à Orléans (2); & l'Office Divin, qu'on célébrait auparavant ſans ordre dans les

(1) Henault. Nouv. Abrég. Chron. de l'Hiſt. de Fr. an. 783.

(2) Eſſais ſur l'Hiſt. des Belles-Lettres, tom. II, pag. 323.

Gaules, reçut toute la dignité qu'il paraiſſait exiger.

La Médecine, négligée en Occident depuis la chûte de l'Empire Romain, fixa auſſi l'attention de Charlemagne. Un Capitulaire donné à Thionville (1), recommande expreſſément cette étude. La Chirurgie était alors confondue avec la Médecine. La Pharmacie était néanmoins connue; car il y avait un Apothicaire à la ſuite de la Cour (2). On ſait que le commerce, reſſerré juſqu'alors dans les bornes de la France, s'étendit, ſous ſon regne, dans les Pays étrangers. Sa marine, qui était aſſez importante pour un ſiecle où la navigation était abſolument ignorée, fut la premiere qui parut dans nos Ports, depuis l'invaſion des barbares dans les Gaules.

L'appas des richeſſes & des honneurs, dont Charlemagne comblait les Savans, en attira en France de toutes les parties de l'Europe (3). Ces hommes laborieux fonderent des Ecoles, où ſe formerent d'excellents Diſciples. Alcuin, ce célebre Anglais, qui avait enſeigné Charlemagne, jetta les fondements de l'Ecole de Tours. De celle-

(1) Capit. an. 805, dans le Rec. des Hiſt. de Fr. tom. V.

(2) Diſſert. de M. l'Abbé le Bœuf, ſur l'état des Sciences ſous Charlem. Eſſai ſur l'Hiſt. des Bell. Lett. tom. II, pag. 25.

(3) Eginh. Car. Mag.

ci prirent naissance les Ecoles de Saint-Germain de Paris, de Saint-Germain d'Auxerre, de Corbie, de Reims & de Lyon. S. Benoît d'Aniane, ce pieux Solitaire, qui avait compris combien il était dangereux de laisser croupir les Moines dans l'ignorance & l'oisiveté, plaça dans tous les Monasteres de sa dépendance, des Maîtres de Grammaire & de Chant. Les Religieux se mirent à copier des livres, & conserverent au moins par leur travail, plusieurs Ouvrages de la primitive Eglise (1).

Toutes ces Ecoles, qui s'établirent ainsi successivement dans la plupart des Monasteres, préserverent les Français de cette ignorance grossiere qui eût été la suite d'un regne aussi faible & aussi déplorable que le fut celui de Louis-le-Débonnaire. Hilduin, Jonas Evêque d'Orléans, Hincmar Archevêque de Reims, Freculfe, Paschase-Radbert, Raban-Maurus, Ratramne, & plusieurs autres Savans distingués qui fleurirent dans ce siecle, prouvent assez que le génie de Charlemagne n'était pas encore éteint dans toutes les parties de son Empire. On se piquait encore alors, comme par habitude, de cultiver les Sciences; le Prince, lui-même assez pusillanime, pour se laisser fouetter

(1) Ess. sur l'Hist. des Bell. Lett. tom. III, pag. 45 & 50.

par

par des Moines (1), passait pour un grand Astronome. Il découvrit, dit-on, le premier une Comete, qui parut vers l'an 837 (2). Cependant, s'il est vrai que la terreur d'une éclipse ait précipité ce Prince au tombeau, on a lieu de douter, quoiqu'en dise le Président Hénault, qu'il ait poussé bien loin ses recherches sur ce phénomene.

Le malheureux regne de Charles-le-Chauve fut l'époque de la naissance de cette profonde ignorance, qui couvrit l'Europe pendant plus de cent ans. Les guerres civiles qui troublerent alors la France, & le Gouvernement féodal, qui, devenu plus oppressif que jamais (3), depuis les trois fameux Traités de Strasbourg (4), de Mersen (5), & de Chiersi-sur-Oise (6), avait désuni toutes les parties de l'Etat, renverserent les Ecoles, & mirent les Sciences aux abois. Les ravages des Normands porterent la désolation à son comble. Toutes les Bibliotheques furent pillées, & les manuscrits dissipés. Le peu qui restait des Sciences chez nous, fut relégué dans le Nord (7), où l'on en fit un usage fort avan-

---

(1) A S. Médard de Soissons, en 833.

(2) Nouvel Abrég. Chron. de l'Hist. de Fr. an. 840.

(3) Variat. de la Mon. Fr. tom. II.

(4) De l'an 842.

(5) De l'an 847.

(6) De l'an 877.

(7) Fleury, 3e. Disc. sur l'Hist. Ecclés. N.o XXI.

tageux, sous le regne des Othons. Les Livres devinrent si rares en France, que Lupus, Abbé de Ferrieres, voulant avoir les Ouvrages de Cicéron, fut obligé de les emprunter du Pape, & de les faire copier à Rome (1).

Le dixieme siecle sera à jamais fameux par la barbarie qui couvrit alors la surface de la terre. Cette funeste ignorance était par-tout si profonde, que les Rois, les Princes & les Seigneurs négligeaient même d'apprendre à lire (2). On ne connaissait plus ses possessions que par l'usage. Rarement on invoquait les titres, pour vuider les contestations. Les traités les plus respectables n'étaient pas à l'épreuve de l'avarice & de la mauvaise foi, si l'on ne prouvait leur authenticité par des témoins. De là tant de

---

(1) Eff. sur l'Hist. des Bell. Lett. tom. IV, pag. 105. Lebeuf, Differt. sur l'état des Sciences en Fr. depuis Charlem. jusqu'au Roi Robert, pag. 16.

(2) Quelle devait être la Littérature dans un siecle, où les Empereurs & les Papes parlaient un aussi beau Latin que celui-ci? *Nos audivimus dicere quod vos vultis alium Papam facere. Si hæc feceritis, excommunico vos de Deo Omnipotenti.* C'était en ces termes que Jean XII écrivait au Concile assemblé à Rome à son occasion; & ce fut en ceux-ci qu'il se fit prêter serment par l'Empereur. *Tibi Domino Johanni Papæ promitto Sanctam Romanam Ecclesiam, & te Rectorem ipsius exaltabo secundùm posse meum.* Hist. de l'Egl. & de l'Empire, par Jean le Sueur. Rép. des Lett. Déc. 1687.

contrats de mariages déclarés nuls, tant de prétextes ouverts à la cupidité, aux dégoûts & à la politique, pour se séparer d'une épouse légitime. Comme ces mariages se concluaient sous le vestibule des Eglises, & ne subsistaient que dans la mémoire de ceux qui y avaient été présents, on ne pouvait se souvenir ni des alliances, ni des degrés de parentés; & des parents se mariaient communément sans avoir obtenu de dispenses. Ceux qui savaient écrire, étaient fort rares. Si l'on en excepte un petit nombre de Moines, tous les Français, le bas Clergé, les Prélats même, étaient au même niveau d'ignorance. Ce fut dans ce siecle qu'on imagina le privilege de *Clergie*, selon lequel tous les criminels qui savaient lire, recevaient leur grace. Il y avait alors si peu de commerce entre les Provinces de France, qu'un Abbé de Clugny, invité par Bouchard, Comte de Paris, d'amener des Religieux à Saint-Maure-les-Fossés, s'excuse de faire un si long voyage dans un Pays étranger & inconnu (1).

La Maison Capétienne fut à peine montée sur le Trône, qu'elle fit tous ses efforts pour dissiper ces ténebres. Robert, second Roi de cette famille, cultivait lui-même les Sciences. Il composa plusieurs Hymnes, que l'on chante

(1) Nouv. Abrég. Chr. de l'Hist. de Fr. an. 992.

encore à l'Eglife (1). Une invafion que firent les Catalans, en Provence, vers le commencement de ce fiecle, répandit en France plufieurs Manufcrits, que l'on confervait dans les Bibliotheques de Marfeille. Les Ouvrages d'Homere, qu'on ne lifait vraifemblablement plus depuis long-tems, devinrent communs, par l'attention qu'eurent plufieurs Seigneurs, de fe procurer les Œuvres de ce Poëte fublime, dont on avait fauvé trois cents exemplaires des mains des brigands Efpagnols (2). On vit alors en France plufieurs perfonnages fort illuftres par leur favoir. Un Lambert, Evêque d'Arras, un Lanfranc, un Pierre de Damien, & quelques autres Membres du Clergé, tirerent les Sciences de la pouffiere qui les couvrait. Ce fut en ce fiecle que deux fectes, plus fameufes par les mouvements qu'elles occafionnerent, que par l'importance des objets qui les divifaient, prirent naiffance dans les Pays-Bas. Odon & Rainbert, Profeffeurs de Dialectique, l'un à Tournai, l'autre à Lille, en furent les chefs. Odon, qui prenait pour maîtres Boëce & les Anciens, foutenait que l'objet de la Logique font les chofes, & non pas les paroles. Rainbert, plus jaloux de donner du coloris que du nerf à fes difcours,

(1) Nouv. Abr. Chr. de l'Hift. de Fr. an. 1027.

(2) Hift. des Révol. de Corfe, tom. II, pag. 226.

ſuivait Ariſtote & Porphyre. Ces deux Sectes, qui eurent d'aſſez grands hommes pour défenſeurs, ſervirent beaucoup à aiguiſer les eſprits. Elles ſubſiſterent juſqu'au regne de Louis XI (1). Leurs partiſans porterent les noms de Réaliſtes & de Nominaux (2).

On reprit auſſi l'étude du Droit, que les déſordres arrivés ſur le déclin de la race Carlovingienne, avaient fait abandonner. Sous le regne de Robert, les Ecoles de Droit d'Orléans, étaient très-floriſſantes. Héribert, ſelon le témoignage du Moine Glaber-Rodulphe, était à la tête de ſes Profeſſeurs (3).

Mais ceux qui contribuerent le plus à nous éclairer, furent les Troubadours de Provence, qui, vers la fin du XI.e ſiecle, commencerent à paraître. Ces Poëtes, nés dans un pays dont les habitans ont communément l'eſprit fort enjoué, compoſerent différentes eſpeces de pieces en vers, qui furent nommées chant, chanterée, chanſon, ſon, ſonnet, vers, mot, layz, depport, ſoulas, paſtorales, ſyrventes, tenſons & comédies. Les voyages d'Outremer, les victoires remportées ſur les Infideles, quel-

(1) Nouv. Abrég. Chron. de l'Hiſt. de Fr. tom. I, pag. 155.

(2) Eſſ. ſur l'Hiſt. des Bell. Lett. tom. I, pag. 315. Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. 63, N.° 61.

(3) Eſſ. ſur l'Hiſt. des Bell. Lett. tom. III, pag. 18.

qu'aventure amoureuse, les jalousies d'un mari, l'infidélité d'une épouse; tels étaient les principaux sujets de ces sortes de Poëmes. Toute l'Europe fut bientôt pleine de Troubadours; les plus grands Princes en attirerent plusieurs à leur Cour, & les honorerent de leur confiance & de leur amitié. Les Jongleurs, dont la profession était de jouer de différents instruments, s'associerent aux Troubadours, pour exécuter leurs ouvrages. Tous ces aventuriers portaient par-tout la joie & l'aménité dans les festins. Les mœurs de nos Peres, abrutis par l'esclavage & la superstition, en reçurent quelqu'adoucissement; & leur esprit, éclairé par le génie des Troubadours, commença à appercevoir la profondeur du précipice où l'ignorance l'avait plongé (1). Ce fut aussi au milieu de ce siecle, que le vaudeville, genre de poésie attribué communément à Olivier Basselin, commença à avoir de la réputation (2).

Le regne de Louis-le-Gros, si fécond en grands événements, fut aussi celui des Lettres. Les érections que ce Prince fit des communes, dans ses domaines, donnerent une nouvelle énergie à la Nation. Chaque citoyen, qui,

---

(1) Hist. du Théatre Fr. par M. Parfait, tom. I, pag. 3 & 4.

(2) Ess. sur l'Hist. des Bell. Lett. tom. III, Pag, 273.

avant cette époque, n'avait senti son existence, que par le poids des chaînes qui l'accablaient, commença à devenir un être important. On eut la liberté de penser & de s'instruire, sans en rendre compte à son Seigneur. Il ne restait plus que de faibles vestiges des Ecoles fondées sous Charlemagne; on en forma de nouvelles dans les Cathédrales, & dans les Monasteres. Les Moines s'appliquerent à copier des Livres. Ces Ecoles, où l'on élevait aussi les jeunes gens des meilleures familles du Royaume, fournirent le modele des Colleges qui furent fondés dans ce siecle. Paris devint le centre des Lettres, comme celui de la liberté; on y accourait de toutes les parties de l'Europe, & le nombre des Etudians y égalait celui des citoyens (1). A peine Maraubodes, Evêque de Rennes, eut-il écrit son poëme *de Gemmis*, qu'il fut traduit en Français (2). Anselme, doyen de Laon, Guillaume de Champeaux, Pierre Abelard, Alberic de Reims, le fameux Pierre Lombard, & un grand nombre d'autres Savans de cette espece, remplirent l'Europe de leur réputation. Nous savons que tous ces Docteurs étaient bien

(1) Nouv. Abrég. Chron. de l'Hist. de Fr. an. 1173.

(2) Mém. de l'Acad. des Inscript. tom. VII, pag. 293.

éloignés d'atteindre à la perfection qu'ils cherchaient. Le goût des bonnes études était perdu : leur folle ambition de tout savoir, faisait souvent qu'ils n'apprenaient les choses que fort superficiellement (1). Mais enfin, les efforts qu'ils firent pour tirer les sciences du cahos ténébreux où elles étaient plongées, furent très-louables. Nous devons, peut-être, à cette heureuse secousse, les lumieres dont nous jouissons.

Ce fut alors que l'on commença à écrire en langue Romance. Les Poëtes furent, comme on l'a dit, les premiers qui publierent, en ce nouvel idiome, des chansons traitant d'amour ou de faits d'armes, pour le divertissement de la jeune Noblesse. Il parut bientôt (2) une Histoire des Ducs de Normandie, écrite par un Clerc de Caen, nommé Me Vace. Dans la suite, Geoffroi de Ville-Hardouin écrivit en prose l'Histoire de la conquête de Constantinople par les Latins (3), & Joinville nous donna celle des expéditions de S. Louis contre les Sarrasins. Cependant, on connaissait alors fort peu la Géographie. Sans parler de Joinville, dont les fautes sur ce point, sont sans nombre,

(1) Fleury, Disc. V, sur l'Hist. Eccl. N.° IV.
(2) En 1160.
(3) Ess. sur l'Hist. des Bell. Lett. tom. I, pag. 39.

Albert-le-Grand, l'un des plus ſavans hommes du XIII.e ſiecle, y était ſi peu verſé, qu'il plaçait Bizance en Italie avec Tarente (1).

L'Abbé Suger, Miniſtre de Louis-le-Gros, ce Religieux dont on admire encore aujourd'hui la politique & le bon ſens, ne contribua pas peu à cette révolution. Indépendamment des faveurs dont il honorait les Savans, il cultivait lui-même les Lettres avec ſuccès. Frappé de la ſtérilité qu'offrait l'Hiſtoire des ſiecles précédents, ce grand homme conçut le deſſein de mieux ſervir la poſtérité. Ce fut lui qui forma le projet de la compilation des grandes Chroniques de S. Denis; & par cette précaution, il nous conſerva pluſieurs morceaux d'Hiſtoire, que nous chercherions en vain ailleurs (2).

Plus nous approcherons des ſiecles qui nous touchent, plus l'Hiſtoire Littéraire deviendra intéreſſante. On ſait quels efforts fit S. Louis, pour ſoutenir l'éclat que les Lettres avaient acquis ſous ſes derniers prédéceſſeurs. Ce fut ſous ſon regne que l'Univerſité de Paris, déjà décorée de pluſieurs priviléges par Philippe-Auguſte, reçut le nom qu'elle porta depuis, & prit une véritable conſiſtence. Quoique les

---

(1) Fleury, Hiſt, Eccl. Liv. 87, N.° 49.

(2) Mém. de l'Acad. des Bell. Lett. tom. VII, pag. 293.

deux Croisades, que ce bon Prince entreprit, eussent porté le trouble & l'agitation dans son Royaume, on y voyait cependant un plus grand nombre d'hommes instruits, que sous les regnes précédents. Paris fut enrichi de nouveaux Colleges; celui de Sorbonne, qui prit alors naissance, fut fondé par Robert, Chanoine de Cambrai, & Confesseur du Roi. La Médecine devint plus florissante que jamais; Hypocrate & Galien, qu'on étudiait déjà dès le regne de Louis VII (1), devinrent des Auteurs Classiques. Cette branche importante de nos connaissances ne fut long-tems maniée que par les Clercs; dans ce siecle, les Laïcs s'en emparerent (2). Les manuscrits, qui étaient encore assez rares sous S. Louis, devinrent plus communs par l'attention qu'eut ce Prince, de

(1) Pasquier, Rech. de la Fr. Liv. IX, chap. 12.

(2) Guillaume-le-Bâtard, dans la maladie dont il mourut en 1087, fut soigné par Gilbert, Evêque de Lisieux, & par Goulard, Abbé de Jumieges. Hist. d'Angl. par J. Barrow, tom. II, pag. 276. On comptait aussi parmi les Médecins du siecle de Louis VII, un Fulbert, Evêque de Paris, un Obizo, Religieux de Saint-Victor, & Regord, Abbé de Saint-Denis. Ess. sur l'Hist. des Bell. Lett. tom. II, pag. 30. *Voyez* l'Abbé Lebeuf, Etat des Sciences en France, depuis Charlem. jusqu'au Roi Robert, pag. 128 & 129.

faire copier tous les Livres Eccléſiaſtiques utiles qu'il put trouver dans les Abbayes (1); il n'y eut pas juſqu'à une eſpece d'Encyclopédie, qu'un Italien (2) mit alors au jour. L'Architecture, qui avait fait de ſi grands progrès ſous Philippe-Auguſte (3), fut la ſeule ſcience qui parût avoir dégénéré dans ce regne (4).

Tous les Succeſſeurs de S. Louis, juſqu'à Charles VI, s'occuperent à faire fleurir les Muſes dans leurs Etats. Aucun d'eux n'épargna ni ſoins, ni dépenſes, pour porter les arts & les ſciences à leur perfection. L'expérience ayant fait appercevoir que les Colleges déja fondés ne ſuffiſaient pas, on en vit bientôt un grand nombre s'élever à l'inſtar des premiers. Pluſieurs Univerſités de Province, telles que celles d'Orléans & d'Angers (5), furent établies ſur le modele de celle

---

(1) On peut juger de la rareté des Livres dans le XIII.e ſiecle, par une clauſe du teſtament de Pierre de Nemours, Evêque de Paris. Ce Prélat légua à l'Abbaye de Saint-Victor, ſa *grande Bibliotheque*. C'était une armoire de Livres, contenant dix-huit volumes. Eſſ. ſur l'Hiſt. des Bell. Lett. tom. IV, pag. 110.

(2) *Brunetto Latini.* Voyez le VII.e vol. des Mém. de l'Acad. des Inſcrip. pag. 297.

(3) Voyage en France, en Italie, aux Iſles de l'Archipel, en 1750, trad. de l'Anglais, Lett. VI.

(4) Eſſ. ſur l'Hiſt. des Bell. Lett. tom. II, pag. 360.

(5) L'une en 1312, & l'autre en 1364.

de Paris. Les Sociétés littéraires se formerent (1). On disputa le prix du savoir, & les talents conduisirent à la fortune & aux honneurs (2).

Le Roi Jean, quoique Protecteur zélé des Belles-lettres, n'avait que huit à dix volumes dans sa Bibliotheque. Les soins de Charles V, qui mérita le surnom de sage par son amour pour les sciences, en augmenta bientôt le nombre. En 1373, Gilles Mallet, chargé de la garde des livres du Roi, en porta neuf cents dix volumes dans son inventaire. Ce trésor, très-précieux pour un tems où l'on ne connaissait pas encore l'Imprimerie, fut logé dans une des tours du Louvre, qu'on nomma *la tour de la Librairie*. Ce fut le premier fonds de la Bibliotheque Royale, aujourd'hui la plus riche & la plus complette de l'Univers (3), après celle du Vatican.

---

(1) Les jeux Floraux de Toulouse, fondés par Clémence Isaure.

(2) Les premieres Lettres d'ennoblissement dont parle l'Histoire, furent données, en 1230, par Philippe-le-Hardi, à un Orfévre nommé Raoul. Nouv. Abr. Chr. de l'Hist. de Fr. an. 1270. Eff. sur l'Hist. des Bell. Lett. tom. IV, pag. 251.

(3) Eff. sur l'Hist. des Bell. Lett. tom. IV, pag. 114. Nouv. Abr. de l'Hist. de Fr. an. 1380.

On était en usage, depuis long tems, de donner au Public la traduction des Ouvrages qui paraissaient mériter de voir le jour en Français. Dès le regne de Philippe-Auguste, Michel de Harnès traduisit la Chronique latine de l'Archevêque Turpin (1). La premiere traduction de la Bible parut sous le regne de S. Louis; & dans le même tems, Brunetto Latini donna celle des morales d'Aristote. Sous Philippe-le-Hardi, Henri de Gauchi dédia au fils ainé du Roi, depuis, Philippe-le-bel, la traduction d'un livre intitulé, *le Gouvernement des Rois*, par frere Gilles de Rome. Peu de tems après, le fameux Jean de Meun, continuateur du Roman de la Rose, mit en Français plusieurs Ouvrages latins, tels que le traité de Végece, le livre de la Consolation de la Philosophie, par Boëce, &c. Pierre Bachoire, Bénédictin, traduisit Tite-Live, par l'ordre du Roi Jean. La premiere traduction de Bocace & des Economiques d'Aristote, est dûe à Laurent de Premier-fait, en 1417, Enfin Raoul de Praëles, Confesseur de Charles V, enrichit la Littérature Française, de la Cité de Dieu, par S. Augustin (2).

---

(1) Ducange, Gloss. sur Ville-Hardouin.

(2) Mém. de l'Acad. des Inscrip. tom. VII, pag. 294.

Les arts prirent auſſi un accroiſſement ſenſible dans ce ſiecle. Le fameux Van-Eyck, ou Jean de Bruges, trouva, ſous Charles V, le ſecret de peindre en huile : & cet homme de génie nous fournit par là le moyen de conſerver à nos Tableaux toute la fraîcheur de leur coloris. Dans le même tems, Jean Jouvente fit la cloche du Palais de Paris, & celle de l'horloge de Montargis, deux ouvrages de fonte, qui ne cedent que pour le volume & le poids à ceux qu'on a faits depuis (1). Enfin Jean de Meurs, Pariſien, qui vivait ſous le Roi Jean, facilita les progrès que nous avons faits dans la muſique & le chant, en donnant les moyens d'exprimer la durée des notes de Gui d'Arezzo. (2).

Deux grands événements également fameux dans les annales du genre humain, reparerent dans le XV ſiecle, le tort que la faibleſſe de Charles VI, & les animoſités des Maiſons de Bourgogne & d'Orléans, firent à la Littérature, & préparerent le beau regne de François I. On comprend déjà que nous voulons parler de la priſe de Conſtantinople par les Turcs, & de l'invention de l'Imprimerie. Quoi-

---

(1) Eſſ. ſur l'Hiſt. des Bell. Lett. tom. IV, pag 247.

(2) Eſſ. ſur l'Hiſt. des Bell. Lett. tom. II, pag. 322.

que les Empereurs, livrés pour la plupart à l'esprit de petitesse & de superstition, ne fussent rien moins que des gens éclairés, le climat qui avait fait naître les Homere & les Thucydide, continuait toujours d'entretenir une succession de génies privilégiés, qui soutenaient passablement l'ancienne réputation des Grecs. Ce furent ces Savans, qui, chassés de leur patrie par les Turcs, vinrent aborder sur nos côtes. La Maison de Médicis, protégeait alors avec éclat les belles-lettres à Florence. Elle invita ces exilés à se fixer en Italie & recueillit les premiers fruits de cette révolution. Les rayons de ce Soleil naissant se répandirent bientôt dans toute l'Europe. La France, toujours prête à donner asyle aux talents, profita fort-avantageusement de la circonstance qui s'offrait de perfectionner ses études. Les libéralités de Louis XI, de Charles VIII & de Louis XII, nous procurerent un grand nombre de ces Savans. Les écoles de France devinrent plus florissantes que jamais. La seule Université de Paris comprenait, sous Charles VIII, vingt-cinq mille étudians (1). Dès lors

(1) « Marchaient Messieurs de l'Université, tous » Gradués, tant ès Arts, Médecine, Décret, Théologie, » qu'autres Facultés. Monseigneur le Recteur avait fait » offre d'amener la totalité des Etudians de l'Université, » que l'on estimait à plus de vingt-cinq mille; mais pour

on commença à étudier ſérieuſement les langues mortes. On traduiſit les meilleurs écrivains de l'Antiquité ; on les commenta, on ſe nourrit de leurs idées. Si l'on eût été aſſez ſage pour les imiter, au lieu de s'aſtreindre ſervilement à n'employer que leurs propres termes, on ſerait peut-être parvenu, ſans autre intermédiaire, à cette perfection qui fit la gloire du ſiecle de Louis XIV.

L'invention de l'Imprimerie, dont les premieres épreuves parurent dans le même-tems (1), fournit à tout le monde les moyens de s'éclairer. Avant cette découverte importante, les livres qui coûtaient des ſommes immenſes à faire copier (2) étaient néceſſairement fort rares. Les grands monaſteres, ou les familles riches, les ſeuls qui les poſſédaſſent,

» éviter la foule, on ne voulut que leſdits Gradués, » qui étaient au nombre de quatre à cinq mille ». Pompe funebre de Charles VIII. Eſſais ſur Paris, tom. II, pag. 238.

(1) En 1466. Rech. de la Fr. Liv. IV, chap. 24.

(2) On doit juger du prix des Livres au onzieme ſiecle, par celui que donna alors Grecie, Comteſſe d'Anjou, du recueil des Homelies d'Haimon d'Alberſtat. Elle l'acheta deux cents brebis, un muid de froment, un autre de ſeigle, un troiſieme de millet, & un certain nombre de peaux de martres. *Mabill. Annal. Bénédict.* Liv. 61, N.° 6.

ne

ne les communiquaient qu'avec la plus grande précaution; d'où il arrivait ſouvent que les talents les plus diſtingués demeuroient enfouis, faute de ſecours pour ſe développer. L'Imprimerie changea donc entierement la face des choſes. Elle nous rendit propres toutes les idées des plus grands hommes que le monde avait produits; elle mit au grand jour des ſciences dont la plupart étaient reſſerrées dans le cercle étroit d'un très-petit nombre d'adeptes; & ce qui n'eſt pas moins important, elle facilita à tous les corps politiques de l'Europe, cette communication ſalutaire qu'ils entretiennent entre eux, à la faveur de laquelle les lumieres ſe trouvent également partagées.

Il ſemble que la Peinture fit auſſi, ſous Louis XI, des efforts pour ſe mettre au niveau des autres ſciences. Si l'on en croit Brantôme, Rufi & Bouche, René Duc d'Anjou, Roi de Jeruſalem & de Sicile, qui vivait alors, fut un excellent Peintre. Ce Prince ſe peignit lui-même, & ſon portrait eſt conſervé dans une Chapelle des Carmes d'Aix en Provence (1). On raconte, que le Courier qui vint lui apporter la nouvelle de la perte en-

(1) Montfaulcon, Monum. de la Mon. Fr. tom. III. Eſſ. ſur l'Hiſt. de la Litt. tom. III, pag. 106.

tiere du Royaume de Naples, après la défaite de son fils, le Duc de Calabre, le trouva peignant une perdrix, & que ce Prince y parut si peu sensible, qu'il ne daigna pas quitter le pinceau (1). Sa maîtresse étant morte, pendant un voyage qu'il avait fait hors de France, il la fit exhumer, pour peindre de sa main ce squelette empesté. Le portrait qu'il en fit, est encore dans la Sacristie des Célestins d'Avignon (2).

Tel était l'état des sciences & des arts, à l'avénement de François I au Trône. Ce Prince, aussi estimable par les qualités de l'esprit que par celles du cœur, ne négligea aucun des avantages que les circonstances lui offraient, pour fixer les muses en France. Tous les plus grands hommes de l'Europe furent invités à prendre part à ses bienfaits. On dota richement des Colleges pour y enseigner les hautes sciences & les langues mortes. Une foule de jeunes gens de tous les ordres y furent distribués, pour s'y former au goût de la bonne Littérature. Vatable, Bertin, Genebrard, Budé & quantité d'autres Savans auxquels on donna des chaires, rendirent les

---

(1) Calmet, Hist. de Lorraine, Liv. 28. Degly, Hist. des deux *Siciles*, tom. III, pag. 316.

(2) Voyage en Fr. en Italie & aux Isles de l'Archipel, Lett. 31.

langues grecque & hébraïque fort communes dans le Royaume (1). L'héréſie naiſſante de Luther fut un nouveau motif qui détermina François I à inviter ſes ſujets à l'étude. On ſavait que le Novateur Allemand ne devait les progrès rapides que ſa Secte avait faits dans ſa patrie, qu'à l'ignorance groſſiere qui regnait alors au-delà du Rhin. Ce Prince, ſincérement pénétré des ſentiments de Religion, craignait avec raiſon, que les émiſſaires de Luther ne trouvaſſent en France la même facilité à ſéduire les peuples. Il voulut les mettre à portée de répondre à leurs ſophiſmes. Cette précaution ſage qui nous préſerva de l'abyſme où tomberent nos voiſins, fut la ſource de ces connaiſſances profondes qui font tant d'honneur à la France depuis ce Prince.

Ni les guerres longues & meurtrieres qu'Henri II eut à ſoutenir, ni la faibleſſe des derniers Princes de la Maiſon de Valois, ni les fureurs de la Ligue, ne furent capables d'éteindre ce beau feu que le génie de la France avait allumé ſous François I. Les ſciences & les arts ſe ſoutinrent toujours chez nous, malgré le fracas des armes & l'ignorance de la plûpart de nos voiſins. Les chaires furent remplies par des hommes de mérite dont

(1) Eſſ. ſur l'Hiſt. des Bell. Lett. tom. I, pag. 6 & 10.

nous consultons tous les jours les écrits. Si plusieurs membres du Clergé, encore absorbés dans l'indolence & la superstition, n'avaient pas ouverts les yeux à la lumiere, un grand nombre d'entr'eux faisaient honneur à l'Eglise Gallicane par l'étendue de leurs connaissances, & la pureté de leur doctrine. Un Cardinal de Lorraine, un Amyot, & plusieurs autres, qui figurerent au Concile de Trente, aux Synodes nationaux, & dans les assemblées des Etats, n'étaient rien moins que des gens ordinaires. En un mot, si dans ce siecle, l'on eût su mettre un peu plus de méthode dans ses études, peut-être serait-on parvenu à égaler les Auteurs de l'Antiquité, qu'on prenait pour guides.

Le Regne de Louis XIII, l'aurore du plus beau jour qui fut jamais, ne manqua pas de grands hommes en tous les genres. Le Cardinal de Richelieu, qui protégeait les lettres & les arts, autant par vanité que par goût, s'attacha une foule de gens d'esprit, qui les cultiverent avec succès. Si ce Ministre content de jouer le rôle de Mécene, se fût borné à honorer de ses bienfaits les favoris des Muses, sa mémoire n'aurait jamais cessé d'être chere aux Savans. Mais son ambition, qui le porta à rechercher les lauriers du Parnasse, flétrit beaucoup sa gloire. La Nature, qui l'avait formé le plus grand & le plus délié politique qui fut

peut-être jamais, n'avait pas à se reprocher de ce qu'elle ne l'avait pas fait Poëte, Historien, ou Orateur. Semblable au Prince dont il était l'organe, il eût dû se contenter de distribuer les Couronnes, aulieu de s'empresser de les arracher aux autres. En sollicitant le grand Corneille de lui céder sa Tragédie du Cid, il donna l'exemple le plus frappant d'une faiblesse vraiment avilissante pour un homme en place.

Nous ne prétendons pas apprendre à personne que le regne de Louis XIV fut l'époque du triomphe des sciences & des beaux arts. On n'écrit ici pour ceux qui ignoreraient cette partie importante de notre Histoire. Les Chefs-d'œuvres en tout genre qui virent alors le jour, effacerent ceux qui illustrerent les siecles de Périclès & d'Auguste. Un enthousiasme divin sembla s'emparer de tous les Français. Melpomene & Thalie sur-tout, ces deux aimables Sœurs qui sont en possession d'éclairer l'esprit & d'adoucir les mœurs, ne parurent jamais avec tant de charmes. Le grand Corneille alla se placer fort au-dessus de Sophocle dans Polieucte & Cinna; Euripide eût rougi de sa gloire, s'il avait lu la Phedre & l'Iphigénie de Racine. Aristophane, Plaute & Térence furent obligés de céder le pas au génie de Moliere. Quinaut, en inventant un genre de Poésie que l'Antiquité n'avait pas connu, ne laissa à ses

ſucceſſeurs que le dépit de ne pouvoir l'imiter. Boileau enrichit notre Littérature d'une Poétique, dont les préceptes ne périront qu'avec les lettres. Enfin le naïf la Fontaine, en nous donnant ſes fables, ſauva de l'oubli les deux originaux qu'il prit pour modeles.

L'éloquence du Barreau & celle de la Chaire, enveloppées l'une & l'autre, depuis long-tems, dans un fatras d'érudition grecque & latine, prirent une forme majeſtueuſe, & ſe montrerent avec toute la dignité qui leur convient. La Philoſophie noyée dans un Océan d'abſurdités, proſcrivit Ariſtote & ſes ignorans commentateurs, pour s'attacher aux chars de Deſcartes, de Gaſſendi, de Mallebranche, &c. Paſchal, Rohault, & une infinité d'autres approfondiſſent les myſteres de la Nature, & reculent de pluſieurs degrés les bornes de la phyſique. Caſſini, monté ſur l'Obſervatoire, nous donne la carte des cieux; M. de la Hire, en publiant ſes coniques, étonne les plus grands Géometres de l'Europe; & l'illuſtre Marquis de l'Hopital dévoile aux yeux de la France, les ſecrets de l'infini Géométrique, dans ſon excellent ouvrage de l'Analyſe des infiniment petits.

Tous les arts qui ſont dans l'uſage de ſuivre les viciſſitudes des ſciences ſpéculatives, monterent au même degré de perfection ſous Louis XIV. Le fameux Lulli donna à notre Muſique

cette délicatesse & cette dignité que nous ne connaissions pas encore. François Blondel, Louis le Vau, & Jules-Hardouin Mansard, étalerent toutes les richesses de l'Architecture des Anciens. La Méchanique prend de nouvelles forces sous la plume de M. de Varignon. Le génie du Maréchal de Vauban rend les villes imprenables. Les Observations de M. Mariotte enrichissent l'Hydraulique d'une infinité de découvertes. Enfin, la Peinture, la Sculpture, la Gravure, la Marqueterie, la Damasquinure, le Jardinage même, ont été portés au plus haut point d'élévation sous Louis XIV. Ce siecle fut celui du génie; & les miracles qui s'y opérerent en tout genre, feraient croire que la Nature se ferait alors épuisée, si l'esprit de critique & la Philosophie, qui caractérisent le nôtre, ne donnaient à nos productions un mérite inconnu aux âges précédents.

HISTOIRE NATURELE.

ON n'aura pas de peine à croire que les Francs n'avaient aucune connaissance de l'histoire naturelle. Cette science, aussi vaste qu'elle est importante, exige de ceux qui la cultivent, une civilisation plus formée que n'était celle de nos peres encore Germains. Toutes les Nations, il est vrai, celles même qui paraissaient les plus farouches, ont voulu connaître quelques parties de la nature, soit pour soulager leurs

maux, ſoit pour ſatisfaire leur curioſité (1) ; mais aucune d'elles n'a pu employer à cette étude le diſcernement & la méthode qu'on doit attendre des ſeuls peuples policés, & chez leſquels les lettres ont fait quelques progrès. Les Egyptiens, les Tyriens, les Grecs & les Romains ne cultiverent l'hiſtoire naturelle avec quelque ſuccès, que lorſqu'ils furent parvenus à un état de repos & d'urbanité, qui leur permit de conſacrer leurs veilles à l'étude.

Minéraux. Nous diviſons communément toutes les productions de la nature en trois regnes, qui comprennent les minéraux, les végétaux & les animaux. Quoiqu'il y ait une fort grande confuſion chez les Anciens ſur ce ſujet, il paraît qu'ils employaient la même diſtribution. Le regne minéral a pour objet les terres, les pierres, les ſels, les bitumes, les minéraux & les métaux. Cette partie de l'hiſtoire naturelle était preſque inconnue aux peuples de l'antiquité. Le luxe & le beſoin leur avaient fait découvrir quelques métaux, tels que l'or, l'argent, le fer, l'étain, &c. Mais la maniere avec laquelle ils les mettaient en œuvre, fait aſſez comprendre combien leur théorie était imparfaite. Ils n'avaient qu'une idée fort confuſe de la Géologie. La plûpart d'entr'eux

(1) Traité de l'Opin. Liv. VI, part. 2, chap. 1.

croyaient que les montagnes devaient leur naiſſance aux Géans, qui les avaient formées en entaſſant pierre ſur pierre, pour eſcalader le ciel. Théophraſte & Pline ont traité la Lithologie; mais ces deux Ecrivains n'ont fait qu'ébaucher la matiere (1). Pline, ſur-tout, ſemble n'avoir entamé cet important ſujet, que pour débiter des inepties ſur les pierres. Les modernes ont porté plus loin leurs lumieres ſur ce point, que les anciens. Sans parler de Cardan, dont les ſuperſtitieuſes recherches ne méritent que du mépris, Agricola & Kircher doivent être conſidérés comme les peres de la ſcience métallique. L'ouvrage (2) du premier eſt encore aujourd'hui le plus ſavant répertoire qui ſoit connu, ſur la formation des métaux, ſur les lieux qui les contiennent, ſur la façon de préparer les matieres, après qu'elles ont été tirées des mines, & ſur la maniere d'extraire les ſels, le nitre, l'alun, le bitume & les autres ſucs minéraux. Le P. Kircher eſt plus judicieux, plus philoſophe & plus méthodique qu'Agricola. Son *monde ſouterrain* eſt autant l'ouvrage d'un profond Phyſicien, que d'un Naturaliſte éclairé. Vous diriez, lorſqu'il explique les météores, les phénomenes & toute l'orga-

(1) Hiſt. du prog. de l'Eſp. hum. dans l'Hiſt. Nat. pag. 70.

(2) Agricol. *de re metall.*

nisation de l'Univers matériel, que Dieu lui a révélé le grand myftere de la création. Les entrailles les plus profondes de la terre, la région la plus élevée des cieux, les abyfmes de la mer, tout eft acceffible à fon efprit; rien n'échappe à fa pénétration. Son fyftême du feu central, renouvellé de nos jours par MM. de Mairan, de Buffon & Bailly, eft peut-être une chimere (1): mais cette opinion eft rendue fi vraifemblable dans l'ouvrage du P. Kircher, qu'on a befoin de toute fon attention, pour ne pas fe laiffer entraîner dans fon erreur.

L'un des premiers Français qui ait traité des minéraux, eft un Potier, natif d'Agen, nommé Paliffy (2). Cet homme eftimable, doué d'un génie fort au-deffus de fa profeffion, avait chez lui une collection, très-précieufe pour le tems, d'hiftoire naturelle dont il faifait une démonftration raifonnée (3). A peu près dans le même tems, François Garrault, fieur des Gorges, donna le dénombrement des mines d'argent trouvées en France. Au fiecle fuivant, le Cardinal de Richelieu, mu peut-être par les expreffions un peu trop pompeufes avec lefquelles Strabon, Céfar, Dio-

(1) Lettre de M. PONCELIN, Avocat au Parlement, à M. de ***, dans la Bibl. du Nord, tom. XII.

(2) En 1580.

(3) Bibl. Phyf. de la Fr. pag. 100, N.° 289.

dore de Sicile, Suétone & Tacite, représentent les richesses des Gaules, chargea le Baron de Beausoleil, de faire des recherches sur les mines du Royaume. Ces perquisitions, qui furent faites avec assez peu d'exactitude, donnerent naissance à quelques écrits médiocres, dont l'un eut pour Auteur la femme même de l'Observateur. Le regne de Louis XIV, si fécond en grandes choses, ne forma aucun Naturaliste, dont le nom méritât de passer à la postérité. L'étude du regne minéral n'a été soutenue avec succès que dans notre siecle. MM. Hellot, Guettard, d'Argenville, & quelques autres Ecrivains moins distingués, ont enfin tiré cette science du cahos où elle étoit ensevelie depuis la naissance du monde. La méthode que ces hommes laborieux ont employée pour la traiter avec utilité, les pénibles recherches qu'ils ont faites, afin de donner l'analyse des véritables trésors de la France, la justesse & l'exactitude de leurs Observations, tout concourt à rendre leurs Ouvrages chers à la Patrie. M. Guettard, Medecin de la Faculté de Paris, mérite sur-tout les plus grands éloges. Cet ingénieux Naturaliste est le premier qui ait formé le projet de représenter sur des cartes géographiques la nature des substances renfermées dans le sein de la terre. Celles qu'il a fait graver, offrent deux marges assez étendues, dont l'une contient l'explication des

caractères minéralogiques & l'autre, le profil des montagnes. Il en résulte qu'au moyen de ces cartes, on peut connaître en même tems les substances qui se présentent à la surface de la terre, & celles qui se trouvent à différentes profondeurs. Nous ferons plus d'une fois usage, dans le cours de cet Ouvrage, de cette méthode intéressante de M. Guettard.

Botanique. La science des végétaux, ou la Botanique est incontestablement plus ancienne que celle des deux autres regnes. Il faut très-peu d'efforts pour connaître la nature & la propriété d'une plante qu'on a toujours sous les yeux; mais on a besoin de beaucoup de lumieres & d'une grande opiniâtreté au travail, quand on veut fouiller dans les entrailles de la terre, ou disséquer des êtres vivans, pour analyser les minéraux, & développer l'organisation des animaux. Si l'on en croit les Auteurs de l'Antiquité, les Egyptiens étaient d'excellents Botanistes. Leurs Prêtres, toujours occupés du bien public, se livraient particulierement à cette science. On attribue à l'un de leurs Hermès un grand nombre d'ouvrage sur la Botanique. Comme il ne nous en reste aucuns fragments, il est assez croyable que ces écrits sont aussi imaginaires, que tant d'autres, dont les Egyptiens, les plus vains des peuples de la terre, ont fait honneur à leurs Savans. On ne peut

douter que les Tyriens n'aient eu quelques notions de la Botanique. Ces peuples marchands rassemblaient chez eux les premiers principes de toutes les sciences. Ils offraient chaque année les prémices des plantes à Cadmus, comme au premier qui leur en avait enseigné l'usage (1). Les Grecs, quifurent redevables de la plûpart de leurs connaissances aux Egyptiens, reçurent de cette nation les premiers élémens de la Botanique. Hercules, originaire de Thebes, dans la haute Egypte, la porta chez eux. Il donna son nom à plusieurs simples & fit transplanter l'olivier sauvage & le peuplier blanc dans les contrées où ces arbres n'étaient pas connus. Hésiode, Homere, Métrodore & Hippocrate regardaient Craterias comme le premier Botaniste. Cependant Diodore de Sicile assure que le fameux Esculape, antérieur à Craterias, était très-savant dans cette science. Aristote, le plus laborieux Ecrivain de l'Antiquité, avait donné des ouvrages sur les plantes. Il ne nous en reste que quelques fragments qu'un Auteur Arabe a déshonorés par ses suppléments (2). Théophraste,

(1) Plutar. Sympos. Lib. III, quæst. 2.

(2) Buffon, Hist. Nat. tom. I, pag. 62. Adanson; familles des Plantes. Saver. Hist. des prog. de l'esp. hum. dans l'Hist. Nat. pag. 121.

le disciple chéri d'Aristote, se livra aussi à la Botanique ; mais avec beaucoup moins de succès qu'aux autres sciences qu'il tenait de son Maitre. Ses études se bornerent, sur ce point, à la description de cinq à six cents plantes. Cependant, il était trop éclairé, pour ne pas sentir combien la confusion qui regnait alors dans la Botanique, en retardait les progrès. Il fut le premier qui imagina une methode, pour abréger le travail. La génération des plantes, leur lieu natal, leur grandeur, leur usage, leur graines & leurs sucs, furent les qualités qu'il choisit pour former leurs caracteres (1).

Tels furent les progrès que les Grecs firent dans la Botanique. On comprend aisément pourquoi ces peuples, d'ailleurs si ardents à s'instruire, n'ont pas poussé plus loin leurs connaissances à cet égard. Ils ne regardaient pas la Botanique comme une science qui dût former un objet à part. Ils ne la considéraient que relativement à l'Agriculture, au Jardinage, à la Médecine & aux Arts (2) Cette science négligée pendant plusieurs siecles, commença à se ranimer sous l'Empire des premiers Césars. Rufus d'Ephese, dont parle Galien,

(1) Adanson, fam. des Plantes, Préf. tom. I, pag vj. Hist. des prog. de l'esp. hum. dans l'Hist. Nat. pag. 122.

(2) Hist. Nat. tom. I, pag. 63.

composa alors six livres sur la Botanique. Dioscoride, Médecin fort célebre en ces tems là, se livra à cette étude avec assez de succès. Il divisa toutes les plantes en quatre classes; en aromatiques, en alimenteuses, en médecinales & en vineuses. L'un des principaux avantages qu'il eut sur Théophraste, consistait en ce que, n'ayant pas traité sa matiere en Orateur, il rassembla sous chaque plante un grand nombre de caracteres. Il fit plus; il dessina, au rapport de Cassiodore & de Saumaise, toutes les plantes qu'il put recueillir. Mais on lui reproche d'avoir rempli son sujet avec plus d'élégance que d'exactitude & de vérité. Pline, qui paraît avoir été le contemporain de Dioscoride, surpassa, dans les connaissances naturelles, tous ceux qui l'avaient précédé. Son ouvrage, tout aussi varié que la nature, offre l'encyclopédie la plus riche & la plus savante que l'on puisse desirer. Mais cette compilation immense est sans ordre, sans methode, & souvent sans critique (1). Avec une élévation de génie peu commune, & la plus profonde érudition qu'il fût possible alors d'acquérir, cet Ecrivain est ordinairement minutieux. Ses descriptions sont assez

(1) Adanson, familles des Plantes, tom. I, pag. vij, Préf.

exactes, quand il parle de ce qu'il a pu observer. Ses réflexions ont de la finesse, & ses idées beaucoup de netteté; mais la superstition qui maîtrisait son siecle, gâta ces qualités brillantes, & ternit le plus bel Ouvrage qui eût encore paru.

L'état d'ignorance où gémissait l'Europe, dans la décadence de l'Empire, ne permit pas qu'on se livrât à l'étude pénible & dispendieuse de l'histoire naturelle. Près de quatorze siecles se passerent sans qu'il fût question de la Botanique. Elle demeurait alors confondue avec la médecine; encore la superstition qui dénaturait tout dans ces tems de barbarie, avait-elle rendu les meilleurs simples inutiles, par la préférence aveugle qu'elle avait donnée à quelques-uns d'entr'eux, dont les vertus magiques étoient sottement préconisées. Un nommé Cuba, fut le premier qui, en 1486, déchira le voile qui la couvrait. On vit alors paraître cinq cents neuf figures de Plantes, avec leurs descriptions (1). Cet ouvrage, assez mal digéré, fut le signal qui invita les Savans à ce genre d'étude. Bock, ou *Tragus*, se mit le premier sur les rangs, & publia, en 1532, le dénombrement de cinq cents soixante-sept plantes, qu'il divisa en trois classes, selon leurs qualités, leur ensemble, leurs figure & grandeur.

(1) Adans. fam. des Pl. tom. I, Préf. pag. vij.

deur. Dix ans après, le fameux Gesner, surnommé le Pline de l'Allemagne, considérant les plantes du côté de l'utilité dont elles peuvent être dans la Médecine, les rangea selon l'ordre alphabétique, avec des descriptions tirées de tous les Naturalistes de l'antiquité. Cette méthode lui parut bientôt défectueuse; il la changea, pour placer chaque plante, suivant son genre, qu'il désigna par les fleurs, les fruits & les semences. Peu de tems après, Adam Linocier distribua en deux classes, en arbres & arbrisseaux, & en plantes médecinales, les huit cents soixante-dix-neuf plantes qu'il connaissait. Cette division était visiblement insuffisante: elle fut changée par Dodoens, contemporain de Linocier. Depuis cette époque, jusqu'au célebre Tournefort, la Botanique ne fit que de très-modiques progrès; la plupart de ceux qui s'y livrerent, ne s'étant attachés qu'à proposer de nouveaux systêmes, la science même fut négligée. A peine apperçoit-on le savant Jonston, dans ce nuage épais de nomenclateurs & de méthodistes.

Nous n'avons encore vu paraître sur la scene, qu'un Botaniste Français: c'est Linocier. Cet Auteur n'est pourtant pas le premier Naturaliste qu'ait produit la France. Cette gloire paraît dûe à Belon, Auteur de plusieurs ouvrages fort curieux, & qui débuta par son Livre, *de Arboribus corniferis*. On voit ensuite

Dupin, Pena, l'Ecluſe, Dalechamp & pluſieurs autres, courir la même carriere, dans le XVI.e ſiecle. Nos Rois ne penſerent même que fort tard à honorer la Botanique de leur attention. Henri IV fut le premier qui l'encouragea par l'établiſſement d'un jardin à Montpellier ; mais, ni ce précieux dépôt, ni celui que l'on fonda à Paris ſous Louis XIII, ne purent former de grands Botaniſtes, juſqu'à l'infatigable M. Fagon. Si celui-ci ne porta pas la Botanique au degré de perfection auquel elle pouvait atteindre, il eut au moins la gloire d'avoir aidé par ſes recherches & par ſon crédit, le génie de Tournefort à ſe développer (1). On ſait quels progrès ce dernier a faits dans cette ſcience, & combien il a reculé la ſphere de nos connaiſſances à cet égard. Sa méthode n'eſt pourtant pas ſans défaut ; c'eſt qu'il eſt toujours dangereux de s'en former une dans une matiere qui offre tant de nuances, ſous le voile d'une apparente uniformité. Le Suédois Linnæus, qui partage avec Tournefort, les ſuffrages de tous les Naturaliſtes de l'Europe, n'a guères mieux réuſſi que ſon rival. Ses caracteres, tirés des étamines & des piſtils, ſont ſujets aux plus grands

(1) Eloge de Tournefort, Œuv. de Fonten. tom. I, pag. 25, *in*-12.

inconvénients (1) : c'eſt une vérité dont ſes partiſans même ſont forcés de convenir. S'il était vrai qu'on ne pût ſe paſſer de méthode, pour étudier avec fruit la Botanique, il n'eſt pas un eſprit ſenſé qui ne donnât la préférence à celle de Tournefort. L'eſtimable M. de Juſſieu, va donner au Public un Catalogue des Plantes du Jardin du Roi, dont le plan nous a paru infiniment plus naturel que tous ceux dont on nous a inondes juſqu'à préſent.

Les Anciens connurent beaucoup mieux l'Hiſtoire du dernier regne, que celle des plantes (2). Alexandre fournit à Ariſtote huit cents talents, pour raſſembler des animaux de tous les pays du monde alors connu (3). Ce Philoſophe fit le plus grand uſage de ces ſecours. Pline aſſure qu'il compoſa cinquante volumes ſur l'Hiſtoire Naturelle. Les injures des tems nous ont dérobé la plus grande partie de ces ouvrages. On voit par ce qui nous en reſte, quelles lumieres ce ſavant homme avait jettées ſur un ſujet qui n'avait pas encore été entamé. M. de Buffon aſſure qu'Ariſtote connaiſſait peut-être mieux les animaux, & ſous

Regne animal.

(1) Buff. Hiſt. Nat. tom. I, pag. 25.
(2) Hiſt. Nat. tom. I, pag. 63.
(3) Athen. Deipnoſ. Lib. IX. Plin. Lib. VIII, cap. 16. Plut. in Alexand.

des vues plus générales, qu'on ne les connaît aujourd'hui (1). La méthode qu'il imagina, est fort simple ; presque tous les Naturalistes modernes l'ont adoptée. Il divisa tous les quadrupedes en trois classes ; en solipedes, en pieds-fourchus, & en fissipedes. On ignore les motifs qui le porterent à ne pas suivre dans ses ouvrages, une distribution si sensée. Les gens éclairés se plaignent, avec raison, de ce qu'on n'y trouve ni ordre, ni plan, ni méthode. Tous les animaux y sont confondus ; les quadrupedes y sont mêlés avec les insectes, les insectes avec les poissons, & ceux-ci avec les quadrupedes (2).

Pline & Élien vinrent long-tems après Aristote, & travaillerent sur le plan qu'il leur avait tracé. Le premier sur-tout offre des choses fort curieuses sur l'histoire des animaux. Il aurait été néanmoins à souhaiter qu'ici, comme ailleurs, il eût moins donné aux préjugés de son siecle. La postérité n'aurait pas fait moins de cas de son ouvrage, s'il nous eût fait grace de ses digressions sur l'intelligence des chiens & sur la piété des éléphans. Il ne paraît pas que, depuis Pline jusqu'à la renaissance des

(1) Hist. Nat. tom. I, pag. 64.

(2) Hist. des prog. de l'esp. hum. dans l'Hist. Nat. pag. 234.

lettres, on ait pensé à traiter le regne animal. Cette partie importante de l'histoire naturelle fut ressuscitée au seizieme siecle, par Aldrovande. On sait quels voyages ce laborieux Ecrivain entreprit, pour acquérir sur ce point les connaissances dont il avait besoin. Dévoré du desir d'approfondir les mysteres de la Nature, il n'épargna ni soins ni dépenses pour s'éclairer. Il avait toujours à sa suite des dessinateurs, des Peintres, des Sculpteurs & des Graveurs auxquels il prodiguait tout son bien. Des volumes immenses furent le fruit de ce travail continué avec la même opiniâtreté pendant soixante années. Le plan de son Ouvrage est bon, au jugement de M. de Buffon; ses distributions sont assez sensées, ses divisions bien marquées; ses descriptions sont assez exactes, monotones à la vérité, mais fideles (1). Ce qui a gâté un recueil qui serait aujourd'hui si précieux, ce sont les fables que l'Auteur y a mêlées avec une profusion impardonnable, les histoires étrangeres dont il a noyé son sujet, & le penchant qu'il montre par-tout à la crédulité. « Je me représente, dit M. de Buffon, » un homme comme Aldrovande, ayant une » fois conçu le dessein de faire un corps com- » plet d'histoire naturelle. Je le vois dans sa » bibliotheque lire successivement les Anciens,

(1) Hist. Nat. tom. I, pag. 37.

» les Modernes, les Philosophes, les Théo-
» logiens, les Jurisconsultes, les Historiens,
» les Voyageurs, les Poëtes, & lire sans
» autre but que de saisir tous les mots, toutes
» les phrases qui de près ou de loin ont rap-
» port à son objet; je le vois copier & faire
» copier toutes les remarques, & les ranger
» par lettres alphabétiques, & après avoir
» rempli plusieurs porte-feuilles de notes de
» toutes especes, prises souvent sans examen
» & sans choix, commencer à travailler un su-
» jet particulier, & ne vouloir rien perdre
» de tout ce qu'il a ramassé; ensorte qu'à
» l'occasion de l'histoire naturelle du coq ou
» du bœuf, il vous raconte tout ce qui a
» jamais été dit des coqs ou des bœufs, tout
» ce que les Anciens en ont pensé, tout ce
» qu'on a imaginé de leurs vertus, de leur
» caractere, de leur courage; toutes les choses
» auxquelles on a voulu les employer, tous les
» contes que les bonnes femmes en ont faits,
» tous les miracles qu'on leur a fait faire dans
» certaines religions, tous les sujets de super-
» stition qu'ils ont fournis, toutes les compa-
» raisons que les Poëtes en ont tirées, tous
» les attributs que certains peuples leur ont ac-
» cordés, toutes les représentations qu'on en
» fait dans les hiéroglyphes, dans les armoi-
» ries, en un mot, toutes les histoires & toutes
» les fables dont on s'est jamais avisé au sujet

» des coqs ou des bœufs. Qu'on juge après » cela, ajoute M. de Buffon, de la portion » d'histoire naturelle qu'on doit s'attendre à » trouver dans ce fatras d'écritures (1) ».

Dans le tems qu'Aldrovande s'occupait ainsi des quadrupedes & des insectes, Gesner & Belon, l'un en Allemagne & l'autre en France, ébauchaient l'histoire des oiseaux (2). Cette nouvelle branche du regne animal avait deja été traitée avec assez de méthode par Aristote & par Pline. Mais ni l'un ni l'autre n'avaient eu assez de tems ou assez de connaissances pour l'approfondir. Gesner n'observa aucun ordre dans ses distributions. Belon, plus judicieux que le compilateur Allemand, donna une forme méthodique à son travail. Il distribua tous les oiseaux en six classes. La premiere comprend tous les oiseaux de rapine; la seconde & la troisieme, les oiseaux aquatiques; la quatrieme, ceux qui nichent sur terre & dans les bois; la cinquieme, ceux qui n'ont pas d'habitation fixe; la sixieme, ceux qui nichent dans les buissons. Son ouvrage est encore fort estimé. Il s'y étend beaucoup sur l'anatomie des oiseaux, qu'il compare à celle de l'homme.

Le seizieme siecle vit aussi renaître l'ictyolo-

(1) Hist. Nat. tom. I, pag. 38, 39 & 40.

(2) Aldrovande travailla aussi à l'Histoire des oiseaux. On a de lui trois volumes *in-folio* sur l'Ornithologie; mais cet Auteur tire son principal mérite de ses ouvrages sur les quadrupedes & les insectes.

gie. Ariſtote n'avait traité que fort ſuperficiellement cette matiere dans les cinquieme & ſixieme livres de ſon ouvrage *de la nature des animaux*. Si le traité que nous avons, avec un commentaire de *Marcus-Aurelius-Severinus* eſt de Théophraſte, il en faudra conclure que ce Philoſophe écrivit ſur les poiſſons. Varron & Collumelle en ont auſſi parlé. Pline a conſacré le neuvieme & le trente-deuxieme livre de ſon hiſtoire naturelle à la deſcription de ces animaux. Elien en a dit auſſi quelque choſe, mais ſans garder aucun ordre, ni faire de diſtinction dans les genres.

Gregorius-Mangoltius, Auteur Allemand fut le premier des modernes, qui ſe livra à l'Iċtyologie. Son exemple fut bientôt ſuivi par deux Français, également ardents à perfectionner l'hiſtoire naturelle, Belon & Rondelet. L'un & l'autre publierent des ouvrages fort eſtimés, où ſe trouve une grande quantité de poiſſons, tant de mer que d'eau douce, avec des gravures aſſez exactes (1). On diſtingue ſur-tout l'hiſtoire des poiſſons de Rondelet, qui forme le traité le plus complet que nous ayons ſur cette matiere. Elle eſt effectivement d'autant plus précieuſe, que l'Auteur, qui demeurait ſur les côtes du Languedoc, avait été à portée de

(1) Hiſt. du prog. de l'eſp. hum. dans l'Hiſt. Nat. pag. 456.

faire lui-même les obſervations dont il l'a enrichie.

On ne peut refuſer à notre ſiecle l'honneur d'avoir porté le flambeau ſur toutes les parties de l'hiſtoire naturelle. Le regne animal ſur-tout ne fut jamais ſi bien approfondi (1). Les progrès qu'on a faits dans cette partie, depuis 1740, eſt très-ſenſible. En moins de quatre ans, dit le ſavant & judicieux M. Bonnet, nous avons acquis plus d'idées abſolument neuves, ſur ce regne, qu'on n'en avait acquis pendant une longue ſuite de ſiecles. Il n'y a pas encore quarante ans, que nous ignorions la maniere étrange dont multiplient les Polypes, les pucerons, différentes eſpeces de vers d'eau douce, les vers de terre, les étoiles, les orties de mer, les mouches, les araignées, &c. L'antiquité donna-t-elle jamais rien de plus net, de plus approfondi, que ce que nous tenons de M. Bonnet lui-même ſur la formation du ver ſolitaire ou *tœnia* (2)? Que ne devons-nous pas à M. de Haller, ſur la fécondation des germes, & à MM. Hebenſtreit & Hériſſant, ſur les organes de la génération du Mulet! Quelles découvertes n'ont pas faites MM.

(1) Conſidér. ſur les corps organiſés, tom. II, chap. VI.

(2) Voyez ſa Diſſertation ſur cet inſecte, dans les Mém. de Math. & de Phyſ. préſentés à l'Acad. Royale des Sciences, par divers Savans. *Queſt.* IV, *tom.* I, *in*-4.° 1750.

Winflow, & Godeheu de Riville, fur la propagation des monftres ? Les Anciens fe feraient-ils jamais avifés de tenter la belle expérience que M. Duhamel a fi heureufement exécutée fur la cuiffe d'un poulet (1) ? Euffent-ils jamais foupçonné que les ergots du coq fubftitués à fa crête, devenaient des cornes offeufes de plufieurs pouces de longueur (2) ?

L'Ornithologie a été auffi portée à un très-haut degré de perfection, depuis quarante ans. Si MM. Barrere & Linnæus n'ont pas eu, faute de méthode, tout le fuccès qu'ils auraient pu efpérer dans cette partie, quelle exactitude ne trouve-t-on pas dans la plupart de leurs defcriptions ? Peut-on peindre la nature avec plus de charmes qu'on en voit dans les ouvrages de MM. Klein, Moehring & Briffon ? Quoique l'Ictyologie ait peut-être fait le moins de progrès, que n'avons-nous pas appris dans les favans ouvrages de MM. Deflandes, Dulac & le Begue de Prefles (3) ? Quel travail, quelle intelligence dans les obfervations que M. Schefter nous a données fur la fécondité des poif-

(1) Voyez les Mém. de l'Acad. des Sciences, an. 1746.

(2) *Id. ib.*

(3) Voyes fon ouvrage intitulé : *Pifcion Bavarcia retisbonfiona pemas*. Ratifb. 1761, *in-4.°*

ſons (1)! Aldrovande, Goëdard, Moufflet & Jonſton, connurent-ils jamais auſſi bien les inſectes que M. de Reaumur ? Quelle profondeur, quelle ſagacité, ne remarque-t-on pas dans les deſcriptions que cet Académicien fait de l'induſtrie de ces animaux, & du méchaniſme de leurs opérations ? Ses Mémoires paſſeront par-tout pour des chefs-d'œuvres d'érudition, d'exactitude & de recherches agréables (2).

Il eſt inutile de parler ici de MM. de Buffon & d'Aubenton. Leur réputation s'eſt répandue d'un pôle à l'autre. D'ailleurs ils n'ont pas encore fourni leur carriere. Tout nous porte à ſouhaiter que le Ciel les conſerve à l'Europe ſavante, juſqu'à ce qu'ils ayent achevé cette tâche auſſi pénible qu'elle eſt importante. Pluſieurs ſiecles réunis ne fourniraient peut-être pas un génie capable de la completer. Nous deſirerions néanmoins,

(1) M. MARTINET, Graveur & Ingénieur du Roi, va donner au Public un Ouvrage très-important ſur cette partie de l'Hiſtoire Naturelle. Ce ſont les poiſſons de la Chine, gravés d'après les modeles envoyés en Europe par des Miſſionnaires Chinois. M. Bertin, ce Miniſtre dont toute l'Europe connait le zele pour le progrès des Sciences, a confié ce morceau intéreſſant à M. Martinet, qui, par la délicateſſe de ſon burin, & la richeſſe du coloris, a rendu traits pour traits les originaux.

(2) Journal de Hambourg, 1736, pag. 815.

pour la gloire de M de Buffon, que ce grand homme s'en fût tenu à nous développer les phénomenes de la nature. Toujours ſupérieur aux premiers génies de l'antiquité, quand il approfondit l'organiſation des êtres, il ſemble ramper dans la pouſſiere, lorſqu'il s'efforce de deviner la formation de l'Univers. En liſant ſes *Epoques*, on croit voir l'illuſtre Newton commenter l'Apocalypſe.





AGE PRÉCURSEUR.

ARTICLE PREMIER.

Origine des Français, d'après M. le Marquis de Saint-Aubin (1).

LE fort de toutes les nations de la terre eſt d'ignorer leur origine. Les Egyptiens, ces peuples dont les lumieres éclairerent, dit-on, l'Univers, n'étaient pas plus ſavans ſur ce point, que les Scythes Nomades ou les brigands de la Lybie. Au lieu d'avouer franchement leur ignorance, ils ne rougiſſaient pas de publier qu'ils étaient ſortis du limon du Nil. Les Grecs, dont l'hiſtoire n'était qu'un tiſſu de fables, de contradictions & d'abſurdités, n'avaient rien non plus dans leurs annales, qui déterminât leur origine. Cette lacune leur fit naître une idée, qui flatait beaucoup leur eſprit vain &

(1) Nous donnons ici l'extrait du premier chapitre d'un ouvrage qui a pour titre : *Antiquités de la Nation & de la Monarchie Françaiſe, par M. Gilbert-Charles le Gendre, Marquis de Saint-Aubin-ſur-Loire, ci-devant Maître des Requêtes. Paris*, 1741, *in*-4.°

présomptueux. Ils voulurent être Autochtones. Dédaignant d'avoir pour ancêtres des peuples barbares, il n'y avait, selon eux, qu'un sol tel que celui de la Grece, qui pût donner naissance à une nation aussi illustre que la leur; & ce peuple poli, ce peuple philosophe, qui plaignait amérement l'ignorance de ses voisins, faisait sérieusement remonter son origine aux fourmis de la forêt d'Egine.

Nous pouvons dire, sans craindre que l'on nous accuse de partialité, que notre histoire est infiniment mieux développée que ne le fut jamais celle des Egyptiens, des Grecs & de tous les autres peuples de l'Antiquité. Le voile qui couvre le berceau de notre nation n'en est pourtant pas moins impénétrable. Envain nos Savans se sont opiniâtrés à expliquer les anciens Auteurs sur ce sujet. Leurs discussions n'ont fait que prouver leur ignorance; tous leurs efforts sont demeurés impuissans. Si Grégoire de Tours, qui vivait sous les fils de Clovis, n'a pu savoir si les Français, avant Clodion, étaient gouvernés par des Rois, quel est aujourd'hui l'esprit assez pénétrant, pour percer cette nuit profonde qui cache notre origine? La distance des tems, l'altération des langues, la barbarie de nos ancêtres, le silence ou l'obscurité des monuments, tout oppose des obstacles à nos recherches.

Audigier a recueilli jusqu'à douze opinions sur

l'origine des Français. M. de S. Aubin les réduit à ſix principales. La premiere les fait ſortir de Troye; la ſeconde, de la Scythie; la troiſieme, de la Pannonie; la quatrieme, de l'Allemagne; la cinquieme, des Gaules mêmes, où ils ſont rentrés après une aſſez longue abſence; & la ſixieme, de la Scandinavie.

M. de S. Aubin ſemble attribuer à Roricon, Religieux de Moiſſac dans le Quercy, la gloire d'avoir publié le premier, l'origine Troyenne des Français. C'eſt une erreur. Roricon, loin d'avoir été contemporain de Clovis, a dû naître dans le onzieme ſiecle. Son ſtyle diffus, bourſoufflé, & plein de faux brillant, décele aſſez le tems auquel il a écrit. L'opinion abſurde qui nous fait ſortir des cendres fumantes de la Capitale des Phrygiens, paraît avoir été imaginée par Fredegaire. Cet Auteur crédule & bêtement fabuleux, était fort propre à donner naiſſance à ce Roman. Quoi qu'il en ſoit, tous les Ecrivains qui l'ont ſuivi jusqu'au ſeizieme ſiecle, n'ont pas manqué d'adopter cette origine qu'ils croyaient glorieuſe à la nation. Nos Rois eux-mêmes ont eu la faibleſſe de l'accréditer. Une charte de Dagobert (1), &

(1) Ex nobiliſſimo & antiquo Trojanarum reliquiarum ſanguine nati.

une autre de Charles-le-Chauve (1), en parlent fort férieufement. Tout le monde connaît la fameufe devife de Louis XII : *ultus avos Trojæ.* Le fils de S. Arnoul, tige de la race Carlovingienne, s'appellait Anchife, à caufe, dit Paul Diacre, du Prince Troyen de même nom, dont ce Seigneur tirait fon origine (2).

Ces Auteurs, qui croyent ainfi nous honorer en mêlant notre fang avec celui des Héros de Phrygie, ne font pas d'accord fur le nom du Chef qui fe chargea de la conduite de cette colonie Troyenne dans nos climats. Les uns en donnent la fonction à un fils, ou petit-fils d'Hector, nommé *Francus* ou *Francion.* Les autres, fondés fur un Ouvrage fuppofé de Dictys de Crete, en font honneur à Léodamas, fils d'Hector. Ceux-ci, appuyés fur un livre également apocryphe, de Darès le Phrygien, nomment Hélénus, frere d'Hector ; & ceux-là préferent Antenor ou un Prince nommé Priam, neveu maternel du malheureux Roi des Troyens, fi fameux dans les écrits d'Homere & de Virgile.

---

(1) Præclaro & antiquo Trojanarum fanguine.

(2) Eft ab avus Anchife potens, qui ducit ab illo
Trojano Anchifâ, longo poft tempore nomen.
Paul. Diac. epitaph. Rothaid.

L'Abbé

L'Abbé Trithême, mort en 1519, nous dit avoir eu ſous les yeux une hiſtoire ſuivie des Français, depuis la priſe de Troye jusqu'à Clovis. Les monuments que cet Ecrivain invoque pour ſoutenir ſes chimeres, ſont les regiſtres & les vers du Flamine des Français, & l'ouvrage d'un certain Hunebaud, qui n'eſt connu que par l'extrait prétendu que le même Abbé Trithême aſſure en avoir fait. « Cet » ancien Auteur, dit-il, en parlant de Hune- » baud, qui peut ſeul nous inſtruire des an- » tiquités Françaiſes, avait écrit un corps » d'hiſtoire en dix-huit livres, qu'il avait tirés » du Philoſophe Dorac, de l'Hiſtorien Waſ- » tald & de quelques autres Ecrivains Scythes » de la plus haute antiquité. Les ſix premiers » livres comprenaient toute l'hiſtoire Fran- » çaiſe, depuis la priſe de Troye, pendant en- » viron 758 ans, juſqu'à la fin du regne d'Ante- » nor, Roi des Français, du tems de Cyrus » & d'Eſdras. Six autres livres, depuis le ſep- » tieme juſqu'au douzieme incluſivement, con- » tinuaient cette hiſtoire, ſous quarante-trois » Rois, depuis Antenor juſqu'à Pharamond, » pendant 860 ans; & les ſix derniers livres » ne renfermaient qu'un eſpace fort court, » depuis Pharamond, juſqu'à la mort de Clo- » vis, arrivée, ſelon l'Abbé Trithême, en 514 ».

---

(1) Trith. Lib. I, Annal.

Ce ſerait manquer au reſpect que nous devons à nos Lecteurs, que de perdre le tems à réfuter les menſonges de cet Auteur. Ces regiſtres & ces vers des prêtres Flamines des Français ſont de pures abſurdités, imaginées par l'Abbé Trithême. Tous ces Philoſophes de Scythie, auxquels il attribue le ſoin d'écrire l'hiſtoire, ſont auſſi de vraies chimeres. Les Scythes eurent des arbalêtriers très-adroits & de fort bons buveurs, mais jamais d'Ecrivains. Le Philoſophe Dorac, l'Hiſtorien Waſtald, Hunebaud lui-même, ne ſont connus que dans l'ouvrage de ce fourbe compilateur. Fredegaire, l'Auteur des geſtes, Sigebert de Gemblours, Roricon, & une foule d'autres Moines auſſi crédules & auſſi peu délicats que l'Abbé Trithême, n'en parlent pas. Cependant Jacques Charron, Auteur auſſi ſuſpect que ces derniers, s'eſt efforcé de ſoutenir l'exiſtence de Huneband; mais le Comte Nuenare, Adrien de Jonghe, Douza, Scaliger, Cluvier, Iſaac Pontanus, Jean Dillenus & grand nombre d'autres, en ont parfaitement démontré la ſuppoſition.

Pluſieurs Nations ont eu la faibleſſe de vouloir deſcendre des Troyens. Les Romains, ces peuples iſſus d'un tas de brigands de différents pays, avaient imaginé les fables les plus abſurdes pour accréditer cette origine. Les Gaulois, qui emprunterent de ces Maîtres du Monde, leurs

vertus, leurs vices & leurs préjugés, se vantaient aussi d'être sortis des bords du Scamandre (1). Lucain se fâche très-sérieusement de ce que les Auvergnats, entêtés de ce titre de noblesse, se disaient les freres des Romains (2). Plusieurs Auteurs, aussi crédules que mauvais critiques, ont avancé qu'un Brutus, Prince Troyen, petit-fils d'Ascagne, fils d'Enée, avait peuplé la Grande-Bretagne, à laquelle il donna son nom (3). Cette manie de vouloir descendre d'un peuple exterminé, paraît inconcevable. Il semble, dit sensément Forcadel (4), qu'il eût été plus glorieux à ces Nations de se dire issues des Grecs vainqueurs, que des Troyens vaincus & fugitifs.

La seconde opinion, qui fait sortir les Français de la Scythie, est une suite de la premiere. Quelques-uns des mêmes Auteurs, qui nous attribuent une origine Troyenne, prétendent que nos Aïeux, avant même l'incendie d'Ilion,

(1) Amm. Marcell. Lib. XV, cap. 9.

(2) Arverni Latios ausi se fingere fratres,
Sanguine ab Iliaco.
Lucan. Pharf. Lib. I.

Arvernorum, proh dolor! Servitus; qui, si prisca replicarentur, audebant se quondàm fratres Latio dicere, & sanguine ab Iliaco populos computare. *Sidon. Apoll. Lib.* VII, *epist.* 7.

(3) Galfrid. Monemut. Britan. reg. orig. Briseus in defens. Hist. Brit. Rob. Scheringham, de Anglor. orig.

(4) Forcatul. de Gall. Philos. & Imp. Lib. V.

s'étendirent aux embouchûres du Tanaïs, fur le rivage des Palus-Méotides. Ce fentiment, fondé principalement fur un paffage d'Hérodote, qui parle d'une tribu de *Scythes libres*, établie dans l'ancienne patrie des Sauromates, eft celui de Goropius Becanus. C'eft auffi celui de M. le Marquis de S. Aubin, qui foutient que ces Scythes libres n'étaient autres que des Français.

Grégoire de Tours eft l'Auteur de la troifieme opinion. *Plufieurs*, dit ce Prélat, *prétendent que les Français font fortis de la Pannonie* (1). Ces deux mots échappés au Pere de notre Hiftoire, ont fuffi pour porter quelques Modernes à aller chercher notre berceau dans la Pologne. Tels font Wolfangius Lazius, Aventin, le P. Jourdan, & plufieurs autres. Le P. Jourdan fortifie encore ce fentiment en rapportant un texte de S. Jérome, qui appelle Pannoniens tous les barbares qui renverferent l'Empire Romain (2). On ajoute que

---

(1) Greg. Turon. Lib. II, cap. IX.

(2) Voici le texte de S. Jérôme: *Quidquid Alpes & Pyrenæum, quod Oceano & Rheno includitur, Quadus, Vandalus, Sarmata, Alani, Gipedes, Heruli, Saxones, Burgundiones, & ô lugenda Refpublica! Hoftes Pannonii vaftaverunt.* Hieron. epift. ad agerunt. On voit qu'il n'eft fait aucune mention ici des Français. D'ailleurs, comment ce Solitaire les eût-il appellés *Pannoniens*, lui

l'on trouve encore ſur les bords du Rhin pluſieurs noms qui prouvent l'émigration de nos Peres de la Pannonie dans ces contrées. Au Dioceſe de Paderbornn, on voit un pays qu'on appelle encore aujourd'hui *Brenchen*; c'eſt, dit-on, le nom même que les Français ont apporté de Pannonie; & la ville de Doëſbourg, ſituée ſur l'Iſſel, dans un pays de la Germanie habité autrefois par les Français, porte le même nom qu'une ville Pannonieue ſiſe au confluent du Drave & du Danube (2).

Le plus grand nombre des Savans penſe aujourd'hui que les Français ſont originaires de la Germanie. Cette opinion eſt effectivement plus ſimple & beaucoup plus vraiſemblable que toutes les autres. Il ne s'agit pas de ſavoir ſi les Français ſont ſortis immédiatement de la Germanie avant de conquérir la Gaule. Ce fait n'eſt conteſté par perſonne. Le ſujet de la queſtion eſt ſi les Français ont une

---

qui, dans la vie de S. Hilarion, dit expreſſément qu'ils étaient connus dans l'Hiſtoire ſous le nom de *Germains*? *Inter Saxones*, dit-il, & *Alemannos*, *gens non tam lata quàm valida, apud Hiſtoricos Germania, nunc verò Francia vocatur.* Hieron. vit. S. Hilarion.

(2) Le nom latin de la ville de Doëſbourg, eſt *Teutoburgum*. MM. Schoephlin & Pelloutier en concluent, avec beaucoup plus de vraiſemblance, qu'elle a été bâtie par une nation Teutonique.

origine différente de celle des premiers peuples Germains. Nous verrons dans l'article qui suivra celui-ci, que, sans avoir recours aux témoignages équivoques des anciens Ecrivains, les mœurs, les usages, la religion, le caractere, tout en un mot, décele cette filiation entre les deux peuples (1).

La cinquieme opinion sur notre origine, est celle qui nous fait descendre de ces Colonies Gauloises qui s'emparerent autrefois d'une partie de la Germanie. On sait que Sigovêse & Bellovêse, neveux maternels d'Ambigat, Roi du Berri, partirent des Gaules, vers l'an 591 avant notre ere, à la tête d'environ six cents mille hommes (2). Bellovêse s'empara de l'Ita-

(1) On voit dans le discours qu'Eumenius d'Autun fit à l'Empereur Constantin, en 309, qu'on ne doutait pas alors que les Français ne fussent originaires de Germanie. « Parlerai-je encore, dit cet Orateur, des nations intérieu- » res de la France, tirées, non de ces lieux dont les » Romains s'étaient autrefois rendu maîtres, mais *de leur* » *siege propre & primitif*, des derniers rivages de la » Barbarie; afin qu'etant transplantées dans les pays dépeu- » plés de la Gaule, elles pussent faire fleurir l'Agriculture » pendant la paix, & fournir des recrues à l'Empereur en » tems de guerre ». *Eumen. Panegyr. Constantin.*

(2) *Tit-Liv. Lib.* V, *cap.* 34. *Justin. Lib.* XXIV; *cap.* 34. Nous ne savons pas positivement quel fut le nombre des troupes qui sortirent alors de la Gaule; mais Justin ayant donné trois cents mille hommes à Bellovêse, nous

lie supérieure, en chassa les Toscans, & lui donna le nom de Gaule Cisalpine. La Colonie de Sigovêse ne se borna pas à de si médiocres succès. Toutes les parties de la Germanie furent exposées à ses ravages. Elle se répandit le long des deux rives du Danube dans la Rhétie, dans le Norique, dans la Pannonie, dans la Thrace, dans la Grece, dans l'Asie mineure, dans la Bithynie, dans la Cappadoce, dans la Paphlagonie, & dans l'Asie-majeure (1).

Plusieurs détachements de cette Colonie de Sigovêse s'établirent en différents endroits de la Germanie. Les Helvétiens, par exemple, sortis de cette partie de la Gaule qu'on nomme aujourd'hui la Suisse, s'étendirent entre le Rhin, le Mein & la Forêt Hercynie (2). Les Boiens

---

pouvons en conclure que Sigovêse en avait autant. Nous traitons amplement cette matiere dans notre premiere époque où nous faisons l'histoire des Colonies Gauloises.

(1) Schoepflin. vindic. Celtic.

(2) *Tacit. Germ. cap.* 28. Il y a des Auteurs, tels qu'Aventin, Conrad Peutinger, Cocceius, Spiner & quelques autres, qui nient que les Helvétiens soient Gaulois d'origine ; mais l'autorité des anciens Ecrivains, qui les ont tous reconnus pour tels, doit fixer notre sentiment sur ce point. Voyez *Cesar bell. Gall. Lib.* I, *cap.* 1, 3, 17. *Tit-Liv. épitom. Lib.* LXV. *Plin. Hist. Lib.* XII, *cap.* 1, *Tacit. Hist. Lib.* I, *cap.* 67, *id. Germ. cap.* 28, *Florus*, *Lib.* III, *cap.* 10. *Oros. Hist. Lib.* VI, *cap.* 1. *Ptol. Geog. Lib.* II, *cap.* 11.

partis, à ce que pense Audigier, des environs de Bourdeaux, pénétrerent plus loin, & vinrent s'établir dans la Bohême (1). Chassés sous l'Empire d'Auguste, par Marobode, Chef des Marcomans (2), ces Boiens se retirerent dans la Baviere, où ils ont toujours resté depuis (3). Enfin les Tectosages, sortis incontestablement des environs de Toulouse, se fixerent auprès de la Forêt Hercynie (4).

Tels sont les peuples dont on prétend que nous descendons. « Pour prouver, dit le P. de » Tournemine (5), que les Français étaient les » mêmes que les Gaulois de Sigovêse, il suffi- » rait de remarquer qu'alors ils occupaient » le même pays qu'avaient habité les Germains » & les Gaulois; que, dans les anciennes his- » toires, on ne trouve rien qui fasse soupçonner » que les Gaulois en aient été chassés; qu'il » n'y a que des conjectures pour le sentiment » contraire ». Le P. Lacarry avait deja fait valoir le même argument (6). Ce savant Jésuite,

(1) Tacit. Germ. cap. 28.

(2) Strab. Lib. VII. Tacit. Germ. cap. 28.

(3) Ego verò contendo; syncoptós Bavaros dici pro Bojavaris; quia gens mixta Boiorum & Avarorum Noricum occupavit. *Gorop. Francic. Lib.* I.

(4) Cæs. bell. Gall. Lib. VI, cap. 26.

(5) Mem. de Trévoux, Janv. 1716.

(6) Laccarius, de Colon. Gallor. Lib. I, cap. 4. Lib V, cap. 1.

dans l'intention de faire fortir les Cattes, tribu Françaife, des Tectofages de la Gaule, a foutenu que les Cattes de la Germanie, ne faifaient originairement qu'un même peuple avec les Tectofages. Ceux-ci, felon lui, étant paffés en Grece, fous les ordres de Brennus, le petit nombre qui refta, prit le nom de Cattes ou de Heffiens; & cette Heffie qu'ils habitaient fut appellée dans la fuite, la France Trans-Rhenane. Il fonde principalement fon opinion fur ce que Tacite affigne aux Cattes, autour de la forêt Hercynie, les mêmes demeures que Céfar donne aux Tectofages. Mais on fent de quel poids doit être une pareille preuve. Les deux Auteurs latins déterminent vaguement l'endroit où ces deux Nations s'étaient fixées, aux environs d'une forêt immenfe, & dont eux mêmes ils ignoraient l'étendue (1). Peut-être les Cattes & les

(1) Voici la defcription que donne Céfar, de cette forêt Hercynie: « Il paraît, dit cet Ecrivain conquérant, » qu'il faut neuf jours pour parcourir la largeur de la forêt » Hercynie .... Elle commence au pays des Helvétiens, » des Némètes & des Rauraces; de-là, elle va droit, » en fuivant le Danube, aux limites des Daces & des » Anartes: enfuite, fe repliant fur la gauche, elle s'étend » jufqu'aux frontieres de plufieurs Peuples très-éloignés. Il » n'y a aucun des habitans de cette partie de la Germanie, » qui puiffe dire avoir vu le commencement de cette » forêt, qu'il n'ait marché pendant foixante jours, de quelque côté qu'il commence fa route ». *Caf. bell. Gall.*

Tectosages étaient-ils voisins. C'est tout au plus ce que l'on pourrait inférer du témoignage de César & de Tacite. Mais laissons au savant P. Vaissette, le soin de réfuter cette prétendue origine Gauloise.

« Que les Tectosages, dit-il, se soient établis auprès de la forêt Hercynie, on n'en peut » disconvenir après César; mais qu'ils se soient » fixés du côté où cette forêt répondait pré- » cisément à l'Elbe, au Weser, au Rhin, » & au Mein, plutôt qu'à quelqu'un des côtés » opposés, ou aux extrémités orientales de la » même forêt, c'est ce que César ne dit pas. » Mais, dit Trivorius, il était bien plus natu- » rel & plus aisé aux Tectosages de s'établir au- » près de la Forêt Hercynie, à l'endroit où » elle est la plus proche des Gaules, que d'aller » se chercher des demeures éloignées parmi des » Nations belliqueuses. Trivorius se contredit » ici lui-même, puisqu'il avoue au même en- » droit, que ces Tectosages pénétrerent jusques » dans l'Illyrie & la Pannonie. Mais quand même » on lui accorderait qu'ils prirent leur demeure » dans les endroits de la forêt Hercynie les plus

'*Lib.* VI, *cap.* 25. D'après ce tableau, nous demandons à toute personne judicieuse, s'il est prudent de confondre deux Peuples, par cela seul que César & Tacite assurent qu'ils ont demeuré l'un & l'autre autour de cette forêt ?

» proches des Gaules, n'y avait-il que le côté » de cette même forêt, voisin de l'Elbe & du » Weser, qui fût à leur bienséance, & qui fût » assez fertile pour leur procurer des établisse- » ments? Ne pouvaient-ils pas se placer du côté » du Neckre, comme l'ont cru Rhenanus (1) » & Munster (2), ou dans les Provinces de » Wirtemberg, de Souabe, & du Palatinat? » D'ailleurs, quand les Tectosages se seraient pla- » cés dans le pays des Français, où trouve-t-on » qu'ils l'occupaient tout entier, & que l'éten- » due qui est entre l'Elbe, le Weser, le Rhin, » le Mein & la forêt Hercynie, n'est pas » assez grande, pour contenir à la fois plu- » sieurs peuples, dont les uns Germains ou Teu- » tons d'origine, avaient donné la naissance » aux Français? Ne voit-on pas dans les » Gaules & ailleurs, du tems de César & dans » les siecles suivans, des peuples très-nom- » breux occuper un beaucoup moindre » espace (3).?

Lorsque les Français firent la conquête des Gaules, ils venaient des environs des embouchures du Rhin, & du pays borné du côté du Nord par la mer septentrionale, à l'Occi-

(1) Rhenan. in Tacit.
(2) Munst. Lib. III, Cosmogr.
(3) Vaiss. Dissert. sur l'orig. des Franç.

dent par le Rhin & l'Océan Germanique, au Midi par le Mein, & à l'Orient par le Wefer. Peut-être cette Région fut-elle peuplée par des Gaulois, foit à l'époque de l'émigration de Sigovêfe, foit en tout autre tems. Mais ces Nations, comme la plûpart des autres tribus Germaniques, fe confondirent fous le regne de Maximin. Cet Empereur, étant paffé en Germanie fur un pont qu'il fit faire fur le Rhin au-deffus de Mayence, commit par-tout les plus affreux ravages. Les vaftes plaines qui font entre le Rhin & le Wefer, n'offrirent plus que l'image d'un défert immenfe, dévafté par les flammes. Les anciens habitans, effrayés à la vue de ce débordement, reculerent vers le Nord. Tout nous porte même à croire que ce fut à l'occafion de cette incurfion de Maximin, que plufieurs peuplades Germaniques s'affocierent pour leur commune défenfe, & prirent le nom de *Francs*. Après la retraite des Romains, elles s'emparerent vraifemblablement des pays où les placent Agathias, S. Jérôme, Procope & la carte de Peutinger.

Audigier, qui voulait créer auffi fon opinion fur l'origine des Français, les fait fortir du Rouffillon. Cet Auteur, plus favant que judicieux, après avoir établi, par quelques rapports affez équivoques entre les noms des peuples Germains & ceux des Nations de la Gaule, que la plus grande partie des régions

Germaniques ont été peuplées par des colonies Gauloises (1), s'efforce de trouver aussi le nom des Français parmi les peuples des Gaules. Il prétend que les Suardons de la Germanie, desquels parle Tacite, étaient les mêmes que les Suardons, citoyens de la ville de Ruscino, dont on voit encore les débris auprès de Perpignan. Ensuite, persuadé que ces Suardons des Gaules & de la Germanie étaient les mêmes que les Farodins de Ptolémée, il conclut de la ressemblance des noms, que les Farodins & les Français sont le même peuple.

Cet Ecrivain visionnaire ne s'en tient pas encore là; il invoque à l'appui de son sentiment, trois anciens Auteurs; Parthenius le Phocéen, Etienne de Byzance & Théophylacte. Le premier passage, tiré d'Etienne de Byzance, est conçu en ces termes: *Les Français, Nation Gauloise, habitent les Alpes,*

(1) Si l'on en croit cet Ecrivain, la plupart des Peuples de la terre sont originaires de la Gaule. Les Goths, les Vandales, les Bourguignons, les Lombards, les Hérules, les Alains, les Quades, les Normands, les Huns, les Silinges, les Gépides, les Tartares, les Perses, les Anglais; en un mot, selon lui, toutes les Nations qui fondirent, en différents tems, sur l'Empire Romain, étaient anciennement sorties des Gaules. N'est-ce pas se moquer de ses Lecteurs, que de leur mettre sous les yeux de pareilles rêveries?

ſuivant Parthenius le Phocéen (1). Cette autorité du Géographe Byzantin eſt viſiblement contraire à l'opinion d'Audigier ; car perſonne ne dit jamais que le Rouſſillon fut voiſin des Alpes. Cependant, pour tirer avantage de ce texte, il avance que le nom d'Alpes n'était pas propre à cette chaîne qui ſépare la France de l'Italie, & qu'il ſe donnait indiſtinctement à toutes les montagnes. Après avoir rapporté quelques exemples qui paraiſſent le prouver, il en conclut que le paſſage d'Etienne de Byzance s'applique aux Pyrénées qui couvrent le Rouſſillon.

Le ſecond paſſage allégué par Audigier, eſt celui de Théophilacte. Cet hiſtorien grec rapporte dans la vie de l'Empereur Maurice que *les Celtibériens portaient de ſon tems, le nom de Français* (2). Mais l'expreſſion de cet

---

(1) Xylander, qui nous a donné une édition d'Etienne de Byzance, a parfaitement bien ſenti l'erreur du Géographe ; il a ſubſtitué le nom d'Italie à celui des Gaules. D'après cette correction eſſentielle, le texte porte : Φράγγοι ἔθνος Ιταλίας (au lieu de Γαλλίας) τῶν Αλπίων ὀρῶν ἔγγυς. Παρθένιος ὁ Φωκαεὺς πρώτω. *Steph. in voce* Φράγγοι.

(2) Remarquez que cet Ecrivain, qui s'explique ici d'une maniere ſi obſcure, vivait au commencement du VIIe. ſiecle, cent ans après la mort de Clovis. La Nation Françaiſe était alors très-puiſſante ; les Empereurs Grecs avaient recherché plus d'une fois ſon alliance, depuis

Auteur eſt évidemment fautive. Jamais les Eſpagnols, dont le pays eſt ſouvent nommé *Iberie* par les Grecs, ne peuplerent la Gaule. S'il eſt vrai que Théophilacte s'entende bien ici lui-même, il eſt à croire qu'il a confondu cette Province avec l'Iberie. Les Ecrivains de ſon ſiecle & de ſa Nation ſont pleins de pareilles bévues. Aulieu de prétendre que nos peres étaient ſortis du Rouſſillon, comme le ſoutient Audigier, il ne voulait vraiſemblablement dire autre choſe, ſi ce n'eſt que la Gaule, à laquelle il donne le nom d'Ibérie, était habitée de ſon tems par les Français.

En général, il eſt fort dangereux de s'en rapporter aux Grecs, en fait d'Origines & de Géographie. Jamais écrivains ne furent, ni moins inſtruits, ni plus négligents à développer l'hiſtoire de l'Antiquité. Le bonhomme Hérodote, le pere de notre ancienne hiſtoire, n'a-t-il pas pris les Pyrénées pour une ville (1)? Ariſtote qu'on dit avoir légué une Mappemonde au Lycée d'Athenes (2), n'a-t-il pas publié que le Danube

---

près de deux ſiecles. Cependant, on ſerait tenté de croire que le pauvre Théophilacte parle d'un Peuple ſitué ſur les bords du Gange, & avec lequel l'Europe n'avait aucun commerce. D'après cela, n'eſt-il pas imprudent d'aller chercher l'origine des Nations, dans les écrits des Anciens qui ne ſe mettaient pas en peine de mieux s'inſtruire?

(1) Herod. Lib. II.

(2) Diogen. Laert. in Theophraſt.

tirait sa source de ces mêmes Pyrénées (1)? S. Basile ne faisait-il pas sortir le Rhône des monts Riphées (2) ? Apollonius le Rhodien & plusieurs autres Ecrivains de la Grece, n'ont-ils pas confondu le Pô avec la Vistule (3) ? Nonnus n'appelle-t-il pas le Rhin un fleuve de l'Ibérie (4)? Quelle foule d'autres méprises plus importantes encore n'avons-nous pas découvertes, touchant les Celtes, les Sarmates, & les autres peuples dont nous parlons dans la premiere époque de cette Bibliotheque!

Quelques-uns ont cherché l'origine des Français dans la Provence. C'est le sentiment de Guillaume du Bellay, Seigneur de Langey, de Guillaume Paradin, de Michel Ritius, de Symphorien Champier & de Jacques Charron. Ces Auteurs se fondent sur un passage d'Agathias, qui porte que *les Français sont voisins de l'Italie.* Mais Agathias, qui vivait sous les fils de Clovis, ne pouvait pas s'exprimer autrement. Les Français qui s'étaient déja emparés d'une grande partie

(1) Arist. Meteor. Lib. I, cap. 13.

(2) Basil. in Hexamer. Homil. III.

(3) Gorop. orig. Præf. Lib VII.

(4) *Nonn. Dionys*, *Lib.* XXIII. S'il est vrai, comme l'a cru Bergier, que tous ces anciens Ecrivains Grecs aient eu sous les yeux des cartes Géographiques, il faut avouer qu'elles devaient être bien imparfaites. *Voyez Bergier, grands chem. de l'Emp. Liv.* III, *chap.* 7.

des

des possessions Wisigothes, du côté de la Provence, étaient effectivement alors voisins de l'Italie. S'ensuit-il de là qu'ils fussent originaires de ces Provinces? Poldus allégue une autre preuve un peu plus raisonnable. Il prétend que Florus nomme *Saliens* les mêmes peuples que Suétone appelle Salassiens, & qui occupent encore aujourd'hui le Marquisat de Saluces. Mais ces Saliens de Florus, quels qu'ils fussent, n'étaient certainement pas des Français. Les peuples de ce nom n'habitaient pas alors le long des Alpes. Les Salassiens du Marquisat de Saluces & les Saliens de Germanie étaient-ils sortis d'une même tige, comme le soupçonne M. le Marquis de S. Aubin? C'est ce qui ne nous paraît pas vraisemblable. Aucun Auteur ne parle de cette filiation. Si l'on considérait comme issus d'une souche commune toutes les Nations, dont les noms ont quelqu'espece de rapport entr'eux, il y aurait fort peu de peuples qu'on ne pût rapprocher ainsi de ceux avec lesquels ils n'ont jamais eu aucun commerce. Nous ne parlerons point de cette autre découverte, dont on prétend appuyer notre origine provençale; savoir qu'une partie des Français avait tiré le nom d'Amsivariens qu'elle portait, de la riviere du Var qui coule en Provence. Une telle conjecture, plus digne d'un Sophiste que d'un historien, ne mérite que du mépris. On croit, avec assez de vraisemblance, que cette tribu fran-

çaise reçut son nom du séjour qu'elle fit dans le pays habité par les anciens Amsivariens. Telle est bien certainement, comme on le verra bientôt, l'origine du nom des Sicambres.

La sixieme & derniere opinion sur notre origine est celle qui nous fait sortir des peuples Scandinaves. Elle paraît fort ancienne. Fréculfe, Evêque de Lisieux, qui écrivait au neuvieme siecle, la rapporte, comme assez généralement reçue de son tems. Elle n'est fondée que sur ce qu'on avait vu sortir de ce pays, les Lombards, les Goths, les Vandales, & la plus grande partie des Nations qui détruisirent l'Empire Romain. Les ravages que les Normands, sortis des bords de la mer Baltique, faisaient alors en France, ajouterent encore à cette opinion un nouveau dégré de certitude. Au reste, l'Evêque de Lisieux, l'un des plus savans hommes de son siecle, commet ici un double anachronisme. Les Français & les Goths ne purent sortir de la Scandinavie, sous l'Empire de Théodose, comme il le prétend (1). Les premiers étaient incontestablement établis sur les bords

(1) Alii verò affirmant eos de Scanziâ insulâ, quæ vagina gentium est, exordium habuisse, de quâ Gothi & cæteræ nationes Theodosicæ exierant. Quod & Idioma linguæ eorum testatur. Est enim in eâdem insulâ regio quæ, ut ferunt, adhuc Francia nuncupatur. *Freculph. Lib.* II, *cap.* 17.

du Rhin, ſous le regne de Valerien; & les Goths, long-tems avant, & ſous l'Empire de Dece, habitaient les rives du Danube. D'ailleurs la Sandinavie n'eſt pas une iſle, comme l'a penſé Fréculfe; c'eſt une Péninſule, qui renferme aujourd'hui la Suede, la Norvege, la Laponie & la Finlande. Quant au canton, qui, ſelon ce Prélat, portait le nom de France, dans cette preſqu'Iſle, on n'en trouve pas la moindre trace, ni dans Ptolémée, ni dans aucun autre Géographe. Ptolémée, qui parlait vraiſemblablement au haſard en cette occaſion, fait ſeulement mention des *Phireſiens* (1), que Turnebe a fort mal-à-propos metamorphoſés en Français (2).

---

(1) *τὰ δ᾽ἀνατολικὰ φαῦωναι καὶ φίραισοι* Georg. Ptol. in Scand. Lib. II, cap. II, & in tabulâ IV, Europ.

(2) Ego veró exiſtimo Francos eſſe Scandinaviæ populos, ut & Gottos, qui ſe Germaniæ & provinciis populi Romani ſuperfudêre. Huic ſententiæ accedunt Hiſtoriæ quæ narrant Francos initio infeſtum mare Myoparonibus habuiſſe; Friſiorum & Batavorum littorâ occupaſſe, deinde in Germaniæ Mediterranea & interiora penetraſſe, poſtremò in Galliam tranſiiſſe. Denique in eâ inſulâ à Ptolemæo, falſâ tamen ſcripturâ, nominantur. Nam qui phiraſſi in eo male appellantur, alii profectó quàm Franci non ſunt: ſed litera i. abundat; & duplex Γ grandiuſculum in duplex Σ majuſculum propter ſimilitudinem deflexum eſt. *Turneb. Adverſar.* Lib. XXIV, cap. 37. Il parait que Turnebe liſait dans Ptolémée, les *Phiraſſiens*, au lieu des *Phireſiens*.

Le célebre Leibnitz, dont l'eſprit ardent a voulu ſe frayer des routes nouvelles dans toutes les ſciences, va chercher les Français ſur les rivages de la mer Baltique, aux embouchûres de l'Oder. Un paſſage mal entendu du Géographe de Ravenne (1), & un vers du Poëme d'Ermoldus-Nigellus (2), forment toutes ſes preuves. Mais un Ecrivain ſi ignorant & ſi barbare que le Géographe de Ravenne, diſait fort bien le P. Tournemine (3), peut-il être de quelque poids dans une diſcuſſion auſſi ſérieuſe ? D'ailleurs, le texte de cet Auteur ne dit pas que les Français ſoient originaires des bords de l'Oder. Il ne parle pas même de ce fleuve, ni de la mer Baltique. Il dit ſeulement que les bords de l'Elbe ont été, pendant pluſieurs années, des limites où les Français ont été arrêtés. Quant au Poëte Ermoldus, qui place la tige des Français dans le Dannemarck, quel fonds peut-on faire ſur un ignorant déclamateur, qui vivait ſous Louis le Débonnaire ?

Après avoir examiné les différentes opinions ſur l'origine des Français, M. le Marquis de

(1) Cujus (*Daniæ*) ad fontem, Albes vel patriâ albis, maurungania certiſſimè antiquis dicebatur. In quâ patriâ albis, per multos annos, Francorum linea remorata eſt,

(2) Hic Populus porro veteri cognomine Dani
Ante vocabantur, & vocitantur adhuc.
Unde genus Francis.

(3) Mém. de Trévoux, Janvier. 1716.

Saint-Aubin propose aussi la sienne. Grand nombre de peuples, dit-il, tels que les Saxons, les Padouans, les Français, les Turcs, les Germains, les Anglais & les Gaulois, ont prétendu être originaires de la Phrygie. Une tradition si uniforme n'a pas été concertée entre tant de Nations qui ne se connaissaient pas, & dont les mœurs, la langue & les usages étaient différents. La vérité perce donc, ajoute-t-il, au travers de tant de fables dont ces Nations ont enveloppé leur berceau. On ne voit pas qu'aucun peuple, aucune famille, aient prétendu descendre de Théşée, ni des Atrides, ni de ces Rois de Thebes, si célébrés par les Grecs & par les Romains. Quel attrait si puissant aurait-on pu trouver dans une Nation vaincue, si cette filiation n'eût pas été appuyée sur des titres reconnus pour légitimes ? Une tradition si respectable était fondée sur ce que les descendans d'Ascenaz, fils de Gomer, dont ces Peuples étaient sortis, avaient habité la Phrygie mineure, la Troade, & les autres régions voisines de l'Hellespont & de la mer Noire. Ainsi, continue notre Auteur, en la dégageant des fables qui la défigurent, il reste de la premiere opinion sur l'origine des Français, que non-seulement ils sont sortis d'Asie, berceau commun des Nations, mais en particulier des deux Phrygies & des environs. Ce sentiment était celui de Goropius Becanus. M. de Saint-Aubin,

aussi savant & un peu plus judicieux que cet Ecrivain Flamand, s'est contenté de recueillir de nouvelles preuves, pour l'appuyer. Voici comment il procede.

Une partie des Cimmériens ou descendans de Gomer, s'étant embarquée sur le Pont Euxin, alla s'établir au nord de cette Mer, sur les bords des Palus-Méotides (1). Elle y porta le nom de Scythes libres. Ces peuples que M. le Marquis de S. Aubin appelle déjà *Français*, n'étaient pas des Troyens échappés des ruines de leur patrie. Ils étaient établis dans ces régions long-tems avant la guerre de Troye. On apprend d'Hérodote, que les Grecs ayant vaincu les Amazones sur les rives du Thermodon, emmenerent dans trois vaisseaux toutes celles qu'ils purent prendre. Mais ces fieres captives, s'étant saisies des armes de leurs vainqueurs,

---

(1) Ceux qui seraient curieux de savoir l'histoire de la dispersion des descendans de Noë, pourraient consulter ce que M. le Marquis de Saint-Aubin en dit d'après Bochart, au commencement du Ve. chapitre de l'ouvrage dont nous faisons l'analyse. Nous espérons que le plus grand nombre de nos Lecteurs nous saura bon gré de n'avoir pas exposé ce savant échaffaudage, uniquement appuyé sur des étymologies toujours incertaines. Indépendamment de notre éloignement pour les fables & les conjectures équivoques, le peu de succès qu'ont eu les mêmes chimeres renouvellées de nos jours par quelques Savans, devait seul nous porter à cette discrétion.

firent main basse sur eux & les tuerent tous sur la route (1). Privées par cette action hardie, de leurs Pilotes, elles furent obligées de prendre elles-mêmes le gouvernail des trois vaisseaux qu'elles montaient. Mais, comme elles n'avaient aucun usage de la navigation, elles furent maîtrisées par les vents qui les porterent sur la vase des Palus-Méotides. Elles vinrent échouer au promontoire des Scythes libres. Les Amazones ne parurent pas dans ces régions, en femmes échappées au naufrage. Accoutumées dès l'enfance au carnage, elles entrerent chez les Scythes, le fer & la flamme à la main. Ces hostilités ne furent pourtant pas de longue durée. Les Scythes étaient vraisemblablement aussi tendres, que les Amazones étaient belles. Rougissant, sans doute, d'employer leurs armes à combattre un ennemi qui offrait tant de charmes, ils demanderent la paix, dont la

(1) Notre Auteur a consacré le second chapitre de son ouvrage, à l'histoire des Amazones. On y voit qu'il n'a rien négligé pour établir cette partie importante des avantures fabuleuses imaginées par les anciens Grecs. M. le Marquis de Saint-Aubin ne trouve pas seulement des Amazones sur les bords du Thermodon; il prouve par une foule d'autorités, qu'il croit incontestables, que ce prodige était commun aux quatre parties de notre monde. Ces discussions, indignes d'une Histoire sérieuse, n'ont d'autre mérite, que de mettre au grand jour l'excessive crédulité de nos peres.

condition essentielle fut l'union des deux peuples. Chaque Scythe eut la liberté de choisir une Amazone pour en faire son épouse. C'est de cette alliance, dit sérieusement M. le Marquis de S. Aubin, que la Nation Française est sortie.

Notre Auteur saisit d'autant mieux la marche de ces prétendus Français, qu'ils approchent davantage des lieux destinés à leur Empire. On apprend d'Hérodote que les Scythes Nomades, inquiétés dans leurs demeures, par les Massagettes leurs voisins, allerent habiter la Cimmérie, qu'on appelle aujourd'hui la Crimée. Les Scythes libres occupaient alors cette Presqu'isle. Chassés par les Scythes Nomades, ils tournerent d'abord vers la Médie. Mais, se voyant poursuivis par les mêmes ennemis, ils se replierent sur la Lydie, & s'emparerent de Sardes, dont la Citadelle resta seule au pouvoir des Rois légitimes. Cette prise de Sardes par les Cimmériens est aussi attestée par Callisthenes (1).

Peu de tems après, vers l'an 580 avant notre Ere, ces Scythes furent forcés par Halyattès, Roi de Lydie, pere de Crésus, d'abandonner Sardes, & de prendre la fuite hors du Royaume de Lydie. Alors pressés par deux

(1) Callisth. ap. Strab. Lib. XIII.

ennemis ſi puiſſans, les Scythes Nomades & les Lydiens, ils ſortirent d'Aſie, paſſerent en Europe, & s'établirent dans la Pannonie. Ils y demeurerent environ 835 ans. Enfin, vers le milieu du troiſieme ſiecle de notre Ere, ils en furent encore chaſſés par une Nation Scytique. Les Goths, venus des mêmes Palus-Méotides, d'où ils avaient autrefois chaſſé les Cimmériens, ſe jetterent ſur les deux Pannonies; & les hoſtilités qu'ils y exercerent, ayant été ſuivies de la peſte, les Français furent obligés de quitter les rives du Danube & de la Save, pour ſe tranſplanter ſur les bords du Rhin, que les ravages de Maximin avaient rendus déſerts, quinze ou ſeize ans auparavant.

Si l'on demande à M. le Marquis de S. Aubin ſur quoi ſont fondées ces prétendues émigrations des Français, puiſqu'aucun Auteur ne parle de ces Scythes libres, depuis Hérodote, il répond qu'il peut produire deux preuves péremptoires, appuyées d'une conjecture à laquelle il eſt preſqu'impoſſible de ne pas rendre hommage. Ces deux preuves, il les a déjà fait valoir à la tête de ſon Ouvrage. Ce ſont la ſuite d'une même tradition, & la conformité qu'il prétend trouver entre le nom des Français & celui des Scythes libres dont parle Hérodote (1). Quant à ſa con-

(1) Sidonius Apollinaris, dit M. de Saint-Aubin, était ſi

jecture, elle eſt fondée ſur la facilité qu'eurent les Cimmériens de ſe tranſporter ſur les bords de la Save, après avoir évacué la Lydie.

Quoique Hérodote, dit-il, ne nous ait pas appris en quel endroit de la terre, ces Cimmériens furent obligés de ſe retirer, en ſortant d'Aſie, on ne peut pas ſoupçonner qu'ils ſe ſoient établis ailleurs qu'en Europe. L'éloignement où ils ſe trouvaient de l'Afrique, ne leur permettait pas de ſe réfugier dans cette partie de notre Monde. Or, dans quelle région de l'Europe pourrait-on aller chercher ces fugitifs, ſi ce n'eſt en Pannonie? Grégoire de Tours ne nous dit-il pas que les Français ſont venus de cette contrée? Une foule d'Ecrivains de tous les âges ne ſe ſont-ils pas accordés à

---

perſuadé que les Français étaient des Scythes, qu'il appelle leurs danſes, *des danſes Scythiques.*

. . . . Scythiciſque choreis,
Nubebat flavo ſimilis nova nupta marito.
Sidon. Apoll. in Paneg. major.

Mais conſulta-t-on jamais les Poëtes ſur l'origine des Peuples? Virgile ſerait-il un guide bien fidele ſur l'Hiſtoire de la fondation de Rome & de Carthage, qu'il a chantée en ſi beaux vers? D'ailleurs, Pline va nous apprendre, que Sidonius Apollinaris ne s'éloignait pas de l'uſage communément reçu, en donnant le nom de Scythes à des Peuples Germains. *Scytharum nomen*, dit-il, *uſquequaque*

publier que ce peuple, ſorti de la Troade, avait habité les rivages des Palus-Méotides ? A ces traits peut-on méconnaître les Cimmériens chaſſés de l'Aſie par le pere de Créſus ?

Il était impoſſible, ajoute M. de S. Aubin, que ces peuples, battus par le Roi de Lydie, priſſent une autre réſolution, que de s'embarquer ſur le Pont-Euxin. De cette mer, ils auront remonté le Danube, & gagné le pays qui eſt entre ce fleuve & la Save. Ce tranſport leur était d'autant plus facile, qu'ils étaient accoutumés à naviger ſur la mer noire. Ils l'avaient traverſée du Sud au Nord pour venir de la Phrygie mineure ſur les bords des Palus Méotides. Ils firent le même trajet peu de tems avant Homere, du Nord au Sud, en retournant vers le pays dont ils étaient originaires, pour aller ravager l'Ionie & l'Eolide. Leur long ſéjour aux embouchûres du Tanaïs, qui forme pluſieurs iſles avant de ſe jetter dans les Palus-Méotides, avait toujours entretenu chez eux l'habitude de la Navigation, & ils devaient avoir une connaiſſance parfaite du Pont-Euxin (1).

---

tranſit in ſarmatas atque Germanos. Nec aliis priſca illa duravit appellatio, quám qui extremi gentium harum, ignoti propè cæteris mortalibus degent. Plin. Lib. IV, cap. 12.

(1) Si l'on pouvait douter, d'après tous ces raiſonne-

Mais, dit notre Auteur, à quoi bon entasser tant de preuves, puisque nous trouvons les mêmes Scythes libres, placés sur les bords du Danube & de la Save, par Strabon (1), Pline (2), Suétone (3), Ptolémée (4), Dion (5) & Nicetas (6)? On ne peut méconnaitre

---

ments, que les Français aient habité les bords du Danube, on en trouverait la preuve dans ce vers du second Livre des Georgiques :

Aut conjurato descendens Dacus ab Istro.

Virgile, par les Nations conjurées contre l'Empire, désigne ici clairement, dit M. de Saint-Aubin, les Français & les Goths, qui, un peu plus de 400 ans après, ont détruit l'Empire d'Occident. N'est-ce pas une singularité des plus remarquables, s'écrie-t-il, quoique personne n'y ait fait attention, qu'un Poëte contemporain d'Auguste, lors de la plus grande puissance de Rome, ait annoncé de quel pays les vainqueurs des Romains viendraient fondre sur les provinces de l'Empire ? Il n'est pas moins singulier, aurait-on pu lui répondre, que l'on témoigne si peu de jugement, dans un siecle aussi éclairé que le nôtre.

(1) Εθνη δ᾽ἐστὶ τῶν Παννονίων Βρεῦκοι. *Strab. Lib.* VII,

(2) Savus per Colapianos Breucosque. *Plin. Lib.* III, *cap.* 25.

(3) Pannonico (*bello Tiberius*) Breucos & Dalmatas subegit. *Suet. in Tiberio. cap.* IX.

(4) Εἶτα Βρεῦκοι *Ptolem. Lib.* II, *cap.* 16, *in Pannon. Infer. & in Tab.* V, *Europ.*

(5) Καὶ Βρεῦκοι Παννονικὸν ἔθνος *Dio. Cass. Lib.* 55.

(6) Καὶ δὴ τὸν Σάυβον διάβας ποταμὸν (Μανουὴλ ὁ Βασιλεὺς) καὶ τῇ Φραγγοχωρίᾳ ἐμβαλὼν (ἐστὶ δὲ το

nos ancêtres, ſous le nom de *Brençois* qui leur eſt donné par ces Auteurs. C'eſt le vrai nom Cimbrique des Français ajuſté à la prononciation grecque ou latine; & s'il reſtait quelque doute, à cauſe de la différence de la lettre initiale de ces deux noms, on leverait aiſément la difficulté par un texte de Strabon, qui nous apprend que le *B*, ſe prononçait comme le *P*, & que les Brygiens ſont les mêmes que les Phrygiens (1).

Aventin a fait une obſervation dont M. le

δὲ τμῆμα τῆς οὐγγρίας ὀ τὸ ἐλάχιςον, ἀλλ' ἱκανῶς πολὺ ἄνθρωπον μεταξὺ Ἴςρȣ καὶ Σαȣ̃ȣ τῶν ποταμῶν ἀναπεπταμένον. « L'Empereur Manuel ayant paſſé la Save, & traverſé » le pays des Français, qui eſt une contrée de la Hongrie, aſſez étendue & fort peuplée, entre le Danube & » la Save, &c. ». *Nicet. Lib.* II. Si Nicétas eût vécu ſous Jules-Céſar, on aurait raiſon d'alléguer ſon autorité, pour prouver l'ancien ſéjour des Français ſur les bords du Danube. Mais, ſi l'on conſidere que cet Auteur écrivait à la fin du XII.e ſiecle, ne ſera-t-on pas ſurpris, qu'on invoque ici ſon ſuffrage? A prendre l'Ecrivain Grec, à la lettre, on croirait qu'il voudrait dire que les Français demeuraient de ſon tems, le long de la Save. La cauſe de cette expreſſion impropre, eſt que, dans ces ſiecles d'ignorance, tous les Peuples qui s'étendent depuis le Rhin juſqu'à la Hongrie, s'appellaient *Francs*. Conſtantin Porphirogenete, dans ſon Livre du Gouvernement de l'Empire, dit que les Turcs & les Croates, étaient bornés au Septentrion *par les Francs*.

(1) Strab. Lib. XII.

Marquis de Saint-Aubin se sert, pour donner un nouveau poids à ses preuves. Ce Savant a remarqué que l'ancienne langue des Phrygiens avoit été la même que la Teutone. Goropius Becanus, de son côté, a fait tous ses efforts, pour démontrer que la langue Cimbrique, c'est-à-dire, selon notre Auteur, celle de la famille de Gomer, était la même que la Flamande, qui ne differe qu'en fort-peu de choses de la Teutone. Or, si nous en croyons Aventin, le nom des Phrygiens exprimait en leur langue la liberté. D'où Lazius conclut que le nom des Français est le même que celui des Phrygiens; que l'un & l'autre expriment la liberté des peuples qui le portent, & que la différence consiste tout au plus dans la prononciation.

Cette identité des deux langues, Phrygienne & Teutone, combattue avec le plus grand succès par Robert Sheringham (1), paraît incontestable à M. le Marquis de S. Aubin. Il rapporte même quelques exemples, par lesquels il prétend fortifier son opinion. La ville de Troye, dit-il, portait le nom d'une Truie. Le nom de cet animal, symbole de la fécondité, passa des langues Phrygienne & Cimbrique, que parlerent les Teutons, les Celtes

(1) Rob. Shering. de Anglor. orig. cap. VI.

& la plûpart des anciens peuples de l'Europe, dans celles des Français & des Italiens, qui le conservent encore. On sait que la contrée, bornée au Nord par le Danube, à l'Orient par le mont Kalenberg, au midi par les Alpes Noriques & à l'Occident par l'Inn, porte chez tous les anciens Auteurs le nom de Norique. Cette dénomination purement Phrygienne, est analogue à la figure du pays qu'elle désigne. En jettant les yeux sur la carte, on voit qu'il ressemble à une bouteille dont le goulot est tourné vers la Pannonie. Les peuples qui l'habitaient, Phrygiens d'origine, ne pouvaient donc lui donner un nom plus expressif que celui de Norique qui signifie une bouteille, en langue Phrygienne. Tout le monde connait l'histoire de ces enfans élevés par ordre de Psammitique, sans entendre parler. L'objet de cette expérience était, dit-on, de savoir qu'elle était la langue primitive des Nations. Le premier mot qu'ils prononcerent, fut celui de *bec* qui signifiait du pain chez les Phrygiens. Ce mot, qui assura à ceux-ci l'antiquité sur toutes les autres Nations de la terre, se trouve encore aujourd'hui avec la même signification parmi ceux de la langue Teutonne, qui en sont dérivés (1).

---

(1) Cette Historiette n'avait pas échappé à Becanus.

Si l'on doutait que la poſtérité de Gomer fils de Japhet, eût jamais occupé la Phrygie, on pourrait avoir recours à Bochart, qui croit avoir démontré ce point important de notre ancienne hiſtoire (1). Ce Savant, dont les recherches ont ſervi de guides à M. de Saint-Aubin, prétend que le nom de Phrygie eſt la traduction grecque du nom Hébreu *Gomer*, & que l'un & l'autre ſignifient *embraſement* (2). La Phrygie était effectivement une région fort aride. Les Grecs crurent que ſon ancien nom lui avait été donné, parcequ'elle paraiſſait ſortir d'un embraſement. Il y avait même une contrée particuliere, entre le Cayſtre & le Méandre, qui portait le nom d'*enflammée*. Les Grecs, dit notre Auteur, qui oublierent bientôt le nom de Gomer, imaginerent des

---

Priſca Phrygum lingua, dit-il, *noſtras fuit, cujus cum aliæ voces, tum* Bec *imprimis nobis dedit argumentum.* Gorop. Becan. Gallic. Lib. II. Quant aux mots dérivés de celui-ci, Lazius en rapporte trois, qui ſe trouvent encore dans la langue Allemande. *ain' bechen*, un Boulanger; *Bachen*, faire du pain; & *ain' beche*, Boulangerie. *Laz. Migrat. Lib.* III. Quel triomphe pour Hérodote, s'il pouvait lire les Commentaires dont nos Savans enrichiſſent ſes petits contes !

(1) Bochar. Lib. III, Phaleg. cap. 8.

(2) φρυγία ἢ φρυγετα *Heſych.* Hebræum, *Gamar* eſt conſumere : Græcè φρύγειν eſt torrere. *Boch. Lib.* III. *Phaleg. cap.* 8.

ſables

fables ſur l'étimologie du nom de Phrygie. Ils publierent que ce nom venait de ce qu'Hercule s'était brûlé ſur le mont oëta (1) ; de ce que Pallas y avait tué l'Egide, monſtre qui vomiſſait du feu (2) ; ou de ce que Typhon y avait été frappé de la foudre par Jupiter (3). Pline n'a pas été plus heureux dans ſes conjectures ſur ce ſujet. Cet Ecrivain, ſans avoir égard aux qualités du climat, tire l'étimologie du nom de Phrygie, d'un fleuve & d'un Roi, qui s'appellerent *Phryx* ou *Phrygès* (4). Tel était l'uſage des Romains qui dédaignerent d'apprendre les langues ſavantes, pour bouleverſer l'hiſtoire par des étimologies forcées.

Il reſte encore dans la Phrygie, au rapport de notre Auteur, des traces qui déſignent invinciblement l'ancien ſéjour d'Aſcenaz fils de Gomer, dans cette contrée. On trouve dans la Bythinie, le Golphe Aſcanien, ainſi appellé du nom du Chef de cette fameuſe colonie Cimmérienne. Il y a un lac & un fleuve qui portent le même nom. La Troade & la Phrygie mineure ont une Province, une Ville & des Iſles pareillement nommées Aſcanienes (5).

(1) Tit-Liv. Lib. XXXVI.
(2) Diod. Sicul. Lib. III.
(3) Strab. Lib XIII.
(4) Plin. Lib. V, cap. 29.
(5) Bochart. Lib. III, Phaleg. cap. 9.

En faut-il d'avantage pour démontrer qu'un homme illuſtre, du nom d'Aſcenaz, & dont on a voulu conſerver la mémoire, a régné originairement dans ces régions ?

D'ailleurs, ajoute M. le Marquis de S. Aubin, pourquoi ne pas croire que le petit-fils de Japhet ſe ſoit établi dans ce pays qui porte par-tout des marques ſi ſenſibles de ſa domination, tandis que l'on déſigne, à ne pas s'y tromper, les lieux que les autres branches de la poſtérité de Noë ont peuplés ? Ne ſait-on pas que les pays de Ninive & de Babylone, habités par les Aſſyriens, furent le partage d'Aſſur ; que l'Egypte, qui dans les pſaumes, porte le nom de terre de Cham, & dans Plutarque, celui de chemie; l'Egypte, diſons-nous, dans laquelle Pline, Ptolemée & Strabon ont placé des villes, des montagnes, des fleuves, qui tirent leur nom de Ham & de Cham, a été peuplée par la famille de ce Patriarche? Pouvons-nous douter que les Araméens, qui ſont les mêmes, ſuivant Strabon (1), que les Syriens, qu'Homere & Héſiode ont nommés *Arimes*, ne ſoient les deſcendans d'Aram troiſieme fils de Sem ? N'eſt-il pas certain que les Lydiens tirent leur origine de Lud, autre fils de Sem ; que Sidon, fils de Chanaan, donna ſon nom aux Sidoniens, & que les

(1) Strab. Lib. XVI.

Phéniciens sont issus de Chanaan qui le premier porta le nom de Phénicien au rapport de Berose, de Philon de Biblos & d'Eupolême ? Ajoutez que Jérémie nous fournit une preuve complete de cette transmigration d'Ascenaz dans la Phrygie. Ce Prophete a dit en parlant de la désolation de Babylone ; *appellez contre elle les Royaumes d'Ararat, de Minni & d'Ascenaz.* Minni, dit M. de S. Aubin, est la petite Arménie, qui fait partie de la Cappadoce; Ararat, est la grande Arménie. Quant au Royaume d'Ascenaz, on voit dans Xenophon que le Prophete n'entendait autre chose en le nommant, que la Phrygie mineure. Cet Historien Grec rapporte que Cyrus, après la prise de Sardes & la conquête de la Carie, envoya le Général Histaspes dans la Phrygie mineure, dont il s'empara (1). C'est visiblement en cette occasion que s'accomplit la prophétie de Jérémie touchant Ascenaz ; car le Satrape tira de cette contrée un grand nombre de troupes qui allerent fondre sur Babylone.

Telles sont les preuves qu'emploie M. le Marquis de S. Aubin, pour faire venir les Français de la Phrygie. Nous ne le suivrons pas plus loin dans ses ecarts. Il nous semble entendre déjà nos lecteurs nous reprocher l'ennui qu'ils vien-

(1) Xénoph. Cyrop. Lib. VII.

d'éprouver en dévorant tant d'abſurdités. Mais ces déſerts immenſes, hériſſés de rochers & bordés de précipices, il fallait les parcourir, avant d'entrer dans cette plaine émaillée de fleurs qui va s'ouvrir. Si les recherches de notre Auteur contribuent à jetter une nouvelle obſcurité ſur notre origine, elles pourront au moins occuper une place importante dans le recueil des erreurs de l'eſprit humain.

Toutes ces ſavantes diſcuſſions n'ont pour baſe qu'un texte où Hérodote parle d'une tribu de Scythes libres, établie ſur les bords des Palus-Méotides. Mais perſonne ne doit ignorer que l'Hiſtorien Grec eſt un fort mauvais garant, quand il eſt queſtion des peuples qui habitaient de ſon tems, les régions ſeptentrionales de notre Hémiſphere. Son récit touchant les Scythes libres, porte par-tout le caractere d'un Roman. Aucun Auteur après lui, n'a parlé de cette peuplade. L'hiſtoire du mariage des Amazones pourrait tout au plus figurer avec les Aventures de Dom Quichote. Il n'y a qu'un Pierre Petit, un Abbé Guyon, & quelques autres ſavans Rêveurs de cette eſpece, qui puiſſent ajouter foi à ce que les anciens Romanciers ont publié de cette République d'héroïnes. Il n'eſt pas moins incertain, ſi les Français ont jamais habité les rives du Danube. Grégoire de Tours, qui penche à les croire origi-

naires de Pannonie, ne rapporte qu'une tradition populaire. M. de Valois(1) soupçonne que ce Prélat leur attribue cette origine, trompé par la ressemblance du nom de *Brençois* avec celui de Français. Mais on lisait trop peu de son tems, les Auteurs Grecs & Latins, pour qu'il eût jamais entendu parler de ces Brençois. Grégoire de Tours, qui connaissait à peine le Royaume de Bourgogne & de Neustrie, n'avait vraisemblablement pas la moindre notion des pays qu'arrose le Danube. Aussi fait-il mal-adroitement passer le Rhin aux Français, en venant de ces régions, pour arriver dans la Thuringe.

(1) Val. rer. Franc. Lib. III.





ARTICLE II.

Origine Germanique des Français, prouvée par la ressemblance de leurs mœurs & de leurs usages avec ceux des Germains, d'après l'Abbé de Vertot (1).

A défaut des monuments historiques, il est dans chaque Nation des caracteres essentiels qui décelent son origine. Ce sont ses mœurs, ses usages, ses loix, sa langue, sa Religion &c. Chaque fois que tous ces caracteres sont les mêmes chez deux peuples dont la constitution primitive ne paraît pas avoir encore reçu d'altération, il est nécessaire d'en conclure qu'ils ont une tige commune. Ces preuves fondées sur les loix mêmes de la Nature, sont infiniment préférables à toutes ces conjectures,

(1) Mém. de l'Acad. des Inscript. tom. II, pag. 567—602. Nous avertissons ici une fois pour toutes, qu'en prenant un Auteur pour guide, nous ne prétendons nous assujettir qu'à son plan. Nous ajoutons ou retranchons, selon que la matiere paraît l'exiger. Ceux qui voudront connaitre l'histoire des Livres, auront recours à la notice raisonnée, que nous mettrons à la fin de chaque volume.

qui n'ont d'autre base que quelques expressions équivoques des Historiens, auxquels on fait toujours dire ce que l'on veut pour étayer son systême (1).

Nous avons déjà dit que les mœurs & les coutumes des peuples Germains étoient parfaitement les mêmes que ceux des Français, à l'époque de leur établissement dans les Gaules (2) Cette vérité n'est plus que trés-faiblement contestée aujourd'hui. Il ne faut qu'un peu de lumiere & de bonne-foi, pour reconnaître nos ancêtres dans le tableau que César & Tacite nous ont tracé des nations de la

---

(1) Il faut pourtant avouer qu'on ne saurait employer trop de circonspection dans les preuves que l'on tire de la conformité des usages des Nations, pour fixer leur origine. Ne rit-on pas, par exemple, de la bonne-foi de M. Pelloutier, ou de M. de Chiniac, son Editeur, qui voudrait nous persuader que le peuple de Nîmes, Egyptien d'origine, honore la mémoire d'Osiris, en jettant tous les ans, au carnaval, un homme de paille dans la fontaine de cette ville ? N'est-ce pas comme si l'on disait, que les citoyens de Montreuil-Bellay, qui, en vertu d'un Arrêt du Parlement, jettent tous les ans un Moine de paille dans la riviere du Touët, sont des Grecs qui perpétuent la cérémonie du saut de Leucade ? Il n'y a qu'un Bochard ou tout autre Savant de cette trempe, qui pourrait avancer sans rougir, des absurdités si palpables.

(2) Pag. 12.

Germanie. Le parallele que nous allons faire, d'après M. l'Abbé de Vertot, jettera encore un nouveau jour sur cette matiere, & ne nous permettra plus d'aller chercher notre origine ailleurs qu'au-delà du Rhin. Nous donnerons, d'abord, le portrait des Germains, tel que nous le trouvons dans Tacite & dans les autres Auteurs contemporains ; nous passerons ensuite à nos anciens Français, que nous représenterons avec leurs vertus, leurs vices, leur courage & leurs faiblesses. On ne rapportera aucun usage des premiers, qui ne se retrouve dans les seconds. Grégoire de Tours parlera comme Tacite, quoique ce ne soit pas avec autant de force & de dignité, que l'historien Romain.

Tous les Germains se ressemblaient quant à l'extérieur. C'est pour cela que Tacite pensait qu'ils étaient originaires du pays qu'ils habitaient. Ils avaient tous les cheveux blonds, les yeux bleus, dans lesquels leur fierté naturelle se peignait, & la taille haute & avantageuse ; ils portaient la barbe longue, & elle etait même si respectée chez eux, que c'était en se la touchant, qu'ils se juraient une amitié réciproque. Ils ne portaient pour tout vêtement, qu'un sayon attaché par une agraffe ; le reste du corps était nud. Les riches avaient des habits plus complets ; mais ceux-ci n'étaient pas amples, comme les robes des Parthes & des

Sarmates ; auſſi étroits que le ſont encore aujourd'hui les nôtres, ils marquaient la proportion des membres & la forme du corps.

Ces Peuples étaient terribles dans un premier effort, mais peu capables d'un travail fatiguant & continu (1). Leurs aliments étaient fort ſimples; c'étaient des pommes ſauvages, de la venaiſon fraîche, du beurre & du fromage : du tems même de Tacite, le beurre n'était que pour les riches.

Les Germains furent long-tems ſans faire aucun cas de l'or & de l'argent ; les troupeaux formaient leurs ſeules richeſſes. Le Public & les particuliers faiſaient différents préſents au Prince ; & ces libéralités conſiſtaient, ordinairement, en quelques beaux chevaux, en armes, en colliers, en baudriers, ou dans les dépouilles de quelqu'ennemi fameux par ſon courage. On trouvait chez eux des vaſes d'argent que les Romains avaient donnés aux Ambaſſadeurs de ces barbares, & qu'ils eſtimaient auſſi peu que ſi c'eût été de l'argile. Ils portaient néanmoins l'amour du jeu juſqu'à la fureur. On les voyait ſouvent ſuſpendre leurs plus ſérieuſes occupations, pour ſatisfaire cette paſſion aviliſſante ; ils y mettaient tant d'emportement, qu'après avoir perdu tout ce qu'ils poſſédaient,

(1) Tacit. Germ. Appian. Celt. pag. 1152.

ils hazardaient fur le dernier coup de dez, leur perfonne & leur liberté. Ces barbares, fi ennemis de la fervitude, devenaient ainfi les efclaves de quiconque était, ou plus heureux ou plus habile qu'eux. Celui qui gagnait ne donnait pas de quartier au mal-adroit qui tombait dans fes filets ; il le vendait fur-le-champ à des Marchands étrangers, pour fe délivrer lui-même, dit Tacite, de la honte & de la confufion que lui donnait une femblable victoire.

Ces peuples avaient une averfion décidée pour le féjour des villes (1). Julien remarque qu'à fon arrivée dans les Gaules, il trouva que les Germains demeuraient tranquillement autour des villes ruinées de la Celtique. Le nombre de celles dont les murailles étaient tombées, montait alors à quarante-cinq, fans y comprendre les tours & les châteaux (2). Chacun s'établiffait originairement le long d'un ruiffeau, dans une campagne ou dans une forêt, felon qu'il le jugeait à propos. Dans la fuite, toutes les tribus qui compofaient ce Peuple immenfe, fe partagerent en cantons, dont chacun avait fes Magiftrats & fa Jurifdiction particuliere (3).

(1) Amm. Marcell. Hift. Lib. XVI. Caffiod. expof. in Pfalm. 113.

(2) Julian. epift. ad Athen.

(3) Tacit. Germ. XII, 39. *Id.* Annal. Lib. I, cap. 56. Cæf. Lib. IV, cap. 1. Plin. Lib. III, cap. 20, Lib. IV, cap. 13. Amm. Marcell. Lib. XVI, cap. 10.

Cette nation, en général, ne se livrait qu'avec peine à l'Agriculture. La guerre, la chasse & la pêche, faisaient son occupation favorite. Ces Peuples paresseux préféraient le pillage qu'ils pouvaient faire en pays ennemi, aux soins laborieux de cultiver la terre, & aux espérances lentes & incertaines de la récolte. Ils regardaient, dit Tacite, comme une lâcheté, d'acquérir à la sueur de leur front, ce qui ne pouvait leur coûter que des plaies honorables. Ils étaient néanmoins forcés quelquefois de prendre la charrue; mais ils ne possédaient jamais de terres en propre. Chaque communauté cultivait, tantôt un canton, tantôt un autre; tous les ans, les Magistrats faisaient cette distribution. Le terrein que l'on partageait ainsi, était plus ou moins étendu, selon le nombre des bras que l'on y pouvait employer (1).

Les Germains aimaient passionnément la guerre; ils ne laissaient échapper aucune occasion de se signaler dans les combats (2). Quand

(1) Cæs. Lib. IV, cap. 1. Lib. VI, cap. 22, Tacit. Germ. cap. XXVI.

(2) Cette manie guerriere n'était pas particuliere aux Germains; elle était celle de tous les Peuples de l'antiquité. On voit dans Athénée, un ancien Cretois se vanter, » que son épée, sa lance & son bouclier, lui tenaient lieu » des plus grandes richesses. Avec ces armes, disait-il, je

une Peuplade était forcée de languir dans la paix, la plupart des jeunes Seigneurs allaient trouver les Nations qui étaient engagées dans quelques guerres, & leur offraient leurs services. Le desir d'acquérir de la réputation, n'était pas le seul motif qui les portât à agir ainsi; ils y étaient encore déterminés par l'ambition d'avoir toujours à leur suite, un grand nombre de clients, qu'ils ne pouvaient entretenir qu'à la faveur de la guerre.

Tous ces Peuples allaient au combat avec autant de gaieté que nous en mettons dans les festins (1). Ils frappaient ordinairement leurs armes avec une espece de mesure & d'harmonie. Ils avançaient en sautant, en dansant, & en répétant souvent le nom de leur tribu. Ils jugeaient ordinairement du succès du combat, par les cris qu'ils poussaient. Leur courage s'animait ou se rallentissait, selon que ces

---

» laboure, je moissonne, je foule le raisin au pressoir: » elles m'attirent mille démonstrations de respect de la » part du Public; chacun m'appelle son Seigneur. Que tout » homme, ajoute ce furieux, qui n'ose mesurer son épée à » la mienne, se prosterne à mes pieds, m'appelle son » Souverain, & publie par-tout que je suis un grand Poten» tat ». *Hybrias Cretens. apud. Athen. Lib.* XV, *pag.* 14. *Pell. Hist. des Celtes*, *tom.* II, *pag.* 288.

(1) Tacit. Hist. Lib. II, cap. 22, Lib. IV, cap. 18, Lib. V, cap. 18. Annal. Lib. IV, cap. 47.

cris étaient plus ou moins aigus. Ils ne s'enrôlaient point au hasard, & sous des étendards inconnus ; chacun combattait sous l'enseigne de son canton & de sa famille ; de-là, dit Tacite, ils pouvaient entendre les cris de leurs femmes & de leurs enfans, qui étaient les plus fideles témoins de leur courage, & dont ils recevaient les louanges les plus précieuses.

Ceux qui tombaient entre les mains de l'ennemi, souffraient avec la plus grande tranquillité d'ame, les tourments auxquels on les condamnait. Souvent ils entonnaient des hymnes, au milieu des supplices ; telle était aussi, au rapport de Strabon & de Quint-Curce, la fermeté des Cantabres & des Scythes (1). Le grand principe de l'immortalité de l'ame, dont ces Peuples étaient persuadés, soutenait ainsi leur courage. Chacun croyait alors toucher au moment heureux auquel il allait être réuni aux braves, qui étaient morts pour le salut de la Patrie (2).

---

(1) Strab. Lib. III. Quint. Curt. Lib. VII, cap. 10.

(2) En général, les Peuples du Nord ont toujours témoigné du mépris pour la vie, & une espece d'insensibilité pour les tourments les plus aigus. Un Anglais se brûle plus aisément la cervelle, qu'un Italien ne reçoit une saignée. Ce que dit Athénée de la fermeté des anciens Thraces, est incroyable. « Séleucus, dit-il, avait remarqué, » que quelques-uns des Thraces jouaient à un certain jeu,

Ils ne regardaient pas comme une lâcheté ; une fuite adroite, qui ne les éloignait du péril, que pour se rallier, & pour revenir à la charge avec une nouvelle ardeur; mais, ceux qui abandonnaient leur bouclier sur le champ de bataille, étaient couverts d'une infamie perpétuelle ; ils n'osaient plus reparaître dans leur village. Plusieurs, après être échappés aux dangers de la guerre, s'étranglaient eux-mêmes, pour laver cette opprobre dans leur propre sang.

La valeur des Germains n'était pourtant qu'une colere aveugle, animée par la passion brutale de la vengeance ou du butin. Lorsqu'ils étaient sur le point d'en venir aux mains, ils étaient incapables d'écouter aucun conseil ; ils tombaient sur l'ennemi avec toute la rapidité d'un torrent ; mais sans observer aucun ordre. Rare-

» qu'on appellait *le jeu du pendu*. On attachait dans un » lieu élevé, une corde sous laquelle on mettait perpendi- » culairement un caillou rond & uni. Après avoir choisi, » par le sort, celui qui devait être l'Acteur, on le faisait » monter sur le caillou, armé d'une faulx ; il était obligé » de se mettre lui-même, la corde au cou, pendant qu'un » autre ôtait adroitement la pierre. Si celui qui demeurait » suspendu, n'avait pas le bonheur & l'adresse de couper » à l'instant, la corde avec la faulx qu'il tenait des deux » mains, il était étranglé, & périssait au milieu des risées » de tous les spectateurs, qui se moquaient de lui comme » d'un mal-adroit ». *Athen. Lib.* IV, *cap.* 14. *Hist. des Celtes*, *Liv.* II, *chap.* 13.

ment ils consultaient assez leurs intérêts, pour éviter d'attaquer l'ennemi dans un poste avantageux, ou pour se ménager une retraite sûre, en cas de défaite. Chez ces Peuples ignorans, la prudence & la circonspection portaient le nom de timidité, & la fureur aveugle prenait la place de la bravoure. Aussi, la plupart se faisaient-ils égorger comme des bêtes féroces sur le champ de bataille, & sans aucun fruit. D'ailleurs, comme ils épuisaient leurs forces au premier choc, ils étaient entierement abbatus, lorsque l'action durait pendant quelques heures (1). Les Romains étaient si parfaitement instruits de ce défaut essentiel des Germains, qu'ils se croyaient assurés d'une victoire certaine, lorsqu'ils étaient assez prudents, pour demeurer sur la défensive, au commencement des batailles qu'ils leur livraient (2).

Les Germains menaient communement leurs femmes à la guerre. En exposant ainsi aux dangers ce qu'ils avaient de plus cher, ils pensaient s'exciter eux-mêmes à déployer toute

---

(1) Amm. Marcell. Lib. XVI, cap. 13. Herodian. de Germ. Lib. I. Horat. Carm. Lib. IV, od. 14. Sidon. Apoll. Panegyr. major. vers. 250. Senec. de irâ, Lib. III, cap. 3, Tit-Liv. Lib. V, cap. 4, Lib. VII, cap. 12. Lib. XXXVIII, cap. 17. Dio. Cass. Lib. XXXVIII. Tacit. Annal. Lib. II, cap. 14. *Id.* Germ. cap. IV.

(2) Hist. des Celtes, Liv. II, chap. 16.

leur valeur. Cette précaution qui paraîtrait aujourd'hui ridicule, dangereuſe même, n'était pas ſans mérite chez un peuple où le ſexe le plus faible ſe piquait de courage. Nous trouvons dans Plutarque deux exemples étonnans de cette fermeté des femmes Germaines, & qui juſtifient l'uſage où étaient leurs maris de les conduire à l'armée. Les Ambrons, dit cet Ecrivain, ayant été battus près d'Aix en Provence, furent pourſuivis juſqu'à leurs chariots. L'armée victorieuſe trouva dans cet endroit les femmes des Ambrons qui s'étaient pourvues d'épées & de haches. Elles jettaient des cris effroyables; elles réſiſtaient également aux fuyards & à ceux qui les pourſuivaient; aux uns, comme à des traitres; aux autres, comme à des ennemis. Elles ſe mêlaient parmi les combattans, arrachaient avec leurs mains nues les boucliers des Romains, empoignaient leurs épées, &, conſervant leur colere juſqu'à la mort, elles ſe laiſſaient hacher en pieces ſans lâcher priſe (1). Les femmes des Cimbres qui furent exterminés l'année ſuivante, ſurpaſſerent encore celles-ci en férocité. Les Romains ayant pourſuivi l'ennemi juſqu'à ſon camp, y virent le ſpectacle le plus effrayant

---

(1) Plutarch. in mario, dans l'Hiſt. des Celtes, tom. II, pag. 424.

dont

dont l'hiſtoire des peuples faſſe mention. Les femmes barbares, vêtues de noir, ſe tenaient debout ſur leurs chariots, & tuaient les fuyards, ſans épargner, ni pere, ni frere, ni mari. Ces mégeres étranglaient leurs enfans, & les jettaient ſous les roues des chariots. Après cette ſanglante exécution, elles ſe coupaient elles-mêmes la gorge. On en trouva, dit-on, une pendue à l'échelle d'un chariot, au pied de laquelle étaient deux enfans attachés par le cou (1).

Un Germain n'oſait paraître en public ſans ſes armes. Il ne les quittait pas même dans ſa maiſon. On ne pouvait cependant les endoſſer pour la premiere fois, lorſqu'on était parvenu à l'âge viril, ſans la permiſſion du Souverain Magiſtrat du canton. C'était le pere ou le plus proche parent du jeune homme, qui les donnait en pleine aſſemblée. Telles étaient, & ſa robe virile, & ſon initiation aux charges de la République. Avant cette cérémonie militaire, il faiſait partie d'une Maiſon particuliere; il devenait alors membre de l'Etat.

Ces barbares, qui ne connaiſſaient pas d'autre liberté que cette licence effrénée, qui permet à chacun de venger ſes injures perſonnelles, exerçaient ſouvent entre familles des guerres

(1) Plut. dans l'Hiſt. des Celtes, là même.

longues & meurtrieres. Chacun prenait parti ſelon les liaiſons qu'il pouvait avoir avec l'une ou l'autre des tribus belligérentes. Après avoir ainſi répandu beaucoup de ſang, on en venait à un accommodement, où l'on réparait les torts faits à la famille offenſée, en donnant des beſtiaux, des denrées, ou des armes, ſelon la fortune des coupables, & la qualité des perſonnes qui recevaient la compoſition.

Le plus ſouvent, dit Tacite (1), ils déliberent à table des choſes les plus importantes, comme de réconcilier des ennemis, de faire des mariages, de choiſir des Princes, de faire la paix & la guerre. Il ſemble qu'ils eſtiment qu'il n'y a point de tems où l'homme ait l'eſprit plus ouvert pour dire librement ſa penſée, & où il ſoit plus propre à former de grandes entrepriſes. Ce peuple, ajoute l'Auteur Romain, qui n'eſt pas fort ruſé, eſt encore plus diſpoſé à s'ouvrir par la liberté du lieu. Ainſi, dans ces occaſions, chacun découvre ſes penſées, ſans aucun déguiſement. Le lendemain on examine ce qui a été propoſé la veille. Ils déliberent donc dans un tems où ils ne ſauraient ni feindre, ni déguiſer, & ils ſe déterminent lorſqu'ils ſont de ſang froid, & par conſéquent moins en danger de ſe tromper.

(1) Tacit. Germ. XXII. Hiſt. Lib. IV, cap. 14. Hiſt. des Celtes, tom. II, pag. 373.

Il paraît, ſi nous comprenons bien l'ancien Gouvernement des Germains, qu'il n'était ni Monarchique, ni Ariſtocratique, ni Républicain. Il tenait à ces trois formes, ſans pencher pour une préférablement aux deux autres. Ils avaient des jours déterminés auxquels ils s'aſſemblaient pour délibérer ſur leurs intérêts. Les moindres affaires étaient décidées ſur l'avis des principaux de la Nation ; mais le concours de tout le peuple était néceſſaire, pour régler celles qui paraiſſaient plus importantes. Ils avaient à leur tête, des Rois tirés de quelque Maiſon illuſtre, en poſſeſſion de donner des Souverains à leur Tribu. Ces Monarques ne commandaient pas les armées. La Nation s'était conſervée dans le droit d'élire ſes Généraux. La valeur ſeule, & non la naiſſance, décidait du ſort des Candidats.

On voit par-là que la puiſſance des Rois était fort bornée ; & les Chefs devaient plutôt l'obéiſſance de leurs ſoldats, à l'exemple qu'ils leur donnaient, qu'à leur propre autorité. On les ſuivait volontiers dans les plus grands dangers, pourvu qu'ils s'y précipitaſſent les premiers. Une ſeule marque de frayeur & de timidité les eût déshonorés pour jamais.

Les Miniſtres de la Religion avaient une autorité abſolue chez ces peuples ignorans. Eux-ſeuls avaient le droit de prononcer les peines qu'on infligeait aux coupables. Leurs Arrêts

étaient regardés en cette occasion, comme autant d'oracles; parce que l'on considérait les châtiments qu'ils ordonnaient, moins comme un effet de leur autorité, que comme une inspiration de Dieu qui s'exprimait par la bouche de ses Ministres.

Les peines étaient proportionnées à la nature du crime. La plûpart consistaient dans une amende, qui se payait ordinairement en grains ou en bestiaux. Il n'y avait qu'un très-petit nombre de délits, tels que ceux de léze-Majesté & de trahison, qui fussent punis de mort. Une portion de l'amende dont on rachetait les crimes, appartenait à la partie publique; au Roi, au peuple, ou aux Magistrats, selon la forme du Gouvernement. La personne offensée, ou les plus proches parents prenaient le reste. L'homicide même, l'un des plus affreux attentats qui déshonorent les Sociétés, n'était pas puni plus rigoureusement. La famille du mort était forcée de recevoir une pareille amende, par forme de compensation & de soulagement à sa douleur.

Il y avait dans les armées différents dégrés d'honneurs auxquels on ne parvenait que par des preuves fréquentes de courage & d'activité. Les plus braves combattaient toujours auprès de leur Général. Ce droit, qu'on n'acquérait qu'après avoir échappé aux plus grands dangers, donnait le titre de *Compagnons*, de *Pairs*, de *Convives* du Prince. Ces favoris rapportaient à

leur Chef, tout l'honneur de leurs plus belles actions. Ils faisaient vœu de le suivre dans les plus grands périls; & s'il périssait dans le combat, chacun dédaignait de lui survivre. Il y avait entre eux, dit M. de Montesquieu (1), d'après Tacite, une émulation singuliere pour obtenir quelque distinction auprès du Prince, & une même émulation entre les Princes, sur le nombre & la bravoure de leurs Compagnons.

Ces Princes Germains tiraient toute leur considération du nombre de leurs Clients. Leur grandeur consistait à se voir environnés d'une florissante jeunesse, qui leur servait de Courtisans pendant la paix, & de soldats déterminés pendant la guerre. Celui qui surpassait les autres par le nombre & le courage de ses Compagnons, se rendait célebre dans sa Nation & chez les peuples voisins. Il recevait des présents. Les Ambassadeurs venaient de toutes parts, rendre hommage à sa puissance. Souvent sa réputation décidait de la guerre.

Plusieurs de ces braves portaient des chaînes & un anneau de fer, pour caractériser d'une maniere sensible, leurs obligations envers leur Chef. La plûpart ne conservaient ces marques de servitude, que jusqu'à ce qu'ils se fussent en quelque sorte, rendu la liberté, par la mort d'un ennemi de quelque Nation, célebre par

(1) Espr. des Loix, Liv. XXX, chap. 3.

ſa valeur. D'autres conſervaient ces chaînes, même après leur victoire. Ils vieilliſſaient ainſi ſous des fers que le préjugé national avait rendus honorables. Ils les portaient auſſi pendant la paix, en ſigne de la bravoure dont ils faiſaient profeſſion, & de leur dévouement au bien de la Patrie. Tous ces Guerriers recevaient ordinairement de celui ſous l'enſeigne duquel ils combattaient, ou un cheval de bataille; ou des armes encore ſanglantes & victorieuſes, pour prix de leur valeur. Ils n'avoient d'autre ſolde, que la table de leur Général. Les ſoldats n'avaient pas non plus de paye déterminée. Chez des peuples brigands, & portés naturellement au pillage, le butin ſeul doit faire l'objet de l'eſpérance des troupes.

Les armes des Germains étaient auſſi ſimples que leurs habillements. La Cavalerie ne connaiſſait que la lance & le bouclier. Les fantaſſins ſe ſervaient de dards & de javelots. Chaque ſoldat en avait pluſieurs qu'il ſavait lancer avec autant de force que d'adreſſe. L'Infanterie forma long-tems la principale reſſource de leurs armées. Ils la mêlaient parmi leur Cavalerie, dont elle égalait la vîteſſe. Leur uſage était de choiſir pour cela les jeunes-gens les plus robuſtes, qu'ils plaçaient aux premiers rangs. Ils en prenaient cent de chaque canton, auxquels ils confiaient la pointe de leurs bataillons. Cette place, que l'on donna d'abord au ha-

ſard, devint bientôt la récompenſe de la valeur.

Tacite nous apprend qu'il n'y avait pas de Nation au monde, où l'on ſe plût davantage à recevoir les Etrangers, que chez les Germains. Ils regardaient comme un crime de refuſer l'entrée de leur maiſon à qui que ce fût. Chacun apprêtait à manger à ſes hôtes, à proportion de ſes moyens. Quand les proviſions venaient à manquer, celui qui juſqu'alors avait été l'hôte, montrait un nouvel hoſpice à l'étranger, & l'y accompagnait. Peu importait où ils allaſſent; ils étaient reçus par-tout avec la même humanité. Quand il s'agiſſait du droit ſacré de l'hoſpitalité, on ne mettait aucune différence entre les perſonnes connues ou inconnues. Si l'hôte jugeait à propos de demander un préſent à l'étranger qui ſe retirait, celui-ci ne pouvait le refuſer ſans commettre une incivilité puniſſable; mais il avait auſſi le droit d'en demander un avec la même liberté.

Tous les mariages, au rapport du même Tacite, étaient chaſtes chez les Germains; & la galanterie, fruit pernicieux de notre indifférence pour les femmes, était bannie de leur ſociété. S'il était une femme aſſez perfide, pour ſouiller le lit conjugal, le mari, vengeur né d'un tel attentat fait contre la religion du ſerment, noyait cette injure dans le ſang de la coupable. L'époux, de ſon côté, devait, ſans

doute, être auſſi circonſpect dans ſa conduite. Ces peuples, dont l'eſprit n'avait pas été gâté par les ſophiſmes meurtriers des faux Sages, ſavaient qu'un mari ne pouvait priver ſon épouſe d'une partie de ſa tendreſſe, ſans violer le plus ſaint des contrats. Il y a apparence qu'on étouffait le monſtre, qui déshonorait ainſi ſes ſemblables, ſans aucun égard pour ſon ſexe ou ſa condition.

Les Germains, plus modérés que la plûpart des barbares de l'Antiquité, n'avaient chacun qu'une ſeule épouſe. Si leurs Chefs, & les plus illuſtres de la Nation en prenaient pluſieurs, c'etait moins par déréglement, que pour ſoutenir leur naiſſance ou leur dignité. Il y avait même des endroits où l'on ne permettait pas aux femmes de paſſer à de ſecondes nôces. Les deux époux s'uniſſaient tellement de cœur & d'eſprit, qu'une ſeconde union leur eût paru contraire à la bienſéance.

Les femmes n'apportaient aucune dot en mariage. Quelques armes de peu de conſéquence, étaient les ſeuls préſents qu'elles faiſaient à leurs maris. Elles recevaient de ceux-ci, pour gage de l'union qu'elles allaient former, une ou pluſieurs paires de bœufs, un cheval avec ſon harnois, un bouclier, une lance & une épée. Ce préſent biſarre qui n'avait, en apparence, rien d'analogue aux beſoins du ſexe qui le recevait, avait pour objet, dit Tacite, de rappeller à

l'épouſe qu'elle devait partager les plaiſirs & les peines de ſon mari.

Les eſclaves des Germains n'éprouvaient rien de ces humiliations mortifiantes qui accablaient ceux des Nations plus civiliſées. Ils ne ſervaient pas aux vils emplois du domeſtique. Ces peuples étaient trop ſobres, leur maniere de vivre était trop ſimple, pour employer des étrangers à des fonctions qu'eux-mêmes ils ſe faiſaient un devoir de remplir. Ces ſortes de ſerfs n'avaient que le nom d'eſclaves. Leurs patrons plus humains peut-être à leur égard, que ne le furent long-tems les Romains envers leurs propres enfans, les traitaient comme les fermiers de leurs domaines. Ils n'en recevaient pour toute redevance, qu'une certaine quantité de grains & de beſtiaux. Ils les laiſſaient les maîtres abſolus dans leurs manoirs; &, loin d'exiger d'eux tout le fruit de leurs travaux, ils les ſoulageaient ſouvent dans leur miſere.

Ces Nations avaient une coutume qui leur était commune avec les Gaulois. Ils comptaient par nuits les révolutions périodiques. Céſar nous apprend, en parlant des Gaulois, que cet uſage était fondé ſur ce qu'ils penſaient être iſſus de Pluton, Dieu de la nuit; mais il eſt démontré que les Germains, non plus que les Gaulois, ne connurent que fort tard les Divinités chimériques des Grecs & des Romains. Cette biſarrerie n'avait peut-être pour baſe que

le hasard; car il est assez indifférent de calculer par jours ou par nuits. Une foule d'autres usages, dont nous cherchons envain les motifs dans la poussiere de l'antiquité, n'eut pas une plus noble origine.

Chez des peuples naturellement ennemis du luxe, les funérailles devaient se faire sans aucun appareil. Ils se contentaient de brûler le corps des personnes illustres, sans y mettre ni parfums, ni vêtements. Les armes du mort, ou son cheval de bataille, étaient le seul sacrifice qu'ils fissent dans cette occasion. Ils considéraient la pompe & la magnificence que les Romains employaient dans leurs obséques, comme une dépense onéreuse aux vivans & inutile aux morts. Leurs tombeaux étaient simplement rehaussés de gazons. Leur deuil n'avait rien de cette ostentation si commune chez les Nations fastueuses & grimacieres. Toute leur douleur était concentrée au fond de leur cœur. Ils laissaient aux femmes le soin de pleurer les morts, & ne témoignaient leur affliction, que par le souvenir des vertus de ceux qu'ils regrettaient. *Feminis lugere honestum est, viris meminisse.*

Tel est le portrait que les anciens Auteurs, Tacite sur-tout, nous ont laissé des peuples Germains. Nous n'avons pas parlé de leurs dogmes religieux. Ce n'est pas, comme on l'a déjà dit, chez les Grecs & chez les Romains,

qu'il faut aller chercher la croyance des peuples de l'Antiquité. D'ailleurs, les Ecrivains ne nous ayant rien dit de celle des premiers Français, il eût été impossible de comparer ces deux peuples sur ce sujet. On voit que les mœurs des Germains avaient conservé toute leur âpreté primitive. Justes & équitables envers eux-mêmes, ils étaient insolents, brutaux, féroces, querelleurs envers leurs voisins. Leur Gouvernement portait par-tout l'empreinte de leur caractere. Il était purement militaire, & recelait dans toutes ses parties des semences de révolte, de tumulte & d'agitation. La force du corps, un courage intrépide, une aveugle impétuosité, une fermeté à l'épreuve des plus grands dangers, leur tenaient lieu de toutes les vertus. Le Prince même n'était considéré dans sa Nation, qu'autant que duraient le bonheur de ses armes, & la crainte de ses ennemis. Si ces peuples faisaient un si grand cas de la frugalité, c'était moins par principe de tempérance, que par une suite de l'éducation grossiere qu'ils recevaient. On vit bientôt par la brutalité avec laquelle ils se livrerent aux vices des Romains, que la nature seule opérait ces prodiges (1).

---

(1) Ils étaient déjà de grands buveurs, du tems de Tacite. « Si vous flattez, dit-il, le penchant qu'ils ont

Voyons maintenant le rapport que des mœurs ſi féroces & ſi ſauvages pouvaient avoir avec celles de nos peres. C'eſt dans les Auteurs contemporains & les plus eſtimés, qu'il faut aller chercher ce parallele important. M. l'Abbé de Vertot commence par Sidonius Apollinaris, qui vivait au Ve ſiecle. Cet Ecrivain nous a laiſſé un portrait des Français, qui eſt parfaitement ſemblable à celui que Tacite fait des Germains. C'eſt dans ſon panégyrique de Majorien, qu'il s'exprime ainſi :

Les Français, dit-il, ont la taille haute, les cheveux blonds, les yeux bleus. Leurs habits leur ſerrent tellement le corps, qu'on en diſtingue toute la forme. Ils ſont d'ailleurs fort courts, & ne paſſent pas le genou. Ces peuples ſe forment au métier de la guerre, dès leur tendre jeuneſſe. Ils deviennent ſi adroits, qu'ils frappent inconteſtablement par-tout où ils viſent. Ils ſont auſſi fort agiles. La rapidité avec laquelle ils courent, eſt telle, qu'ils arrivent, pour ainſi dire, plutôt ſur leurs ennemis, que les javelots même qu'ils ont lancés contre eux. Ils ſont d'une bravoure à l'épreuve de tous les dangers. La mort même ſemble ne

» à l'ivrognerie, & que vous leur donniez à boire autant » qu'ils en demandent, vous viendrez plus facilement à » bout de les vaincre par le vin que par les armes ».

pouvoir leur ôter cette fierté menaçante, qui les rend terribles dans les combats (1). Nous ajouterons, d'après le même Sidonius & Aimoin, qu'ils portaient la barbe en forme de moustaches. Ce fut en touchant celle de Clovis, qu'Alaric lui jura une amitié éternelle (2).

Ce portrait que fait ici Sidonius des Français, n'est pas flatté. Cent ans avant lui, Libanius les peignait de la sorte, à l'occasion d'une invasion qu'ils avaient faite dans les Gaules. « Ils » sont, dit-il, redoutables par leur nombre; » mais plus encore par leur valeur. Ils bravent » la mer & ses orages avec autant d'intrépidité, » qu'ils marchent sur la terre. Les frimats du » Nord leur sont plus agréables, que l'air le » mieux tempéré; la paix est pour eux une » calamité, une maladie; leur bonheur, leur » élément naturel, c'est la guerre. Vainqueurs, » ils ne cessent de poursuivre; vaincus, ils » cessent bientôt de fuir, & reviennent à la » charge; incommodes à leurs voisins, ils ne

---

(1) Puerilibus annis,
Est belli maturus amor: si forte premantur,
Seu numero, seu sorte loci, mors obruit illos,
Non timor; invicti præstant, animoque supersunt
Jam propè post animam.
Sidon. Apoll. Carm. Lib. V.

(2) Aimon. Gest. Francor. Lib. I, cap. 20.

» leur laissent pas le tems de quitter le casque.
» Rester dans le repos, c'est pour eux la plus
» dure captivité (1) ». Telle est aussi la maniere dont il est parlé des Français, dans une très-ancienne Préface, que l'on trouve à la tête d'un manuscrit de la loi Salique, tiré de l'Abbaye de Fulde.

Les Romains éprouverent, pendant plus de deux cents ans, ce qu'ils avaient à craindre de cette valeur déterminée des Français. Quoique les Auteurs qui nous ont transmis leurs exploits, fussent intéressés à pallier les pertes de l'Empire, ils nous les représentent souvent le fer & la flamme à la main, & mettant tout à feu & à sang sur les bords du Rhin. Les armées les plus nombreuses, les Généraux les plus habiles, les Forteresses, les Garnisons, rien ne pouvait arrêter leur fureur. Souvent vainqueurs, quelquefois vaincus, mais jamais rebutés de combattre; indifférents sur leurs propres défaites, ils reprenaient les armes avec une audace toujours nouvelle, & ils se faisaient craindre même après leurs mauvais succès. Nation toujours armée, dit Claudien, qui ne peut souffrir le nom de paix, & qui est unie par une férocité commune (2). Cependant,

(1) Liban. Basilic. Hist. du bas Emp. Liv. VI, ch. 31.

(2) Res avidi concire novas, odioque furentes
Pacis, & ingenio scelerumque cupidine fratres.
Claud.

on voit dans le détail des guerres que leur firent Conſtantin & Julien, que, ſi l'on eût été aſſez ſage pour leur laiſſer exhaler toute leur fureur dans le feu d'une premiere attaque, ils auraient ſouvent été victimes de leur propre imprudence.

Ces peuples eurent long-tems la même averſion pour l'Agriculture, que les Germains ; ils ne connaiſſaient d'autre récolte que celle qu'ils faiſaient les armes à la main. Quand les proviſions leur manquaient, ils paſſaient le Rhin, dévaſtaient les terres voiſines de ce fleuve, & s'en retournaient chez eux chargés de butin. Il ne fallut rien moins que le courage & la puiſſance d'un Conſtantin, d'un Julien, d'un Stilicon, pour les forcer à faire un uſage paſſager de la charrue. Comme les Germains, ils croyaient que le ſéjour des villes abâtardiſſait la valeur ; ils démantelaient toutes celles qui tombaient en leur pouvoir. Chaque tribu s'établiſſait par cantons, le long des forêts, des lacs ou des rivieres. C'eſt-là que Procope, & la plûpart des autres Ecrivains, les placent au-delà du Rhin. Leurs cabanes repréſentaient plutôt les tentes d'un corps de troupes campées, que les maiſons d'un Peuple fixé : elles étaient bâties ſans art, & diſperſées ſans aucun ordre. Chaque village ou canton avait ſa Juriſdiction particuliere ; chacun était gouverné par un Prince *chevelu*, qui, à l'exemple

du reste des Germains, était toujours choisi dans là plus noble maison de la tribu.

L'autorité de ces Rois avait incontestablement ses bornes parmi les Français, comme chez les Germains. C'est un fait également fondé sur la connaissance que nous avons de la haine de nos peres, pour toute espece de contrainte, & sur les monuments les plus irréprochables de notre Histoire. Si les Français dépendaient de leurs Souverains, ces Princes étaient eux-mêmes assujettis à certaines loix militaires qu'ils ne pouvaient violer sans s'exposer à des revers dangereux. Il paraît, par l'Histoire célebre du vase de Soissons, qu'ils étaient obligés de partager avec leurs troupes, le butin fait sur l'ennemi. Ils n'étaient pas maîtres même, quand ils étaient en campagne, de suspendre les hostilités, si leur armée jugeait à propos de continuer la guerre. Thierri I, fils de Clovis & Roi d'Austrasie, étant resté dans ses Etats, pendant que Childebert & Clotaire ravageaient la Bourgogne, ses propres Soldats se plaignirent d'une oisiveté qui déshonorait leur courage. Accoutumés à une guerre qui leur tenait lieu de solde, ils prirent d'eux-mêmes les armes, & lui déclarerent que, s'il ne voulait pas se mettre à leur tête, & les conduire sur les terres des Bourguignons, ils iraient les ravager sous les enseignes de ses freres. Telle était la fierté de ce Peuple libre, qu'il choisissait

fissait des Rois, moins dans l'intention de courber aveuglément la tête sous un joug arbitraire, que pour fixer un foyer où devaient se concentrer toutes les volontés de la Nation.

La frugalité Germanique régnait toute entiere chez les Français, à l'époque de leur établissement dans les Gaules. L'or & l'argent n'étaient pas l'objet des ravages qu'ils commettaient sur les terres de l'Empire; ils n'eurent long-tems que du mépris pour ces deux métaux. Des armes, des chevaux, des esclaves ou des grains, telles étaient les richesses qu'ils convoitaient. Nous ne connaissons aucun Monument, qui nous apprenne s'ils avaient la même inclination que les Germains, pour le jeu; mais la passion aveugle qu'ils ont toujours eue pour ce délassement criminel (1), depuis leur séjour dans les Gaules, fait assez soupçonner qu'ils n'étaient pas plus sages, à cet égard, que leurs voisins. Comme les Germains, ils traitaient les plus sérieuses de leurs affaires dans les repas. Ce fut dans la chaleur d'un festin que Clodion, mé-

(1) Il est inutile d'avertir que nous ne blâmons ici le jeu, qu'autant qu'un vil intérêt en est la base. Les Nations les plus respectables de la terre, ont eu des moments de récréation où l'esprit se délassait agréablement des travaux de la journée. Mais il n'y a que des forcenés ou des barbares, qui puissent aimer ces jeux perfides, où l'on ruine noblement ses amis, en sortant de manger à leur table.

ditant la conquête de toute la Gaule, fut surpris par Aëtius. Cet usage n'a pas reçu la moindre atteinte, depuis quatorze cents ans. On ne conclut parmi nous aucun mariage, on ne passe aucun contrat, qu'il n'ait été cimenté par les plaisirs de la table.

Le trésor du Prince consistait uniquement dans le courage de ses soldats. Nous rapporterons en tems & lieu, une foule de preuves, qui démontreront que les impôts n'étaient pas connus parmi les Français au commencement de la Monarchie. Une Nation toute militaire, & aussi jalouse de sa liberté que l'étaient nos peres, ne pouvait contracter d'autre obligation, que celle de paraître en personne à la guerre. Comme les Germains, ils se contentaient d'offrir quelques présents à leurs Rois, lorsqu'on tenait le champ de Mars. Ces présents, analogues aux besoins de ces peuples pauvres, n'étaient pas de grande conséquence ; ils consistaient ordinairement, en différentes especes de grains & de bestiaux, & sur-tout, en chevaux, dont ils faisaient un très-grand cas. Une Ordonnance qui se trouve dans les additions faites à la loi Salique, veut que les chevaux donnés au Roi, portent le nom de celui qui les aura présentés au Prince.

Les plus braves de la Nation formaient le seul cortege de nos premiers Rois ; ils vivaient familiairement avec le Prince, & mangeaient

à sa table. Rien n'est plus commun dans notre Histoire, que le titre de convive du Roi. C'était ordinairement le privilége de la Noblesse, la récompense de la valeur, ou le témoignage de la vertu.

Jussit & egregios inter residere Potentes
Convivam reddens, proficiente gradu.

Les Maires du Palais, ces grands Officiers de la Couronne, qui s'emparerent enfin du Trône de leurs Maîtres, étaient toujours choisis parmi ces Commensaux du Roi.

Il est assez vraisemblable que les Français étaient originairement dans l'usage de partager l'autorité suprême entre deux personnes de la Nation. L'une était revêtue de la dignité Royale, & l'autre remplissait les fonctions du Généralat. Le Roi était toujours pris dans la famille la plus distinguée de la Nation; & le Chef des troupes n'avait d'autre recommandation pour parvenir à cette place éminente, que sa valeur & son expérience dans la guerre. Ce fait n'est pourtant fondé que sur des conjectures tirées de l'usage des Peuples Germains. Nos anciens Monuments, quoiqu'en dise M. l'Abbé de Vertot, gardent le plus profond silence sur ce sujet. Si la dignité Royale fut quelquefois séparée de la qualité de Général, sous la premiere Race, cette disposition tirait son origine, non de la constitution même de la Mo-

narchie, mais de la faiblesse des Princes, qui ne pouvaient soutenir le poids de leur Couronne. On ne voit pas que Clodion, Mérouée, Childéric, Clovis & les quatre fils de ce dernier, aient souffert que des Officiers indépendans du Trône, commandassent les armées. Si Varnacaire fut créé Maire perpétuel de Bourgogne, ce fut l'imprudence de Clotaire II, qui porta ce coup terrible à la Monarchie. La charge de Maire avait été jusqu'alors amovible & dépendante du Souverain. Le pouvoir de ces Officiers fut même, d'abord, fort limité; il ne consistait que dans l'Administration économique des Maisons Royales. C'est sous Clotaire II, qu'on voit le Maire, pour la premiere fois, à la tête des armées (1). Cette dignité changea peu à peu de nature. Les Peuples opprimés par les vexations odieuses de Brunehault & de Frédégonde, firent leur appui de ces Maires du Palais; ils ne furent plus les hommes du Roi, mais les Officiers du Royaume, les défenseurs de la liberté nationale, & les tuteurs des loix. Cependant, les Rois les nommerent toujours jusqu'à la mort de Dagobert; ces Princes observaient seulement de consulter la Nation, & de ne lui donner que des personnages qui lui fussent agréables (2).

(1) Variat. de la Monarch. Franc. tom. I, pag. 199.

(2) Variat. de la Mon. Franc. tom. I, pag. 172. Mém. de l'Acad. des Inscript. tom. IV, pag. 712.

M. de Vertot semble supposer ici que Mérouée fut Maire du Palais de Clodion. Mérouée, dit-il, de parent de Clodion, se fit son successeur ; il laissa seulement, ajoute-t-il, aux enfans de ce Prince, les Etats dont il s'était emparé dans la Gaule Belgique, &, maître de l'armée, il se forma une Monarchie de ses propres conquêtes. Cette assertion est purement gratuite ; nous ne trouvons rien dans l'Histoire, qui puisse lui assurer la moindre autorité. Grégoire de Tours conjecture, il est vrai, que Mérouée était parent de Clodion ; mais il ne parle pas de la révolte dont notre Auteur le rend ici coupable envers son Roi. Si cette trahison de Mérouée avait eu quelques fondements, eût-elle échappé à la passion criminelle de ces Ecrivains, qui, sous la seconde race, vomissaient tant de fiel contre la maison Mérovingienne ? Ce ne fut pas non plus ce dangereux exemple, qui porta Clovis à réunir en sa personne, la dignité de Roi à celle de Général. Childéric, son pere, n'en avait pas agi autrement. Il est inutile de citer la lettre de S. Remi à Clovis, dans laquelle ce Prélat félicite le Roi Français, de ce qu'il se montrait lui-même à la tête de ses troupes. Nous verrons bientôt que cette piece, qui, d'ailleurs, n'est pas favorable au systême de M. de Vertot, est évidemment apocryphe.

Les Français, comme les Germains, avaient

leurs Assemblées générales, où la Nation en corps, délibérait sur ce qui paraissait nécessaire au bien de l'Etat. M. l'Abbé de Vertot considere ces Assemblées nationales, comme l'origine de nos Etats généraux ; c'est une erreur. Ceux-ci doivent proprement leur naissance à Philippe-le-Bel ; & à peine savait-on alors, s'il y avait jamais eu de telles Assemblées chez les premiers Français. Quoiqu'il en soit, c'était dans ces Dietes générales, que nos peres délibéraient de la paix & de la guerre, & qu'ils recevaient ou rejettaient les réglements que le Prince soumettait à leurs lumieres. Les Ordonnances appellées Capitulaires, au commencement de la seconde Race, n'avaient pas force de loi, qu'elles n'eussent reçu la sanction du Peuple assemblé. Ce point important de notre ancien Droit public, à l'appui duquel M. de Vertot cite quelques exemples, sera sérieusement développé dans la suite de cet Ouvrage. Il mérite d'être traité avec d'autant plus d'attention, qu'un de nos Ecrivains ne cesse d'employer tous les charmes de la diction, pour dénaturer les principes fondamentaux de la constitution primitive de notre Monarchie.

M. de Vertot, qui a fait remarquer que les Prêtres des Germains jouissaient d'une autorité sans bornes dans leur Nation, retrace ici les privileges dont le Clergé Français fut toujours en possession, depuis la conversion de Clovis.

Il faut avouer que ce parallele ne nous paraît pas mériter une grande considération. Les Germains devaient incontestablement donner un pouvoir fort étendu à leurs Prêtres. Telle est la faiblesse des peuples barbares ; ils sont trop superstitieux & trop peu éclairés, pour retenir leurs Prêtres dans les limites que toute Société bien organisée prescrit à ses membres. Si le Clergé Français s'empara des mêmes prérogatives, c'est qu'elles subsistaient déjà sous les Empereurs. Les Wisigoths eux-mêmes, quoiqu'Ariens, donnerent une autorité immense à leurs Evêques. Les affaires les plus importantes de l'Etat étaient décidées dans les Conciles ; & si l'on en croit l'un des plus respectables Ecrivains de notre siecle(1), le code de ces peuples est la source où les Moines d'Espagne ont puisé toutes les maximes qui font la base de ce redoutable Tribunal qui déshonore ce beau Royaume. D'ailleurs, le besoin qu'eut Clovis du crédit des Prélats Gaulois, pour augmenter sa domination, porta ce Prince à les ménager extrêmement. Loin de restreindre leurs privileges, sa politique dut l'engager à les étendre. Ses Successeurs furent trop faibles, pour rétablir la digue, qu'il avait ouverte à

(1) Montesq. Esp. des Loix, Liv. XXVIII, chap. 1.

l'ambition du Clergé. Elle ne cessa de prendre de nouveaux accroissements. Enfin, accablée par le poids même des richesses & des dignités, qu'elle avait accumulées pendant plusieurs siecles, elle s'est vue forcée à recevoir le frein salutaire qu'on a cru devoir mettre à ses progrès.

Les Français, aussi brutaux que les Germains, ne paraissaient jamais en public sans leurs armes. Un Français était un soldat toujours prêt à combattre. La férocité de leurs mœurs ne leur permettait pas de s'occuper des arts. Tous étaient soldats; c'était leur unique profession. Après leur conversion au Christianisme, la Religion seule eut le pouvoir de suspendre l'effet de cette inclination barbare. Nous apprenons des capitulaires de Charlemagne qu'on était alors dans l'usage de quitter ses armes quand on allait à l'Eglise (1).

Chez les Français, comme parmi les Germains, on ne pouvait prendre ces armes pour la premiere fois, de son autorité privée. Il fallait les avoir reçues de son Prince, de son Général, ou de quelque fameux Capitaine. C'est là vraisemblablement, dit M. de Vertot, l'origine de notre ancienne Chevalerie. L'Au-

(1) Capitul. Lib. VII, tit. 202.

teur anonyme de la vie de Louis-le-Débonnaire rapporte que ce Prince étant encore jeune, reçut au Château de Renſbourg, ſon épée & ſes premieres armes des mains de l'Empereur Charlemagne, ſon pere.

Après cette cérémonie militaire, qui élevait un Français au rang de ſoldat, c'était une infamie d'abandonner ſon bouclier ſur le champ de bataille, ou dans une déroute; & le reproche d'une action ſi lâche ne pouvait s'expier que par des combats ſanglans, ou, ſuivant nos loix Saliques, par des amendes conſidérables. La plûpart des Officiers & des ſoldats avaient chacun leur pair ou compagnon, auprès du quel ils combattaient. Ces deux braves, liés par une affection mutuelle, promettaient de ſe défendre l'un l'autre juſqu'à la mort. Une telle aſſociation faiſait faire des prodiges de valeur. Chacun combattait moins pour ſoi que pour ſon camarade. Celui qui était convaincu d'avoir abandonné ſon pair dans quelque danger, était déshonoré pour jamais. Il perdait ſon rang militaire, & le bénéfice qu'il tenait du Prince.

Nos Français, à l'exemple des Germains, marchaient à la guerre par cantons. Les Tourangeaux, dit Grégoire de Tours, les Poitevins, les Beſſins, les Manceaux & les Angevins, paſſerent en Bretagne, contre Varoc, fils de Maclow, qui s'était révolté contre Chil-

péric (1). Chacun de ces Cantons était commandé par des Officiers nommés *Centeniers*, qui leur servaient de Capitaines à la guerre & de Juges en tems de paix. M. l'Abbé de Vertot ajoute que ces Centeniers observaient de mettre ensemble, & dans le même bataillon, les parents & les voisins, pour les engager par cette espece d'association, à mieux se défendre; mais nous ne trouvons rien dans l'histoire qui puisse appuyer cette conjecture.

La Cavalerie des Français n'eut pas longtems plus de réputation que celle des Germains. L'Infanterie, l'une des plus redoutables de l'Europe, formait leurs seules forces. On voit dans la notice de l'Empire, que les Saliens, qui servaient dans les armées Romaines, étaient sous le commandement du Général de l'Infanterie. Les marais & les bois, le long desquels nos peres se plaçaient, tandis qu'ils demeurerent au-delà du Rhin, auraient rendu inutiles des escadrons de Cavalerie. Aussi ne voyons-nous pas que les Ecrivains, qui ont parlé d'eux peu de tems après leur établissement dans les Gaules, aient vanté leur adresse à bien monter un che-

(1) Dehinc Turonici, Pictavi, Baiocassini, Cenomannici, Andegavi, cum aliis multis in Britanniam, ex jussu Chilperici Regis, abierunt, & contra Varochum, filium quondam Macliavi, ad Vicinoniam Fluvium resident. *Greg. Turor. Hist. Lib.* V, *cap.* 27.

val (1). Agathias dit expressément qu'ils combattaient pour la plûpart à pied, selon la coutume de leur Nation, & qu'ils y étaient fort adroits. Théodebert, Roi d'Austrasie, marcha en Italie avec une armée de cent mille hommes, qui était presque toute composée d'Infanterie. L'Auteur anonyme d'une dissertation sur la Milice des anciens Francs, assure avec raison, que ce défaut de Cavalerie fut en particulier la cause de la défaite totale de leur armée, à la fameuse bataille du Casilin dont nous parlerons ailleurs (2).

Les Français étaient dans l'usage de marcher au combat en chantant. C'était la coutume de toutes les nations Germaniques. Ces Chansons militaires, composées par les Poëtes de la Nation, enflammaient la valeur de ces peuples belliqueux, & les provoquaient au carnage. Elles contenaient l'éloge de ceux qui s'étaient distingués par leurs exploits, & rappellaient au soldat les récompenses qu'il devait attendre du Dieu des armées, s'il venait à succomber sous le fer de l'ennemi. Etrange abus du plus res-

(1) Tibi vincitur illic
Cursu Herulus, Chunnus Jaculis, Francusque natatu;
Sauromata Clypeo, Salius pede, falce Gelonus.
Sidon. Apoll.

(2) Dissert. sur la Milice des anc. Franç. pag. 127; Paris, 1748.

pectable de tous les dogmes! Ces peuples persuadés que notre ame est immortelle, ne faisaient usage de cette croyance, que pour animer leur férocité. On apprend d'Eginhard, que Charlemagne fit un recueil de ces chansons militaires. Il fallait que cet objet parût alors bien important puisqu'il fixa l'attention d'un si grand Prince.

Aux chansons recueillies par Charlemagne, succéderent celles que l'on fit sur les Héros postérieurs. Celle de Roland, par exemple, neveu prétendu de cet Empereur, a été longtems chantée par nos troupes (1). Elle était encore en usage dans nos armées sous la troisieme race. Ce fut cette chanson que Guillaume-le-Conquérant fit chanter, en 1066, à la tête de son armée, pour animer ses troupes à la bataille de Hastaing, où le malheureux Herold fut defait (2). Boëthius rapporte même, sur ce sujet, dans son histoire d'Ecosse, un trait qui mérite de tenir place ici. Le Roi Jean, dit-il, mécontent de ses troupes,

---

(1) Que Taillefer qui moult bien chantait
Sus un cheval qui tost allait,
Devant eux allait chantant,
De Charlemagne & de Roland,
Et d'Olivier, & de Vassaux
Qui moururent à raischevaux.

(2) Will. Malmesb, de Reb. Angl. Lib. II, cap. 11. Abert. Chron. Part. II, pag. 108.

& entendant quelques ſoldats qui chantaient la chanſon de Roland, s'écria qu'il y avait long-tems qu'on ne voyait plus de Rolands parmi les Français. Un vieux Capitaine, qui prit cette plainte pour un reproche ſanglant fait à la Nation, dont le Roi ſuſpectait la valeur, lui répondit avec cette noble franchiſe qui forme le caractere d'un bon ſoldat : « ſachez, Sire, que » vous ne manqueriez pas de Rolands dans vos » armées, ſi les ſoldats voyaient encore un Char- » lemagne à leur tête (1).

Le cri de guerre ſuccédait à ces chanſons militaires. C'était, dit M. de Vertot, un uſage que les Français avaient emprunté des Germains. Il y avait deux ſortes de cris qui ſervaient à rallier les troupes. Le cri général que les ſoldats pouſſaient en allant à la charge ; c'était celui du Prince & de toute la Nation ; & le cri des Seigneurs Bannerets, qui ſervait à rappeller leurs Vaſſaux ſous leurs enſeignes. *Mont-Joye* était le cri général des Français (2).

Nos Peres auſſi peu diſciplinés que les Ger-

---

(1) Boeth. Hiſt. Scot. Lib. XV.

(2) Philippe Mouſkes, parlant de la bataille de Bovines, s'exprime ainſi :

Et huchaient à grande haleine,
Quond on avoit ſonné la Reine,
Mont-joye, Dieux & Saint-Denis.

mains, interrompaient souvent la paix publique, par leurs contestations personnelles. Quoiqu'il y eût des Tribunaux établis pour rendre la justice, chacun avait le droit atroce de se venger soi-même de l'injure qu'il avait reçue. Ce droit de vengeance privée s'étendait, comme chez les Germains, à toute la famille de la personne outragée, & faisait même une partie de sa succession. L'histoire de Grégoire de Tours est remplie de ces sortes de guerres particulieres. On les appellait *Faïda*, & ceux contre lesquels elles s'exerçaient *Faïdosi*, du mot Germain ou Allemand, dit M. de Vertot, qui signifiait inimitié. Nous verrons dans la suite de cet Ouvrage, quels coups funestes cette licence barbare porta à la constitution de la Monarchie Française.

La composition pour les crimes était la même en France que chez les Germains. L'homicide dans l'une & l'autre Nation, s'expiait par différentes sommes d'argent, ou par une certaine quantité de bestiaux. Il n'y a pas de » crime si grave, disent les Loix que Thierry » donna aux Bavarois, qui ne puisse être ra- » cheté par une amende » (1). Le seule crime de

(1) Nulla sit culpa tam gravis, ut vita non concedatur. *Leg. Bajuv. cap.* I, *tit.* 7.

lèze-Majesté, ou de trahison envers la patrie, était puni de mort. M. de Vertot assure qu'on ne pouvait pas même emprisonner un Français pour tout autre délit. L'Abbé Suger dit en effet que Bouchard de Montmorenci ayant refusé de déférer au jugement rendu contre lui par Philippe I, en faveur de l'Abbaye de S. Denis, on permit à ce Seigneur de se retirer, parce que ce n'était pas l'usage d'emprisonner les Français. Mais ce fait, arrivé dans un tems où le Gouvernement féodal était parvenu au plus haut dégré d'élévation, ne prouve rien touchant la constitution fondamentale de la Monarchie.

Il aurait été effectivement dangereux alors de renfermer un Seigneur aussi puissant que l'était leBaron de Montmorenci. Mais s'il eut vécu sous l'administration vigoureuse d'un Clovis ou d'un Charlemagne, on n'aurait pas négligé de le punir d'une maniere digne du crime dont il se fût rendu coupable. Chilpéric, Frédégonde, Brunehaut, & une foule d'autres Princes Français avaient souvent employé leurs forces, pour punir par la prison, l'exil, la privation des bénéfices, ou la mort, les prévarications de leurs sujets, sans qu'on se soit jamais plaint de la violation des Loix. La précipitation seule qu'on employait dans les châtiments, excitait souvent les murmures de la Nation ; mais il

ne paraît pas qu'elle ait jamais réclamé le privilége important de *l'habeas corpus*, dont on assure que jouit l'Angleterre.

Une partie des amendes qui résultaient du rachat des crimes, passait au fisc du Prince. Le reste tournait au profit des parties intéressées, ou de leurs héritiers. Ce droit du Roi, qui, comme nous le verrons ailleurs, fut aussi payé aux Seigneurs féodaux, s'appellait *fredum*, du mot Germain ou Allemand *frid*, qui signifie paix ou réconciliation. La somme que l'on payait à la famille outragée, s'appellait *vergelt*, terme composé de deux mots Germains, *gelt* argent, & *weren* se défendre. Il arrivait souvent que les compositions enrichissaient la famille de ceux qui avaient été tués. La fortune d'un homme devait être d'autant plus considérable, que le fer meurtrier d'un assassin lui avait enlevé plus de parents. Aussi voyons-nous dans Grégoire de Tours (1), un certain Sichaire dire à Cramisinde, que celui-ci devait lui avoir beaucoup d'obligation de ce qu'il avait augmenté son bien par les amendes dont il avait racheté les meurtres qu'il avait commis en la personne de tous les membres de sa famille.

(1) Lib. IX, cap. 9.

Les

Les filles du défunt n'avaient point de part à ces compofitions. M. Pithou a fort bien fenti la fource de cette Loi, injufte en apparence. C'eft que les filles n'étant pas de condition à porter les armes, elles étaient incapables de tirer vengeance de l'injure commife envers leurs parents (1). Ce droit n'appartenait qu'aux hommes. M. de Vertot infinue même que les Francs en jouiffaient comme les feuls qui fuffent nobles. Cette propofition n'eft pas exacte. Les Gaulois, après la conquête des Français, eurent, comme leurs vainqueurs, le droit d'acquérir la nobleffe, & de monter aux dignités. On en voit un grand nombre, dès le commencement de la Monarchie, parvenir aux principales charges de l'Etat. Ce fyftême d'afferviffement & d'efclavage, que M. de Boulainvilliers prête à nos peres, n'eft fondé fur aucun monument. On voit, il eft vrai, dans nos loix, toute la fierté d'un vainqueur, fe développer pour humilier la Nation fubjuguée; mais de telles pieces ne peuvent être que d'un très-faible poids, touchant les tems voifins de la révolution. Nous verrons bientôt, en donnant le Précis de ces codes barbares, que la loi Salique a dû être redigée long-tems

(1) Quia feminæ neque feidam levare, neque pugnam facere poffunt. *Pith. Lib.* I, *Feud. cap.* 1.

après la conquête, & dans un moment où il était de l'intérêt des nouveaux Propriétaires, d'anéantir jusqu'aux noms des Gaulois. La liberté que chacun avait alors, de choisir la loi selon laquelle il voulait vivre, corrigeait l'injustice qui naissait de cette partialité de nos premiers Législateurs.

Quand les Seigneurs Français n'avaient pas de guerres, soit générales, soit privées, où ils pussent signaler leur courage, ils invitaient ceux qui voulaient combattre à outrance, de se présenter en champs clos. De telles mœurs étaient bien féroces, sans doute; c'étaient celles de tous les Germains, qui n'avaient pas d'exercices plus agréables que ceux où l'on répandait du sang. On les voyait se présenter dans l'arène, avec des chaînes & des fers, qu'ils ne quittaient qu'après s'être délivrés eux-mêmes de ces dévouements militaires, par la défaite des Chevaliers qui combattaient contre eux. M. de Peiresc nous a conservé dans ses Mémoires, un cartel de Jean, Duc de Bourbon, où se trouve un exemple assez singulier de ces dévouements militaires.

« Nous, Jean, Duc de Bourbonnais, desirant » échiver oisiveté & explecter notre personne, » en avançant nostre honneur par le mestier des » armes, y acquérir bonne renommée, & la » grace de la très-belle de qui nous sommes » serviteurs; avons n'a guères voué & empris

» que nous, accompagnez de ſeize autres Che-
» valiers, Equiers de noms & d'armes, porte-
» rons à la jambe ſeneſtre chacun un fer de
» priſonnier, qui ſera d'or pour les Cheva-
» liers, d'argent pour les Equiers, par tous les
» Dimanches de deux ans entiers, commençant
» le Dimanche prochain, après la date des
» préſentes, ou cas que pluſtoſt ne trouverons
» pareil nombre de Chevaliers & Equiers de
» noms & d'armes ſans reproche, que tous en-
» ſemblement nous veuillent combattre à pied
» juſqu'à outrance, par telles conditions que
» ceux de noſtre part qui ſeront outrez, ſeront
» quittes chacun pour un bracelet d'or aux
» Chevaliers, & un d'argent aux Equiers, pour
» donner là où bon leur ſemblera. Fait à Paris,
» le premier janvier 1414 ».

Les eſclaves des premiers Français, n'étaient pas aſſujettis à des devoirs plus gènans, que ceux des Germains. Ces Serfs, appellés *gens de poëte*, hommes *attachés à la glebe*, cultivaient les terres de leur Seigneur, à la charge d'une certaine redevance en grains & en argent. Ils appartenaient moins au maître qu'à la terre ſur laquelle ils avaient été placés ; chacun d'eux avait ſon ménage & ſon patrimoine indépendans. En vendant la glebe à laquelle ils étaient attachés, on les comprenait auſſi dans les contrats ; mais la loi défendait de les détacher de leur manoir, ſans leur conſentement.

Les Serfs, de leur côté, ne pouvaient aller s'établir ailleurs, ni même se marier sur la terre d'un autre Seigneur, sans payer le droit de *formariage*. Les enfans qui provenaient de deux Serfs appartenans à différents Seigneurs, se partageaient entre les deux Patrons, ou l'un de ceux-ci donnait un autre Serf en échange (1). Nous verrons lorsque nous traiterons cette partie importante de notre ancien Droit public, que toutes les campagnes de la France furent successivement peuplées par ces Serfs mainmortables.

Il ne paraît pas que les Français, non plus que les Germains, aient eu plusieurs femmes,

(1) » Qu'il soit notoire à tous, dit Guillaume, Evêque » de Paris, que nous consentons que Belire, fille de Ra- » dulphe Gaudin de Villarceaux, femme de nostre corps, » épouse Bertrand, fils de défunt Verrières, homme du » corps de Saint-Germain des Prés, aux conditions que » nous partagerons avec l'Abbé & le Couvent de Saint- » Germain, les enfans qui sortiront de ce mariage ». *Glainv. chap.* V & VI. *Dubreuil, Hist. de Paris, Liv.* II, *pag.* 282, *Edit de* 1639. Dubreuil nous a encore conservé un autre acte, qui prescrit cet échange. « Se aucune » Villaine vait d'aucun casal en autre qui ne soit de son » Seignor, & le Seignor d'où leüe, elle sera venue na poir » de la Mariée, & se il la marie, il doit donner à son » Seignor, une autre Villaine en eschange, en la connois- » sant de bonnes gens sans faillir ». *Dubreuil, là même, Edit.* 2, *pag.* 281.

avant leur conversion au Christianisme; les Rois seuls avaient le droit de se former un petit Serrail, qui annonçait leur dignité. Cet usage subsista même jusqu'après Charlemagne, malgré les décisions de l'Eglise, & les cris du Clergé. Si l'on en croit l'histoire de Basine, Reine de Thuringe, rapportée par Grégoire de Tours, les Princesses passaient du lit d'un Souverain dans celui d'un autre, sans aucune conséquence. Les Peuples, accoutumés, sans doute, à de telles infidélités, ne faisaient qu'en rire. M. l'Abbé de Vertot assure qu'une licence aussi criminelle n'était que pour les Rois, & qu'un simple Franc eût été rigoureusement puni, s'il avait quitté son épouse légitime, pour en prendre une autre. Mais, nous ne trouvons aucunes traces de ce prétendu châtiment dans les Loix civiles de nos peres. On voit, au contraire, dans les formules de Marculfe, qui écrivait au milieu du VII.e siecle, que le divorce n'était pas rare alors parmi nous. Quoiqu'il en soit, il est certain que les Rois des deux premieres races, se séparerent souvent de leurs épouses, quoique ce déréglement eût été condamné par les conciles d'Agde, d'Epaune, de Clermont, d'Orléans & de Tours. Charlemagne, lui-même renvoya la fille du Roi des Lombards, sous prétexte de quelqu'infirmité. Nous verrons même ailleurs, d'une maniere propre à convaincre les moins crédules, que ce Prince, fort peu

ſcrupuleux ſur l'article de la chaſteté, eut pluſieurs femmes à la fois dans ſon Palais (1).

Les femmes de nos premiers Francs, ſuivaient leurs maris à la guerre. Des Peuples vagabonds, qui n'avaient d'autre aſyle que leurs camps, ne pouvaient pas avoir pour ce ſexe débile, tous les égards que l'état paiſible où nous vivons, nous permet de lui témoigner. Nos peres exerçaient un pouvoir abſolu dans leur domeſtique. Nos loix, d'accord avec les coutumes des Germains, rendaient les maris maîtres de la vie de leurs épouſes. Dans les formules de Marculfe, une femme adreſſant la parole à ſon mari, l'appelle ſon Seigneur, & ſe déclare ſa ſervante. On apprend de Beaumanoir, qu'elles ne pouvaient appeller perſonne au combat judiciaire, ſans y être autoriſées par leurs maris (2). S'il était prouvé qu'un homme eût tué ſa femme par emportement, ou dans l'intention d'en épouſer une autre, il en était quitte pour être privé, pendant quelque tems, de porter ſes armes (3). Une loi ſi bizarre ſuppoſe qu'il y avait alors des mœurs & de l'honneur dans la Nation. Un

(1) Eginart. vit. Carol. Mag. Mon. Sangall. Lib. II, cap. 26.

(2) Beauman. chap. 63.

(3) Quicumque uxore ſine cauſâ interfectâ, aliam duxerit, armis depoſitis, habeat pænitentiam. *Capitul.* Lib. V, cap. 149.

Peuple vicié, chez lequel on punirait ſi faiblement un attentat de cette eſpece, ſerait le bourreau des femmes & le fléau des ſocietés.

En France, comme en Germanie, les femmes n'apportaient point de dot à leurs maris. Ceux-ci, au contraire, étaient obligés, en quelque ſorte, d'acheter leurs épouſes. Le titre XLVI de la loi Salique engage celui qui épouſe la veuve d'un Français, à donner trois ſols & un denier au plus proche parent du défunt; à ſon défaut, il devait payer cette ſomme au fiſc, comme pour le prix de ſon acquiſition. On voit dans les formules de Marculfe, que celui qui épouſait une fille, devait lui préſenter un ſol & un denier. Cette diſpoſition, y eſt-il dit, eſt émanée de la loi Salique, & de l'ancienne coutume des Français. Si le particulier était aſſez riche, pour donner des fonds de terre à ſa femme, cette dot devenait propre à elle & à ſes parents. C'eſt ce que prouve un très-ancien cartulaire, que l'on conſerve à l'Abbaye de S. Pierre en vallée, dans lequel on trouve une donation faite à ce Couvent, par Hildegarde, Comteſſe d'Amiens, & veuve de Valeran, Comte du Vexin. Cette Dame y déclare qu'elle donne à l'Abbaye de S. Pierre, un *Alleu* qu'elle a reçu en ſe mariant, de ſon Seigneur, ſuivant la loi Salique, qui oblige, dit-elle, les maris à doter leurs femmes. Les domaines que nos Rois eux-mêmes donnaient à leurs

époufes, quoique fouvent étrangeres, paffaient en propriété à la famille de ces Princeffes. On voit dans le Traité d'Andelaw, que les Villes, dont Chilperic avait doté Galfuinde fa premiere époufe, pafferent à Brunehault fa fœur, après la mort funefte de cette Reine de Soiffons (1).

L'hofpitalité était une vertu auffi recommandable chez les Français, que parmi les Germains. Salvien, qui donne à nos peres, l'épithete peu honorable de menteurs, avoue néanmoins qu'ils étaient hofpitaliers (2). Il y a dans le code des Bourguignons, dont la légiflation & les ufages étaient, à peu près, les mêmes que ceux des Français, une loi admirable fur ce fujet. « Quiconque, porte cette loi, » aura refufé fa maifon ou fon feu à un étran- » ger, payera trois écus d'amende. Si un homme, » qui voyage pour fes affaires particulieres, » vient demander le couvert à un Bourguignon, » & que l'on puiffe prouver que celui-ci ait » montré à l'Etranger la maifon d'un Romain, » le Bourguignon payera au Romain trois écus, » & pareille fomme au fifc ». Les Capitulaires de Charlemagne recommandent expreffément, en différents endroits, l'hofpitalité que l'on doit exercer envers les pauvres & les étrangers.

(1) Gregor. Turon. Lib. IX, cap. 20.

(2) Franci mendaces, fed hofpitales. *Salv. de gubernat. Dei Lib.* VII.

Les Français étaient aussi dans l'usage de marquer les actes publics par nuits. Le titre XLIX de la Loi Salique porte que si quelqu'un, vivant selon la Loi Salique, a perdu son esclave, son cheval ou son bœuf, & qu'il les reconnaisse dans la maison d'un autre, les parties auront quarante nuits, pour comparaître en jugement, si elles demeurent en deça de la Loire, des Ardennes & de la forêt Charbonniere; mais si leur domicile est situé au-delà de la Loire, la même loi leur donne quatre-vingt nuits. On trouve différents autres exemples de cet usage, dans les premiers Capitulaires de nos Rois.

La coutume était chez nos peres comme en Germanie, d'enterrer avec les morts, les armes, les chevaux, & tout ce qui pouvait leur faire honneur dans l'autre monde. L'auteur de la vie du bienheureux Evermar, cité par Chiflet, rapporte, en parlant de sa sépulture, qu'on mit une partie de son bouclier sur lui, & qu'on le couvrit de l'autre moitié. Nous verrons bientôt, en rendant compte de la découverte faite à Tournai du tombeau de Childeric, que nos Rois faisaient aussi consister leur magnificence, à entasser plusieurs choses rares dans les caveaux où l'on conservait leurs cadavres. Il est assez vraisemblable que les Français revêtaient anciennement leurs sépulcres de gazons, comme le pratiquaient les Germains. Dans la suite, le luxe qui s'introduisit parmi eux, les porta à y

former une efpece de toit avec des planches, que les plus riches couvraient de tapis. Le XIX[e] chapitre des loix Saliques eft rempli de différentes amendes, qui font décernées contre ceux qui enlevaient ces planches & ces tapis. L'article II leur interdit l'eau & le feu, & défend d'avoir aucun commerce avec eux, jufqu'à ce que, fuivant la coutume de la Nation, ils aient fatisfait à la famille du défunt.

Tels font les traits dont M. l'Abbé de Vertot s'eft fervi, pour former un parallele complet & fuivi entre les Germains & les premiers Français. Ce favant homme y ajoute un petit Gloffaire qui prouve encore la conformité qui fe trouve entre la langue Franco-Théotifque & celle des Allemands de nos jours. Mais cette matiere, traitée avec beaucoup plus de profondeur par M. Ducange, n'eft pas fans difficulté. M. de Vertot aurait pu pouffer plus loin fes recherches fur le rapport des mœurs Germaines avec celles de nos peres. Ce qu'il en a dit, fuffit pour démontrer que les deux Peuples n'avaient qu'une feule & même origine. Nous aurons fouvent occafion de faire remarquer cette filiation entre les deux Nations. L'analyfe raifonnée que nous donnerons de leurs loix, & le rapprochement que nous aurons foin de faire des difpofitions que le code de chacunes d'elles a fur chaque matiere, porteront, nous ofons l'efperer, ce fait important jufqu'à la démonf-

tration. Nous mettrons par là dans tout ſon jour, une grande vérité, qu'on a mal-à-propos conteſtée à M. de Monteſquieu ; c'eſt que « Céſar » & Tacite ſe trouvent dans un tel concert avec » les codes des loix des Peuples barbares, qu'en » liſant ces deux Auteurs, on trouve par-tout » ces codes, & qu'en liſant ces codes, on » trouve par-tout Céſar & Tacite (1) ».

(1) Eſpr. des Loix, Liv. XXX, chap. 2.





ARTICLE III.

Origine du nom des Français, d'après M. le Marquis de Saint-Aubin (1).

RIEN de ce qui concerne la naissance des Peuples ne doit paraître indifférent. Tel trait que l'histoire dédaigne de consacrer, quand il s'agit d'une Nation déjà formée, mérite de fixer l'attention des plus sages, lorsqu'il touche à son berceau. Il n'y a dans ces circonstances, qu'une précaution importante, à laquelle on ne saurait trop réfléchir; c'est que la prudence & la circonspection sont d'autant plus nécessaires, qu'on approche d'avantage de ces tems reculés, où un voile épais couvre les annales du Peuple dont on étudie l'origine & les progrès.

Indépendamment de la réputation que le nom Français s'est acquise dans tout l'Univers, l'espérance de jetter un nouveau jour sur la source de notre Nation, doit nous engager à en rechercher l'origiue. Souvent on découvre le siege primitif d'un Peuple, par l'étimologie du nom

(1) Ces recherches forment une partie du chapitre dont nous avons fait l'analyse à la pag. 93.

qu'il porte. En lisant l'endroit où Thucydide développe les motifs qui firent prendre aux Grecs, le nom d'*Ellenes*, on voit toute la Grece au berceau. Chaque Peuplade ayant ses intérêts particuliers, n'entretenant aucun commerce avec ses voisins, vivant de rapines & de pirateries, & toujours prête à s'emparer des possessions des plus faibles, ne formait qu'un corps isolé dans l'ancienne patrie des Pelasges. Les fils d'Hellen viennent enfin, qui fixent l'incertitude de ces Nations vagabondes; & en donnant leur nom à toutes celles qui veulent s'enrôler sous leurs étendarts, ils forment l'un des peuples les plus célebres de l'ancien Monde.

Si l'on en croit les premiers Historiens de Rome, cette fameuse République eut une naissance à peu près semblable. Plusieurs Hordes de brigands s'assemblent & s'établissent dans le Latium. Recueillies par un Chef, nommé Romulus, elles se confondent toutes sous le nom qu'elles empruntent de ce nouveau Conducteur; & cette circonstance seule conserve à la postérité la mémoire de leur association primitive.

Les Historiens sont partagés sur l'étimologie du nom des Français. Quelques-uns, tels que l'Auteur des gestes (1), Adon de Vienne (2),

(1) Tunc appellavit eos Valentinianus Imperator Atticâ linguâ, quod in latinum interpretatur sermonem, hoc est ferox, à duritiâ vel ferocitate cordis. *Gest. Franc. cap.* II.

(2) Ado vien. Ætat. VI.

Sigebert de Gemblours (1), & Æneas Sylvius (2), ont pensé que cette Nation ayant vaincu les Alains, reçut de l'Empereur Valentinien le nom qu'elle porta depuis. Ce nom, qui, dans la langue Attique, signifiait *féroces*, leur fut donné, dit-on, à cause de la férocité dont ils faisaient profession. Cependant, comme on ne voit pas qu'il y ait dans le Grec aucun mot, portant cette signification, & qui ait rapport au nom des Français, plusieurs pensent qu'il faut ajouter au texte de l'Auteur des gestes, source de cette opinion fabuleuse, un *H* aspirée au mot *Attica*, & lire *Hattica* ou *Chattica*. Ainsi, d'après cette correction, ce sera dans la langue des Cattes, & non dans celle des Athéniens, que Valentinien aura été chercher le nom qu'il imposa aux Français; Mais tout ce raisonnement n'est qu'un tissu d'absurdités. Valentinien savait-il donc assez la langue des Cattes, pour y chercher des noms propres à caractériser ainsi ce Peuple belliqueux? Le mot *Franc*, dans l'Idiome des Français & dans celui des autres Nations Germaniques, désigna-t-il jamais la férocité? Nos Ancêtres, tout barbares qu'ils fussent, eussent-ils jamais adopté un nom qui leur était ignominieux? Peut-on croire,

(1) Sigeb. in Proem. de reg. orig.

(2) Æneas Sylv. Europ. cap. 38.

quelque fut leur penchant à la guerre, qu'ils se fissent gloire de professer ouvertement le métier infâme de brigands, d'incendiaires & d'assassins ? D'ailleurs, l'anachronisme que commettent ici ces Auteurs, est trop palpable, pour perdre le tems à réfuter leur erreur. Nos peres ne purent recevoir de l'Empereur Valentinien le nom que nous portons. Ils étaient connus dans les Fastes de l'Empire, plus de six vingt-ans avant ce Prince. Nous les verrons bientôt se montrer redoutables aux Empereurs, & ravager impunément les terres des Romains, avant même le milieu du IIIe siecle (1).

Le Sophiste Libanius (2) pense que le véritable nom des Français est *Fractoi*, mot Grec qui signifie fortifié. Une telle étimologie, dit sensément un Anonyme, est digne en effet d'un Sophiste. Isaac Pontanus (3) prétend que ce nom vient d'une espece de Hache, appellée Francisque, fort en usage parmi les Français; mais il est beaucoup plus vraisemblable, comme le remarque M. de Saint-Aubin, que ce sont ces Peuples qui ont donné leur nom à cette arme.

---

(1) Recueil des Hist. de Franc. tom. II, Préf. pag. XXVII.

(2) Liban. Basilic.

(3) Isaac Pontan. orig. Francic. Lib. III, cap. I; Laz. Migrat. Lib. III, de cimmer.

Quelques Auteurs, tels que le ſavant Dumoulin (1) & le P. Jourdan (2), dans le deſſein de trouver le nom des Français en uſage dès le regne d'Auguſte, ont oſé corrompre le mont *Fangones* qui ſe lit dans une des lettres de Ciceron à Atticus (3), & de le changer en celui de *Frangones*. Cette prévarication littéraire eſt fort mal-à-droite. Tous les monuments du tems nous apprennent que le nom des Français ne frappa l'oreille des Romains, que ſous l'Empire de Valérien, près de trois cents ans après Ciceron. Nous trouvons, il eſt vrai, dans la Chronique d'Alexandrie un Paſſage qui parle de ces Peuples à l'époque du regne de l'Empereur Dece; mais, outre que ce texte ne recule que de quelques années la réputation des Français en Europe, on ſait quel fonds on doit faire ſur l'autorité d'un ignorant Chroniqueur, qui vivait au milieu du VII[e] ſiecle.

---

(1) Molinæus de Monarch. Franc.

(2) Jourd. Hiſt. de Fr. tom. II, Avant-propos.

(3) Redeo ad Thebaſſos, Scævas, Fangones. *Cic. Lib. XIV, epiſt. 9, ad attic.* Il n'eſt point ici queſtion des Français, ni de tout autre Peuple. Cicéron déſigne ſeulement quelques ſatellites de Céſar, qui avaient été mis en poſſeſſion des biens des familles les plus diſtinguées de Rome. C'eſt ainſi que l'ont entendu Pontanus, Cluvier & le P. le Cointe. *Voyez* Pontan. Lib. II, orig. Franc. cap. 4, Cluv. Germ. antiq. Lib. II, cap. 21, Coint. annal. Eccleſ.

D'ailleurs, comme l'obſerve le judicieux Hadrien de Valois (1), ce paſſage contient un fait abſolument inſoutenable. Comment Dece eût-il pu périr dans la Thrace, en marchant contre les Français, tandis que ces Peuples devaient être alors placés ſur les bords du Rhin? Aucun des autres Hiſtoriens qui parlent de la mort de cet Empereur & de ſon fils, ne fait mention des Français. Tous aſſurent que ces Princes infortunés périrent au-delà du Danube, dans le cours d'une expédition contre les Goths.

Quelques-uns, tels qu'Iſidore de Séville, penchent à croire que les Français, à l'exemple des Grecs & des Romains, reçurent leur nom du premier Chef qui les gouverna (2). Si cette opinion eſt fauſſe, elle paraît avoir au moins l'avantage de l'ancienneté. Ce qui la rend d'abord aſſez vraiſemblable, c'eſt que les noms de *Francus*, *Franco*, *Francio*, *Franciſio*, *Francolinus*, *Franciſcus* & quelques autres de cette eſpece, ont toujours été patronimiques parmi nous (3). Cependant, comme aucun Auteur digne de foi ne nous apprend quel fut le Héros qui penſa le premier à réunir ainſi nos peres ſous

(1) Valeſ. rer. Francic. tom. I, pag. 2.

(2) Franci á quodam proprio duce vocari putantur. *Iſid. orig.* Lib. IX.

(3) Differt. ſur l'orig. des Fr. par un Anon. pag. 26.

un ſeul drapeau, nous devons releguer cette opinion dans la claſſe des pures conjectures. Un Frédégaire, un Auteur des geſtes, un Roricon & un tas d'autres Ecrivains auſſi fabuleux, ne ſont pas d'une autorité aſſez reſpectable, pour nous déterminer à les croire ſur leur parole.

Nicolas Vignier (1), Philippe Cluvier (2), le P. Petau (3) & Aubert le Mire (4) ont penſé que le nom des Français tirait ſon origine d'une aſſociation, formée entre ces Peuples pour conſerver leur liberté. Cette étimologie ne plaît pas à M. de Saint-Aubin, à cauſe du ſilence profond que nos Hiſtoriens ont gardé ſur la ligue qu'elle ſuppoſe. Mais nos anciens Ecrivains, dont la ſtérilité rebute ſi ſouvent ceux qui les étudient, ont-ils pris la peine de nous tranſmettre tous les grands événements qui euſſent pu enrichir leurs Ouvrages ? Ne trouvons-nous pas pluſieurs faits de la plus grande importance dans des Poëtes qui les ont employés au hazard, & dont on ne voit pas la moindre trace dans les hiſtoires du tems ? Si Sidonius Apollinaris n'eût pas fait le panégyrique de Majorien, ſaurions-nous que Clodion & ſon armée furent battus, à la journée de Lens par Aëtius ? Nazaire

---

(1) Nicol. Vigner. de Stat. & orig. veter. Franc.

(2) Cluv. Germ. antiq. Lib. III, cap. 20.

(3) etav. ration. tempor. Lib. VI, part. I, cap. 13.

(4) Miræus in annal. Belg. ad an. 420.

n'eſt-il pas le ſeul qui nous apprenne, ſans y penſer, que pluſieurs peuples Germains s'unirent ſous le regne de Conſtantin, pour ſe défendre contre les forces de l'empire (1)? la plûpart des faits qui concernent les premieres expéditions des Français dans la Gaule, ne les tenons-nous pas des Panégyriſtes de Maximien, de Conſtance Chlore, de Conſtantin, & d'une foule d'autres Auteurs qui ne penſaient à rien moins, qu'à nous tracer l'hiſtoire de leur ſiecle? Quoique les Ecrivains contemporains ne diſent rien de cette confédération des Français, elle ne paraît pas moins certaine. Chacune des tribus qui compoſaient ce Corps nombreux, avait ſa dénomination particuliere. Les Cattes n'avaient rien de commun avec les Sicambres, ni ceux-ci avec les Saliens, ſi ce n'eſt la foi des traités qu'ils avaient jurés pour ſe ſoutenir réciproquement contre les efforts des Romains. Le nom des Français qui diſtinguait toutes ces Républiques du reſte des Germains, était un nom de ligue, tel que celui de Suiſſes, qui déſigne aujourd'hui les treize membres du corps

(1) Quid memorem Bructeros, quid Chamavos, quid Cheruſcos, Vangiones, Alamanos, Tubantes? Bellum ſtrepunt nomina, & immanitas Barbariæ in ipſis vocabulis adhibet horrorem. Hi omnes ſigillatim, dein pariter armati, conſpiratione fœderatæ ſocietatis exarſerunt. *Nazar. panegyr.* X, *Conſtantin. aug. cap.* 18.

Helvétique. Ce nom signifiait incontestablement la liberté, dont ces Peuples courageux avaient levé l'étendart, contre les entreprises des Empereurs. Goropius Bécanus(1) croit qu'il dérive du mot *uranc*, qui, dans la langue Teutone, signifie un ceps de vigne qui s'étend librement. Cette étymologie, toute ridicule qu'elle paraisse d'abord, n'est pourtant pas sans quelque vraisemblance. Des Peuples grossiers & agrestes, tels qu'étaient les anciens Français, n'ont communément d'autre expression plus énergique pour rendre leurs idées, que d'appliquer des noms allégoriques aux choses qu'ils veulent faire connaître. Un homme svelte porte chez eux le nom de *cerf*, comme on donne celui de *lion*, aux personnes robustes, & celui de *renard*, à celles qui passent pour rusées dans le village. Telle est la naïve simplicité du bon Homere, dont tant de gens ont été révoltés, pour n'avoir pas voulu se transporter dans les siecles où cet aimable Ecrivain place les avantures de ses héros. Pourquoi, s'il est vrai que *uranc* ait signifié un sarment dans l'ancienne langue Teutonique, nos peres n'eussent-ils pas pu prendre ce nom, en signe de la liberté dont ils faisaient profession ? Quoi qu'il en soit de cette conjecture, qu'on peut admettre ou

(1) Gorop. Becan. Callic. Lib. II. *Id.* Francic. Lib. I.

rejetter ſans conſéquence ; il eſt certain que le nom de Franc déſigna toujours un homme libre dans les différentes langues de la Germanie (1). Il conſerve encore la même ſignification parmi nous. Telle eſt la ſource de cette ancienne maxime, ſi ſouvent répétée par nos Juriſconſultes, ſelon laquelle les eſclaves ſont cenſés libres, auſſi-tôt qu'ils ont mis le pied en France.

On apperçoit au travers du nuage épais qui couvre les annales du IIIe ſiecle de notre Ere, que cette Confédération Françaiſe doit avoir été formée vers l'an 236. C'eſt à cette époque que l'Empereur Maximin commit, en Germanie, les affreux ravages dont nous avons déjà parlé, & qui obligerent les Nations Germaniques à faire de nouveaux efforts pour repouſſer les Romains. Ce Prince, l'un des plus barbares qui aient occupé le Trône des Céſars, écrivit au Sénat le ſuccès de cette expédition meurtriere. Le détail qu'il en donne dans ſa lettre à cette

(1) Francus enim Teutonicâ linguâ hominem liberum notat. *Hachemberg. Germ. mediæ, Diſſert.* I. Hoc unum conſtans invenio Franci nomine hominem liberum & à quâlibet ſervitute immunem deſignari. *Theod. Ruinar. Pref. in Greg. Turon.* Voyez Aventin. annal. Boior. Lib. IV. Wolfang. Laz. de Migrat. gent. Lib. III. Cluv. Germ. antiq. Lib. III, cap. 10, 20. Scriekius, Præfac. orig. rerumq. Celtic. & Belgic.

Compagnie, & que Capitolin nous a conservée, fait encore frémir. Il y assure qu'il avait dévasté une étendue de pays de près de deux cents lieues ; que le nombre des captifs était si considérable, que les terres de l'Empire pourraient à peine les contenir ; qu'il avait tué tous ceux qui s'étaient présentés devant lui les armes à la main ; & qu'après avoir livré quelques combats dans les marais, il les avait trouvés tellement impratiquables, qu'il n'avait pu suivre l'ennemi qui s'était retiré dans les forêts situées au-delà (1). Un traitement si terrible réveilla l'attention des Germains ; ils penserent sérieusement à se prémunir contre les violences de leurs bourreaux. Les plus sages se persuaderent aisément qu'ils ne pourraient se soutenir contre les efforts de l'Empire, s'ils continuaient à séparer leurs forces. Plusieurs, jaloux de conserver leur liberté, s'unirent par les liens d'une confédération défensive.

---

(1) Non possumus, *dit-il*, patres conscripti, tantum loqui, quantum fecimus. Per quatuor centum millia, Germanorum vicos incendimus, greges abduximus, captivos abstraximus, armatos occidimus, in palude pugnavimus. Pervenissemus ad silvas, nisi altitudo paludum nos transire non permisisset. *Capitol. in Maxim.* On serait tenté de croire que Maximin ait voulu peindre ici, les horreurs que le Maréchal de Turenne commit plus de quatorze cents ans après, dans le Palatinat.

Cette union parut bientôt salutaire. Le nombre des Alliés augmenta à mesure qu'on en sentit l'avantage. Plusieurs Peuplades, que les dévastations de Maximin avaient chassées au fond de la Germanie, se rapprocherent du Rhin, après la mort de ce Prince. Quoiqu'elles fussent vraisemblablement étrangeres, à l'égard des Français, le voisinage les invita à confier le soin de leur liberté au corps des Républiques-Unies. On vit ainsi peu-à-peu se former sous le nom général de Francs, une foule de petites Républiques indépendantes, dont chacune contractait l'unique obligation de défendre de toutes ses forces, le corps de l'Etat, de quelque côté qu'il fût attaqué. Quoique les monuments ne nous apprennent pas positivement quel fut le caractere de cette alliance, nous ne pouvons guères douter qu'elle ne fût simplement défensive (1). Nous aurons souvent occasion d'observer avec quel empressement toutes les Républiques des Français couraient aux armes, quand il s'agissait de repousser un ennemi qui avait attaqué quelques-uns de leurs Membres ; mais jamais on ne les voit fondre en Corps sur les terres de l'Empire, si ce n'est en conséquence de quelque traité particulier, entierement étranger aux dispositions de la

(1) Hist. Crit. de la Mon. Franc. tom. I, pag. 182.

confédération primitive. Quoi qu'il en ſoit, cette opinion de l'aſſociation des anciens Français, qui eſt celle du ſavant Menſon Alting (1), ſuivi par l'Abbé Dubos, & par beaucoup d'autres Ecrivains fort diſtingués, paraît infiniment préférable à tous les ſyſtêmes qui nous tranſportent dans la nuit des tems, où l'on ne trouve qu'incertitude, confuſion & obſcurité.

---

(1) Francos populos dico, quia tranſrhenanorum plures ſunt qui pro vindicandâ libertate, ſancito fœdere in hoc nomen convenerunt .... de tempore denique quo initum fœdus, in promptu nihil eſt quod pro comperto dicam. Videtur quidem vero non abſimile Maximi crudelem in Germanos victoriam. ... Tum huic fœderi, tum plurium barbarorum motibus occaſionem dediſſe. *Alting. Deſcript. Agri. Batav. tom.* I, *pag. 68 & 70. Dubos, Hiſt. Crit. de l'Etabl. de la Monarch. Franc. dans les Gaules, Liv.* I, *chap.* 17.





ARTICLE IV.

Etat des Français sur les bords du Rhin (1).

NOUS venons de voir que les Peuples connus dès le milieu du IIIe siecle, sous le nom de Français, étaient un composé de différentes tribus Germaniques, que la frayeur des Romains avait réunies. M. l'Abbé Dubos s'était flatté de pouvoir déterminer en combien de peuplades cette République intéressante était partagée, au commencement du Ve siecle (2); mais ce savant homme, forcé par des obstacles insurmontables, a abandonné cette entreprise. En effet, comme l'observe ce laborieux Ecrivain, il est d'autant plus difficile de jetter quelque lumiere sur ce sujet, que les Auteurs

(1) Les deux principaux Auteurs auxquels cet article appartient, sont, M. le Marquis de Saint-Aubin, *Antiquités de la Monarchie Française*, *chap.* 1, & un Anonyme, qui a traité cette matiere avec assez de clarté, dans une Dissertation *sur l'origine des Francs*, Paris, 1748.

(2) Hist. Crit. de l'Etabl. de la Monarch. Franç. dans les Gaules, tom. I, *in*-4.° pag. 181.

contemporains se sont expliqués d'une maniere très-confuse à cet égard. Souvent ils désignent la même tribu, par des noms différents. On voit les uns appeller Saliens les mêmes Francs, que les autres nomment Sicambres. Il y en a même qui s'expriment avec tant de négligence sur ce point, qu'après avoir fait mention des Français en général, ils parlent en particulier d'une tribu, comme si elle n'eût pas été comprise sous le nom de Francs. Tel est Sidonius Apollinaris, qui, après avoir fait l'éloge de l'adresse des Français à nager, loue la vîtesse & la légéreté des Saliens (1). D'après cela, qui pourra nous répondre que tous ces Historiens n'ont pas appliqué le même nom à plusieurs tribus différentes? Serait-il impossible qu'ils eussent appellé Cattes ou Chamaves différentes Républiques qui formaient des Etats essentiellement distincts de ceux auxquels ce nom appartenait?

D'ailleurs, continue M. l'Abbé Dubos, il paraît qu'aussitôt que les Français eurent commencé à se former, en deça du Rhin, des établissements indépendans de l'Empire, on vit naître parmi eux de nouvelles tribus, compo-

(1) . . . . Vincitur illic
Cursu Herulus, Chunus Jaculis, Francusque natatu,
Sauromata Clypeo, Salius pede, Falce Gelonus.
Sidon. Apoll. Panegyr. aviti.

ſées d'Eſſaims échappés des anciennes. Tel dut être la colonie des Ripuaires ; qui prit vraiſemblablement ce nom du ſéjour qu'elle fit ſur les bords du Rhin. Comme on ne ſaurait trouver le nom de ces peuplades dans l'Hiſtoire des tems antérieurs à l'établiſſement des Français dans la Gaule, il eſt impoſſible aujourd'hui de diſtinguer les tribus primitives d'avec celles qui en étaient émanées.

Quoi qu'il en ſoit, il paraît certain que les Peuples connus ſous le nom de Francs, étaient les Saliens, les Bructeres, les Chamaves, les Attuariens, les Cattes, les Amſivariens, les Friſons & les Cauques. Toutes ces tribus étaient fixées, au moment où l'on commence à les connaître, ſur la rive droite du Rhin, entre Mayence & les bouches de ce fleuve. C'eſt-là que les place la carte de Peutinger, dreſſée par autorité publique, vers la fin du IVe ſiecle. Cette contrée était alors bornée, au Levant par la Thuringe & la Saxe, au Couchant par le Rhin, au Septentrion par l'Océan, & au midi par le territoire des Allemands. C'eſt la poſition que leur donne S. Jérôme dans la vie de S. Hilarion. « Entre les Saxons & les Allemands, dit-» il, il y a une Nation moins étendue que puiſ-» ſante. Les Hiſtoriens la nomment Germanie, » & maintenant, on l'appelle France (1) ». Le

(1) Inter Saxones & Alemannos gens eſt non tam lata

Duché de Berg, le Comté de la Marck, le Duché de Cléves, & une partie de la Vestphalie, représentent cette France transrhénane.

L'Auteur anonyme d'une dissertation sur l'*Origine des Francs*, pense, avec assez de vraisemblance, qu'avant l'arrivée des Français, les anciens habitans de ces Provinces étaient les Bructeres, les Amsivariens, les Chamaves, les Attuariens & les Cattes. Les tribus Françaises s'étant emparées de leur territoire, demeuré désert après la retraite de Maximin, furent désignées, chacune par le nom du Peuple qu'elle remplaçait. Sulpice Alexandre, en parlant d'une expédition d'Arbogastes, Officier de l'Empire, contre les Français, ses compatriotes, dit « que s'étant rendu » à Cologne au fort de l'hiver, il passa le » Rhin, dans le dessein de ravager tous » les Cantons des Francs. Il commença par les » Bructeres, qui étaient les plus proches du

---

quàm valida, apud historicos Germania, nunc verò Francia vocatur. *Hieron. in vit. S. Hilarion.* Ce Saint solitaire confond ici la Nation avec le territoire qu'elle habitait. Telle était la négligence avec laquelle on écrivait l'Histoire, dans ces siecles de ténebres. Cependant, on voit fort bien qu'elle devait être la position des Français; d'ailleurs, ce témoignage est confirmé par Procope & Agathias, qui vivaient environ cent ans après S. Jérôme. Voyez *Procop. Goth. Lib.* I: *Agath. Lib.* I.

» rivage ; il détruisit ensuite un bourg de Cha-
» maves, sans aucune opposition. On vit seu-
» lement paraître sur le sommet de quelques
» collines éloignées des détachements d'Am-
» sivariens & de Cattes, ayant à leur tête Mar-
» comir (1). Les Francs Bructeres sont ici placés vis-à-vis de Cologne, dans l'endroit même où Tacite assure que demeuraient les anciens Peuples de ce nom. Ils paraissent avoir habité la Westphalie d'aujourd'hui ; C'est au moins le sentiment de deux savans Religieux, Dom Ruinard & Dom Bouquet (2). Suivant Tacite, les Teucteres n'étaient séparés de Cologne que par le Rhin, & les Bructeres étaient leurs voisins (3). Ptolémée place aussi ces derniers, qu'il appelle petits Bructeres, sur les rives droites du Rhin(4). Mais le Géographe, qui se contente de dire qu'ils touchaient à ce fleuve, ne détermine pas clairement quelle était leur position (1). En quel endroit

(1) Sulpic. Alex. apud Greg. Turon. Lib. II, cap. 9.

(2) Ii sunt, ni fallor, Bructeri, de quibus Paterculus, Tacitus & alii, quos Toringis, Francis, &c. jungit Sidonius. *Carm.* VII. Habitabant, ut putat. *H.* junius in hodiernâ Westphaliâ. *Recueil des Hist. de la Fr. tom.* II, *pag.* 165, *not.* f.

(3) Discreta rheno gens. *Tacit. Hist. Lib.* IV, *cap.* 64. Juxta Teucteros Bructeri olim occurrebant. *Id. Germ.* cap. 33.

(4) Ptolem. Lib. II, cap. 11.

de cette France transrhenane habitaient les Amsivariens & les Cattes dont parle ici Sulpice Alexandre ? C'est ce qu'il est impossible de pénétrer. (1) Il paraît seulement que ces deux tribus devaient être voisines des Bructeres & des Chamaves, puisqu'elles furent les premieres à venir à leur secours contre Arbogastes. Quant aux Francs Attuariens, Ammien Marcellin rapporte une expédition que Julien fit contre eux, sans nous apprendre positivement quelle était alors leur demeure (2). Ces Peuples passerent le Rhin depuis, & s'établirent dans la seconde Germanie & dans la premiere Lyonnaise (3). Le territoire des Cherusques & des Frisons ne nous est pas mieux connu. Il paraît néanmoins que ces derniers habiterent les marais qui se trouvent aux embouchûres du Rhin, sur la droite de ce fleuve.

(1) Mézerai, qui dans son avant Clovis, a fixé la demeure de la plûpart de ces anciens peuples Germains, avec la même sécurité que s'il eût eu en main une bonne Carte dressée par Tacite, place les Bructeres entre Nider-Wesel & Coëfeld, près de l'Issel; mais il ne faut qu'ouvrir Tacite, pour se convaincre que cette tribu demeurait beaucoup plus haut, le long du Rhin.

(2) Rheno exinde transmisso regionem subitó pervasit Francorum quos attuarios vocant. *Amm. Marcell.* Lib. XX, cap. 10.

(3) Valef. Notit. Gall. Cellar. Geograph. antiq. Lib. II, cap. 5, sect. 1, N.° 50.

Incommodés par les Saxons, leurs voiſins (1), ils paſſerent chez les Bataves, avec leſquels ils ſe confondirent. Cette retraite leur fit perdre le droit qu'ils avaient à la confédération des autres tribus Françaiſes; auſſi furent-ils la premiere victime que leurs anciens Alliés ſacrifierent à leur ambition, auſſitôt après l'établiſſement de ceux-ci dans les Gaules (2). L'ancienne demeure des Cauques ne peut paraître équivoque. Le mot *Caci*, qui ſe lit dans la carte de Peutinger, au Nord de Chamaves, fait aſſez connaître que cette tribu habitait les bords de la mer d'Allemagne.

L'une des plus célebres peuplades des anciens Français furent les Sicambres. On ſait à n'en pas douter, qu'elle habitait le long de la rive droite du Rhin; mais on ignore quelle était l'étendue du terrrein dont elle était en poſſeſſion. Ce ſilence des Hiſtoriens ſur un ſujet qui ſembloit mériter de fixer leur at-

---

(1) Oroſ. Hiſt. cap. 19.

(2) Friſones verò vel Friſii, qui primò Francis diu paruerant, eiſdem poſteà dominantibus in Galliâ, à finitimis Saxonibus ſubacti eſſe mihi videntur, plurimique eorum in Bataviam tranſiiſſe. Unde friſia nonnunquàm Saxonia; & Batavia cùm ab aliis, tum ab auctore annalium mettenſium Friſia dicta eſt. *Valeſ. rer. Franc. Lib.* VI, *pag.* 283. M. de Valois ne penſait pas que les Friſons duſſent être comptés au nombre des Peuples attachés à la confédération Françaiſe.

tention, a engagé quelques Auteurs à soutenir que le nom primitif des Français était celui de Sicambres, & qu'aucune République particuliere ne le porta exclusivement à toutes les autres. Il y a plus; Peirkemer, le Comte Nuénare, Hadrien Junius & Isaac Pontanus ont prétendu que les Français tiraient leur origine de ce reste des Sicambres, qui, suivant Strabon (1), demeurerent dans leur ancien territoire, après l'expédition de Tibere; & par une suite de cette opinion, le Comte Nuénare (2), & Isaac Pontanus (3) mettent au nombre des premiers Rois Français, Melon, Bétorix, & Deudorix, qui furent, au rapport de Strabon (4), les Chefs des anciens Sicambres. Un petit nombre de passages mal-entendus ont donné naissance à cette erreur. On sait, par exemple,

---

(1) Strabon s'est visiblement trompé en cet endroit. Il ne resta pas un seul Sicambre en Germanie, après qu'Auguste eut transplanté cette Nation dans les Gaules. Tacite n'en fait aucune mention dans le dénombrement qu'il fait des Peuples Germains. Il assure, au contraire, expressément, que l'un des motifs qui enflammait davantage le courroux des Silures, était la menace que l'Empereur leur faisait, « d'anéantir jusqu'au nom de leur Nation, » comme celle des Sicambres l'avait été autrefois par » Auguste ». *Tacit. annal. Lib.* XII.

(2) Névenar. apud. Chesn. tom. I, pag. 174.

(3) Isaac Pontan. orig. Franc. Lib. III, cap. 5.

(4) Strab. Lib. VII.

que

que lorſque S. Remi baptiſa Clovis, il lui adreſſa ces paroles célèbres : « Humiliez-vous, » Sicambre ; adorez ce que vous avez brûlé, » brûlez ce que vous avez adoré (1) ». Hincmar, dans l'Epitaphe qu'il fit de S. Remi, louait la piété, l'éloquence & le profond ſavoir que ce S. Prélat fit éclater, lorſqu'il ſacra le Monarque de la *nation Sicambrique* (2). Claudien (3), Sidonius Apollinaris (4) & Fortunat (5) employent ſouvent la même expreſſion pour déſigner les Français. On ajoute à toutes ces autorités le ſuffrage de l'Auteur des Geſtes (6), de la

(1) Mitis depone colla, Sicamber ; adora quod incendiſti, incende quod adoraſti. *Greg. Turon. Lib.* II *cap.* 31.

(2) Nam docuit fera corda animo pius, ore profuſus, *Sicambræ gentis* Regia ſceptra ſacrans. *Flodoart. Lib.* 1, *cap.* 21.

(3) His tribuit Reges, his obſide fœdera ſancit
Indicto : bellorum alios tranſcribit in uſus
Militet ut noſtris *detonſa Sicambria* ſignis.
Claudian. in Eutrop. Lib. I.

(4) Sic ripæ duplicis tumore fracto,
Detonſus Vachalim bibat *Sicamber.*
Sidon. Apoll. Panegyr. major. cap. 13.

(5) Cum ſis progenitus clarâ de gente *Sicamber*
Floret in eloquio lingua Latina tuo.
Fortunat. Carm. Lib. VI.

(6) Cæperuntque ædificare civitatem ob memoriale eorum, apellaveruntque eam Sicambriam. *Geſt. Franc. cap.* 1.

Chronique de Moissac (1), & d'Adon de Vienne (2), qui paraissent persuadés que les Français furent connus sous le nom de Sicambres, avant d'avoir pris celui de Francs. Mais on sent de quel poids doivent être de pareilles preuves. S'il est vrai, comme l'assure Grégoire de Tours, que S. Remi ait traité Clovis de Sicambre, ne pourrait-on pas dire que ce Prince appartenait effectivement à cette Tribu? Savons-nous d'où était sortie la Maison Mérovingienne, dont Clovis était originaire? Ne soupçonne-t-on pas avec assez de vraisemblance, que Mérovée, qui pouvait être parent de Clodion du côté des femmes, quoiqu'étranger à la tribu des Saliens, enleva le trône à la postérité de ce Fondateur de la Monarchie Française dans les Gaules? Quant au témoi-

(1) Atque egressi (*Franci*) è Sicambriâ, venerunt in extremis partibus Rheni fluminis, in Germaniarum oppidis, *Chron. Moiss.*

(2) Egressi è Sicambriâ, pervenerunt in extremas partes fluminis Rheni. *Ado. Vienn. Chron. ætat.* VI On voit ici les trois Chroniqueurs, copier aveuglément toutes les visions du pauvre Frédégaire. Quelles lumieres peut-on tirer de ces ignorans compilateurs?

(3) Nous savons que Grégoire de Tours dit, que quelques-uns assuraient de son tems, que Mérovée appartenait à la famille de Clodien. *De hujus Stirpe*, dit-il, *quidam Merovechum Regem fuisse adserunt.* Greg. Turon. Hist. Lib. II, cap. 3. Mais il paraît que cette filiation n'était rien moins que certaine.

gnage de Claudien, de Sidonius Apollinaris & de Fortunat, on ſait quel cas on en doit faire en pareille occaſion. Il eſt viſible que ces Poëtes n'ont employé le mot de Sicambre dans leurs écrits, préférablement à celui de Francs, que parce qu'il eſt plus harmonieux que ce dernier, & plus propre à former la meſure d'un vers. D'ailleurs, quels pouvaient être ces Sicambres, que l'on dit avoir donné naiſſance à la Nation Françaiſe? On ne trouve dans l'ancienne Germanie que ceux dont Céſar, Strabon & Ptolémée font mention. Mais ceux-ci, comme on ſait, vaincus par Tibere, ſous le regne d'Auguſte, furent transférés dans la Gaule, au nombre de quatre cents mille, & placés ſur la rive gauche du Rhin, entre Cologne & Nimegue (1). Les Ecrivains poſtérieurs à ce Prince ne parlent plus de ces Sicambres de la Germanie; & ſi Martial en fait paraître dans les jeux de Domitien (2), c'eſt, ou pour dé-

(1) Suevos & Sicambros dedentes ſe traduxit in Galliam, atque in proximis Rheno agris collocavit. *Suet. in Octav. cap.* 21 *Tacit. Annal. Lib.* I. Suétone *in Tiber. cap.* 9, dit que le nombre des Sicambres transférés dans les Gaules, était de quarante mille; mais Cluvier a fort bien remarqué que le texte de cet Auteur devait être corrigé par celui d'Eutrope, qui fait monter le nombre de ces Germains expatriés, à quatre cents mille. *Cluv. Germ. Antiq. Lib.* II, *cap.* 18. *Eutrop. Lib.* VII.

(2) Crinibus in nodum tortis venere Sicambri. *Martial Spectac.*

corer le ſpectacle du nom d'un Peuple dont le souvenir était encore célebre, ou parce que les Romains prenaient pour des Sicambres ceux des Uſipetes & des Teucteres leurs voiſins, qui étaient allés cultiver l'ancien patrimoine de ce Peuple fameux (1).

Nos plus judicieux Ecrivains diſtinguent quatre ſortes de Sicambres. 1° Les Sicambres Germains, qui paſſaient, après les Sueves, pour les plus braves de tous les Peuples d'au-delà du Rhin. 2° Les mêmes Sicambres tranſportés dans les Gaules par Auguſte, & qui prirent depuis, ſi l'on en croit Cellarius, le nom de Gubernes, Gugernes ou Cugernes (2). 3° Une tribu de Français, qui, en s'établiſſant dans le pays des anciens Sicambres, prit le nom du Peuple qu'elle remplaçoit. 4° Une legion de ces Sicambres établis dans les Gaules, qui, vers la décadence de l'Empire, bâtit la ville

(1) Antiq. de la Monarch. Fr. chap. I, pag. 61, 63.

(2) Poſt Ubios ſive Agrippinenſes in ripâ Rheni ab Auguſti temporibus Gugerni, ſive, ut habet Plinius Harduini, Guberni, qui donec ripam dextram habitabant, Sicambri vocabantur vel Sigambri. A Romanis igitur traducti Sicambri, Menapiorum ſiniſtram Rheni ripam occupaverunt, iſtis ad anguſtiores fines, & pleriſque ultrà Moſam fluvium redactis. Tranſductis autem ignotum quâ cauſâ mutatum nomen in Gugernos, ſive Cugernos fuit. *Cellar. Geogr. Antiq. Lib.* II, *cap.* 3, *ſect.* 10.

de Sicambrie, tandis qu'elle était en garnison dans la Pannonie (1). Il n'est pas indifférent de bien distinguer ces quatre especes de Sicambres. On voit dans nos Ecrivains modernes, que leur négligence à développer ce point important de notre Histoire, a contribué le plus à jetter de l'obscurité sur l'origine des Français.

Les Saliens paraissent avoir été la plus noble des tribus qui partageaient nos peres. La loi Salique, qui fut celle de la Nation, prit le nom de cette peuplade, comme la premiere en dignité. Si l'on en croit quelques Auteurs, le Palais de nos anciens Rois portait le nom de *Sala*,

(1) Cette ville de Sicambrie n'est point une chimere. Une inscription trouvée auprès de l'ancienne Bude, dans le XV.e siecle, sous le regne de Mathias Corvin, Roi de Hongrie, est un témoignage bien authentique de son existence. Cette inscription, rapportée par Bertius, est conçue en ces termes : *Legio Sicambrorum hîc præsidio collocata civitatem ædificavit, quam & suo nomine Sicambriam vocaverunt.* Bertius, rer. Germ. Lib. I, cap. 24. Le titre de *Légion*, que ce Corps de Sicambres prend ici, fait assez connaître qu'il servait pour les Romains, vers la décadence de l'Empire. Avant cette époque, les troupes auxiliaires n'osaient s'arroger un nom si honorable. Elles ne portaient ordinairement que celui d'ailes ou de cohortes. Il en résulte que cette inscription combat de front le systême de Cellarius, qui prétend, comme on l'a dit, que les Sicambres transplantés dans les Gaules, avaient pris le nom de Gugernes.

& les Seigneurs, celui de Saliens (1); titres qui désignaient un état de prééminence & de supériorité. Othon de Frisingue dit que de son tems les plus nobles des Français étaient régis de droit par les loix Saliques (2). Cluvier pense que la Région de la Germanie, appellée *Saland*, sur les bords de l'Issel, dans la Province d'Ower-Issel, a été le séjour des Saliens (3). Ce n'est qu'une simple conjecture. Aucun ancien Auteur ne les a placés là. On sait seulement qu'ils occupaient, dès le regne de Dioclétien, l'Isle des Bataves & quelque portion du Hainault, dont ils s'étaient emparés. Zosime nous apprend qu'ils en furent chassés par les Quades & les Saxons; mais ils furent bientôt rétablis par Julien, auquel ils rendirent dans la suite d'importans services (4).

Aucun de ceux de nos Ecrivains qui se sont

---

(1) Franci salii nobilissimi à sala seu palatio, hoc est, Reg à domo. *Gothof. Wendel. nat. sol. leg. Salic. cap* 11. Teutisconum linguâ, sala aulam Basilicamque significat: unde lex Salica, prædia Salica, clientes Salici quia ad aulam spectant, dicti *Aventin. Annal. Boior. Lib.* IV, *Pontan. orig. Francic. Lib.* VI, *cap.* 17.

(2) Hâc nobilissimi Francorum, qui Salii dicuntur, adhuc utuntur lege. *Ott. Frising. Lib.* IV, *cap.* 32.

(3) Cluv. Germ. Antiq. Lib. III, cap. 17.

(4) Zozim. Lib. III. Hist Critique de l'établ. de la Monarch. Fr. dans les Gaules, Liv. I, chap. 17, tom. I, Pag. 179.

occupés à rechercher l'origine du nom des Saliens, ne paraît avoir été fort heureux dans ses découvertes. Goropius Becanus en tire l'étimologie de la selle des chevaux, appellée *Sadel* dans la langue Cimbrique, & dont il avance sans aucune preuve, que les Français Saliens se servirent les premiers (1). On a déjà dit que Poldus avait assez mal-à-propos confondu ces Peuples avec les Salassiens du Marquisat de Saluces (2). Nicolas Vignier, Pithou, Savaron, Audigier & l'Abbé de Vertot pensent que cette tribu portait le nom de Saliens, à cause de la légéreté de ses pieds (3). C'était au rapport de Varron, l'étimologie du nom de ces prêtres Saliens, spécialement attachés au culte de Mars, chez les Romains (4). Une conjecture aussi frivole ne mérite aucune considération. Les origines de la langue Teutone n'ont aucun rapport avec celles de la langue Latine. D'ailleurs, il n'est guères vraisemblable que les Français aient adopté eux-mêmes ce sobriquet pour le placer à la tête de

(1) Gorop. Becan. Francic. Lib. II.

(2) Pold. apud Isaac. Pontan. orig. Francic. Lib. II, cap. 8.

(3) Sauromata Clypeo, Salius pede, falce Gelonus. *Sidon. Apoll. Carm. Lib.* VII.

(4) Salii à saltando. *Varro. Lib.* IV, *de ling. Lat.*

leur Code. Un Anonyme soupçonne que les Saliens sont issus des Salingiens, que Ptolémée place à l'entrée de la Chersonnèse Cimbrique (1). Ce système, fondé sur l'analogie apparente qui se trouve entre les noms des deux peuples, n'a pour lui aucun Ecrivain accrédité. Paul Emile & Lazius attribuent l'origine du nom de Saliens, à la Sale qui se jette dans l'Elbe; Rhenanus, Aventin & Leibnitz, à la riviere du même nom, qui se décharge dans le Mein; Papyre Masson à la Seille, qui va se perdre dans la Moselle à Metz, & Cluvier & Isaac Pontanus, à l'Issel. Mais toutes ces opinions sont souverainement absurdes. Les anciens Géographes ne placent les Saliens sur aucune de ces rivieres. Supposé même qu'ils y eussent été établis, il serait beaucoup plus raisonnable de croire qu'au lieu d'avoir reçu leur nom de quelqu'une de ces rivieres, ces Peuples l'auraient donné à celles dont ils eussent été voisins. M. le Marquis de S. Aubin prétend que cette peuplade a apporté le nom de Saliens de la Pannonie, où Ptolémée marque la ville de Salis dans le lieu même où cet Ecrivain Français soutient que nos peres ont demeuré; mais nous avons vu dans le premier article de

(1) Cellar. Geogr. Antiq. Liv. II, cap. 2, sect. 5, N.° 59.

cet Ouvrage, quel cas on devait faire de cette origine Pannonicne attribuée aux Français.

Quelques Auteurs, fondés fur les noms des loix Saliques & Ripuaires, prétendent que les Français étaient originairement divifés en deux feules tribus, les Saliens & les Ripuaires. Cette conjecture paraît répugner à ce que nous apprennent les anciens Auteurs, touchant l'état des Français fur les rives droites du Rhin. Aucun d'eux ne parle de cette tribu des Ripuaires, avant les premieres invafions de nos peres dans la Gaule. Ni Céfar, ni Strabon, ni Tacite, ni Ptolémée, ni aucun autre ancien Ecrivain, ne fait mention de cette peuplade, parmi les autres Nations Germaniques. On la voit paraître pour la premiere fois dans le dénombrement que fait Jornandès des peuples qui fuivirent Aëtius, dans fon expédition contre Attila. (1). M. Eccard penfe que cette Nation fut compofée en partie de Français, & en partie de Soldats Romains qui avaient leurs quartiers entre le bas Rhin & la baffe Meufe(2). Ces derniers, felon lui, preffés d'un côté par les Francs-Saliens, qui s'étaient rendus

(1) En 451.

(2) Eccard. comment. in leg. Ripuar. Dubos. Hift Crit. de l'Etabl. de la Monarch. Franc. dans les Gaules, tom. I, pag. 403.

maîtres du Rhin, au-dessus de Cologne, & d'un autre par les Peuples qui s'étaient emparés de la premiere Germanique, consentirent à s'incorporer avec quelques essains de Français. Il ne faut que jetter les yeux sur la loi des Ripuaires, pour se convaincre que cette association est aussi chimérique, que l'état des peuples Armoriques qu'a imaginé l'Abbé Dubos. Loin que les Romains aient contribué à former ce Code, on y voit par-tout une partialité outrée de la part des barbares contre ces anciens Maîtres du Monde. L'étimologie du nom de ces Ripuaires n'est pas moins incertaine, que celle du nom de Saliens. Quelques-uns conjecturent qu'il tire son origine de l'Evêché de Ripen dans le Sud-Jutland; reste à savoir si aucune tribu Française habita jamais cette partie de la Germanie; ce qui ne nous paraît pas croyable. Il semble, comme on l'a dit, que les Ripuaires ne formaient pas anciennement une peuplade particuliere dans la confédération Française; ils étaient une portion de la tribu des Saliens. Contraints par la force à abandonner leur ancienne demeure, ils allerent se fixer entre le Rhin & la basse Meuse, tout au plus tard vers le milieu du Ve siecle. Nous sommes assez enclins à croire qu'ils emprunterent de ce nouveau séjour le nom qu'ils porterent depuis. Il faut pourtant avouer que cette opinion, adop-

tée par le plus grand nombre de nos Ecrivains, n'eſt pas ſans difficulté ; car il reſtera toujours à prouver que les Ripuaires ont été aſſez dociles, pour recevoir un nom qui leur avait été donné par des Etrangers, & dans une langue qui n'avait aucun rapport avec la leur.





ARTICLE V.

Hiſtoire des Français, depuis le moment où ils ont commencé à être connus, juſqu'à Clovis, d'après les Auteurs de l'Hiſtoire Univerſelle (1).

ON ignore le tems précis auquel les Français ſont venus s'établir ſur les bords du Rhin. Leur nom ne ſe trouve dans aucun Ecrivain antérieur au regne d'Aurélien (2). Ce ne fut que ſous l'Empire de Valérien, que les différentes tribus Germaniques qui compoſaient cette Nation, commencerent à ſe rendre redoutables ſous le nom de Francs (3). Ils ſe repandirent alors dans la premiere & la ſeconde Germanique, & porterent par-tout le fer & la flamme. Aurélien, qui fut depuis Empereur, commandait, en qualité de Tribun, la VIe Légion, qui avait ſes quartiers à Mayence. Cet Officier ſurprit un détachement de ces barbares, leur tua ſept cents hommes, & en fit

(1) Tom. XIII, pag. 627—649 de la traduction Françaiſe. Amſterdam 1752, *in*-4.°

(2) Longuer, introd. à l'Hiſt. de Fr. tom. II, pag. 98.

(3) Oroſ. Lib. III, cap. 14.

trois cents prisonniers. Les Ecrivains ne sont pas d'accord sur l'année où l'on doit placer cet événement. Adrien de Valois le rapporte à l'an 245 (1); mais Bucherius & le P. le Cointe le reculent de dix-neuf ans (2). Voburgus, au contraire, en fixe l'époque à l'an 243. Cette derniere opinion nous paraît d'autant plus vraisemblable, que l'Empereur se préparait alors à la guerre de Perse, & que Gordien marcha en effet contre ces Orientaux en 242 (4). Ce fut à cette occasion que le Soldat Romain fit cette chanson, rapportée par Vopiscus.

Mille Sarmates, mille Francs,
Ont signalé notre victoire;
Mais c'est trop peu pour notre gloire;
Nous cherchons, fameux Conquérans,
Des milliers de Persans (5).

---

(1) Valef. rer. Franc. Lib. I, pag. 2.

(2) Buch. Belg. Lib. VI. Coint. Annal. Ecclef. Lib. I, pag. 14.

(3) Hist. Roman. Germ. pag. 474.

(4) C'était aussi le sentiment du P. Bouquet. *Cum hæc cantilena*, dit-il, *in quâ Franci memorantur, in procinctu belli Persici composita sit, cumque* Gordiano jam iterum & Pompeiano coss. bellum Persicum natum sit, *id est, anno Christi* 241, *ut testatur Capitolinus in Gordiano tertio, consequens est jam tunc temporis auditam fuisse appellationem.* Franci. Rec. des Hist. de la Fr. tom. I, pag. 540.

(5) Vopisc. in Aurel. Differt. sur l'orig. des Francs, par un Anon. pag. 1 & 2.

An. 2:6. Quelque tems après, & sous le même Valérien, ils tenterent une nouvelle irruption dans la Gaule. Les Belges effrayés, crierent au secours. Gallien, qui n'était encore que César, marcha vers le Rhin, & repoussa les barbares au passage de ce fleuve. Cette victoire valut à Gallien le surnom de Germanique, comme on le voit par une médaille, frappée vers la fin de l'année 246 (1). Mais l'indolence de ce Prince, devenu Empereur, invita les barbares à renouveller leurs courses. Les troubles qui agitaient alors l'Empire, ouvraient une libre carriere à

An. 264. leurs brigandages. Ils se saisirent de tous les vaisseaux qu'ils purent trouver, s'embarquerent sur l'Océan, & pénétrerent, les uns dans l'Espagne, qu'ils ravagerent pendant douze ans, & les autres dans l'Afrique, où ils mirent tout à feu & à sang (2). Ils entrerent aussi à main armée dans les Gaules. Après en avoir désolé les plus fertiles contrées, ils firent une irruption en Italie. S. Jérome (3) & Paul Orose (4) ajoutent qu'ils s'avancerent jusqu'à Ravenne, & qu'ils laisserent sur toute la route, des marques de

(1) Zos. Lib. I, Zonar. vit. Gallieni.

(2) Euseb. Hist. temp. Lib. I, Prosp. Lib. VII. Velly, Hist. de Fr. tom. I, pag. 19.

(3) Hieron. Chron.

(4) Paul. Oros. Lib. VII, cap. 22.

leur fureur. Zosime rapporte que cette invasion obligea Gallien à marcher contre eux (1). Mais il ne nous apprend pas si ce Prince les mit en fuite, ou s'ils se retirerent de leur propre mouvement.

Les Auteurs que nous suivons, assurent qu'en l'année 265, Posthumus, qui s'était révolté dans les Gaules, & avait usurpé le titre d'Empereur, remporta de grands avantages sur les Francs, les chassa au-delà du Rhin, & construisit même quelques forteresses dans leur pays (2). Les médailles que l'on frappa, à l'occasion de ces exploits, & sur lesquelles le Tyran porte les titres de *Restaurateur des Gaules* & de *Défenseur de l'Empire*, parlent en effet souvent des victoires remportées sur les Français. Mais, comme les anciens Historiens n'en disent rien, il est assez croyable que l'on a confondu les Francs avec les Germains & les Allemands, que l'Usurpateur battit souvent pendant son séjour dans la Gaule (3). Quoi qu'il en soit, il est certain que les Français passerent le Rhin en 273, & firent une irruption sur les terres de l'Empire. Mais ils furent bientôt re- An. 265. An. 273.

---

(1) Zos. Lib. I.

(2) Hist. Univ. tom. XIII, pag. 628. Hist. d'Alsace, par le P. la Guille, Liv. 2, tom. I, pag. 17.

(3) Aurel. Victor Cæsar. cap. 33.

poussés par Aurélien. Ce Prince fit sur eux un grand nombre de captifs, qui accompagnerent son triomphe, lorsqu'il fit son entrée solemnelle à Rome.

Le long interregne qui suivit la mort de cet Empereur, réveilla l'avidité des Francs (1). Ils passerent le Rhin, suivis de plusieurs autres Peuples de la Germanie, & se jetterent sur les Gaules, où ils prirent soixante-dix villes.
An. 277. Probus marcha contre eux à la tête d'une puissante armée, les battit en plusieurs rencontres, leur enleva toutes leurs conquêtes, & les poursuivit jusques dans leurs marais (2). Il écrivit lui-même au Sénat, qu'il avait tué jusqu'à quatre cents mille barbares. Tous les jours on lui apportait des têtes des ennemis, qu'il payait chacune une piece d'or. Les Forts qu'il construisit dans leur pays, redoublerent leurs allarmes. Cette opiniâtreté de l'Empereur à les resserrer, les intimida tellement, que neuf de leurs Rois vinrent en personne demander la paix, & s'engagerent à fournir annuellement aux Romains, une certaine quantité de bled & d'autres vivres, avec des secours d'hommes (3).

(1) Valesf. rer. Franc. Lib. I, pag. 7. Velly, Hist. de France, tom. I, pag. 19.

(2) Velly, la même.

(3) Vopisc. in Probo. Hist. d'Alsace, par le P. la Guille. Liv. II, tom. I, pag. 17.

Les

Les prisonniers que Probus fit en cette expédition, furent distribués sur les terres de l'Empire. Les uns, au rapport de Zosime, furent placés dans les Gaules, & les autres, dans le Royaume du Pont. Ce Prince croyait, dit l'Abbé Velly, qu'ainsi expatriés, ils cesseraient de remuer & de troubler l'Empire. Il se trompa. Ceux d'Asie commirent par-tout les plus grands ravages. On les vit alors courir les mers, montés sur une flotte formidable, saccager les côtes de l'Asie & de la Grèce, aborder en Sicile, piller Syracuse, débarquer en Afrique, ravager l'Espagne, & revenir chargés de butin dans leur Patrie (1). An. 280.

Dans le même tems, Proculus ayant pris le titre d'Empereur, à Cologne, les Français épouserent d'abord ses intérêts, & promirent de l'aider de toutes leurs forces. Cette conduite leur paraissait fondée sur un motif d'autant plus plausible, que l'usurpateur était de leur Nation. Mais bientôt, craignant d'attirer sur eux toute la puissance de Rome, ils abandonnerent le parti du Tyran, & le livrerent à l'Empereur (2). Une trahison si avantageuse à l'Empire, opéra leur réconciliation avec Probus. Ils demeurerent tranquilles, jusqu'à la qua-

(1) Eumen. Panegyr. Constantii.
(2) Vopisc. in Proculo. Vales. rer. Franc. Lib. I, p. 9.

trieme année du regne de Dioclétien. Ils se joignirent alors à quelques Pirates Saxons, avec lesquels ils pillerent les côtes de la Gaule, emmenerent avec eux une quantité immense de butin, & firent un nombre prodigieux de prisonniers. Mais Carause, ayant équippé une
An. 287. flotte à Boulogne, par ordre de l'Empereur, remporta sur eux plusieurs avantages, & les obligea de regagner leur pays. C'est vraisemblablement à cause de ces victoires de Carause, que Mamertin l'appelle le vainqueur des Francs, dans son Panégyrique de Maximien (1).

C'était ce même Maximien qui avait fait expédier à Carause, la commission de donner la chasse aux Francs & aux Saxons. Placé sur les bords du Rhin, par Dioclétien son collégue, pour réprimer les brigands de la Germanie, il était de sa gloire, autant que de son intérêt, que l'Empire n'eût rien à craindre de ce côté-là. Les pertes que l'activité de Carause avait fait éprouver aux Français, ne suffisaient pas pour calmer la colere de cet Empereur vindicatif & sanguinaire. Il voulut aller lui-
An. 298. même les châtier. Il passe en Germanie, à la tête d'une bonne armée, fond sur les terres des barbares, & y met tout à feu & à sang.

(1) Eutrop. Lib. IX.

Ces cruautés inspirerent un tel effroi aux Français, qu'Atec & Genobaude, deux de leurs Rois, & les premiers dont l'Histoire nous ait conservé les noms, vinrent se rendre à lui. La paix fut faite entre les deux Nations. Si l'on en croit Claude Mamertin, Génobaude, qui avait été chassé du trône, fut rétabli par Maximien. Il paraît par une ancienne inscription, rapportée par Adrien de Valois, que Dioclétien & son collégue Maximien, prirent, vraisemblablement, à l'occasion de cette expédition, les surnoms de *Francique*, d'*Allemanique* & de *Germanique* (1). An. 289.

Maximien connaissait parfaitement l'humeur guerriere des Français. Cette Nation indocile ne déposait les armes, que lorsqu'elle y était contrainte par la force. Dans le dessein de l'affaiblir pour mieux la dompter, ce Prince en transporta plusieurs Colonies dans les cantons incultes des cités de Trèves & du Hainault, An. 291. où elles demeurerent près de cent ans. Cette précaution ne l'empêcha pas de repasser le Rhin & de ravager les Gaules, aussi-tôt qu'elle en trouva l'occasion. Plusieurs détachements se rendirent maîtres du pays des Bataves, & de quelques autres contrées en deçà du Rhin.

(1) Mamert. Panegyr. X. Vales. rer. Franc. Lib. I, pag. 11, 12.

An. 293. En 293, Constance Chlore, indigné de ce que l'on ravageait impunément les Provinces échues en son partage, vint fondre précipitamment sur ces barbares, & les battit à plate-couture (1). Cet échec déconcerta leur audace. Ils consentirent à cultiver quelques terres des Gaules, que le Prince leur distribua. Constance
An. 297. Chlore fit encore plus; il tira, trois ans après, un grand nombre de Français de leur pays originaire, pour les placer sur les terres des cités d'Amiens, de Beauvais, de Troyes & de Langres. Un Panégyriste assure qu'ils furent alors assujettis aux tributs & à toutes les corvées que les Empereurs exigeaient de leurs sujets, & qu'on les priva de leurs armes (2).

Constance Chlore étant passé dans la Grande Bretagne, les Français profiterent de son absence, pour violer les traités qu'ils avaient faits avec lui, avant son départ. Ils passerent le Rhin & commirent les plus grands excès sur les terres
An. 306. de l'Empire (3). Constantin, après la mort de son pere, remporta sur eux une victoire complette, & fit prisonniers deux de leurs Rois, Ascaric & Ragaise. Ces Princes, qui, sous un Vainqueur moins inhumain, euss-

(1) Ex Panegyr. incerti auctor. cap. IV.
(2) Eumen. Panegyr. Constantini, cap. V.
(3) Eumen Panegyr. cap. X. Nazar. Ppnegyr. cap. XVI & XVII. Panegyr. auct. incert. cap. IV & XXIII.

ſent été traités, après la victoire, d'une maniere digne de leur naiſſance, furent expoſés aux outrages du peuple dans l'amphithéâtre, & dévorés par les bêtes. Ayant forcé les Français à repaſſer le fleuve, Conſtantin le paſſa lui-même inopinément, fondit ſur leur pays, & les ſuprit avant qu'ils euſſent eu le tems de prendre la fuite dans leurs forêts (1). On en maſſacra un grand nombre. Leurs troupeaux devinrent la proie du vainqueur; tous les villages furent incendiés. L'Empereur ſignala encore ici ſon caractere ſanguinaire. Les priſonniers qui avaient atteint l'âge de puberté furent tous livrés aux bêtes à Trèves, dans les jeux que ce Prince fit célébrer après la victoire. Le courage de ces braves gens effraya leurs vainqueurs, qui s'amuſaient de leurs ſupplices. On les vit courir au-devant de la mort, & conſerver encore un air intrépide entre les dents des bêtes farouches qui les déchiraient ſans leur arracher un ſoupir.

Un traitement ſi rigoureux, loin de porter les Français à la paix, enflamma leur colere & les excita à la vengeance (2). On voit qu'ils avaient encore les armes à la main, trois ans après cet An. 309.

(1) Ex Panegyr. auctor. incerti. cap. IV. Eumen. Panegyr. Conſtantini, cap. X. Nazar. Panegyr. Conſtantini, cap. XVI.

(2) Hiſt. du bas Emp. Liv. I, chap. 29. Velly, Hiſt. de Fr. tom. I, pag. 20.

événement (1). Ce fut même à la faveur de la guerre qu'ils continuerent de faire à l'Empire, que Maximien Hercule se souleva contre Constantin, son gendre. L'un des principaux motifs du mécontentement des Français & des autres peuples barbares qui demeuraient au-delà du Rhin, était le pont que l'Empereur faisait construire à Cologne (2). Les uns tremblaient & demandaient la paix, & les autres s'effarouchaient & couraient aux armes. Constantin qui était alors à Trèves, rassemble ses troupes, marche à grandes journées vers les ennemis & les poursuit dans leur retraite. Il était déjà prêt à combattre, lorsqu'il apprit que le
An. 309. vieux Maximien avait repris la pourpre, & s'occupait à débaucher les troupes des Gaules. Cette nouvelle obligea Constantin à retourner sur ses pas, & à prendre le chemin de Marseille, où il força son beau-pere à abdiquer de nouveau son ancienne dignité. (3).

(1) Lactant. de mort. persecut. cap. 29. Eumen. Panegyr. Constantini, cap. 29.

(2) Eumen. Panegyr. Constant. cap. 21. Hist. du bas Emp. Liv. I, chap. 49.

(3) Il est vraisemblable que l'infortuné Dioclétien fut tué alors, dans cette ville. Aurélius Victor, Eutrope & Paul Orose, le disent expressément. La maniere avec laquelle M. le Beau raconte sa mort, a tout l'air d'un Roman, imaginé par quelques Auteurs Chrétiens, pour

La révolte de Maximien avait empêché Conſtantin de livrer bataille aux Français. Cette circonſtance leur inſpira un nouveau courage. Toutes les tribus qui compoſaient cette Nation belliqueuſe, ſe réunirent dans le deſſein de ravager la Gaule. Pour mieux s'aſſurer le ſuccès de cette entrepriſe, ils ſéparerent leurs forces en différents détachements, & réſolurent d'attaquer ces Provinces par pluſieurs côtés à la fois. Cette conduite était fort ſage. Les rives du Rhin n'étaient pas aſſez bien gardées, pour que les Romains puſſent faire face à ce débordement. Conſtantin ſentit bientôt quel danger il allait courir. Un ſtratagême le tira d'embarras. Inſtruit de la marche des ennemis, il va droit à eux, & feignant d'être envoyé par l'Empereur, il leur fait des propoſitions de paix. Mais pour les porter à ne pas les reçevoir, & leur donner plus de confiance en leurs propres forces, il les aſſura que l'Empereur n'était pas à l'Armée. Cette nouvelle engagea les Francs à changer la forme de leur attaque. Sûrs de battre des troupes deſtituées de Chef, ils ne penſerent plus qu'à fondre en corps ſur elles. C'était préciſément ce que demandait Conſtantin. Il ne man- An. 313.

rendre la mémoire de ce Prince plus odieuſe. Voyez *Aurel. Vict. de vit. & morib. Imper. cap.* 40, 313. *Eutrop. Lib.* X. *Oroſ. Lib.* VII, *cap.* 27. *Hiſt. du bas Emp. Liv.* I, *cap.* 49.

qua pas de profiter de cette erreur. De retour à son Armée, il reçoit leur attaque avec toute la valeur dont il était capable. Dès le premier choc, les ennemis furent rompus & contraints de se retirer avec précipitation dans leur pays(1).

La célérité avec laquelle Constantin s'était mis en devoir de punir les incursions des Francs, avait obligé ces barbares à demeurer en paix. Trois ans se passerent, sans qu'on entendît parler d'eux. Mais en 313, ennuyés de mener une vie tranquille, ils s'approcherent du Rhin, avec l'élite de leur jeunesse, dans l'intention de se jetter dans les Gaules. A cette nouvelle, Constantin, qui avait toujours les yeux fixés sur la Germanie, marche à leur rencontre & les empêche de tenter le passage. Cependant, son dessein étant de les attirer en deça du fleuve, pour les combattre avec plus davantage, il fit courir le bruit que les Allemands faisaient encore de plus grands efforts du côté de la Germanie supérieure; & il se mit en marche comme pour aller les repousser. Il laissa en même-tems de bonnes troupes, commandées par des Officiers intelligents & expérimentés, avec ordre de se mettre en embuscade, & de charger les Français, dès qu'ils auraient passé le fleuve. Cet ordre fut exécuté avec le plus grand succès.

(1) Nazar. Panegyr. Constantini, cap. XVIII. Euseb. vit. Constant. Lib. I, cap. 25.

Les Francs, pris au dépourvu, furent battus à plate couture. Le peu de bagage qu'ils avaient à leur suite, fut enlevé. L'Empereur les força de repasser précipitamment le Rhin, & ayant marché à leur poursuite, il fit un si horrible dégât sur leurs terres, que la Nation semblait toucher à sa fin. Après cette glorieuse expédition, il revint en triomphe à Trèves, où il entendit prononcer un Panégyrique, que lui fit un Orateur, à l'occasion de cette victoire. Constantin, dont le caractere n'avait pu être adouci par la profession du Christianisme, souilla encore ici ses lauriers par un spectacle digne des Cannibales. Une foule de prisonniers furent exposés aux bêtes. Mais, en cette occasion, comme dans la premiere, tous ces malheureux montrerent un courage & une intrépidité qui faisaient frémir leurs vainqueurs (1). Ce fut peut-être au sujet de cette nouvelle victoire, que l'Empereur institua les jeux solemnels, appellés *ludi Francici*, qui furent célébrés annuellement, depuis le 14 de Juillet, jusqu'au vingt du même mois (2).

---

(1) Incert. Panegyr. cap. 21, & seq. Zos. Lib. II. Vorb. tom. II, pag. 154. Hist. du bas Emp. Liv. II, chap. 36.

(2) Eutrop.

An. 320. Il ne fallait rien moins qu'un tel échec, pour obliger une Nation aussi guerriere que les Français à demeurer en repos. Il paraît que sept années se passerent, sans qu'ils osassent lever la tête.

Enfin en 320, oubliant leurs malheurs & la cruauté avec laquelle ils avaient été traités, ils se joignirent aux Allemands, & vinrent insulter les frontieres de la Gaule. Constantin, qui était alors en Illyrie, ne jugea pas à propos de marcher en personne contre ces brigands. Cette commission fut donnée à Crispus, fils de l'Empereur & de Minervine. Une bataille que donna ce Prince, au commencement de l'hiver, fut aussi funeste aux Français que les précédentes. Crispus, jeune, spirituel & plein de valeur, témoigna en cette occasion beaucoup de prudence, de bravoure & de capacité. Les Français, de leur côté, portant la rage & le désespoir dans le cœur, persuadés d'ailleurs qu'il n'y avait rien à espérer d'un Prince tel que Constantin, s'ils venaient à être vaincus, se battirent avec le plus grand acharnement. Mais tous leurs efforts ne servirent qu'à rehausser l'éclat de la gloire dont le jeune Prince se couvrait par leur défaite. Toutes leurs troupes furent dissipées; & Crispus, qui s'empressa, après la bataille, de rendre hommage de sa victoire à son pere, re-

çut un second Consulat pour récompense d'une si heureuse expédition (1).

Tant de pertes, tant d'affronts, tant de défaites, firent enfin connaître aux Français la supériorité marquée que les armes de Constantin avaient sur les leurs. Ils se retirerent sérieusement au-delà du Rhin, pour ne plus revenir dans les Gaules, pendant tout le regne de ce Prince. Mais les désordres scandaleux qui survinrent dans sa famille après sa mort, l'indolence, l'égoïsme & l'indifférence du bien public, que la superstition fit naître alors dans le cœur de la plûpart des membres de l'Empire, tout cela invita les barbares à franchir les barrieres qui les retenaient dans leurs foyers. Les An. 341.
Francs, sur-tout, pensant qu'il était tems de se venger des Romains, passerent le Rhin & inonderent la Gaule. Cette invasion n'était pas difficile, depuis que Constantin avait dégarni les frontieres de cette Province que Dioclétien avait sagement fortifiées par des Châteaux placés de distance en distance (2). Constant essaya ses forces contre ces pillards. Il leur livra plusieurs combats, dont les succès furent balancés. Une année se passa, sans qu'on pût savoir de quel côté s'était rangé la victoire. Enfin,

(1) Nazar. Panegyr. cap. 17.
(2) Zos. Lib. II, Hist. du bas Emp. Liv. V, chap. 12.

après de longues négociations, l'argent fit ce que la force n'avait pu obtenir (1). Les barbares ayant consenti à recevoir des Rois que leur designa l'Empereur, ils repasserent le Rhin, & se livrerent, pendant quelque tems aux travaux paisibles du labourage (2).

Ces Rois qui, par reconnaissance, devaient être dévoués à l'Empereur, retinrent le plus qu'ils purent, les Français dans le devoir. Il était de leur intérêt que la foi des Traités ne
An. 351. fût pas violée. Mais les troubles survenus dans l'Empire, à l'occasion de la révolte de Magnence, les engagerent à renouveller leurs incursions. On les vit reparaître dans la Gaule, & s'y répandre comme un torrent. L'occasion ne pouvait pas être plus favorable. Cette belle Province, que Magnence avait confiée au faible Décence, son frere, était ouverte de toutes parts. Loin de s'opposer aux incursions des barbares, l'Empereur Constance, si l'on en croit Libanius & Zosime (3), avait attiré lui-même ce fléau dans les Gaules. Sacrifiant une si précieuse portion de son Empire, il avait engagé les barbares par de grandes sommes d'ar-

(1) Idat. Descript. Consul.

(2) Liban. Basilic. Hieron. Chron. Socrat. Lib. II, cap. 13. Hist. du bas Emp. Liv. VI, chap. 33.

(3) Liban. Orat. 12. Zosim. Lib. II.

gent, à passer le Rhin, & avait abandonné par des lettres expresses la propriété des conquêtes qu'ils y pourraient faire (1). Les Saxons & les Allemands se joignirent aux Français & commirent par-tout les plus furieux ravages (2). Le César Décence ayant voulu s'opposer à ces incursions, fut taillé en pieces par Chnodomaire, Roi des Allemands, & contraint de demeurer sur la défensive. Un grand nombre de ces barbares prirent enfin le parti de s'accommoder avec Magnence. Ils le suivirent dans la guerre qu'il alla faire en Italie. Le sort qu'ils éprouverent dans ce voyage, ne fut pas moins funeste que celui qui accabla le tyran. La plûpart périrent à la bataille de Murse (3).

Les Gaules étaient cependant toujours exposées aux massacres, aux rapines & aux incendies. Constance, dans le dessein de remédier à tant de maux qu'il avait lui-même occasionnés, y envoya Sylvain, Français d'origine, avec ordre de mettre tout en œuvre pour dissiper les pillards. Déjà ce grand homme chassait devant lui les barbares, & était prêt à nettoyer la Gaule, lorsqu'il apprit que le fourbe An. 355.

(1) Hist. du bas Emp. Liv. VII, chap. 30.

(2) Julian. orat. I, in Constantin. Imperat.

(3) Oros. Lib. VII, cap. 29. Hist. du bas Emp. Liv. VII, chap. 36.

Arbétion, jaloux du mérite de ſon Rival, s'efforçait de le perdre à la Cour de Conſtance. Lampade, Préfet du Prétoire d'Italie, & un certain Dyname, Bas-Officier de la maiſon du Prince, s'étaient joints à Arbétion. Ces trois perfides étaient parvenus à force d'impoſtures & de ſoupleſſes, à faire déclarer Sylvain coupable de haute trahiſon. Un procédé ſi révoltant, contre lequel le généreux Malarich (1) avait hautement réclamé, précipita Sylvain dans le crime dont il était fauſſement accuſé. Oubliant la commiſſion qu'il avait reçue de Conſtance, contre les barbares, il prend la pourpre & ſe fait proclamer Empereur. Si cet acte de hardieſſe lui eût réuſſi, les Français dont il était l'ennemi juré, quoique leur compatriote, auraient vraiſemblablement été chaſſés des Gaules pour n'y plus revenir, pendant tout ſon regne. Son courage, ſon habileté dans l'art de faire la guerre, la crainte que les Francs avaient de ſa capacité, tout porte à croire qu'il les eût chaſſés promptement au-delà du Rhin. Mais ce brave homme ayant été maſſacré par la trahiſon d'Urſicin, peu de tems après ſa proclamation, les Gaules

(1) Malarich était un Officier Français, qui rempliſſait auprès de Conſtance, l'emploi de Commandant de la Garde Etrangere.

retomberent daus l'état de misere & d'anarchie, où il les avait trouvées (1).

La revolte de Sylvain coûta cher à ses amis. L'indolent Constance, dont les soupçons jettaient l'allarme & l'effroi par-tout où ils se portaient, fit mourir un grand nombre d'Officiers des plus distingués de la Cour, sous prétexte de leur liaison avec ce Général de l'Infanterie. Lutto, Mandio, & plusieurs autres Seigneurs Français, qui servaient alors dans le Palais, furent sacrifiés à la sombre mélancolie du Prince. Un procédé si sanguinaire irrrita les tribus Françaises. La plûpart de ces Officiers étaient leurs amis. Ils n'avaient même pris des emplois chez les Romains, que du consentement de leur Nation. Les ravages recommencerent dans les Gaules. Cologne, Strasbourg, & quarante-cinq autres villes importantes sont prises & détruites. Tout est en combustion sur les bords du Rhin. Les habitans de cette région souffrent par-tout les malheurs d'une guerre cruelle. Les uns sont inhumainement massacrés dans leurs foyers, & les autres sont transportés en esclavage dans la Germanie (2). Ce débordement s'étendit jusqu'à Autun. Cette ville fut assiégée. Mais les vétérans qui y avaient leurs quar-

(1) Amm. Marcell. Lib. XV, cap. 5.
(2) Zosim. Lib. III.

tiers, repoufferent les Alliés avec tant de vigueur, que ceux-ci furent obligés d'abandonner le fiege. Les barbares, déſeſpérés de cette réſiſtance, pillerent le plat pays, & détruiſirent tout ce qu'ils ne purent emporter.

An. 356. Cependant Julien, qui venait d'être envoyé dans les Gaules, pour y rétablir l'autorité de l'Empereur, faiſait déjà ſentir aux Peuples de la Germanie ce qu'ils avaient à craindre de ſa prudence & de ſon activité. Après avoir diſſipé quelques pelotons de ces brigands, il marche vers le Rhin, reprend Cologne, dix mois après qu'elle eut été pillée par les Français, & ſe replie ſur Straſbourg qu'il enleve pareillement aux ennemis. L'un des Rois barbares, effrayé de la rapidité des ſuccès du jeune Prince, vint lui faire des excuſes, & demander la paix; mais il n'obtint qu'une trève pour fort peu de tems (1).

Les Allemands, accoutumés à mépriſer les troupes Romaines, frémiſſoient de la derniere campagne, & ne reſpiraient que vengeance.

An. 357. Sept Rois de cette Nation réunirent leurs forces, & s'approcherent des bords du Rhin, du côté de Straſbourg. Julien, inſtruit de leur

(1) Amm. Marcell. Lib. XVI, cap. 3. Julian. ad Athan. *Id.* epiſt. ad Sen. Pop. que Athen. Liban. orat. X, Hiſt. du bas Emp. Liv. IX, chap. 20.

marche,

marche, va au-devant d'eux, & leur livre, dans la plaine de Straſbourg, l'une des plus ſanglantes batailles dont l'Hiſtoire du bas Empire faſſe mention. Toute la perte fut du côté des Barbares. Ceux-ci, humiliés enfin par un ſi terrible échec, vont ſe jetter aux pieds du Céſar, & obtiennent la paix aux conditions de ſe retirer dans leur pays, de fournir des vivres à l'armée Romaine, & de reſpecter à l'avenir la religion du ferment (1).

Cette campagne, infiniment glorieuſe à Julien, fut couronnée d'un autre avantage remporté ſur les Français. Le Général Sévere, revenant à Reims par Cologne & par Juliers, rencontra un parti de ſix cents, d'autres diſent de mille, de cette Nation, qui ravageaient tous les cantons qu'ils trouvaient dégarnis de troupes. Ces brigands ſe livraient au pillage avec d'autant plus de ſécurité, qu'ils croyaient n'avoir rien à craindre de la part du Céſar, dont les forces étaient occupées par les Allemands. Surpris de voir l'armée Romaine à leurs trouſſes, ils ſe renfermerent dans deux Forts abandonnés, ſitués ſur la Meuſe, où ils réſolurent de ſe bien défendre. Julien, perſuadé

(1) Amm. Marcell. Lib. XVI, cap. 12. Aurel. Victor. de vitâ imper. cap. 42. Eutrop. Lib. X. Paul. Oroſ. Lib. VII, cap. 29. Hieronym. Chron. Ann. I. Olymp. CCLXXIV.

qu'il était important pour l'honneur de ses armes, de ne pas permettre à ces barbares d'avoir des repaires ainsi fortifiés sur les terres de l'Empire, se joint à Sevère, & forme le siege des deux châteaux. L'attaque & la défense furent également vives & opiniâtres. Le siege dura cinquante-quatre jours, pendant les mois de Décembre & de Janvier. La Meuse était alors couverte de glaçons; &, comme Julien craignait que cette riviere, venant à se prendre tout-à-fait, n'offrît un pont aux Barbares, pour s'échapper à la faveur de la nuit, il faisait courir sur le fleuve, depuis le soleil couchant jusqu'au jour, des barques légeres chargées de soldats, pour rompre les glaces & prévenir les sorties. Enfin, les assiégés, abbatus par la disette, par les veilles & par le désespoir, furent contraints de se rendre. On les mit aux fers, spectacle nouveau pour les Romains, qui avaient souvent appris à leur dépens, que les Français se faisaient une loi de vaincre ou de périr. Julien connaissait leur mérite, & tout le prix de l'avantage qu'il venait de remporter sur eux. Il les envoya, comme un rare présent, à l'Empereur, qui les incorpora dans ses troupes. C'étaient des hommes d'une taille énorme, & qui paraissaient, dit Libanius, comme des tours au milieu des bataillons Romains. Une armée nombreuse de

Français, qui accourait à leur secours, ayant appris que les Forts s'étaient rendus, rebroussa chemin, sans oser rien entreprendre (1).

Cet événement apprit aux Français qu'il était de leur intérêt de vivre en bonne intelligence avec Julien. Le Cesar marchant vers la Toxandrie, rencontra à Tongres les Députés des Saliens qui l'alloient trouver à Paris où ils le croyaient encore. Ils étaient chargés de lui offrir la paix, à condition qu'il leur abandonnerait la possession tranquille du Pays où ils s'étaient établis. Le Prince, pour inspirer plus de terreur à ces Peuples, voulait traiter avec eux sur leurs propres Terres. Il fit naître différentes difficultés, & les renvoya avec des présents, pour prendre de plus amples instructions, en les assurant qu'ils le trouveraient à Tongres. Mais à peine l'eurent-ils quitté, qu'ayant détaché Sevère pour côtoyer les bords de la Meuse, il se met en marche pour les suivre. Alors les Saliens, pris au dépourvu, & hors d'état de résister au torrent qui allait inonder leur pays, se rendent à discrétion. Julien, qui avait autant de douceur que de bravoure, ne profita de cette circonstance que pour obliger cette Nation à recevoir la paix. Elle fut traitée avec toute la clémence dont usait An. 358.

(1) Amm. Marcell. Lib. XVII, cap. 2. Liban. Orat. X. Hist. du bas Emp. liv. IX, chap. 10.

ce grand Prince envers les Peuples qui avaient recours aux prieres pour le désarmer (1). On apprend de Zosime, que Julien remit les Francs-Saliens en possession des Terres d'où ils avaient été chassés par les Saxons & les Quades. Ce bienfait les attacha tellement au César, qu'ils vinrent en foule servir sous ses drapeaux (2).

L'activité de Julien allarma les Chamaves, autre peuplade Française. Présumant qu'ils n'auraient aucun avantage à se mesurer avec Julien, dans une bataille rangée, ils se diviserent en différents pelotons, & coururent ainsi le pays. Comme les forêts les plus épaisses formaient leur retraite pendant la nuit, & que le jour ils battaient la campagne en plusieurs endroits à la fois, ils étaient hors de prise à des troupes régulieres. Ces brigandages inquiétaient fort Julien, lorsqu'un aventurier vint le tirer d'embarras. C'était un Franc nommé Charietton, d'une taille extraordinaire, & d'une intrépidité digne de la nation dont il sortait. Après s'être exercé à faire des courses avec ses compatriotes, sur les terres de l'Empire, il avait pris le parti de se retirer à Trèves, soit par remords pour un

(1) Julian. ad Athan. Liban. Orat. X. Amm. Marcell. Lib. XVII, cap. 8. Zos. Lib. III. Hist. du bas Emp. Liv. X, chap. 15.

(2) Zos. Lib. III.

métier si avilissant, soit, comme il est plus vraisemblable, par quelque mécontentement qu'il pouvait avoir éprouvé de la part de ses camarades. Quel que fût la nature du sentiment qui l'agitait, il est certain qu'il tourna contre sa patrie les armes qu'il avait souvent employées avec succès contre les Romains. Mais, comme il n'était revêtu d'aucun commandement, & qu'il n'avait qu'à venger ses injures personnelles, il allait seul se cacher dans les lieux où il croyait pouvoir trouver quelques bandes de barbares, & égorgeait tous ceux qu'il pouvait rencontrer endormis ou ensevelis dans le vin. Il continua assez long-tems cette manœuvre sans être découvert. Enfin, plusieurs mécontents s'étant joints à lui, il avait formé une petite troupe avec laquelle il vint trouver Julien, pour lui offrir ses services. Le César accepta volontiers ses offres; &, pour donner plus de force à ce détachement, il y joignit quelques Saliens affidés, qui étaient exercés à cette espece de guerre. Ces coureurs allaient de nuit surprendre les Chamaves; & pendant le jour, des corps de troupes postés sur tous les passages, en massacraient un grand nombre, & faisaient les autres prisonniers (1).

---

(1) Zos. Lib. III. Vales. ad Amm. Marcell. Lib. XVII, cap. 10. Hist. du bas Emp. Liv. X, chap. 16.

Ces incursions sourdes incommoderent beaucoup les barbares. Pressés de toutes parts, & sentant chaque jour multiplier leurs pertes, ils envoyerent demander la paix à Julien. Ce Prince, comptant peu sur la soumission d'un peuple aussi indocile, s'il ne prend toutes les précautions propres à la lui assurer, répond qu'il veut traiter avec le Roi lui-même. Ce Monarque, qui se nommait Nebiogaste, s'étant présenté devant lui, Julien demanda des ôtages, pour sûreté de la parole qu'il allait lui donner. Comme il répondait que les prisonniers faits par les Romains, pouvaient tenir lieu d'ôtages: *pour ceux-là*, dit le César, *je ne les tiens pas de vous, mais du droit de la guerre.* Les principaux des Chamaves le supplierent alors de choisir lui-même ceux qu'il desirait qu'on lui remît : *Je veux*, dit-il, *le fils de votre Roi.* A cette parole, les barbares pousserent des cris effroyables ; & le Roi leur ayant imposé silence, parla ainsi d'une voix entrecoupée de sanglots : « Plût » aux Dieux, César, qu'il vécût encore, ce » fils que vous demandez en ôtage ; je le tien- » drais plus heureux de vivre captif sous vos » loix, que de régner avec moi. Mais, hélas ! » victime de son courage, il est tombé sous vos » coups, sans doute parce que vous ne l'avez » pas connu. C'est en ce moment que je sens » tout le poids de mes maux. Je ne pleurais » qu'un fils unique ; & je vois que j'ai perdu

» avec lui l'espérance de la paix. Si vous en
» croyez mes larmes, je recevrai l'unique con-
» solation dont la mort de mon fils ne m'ait pas
» ôté le sentiment ; je verrai mes sujets hors du
» péril qui les menace. Mais si, Roi aussi mal-
» heureux que pere infortuné, je ne puis vous
» persuader, la perte de mon fils deviendra celle
» de ma nation ; & j'aurai la douleur de ne por-
» ter une couronne que pour ne pouvoir être
» seul misérable (1) ».

Julien n'était pas de caractère à tenir contre un discours si attendrissant. Les larmes qui coulerent de ses yeux apprirent bientôt aux Chamaves qu'il en avait été vivement touché. Ceux-ci plongés dans la douleur, gardaient un morne silence, lorsque le César fit tout-à-coup paraître le jeune Prince. Un spectacle si imprévu produisit la scene la plus touchante & la plus extraordinaire. Le fils de Nebiogaste eut la permission d'embrasser son pere & de l'entretenir. Comme les Chamaves croyaient l'avoir vu périr dans un combat, ils ne pouvaient se persuader que ce fut effectivement le fils de leur Roi ; chacun le considérait comme un fantôme qu'on lui mettait

(1) Amm. Marcell. Lib. XVII, cap. 8. Lib. XXVII, cap. 1. Zos. Lib. III. Eunap. Hist. Byzant. pag. 15. Petr. Patric. Hist. Byzant. pag. 28. Vales. rer. Francic. Lib. I. Hist. du bas Emp. Liv. X, chap. 17.

ſous les yeux, pour lui faire illuſion. Toute l'armée attentive au dénouement de cette piece attendriſſante, demeurait dans le plus profond ſilence, lorſque Julien élevant la voix, lui parla en ces termes : « Croyez-en vos yeux, dit-il, » c'eſt votre Prince lui-même. La guerre vous » l'avait fait perdre, Dieu & les Romains vous » l'ont rendu. Je le retiendrai, non comme » un ôtage que me donne votre ſoumiſſion, » mais comme un préſent que m'a fait la vic- » toire. Il trouvera auprès de moi tous les hon- » neurs qui conviennent à ſa naiſſance. Pour » vous, ſi vous êtes infideles au traité, vous en » porterez la peine, non pas dans la perſonne » de votre jeune Prince ; car, ſi je le pu- » niſſais d'un crime qui vous ſeroit perſonnel, » je reſſemblerais à ces bêtes féroces, qui, bleſ- » ſées par les Chaſſeurs, déchirent les voya- » geurs qu'elles rencontrent. Il vivra comme » une preuve de notre valeur & de notre hu- » manité. Mais, vous ſerez punis, d'abord, par » votre propre injuſtice ; & ce crime ne man- » que jamais à perdre les hommes, quoiqu'il » les flatte quelquefois en leur procurant un » ſuccès paſſager ; enſuite par moi & par les » Romains, dont vous ne pourrez, ni ſurmon- » ter les forces, ni déſarmer la colere ». Il eut à peine ceſſé de parler, que tous ces barbares ſe proſternerent à ſes pieds & le comblerent de louanges. Le ſeul ôtage qu'il exigea

pour sûreté du traité qu'il fit avec eux, fut la mere de Nébiogaste. Il incorpora dans ses troupes un corps de Saliens & de Chamaves, qui subsistait encore du tems de Théodose le jeune. La navigation du Rhin demeura libre, & Charietton fut récompensé par des emplois honorables. Il mourut huit ans après, revêtu de la dignité de Comte des deux Germanies (1).

Deux ans après cette expédition, les Attuariens, peuple franc qui habitait, dit-on, les bords de la Lippe, aux environs de Cléves & de Munster, se mirent à ravager les frontieres de la Gaule. Ces Peuples, remuants, inquiets & fort enclins au brigandage, regardaient comme impraticables aux armées Romaines, les chemins qui conduisaient à leur pays. Se croyant à l'abri des forces de l'Empire, ils vivaient dans la plus profonde sécurité, lorsqu'ils étaient de retour de leurs incursions. Julien leur rendit cette erreur funeste. Ayant passé le Rhin pour la quatrieme fois, il tomba opinément sur leurs terres, & mit tout à feu & à sang chez eux. Les uns furent massacrés, les autres faits prisonniers. Ceux qui purent échapper au carnage, demanderent la paix & l'obtinrent. Cette campagne, qui eut tout le succès que Julien pou- An. 360.

(1) Hist. du bas Emp. Liv. X, chap. 17.

vait en espérer, fut achevée en trois mois (1).

Les différents échecs, que les peuplades Françaises avaient reçus sous Julien, leur apprirent à respecter l'aigle Romaine. On ne voit pas que jusqu'à la fin du regne de ce Prince, ces barbares aient osé faire les moindres mouvements sur les bords du Rhin. Les Gaulois, que la faiblesse de Constance avait exposés à tous les ravages des Nations Germaniques, cultivaient paisiblement leurs terres, sur les frontieres de la Gaule. Les Saliens, les Chamaves, les Bructeres, les Saxons & les Allemands, étaient devenus leurs freres. Le commerce qui s'exerçait avec sûreté dans le pays des uns & des autres, resserrait encore les nœuds de cette amitié réciproque. Mais la mort de Julien mit fin à cette union, le fruit de sa valeur & de
An. 364. son génie. A peine ce grand homme eut-il les yeux fermés, que les barbares tomberent de toutes parts sur l'Empire Romain. Les Allemands ravagerent la Gaule & la Rhétie; les Sarmates & les Quades, la Pannonie; les Pictes, les Ecossais & les Attacottes jetterent l'allarme dans la Grande-Bretagne; les Asturiens & d'autres nations Maures insulterent l'Afrique avec plus d'audace que jamais; les

(1) Amm. Marcell. Lib. XX, cap. 10. Hist. du bas Emp. Liv. XI., chap. 17.

Goths pillerent de tous côtés les campagnes de la Thrace ; enfin, vers l'orient, le Roi de Perse, faisant revivre d'anciens droits sur l'Arménie, pensa porter dans le cœur de l'Empire, les maux & les ravages que Julien avait faits peu de tems auparavant, dans les Etats de ce Prince Asiatique (1).

Les troubles survenus dans le sein de l'Empire même, par la révolte de Procope, ne permirent pas d'appliquer des remédes efficaces à tant de plaies. Tandis que Valentinien était à Paris, les Allemands, indignés de la brutalité avec laquelle Ursace, Maître des Offices, avait traité leurs Députés, faisaient des courses dans la Gaule, & en dépouillaient tous les habitans. Envain l'Empereur mit-il de fortes garnisons dans les places situées sur le Rhin; envain Degalaïphe, Général de Valentinien, courut-il au-devant de ces barbares, à la tête d'une bonne Armée, pour les forcer de se retirer dans leur pays, les ravages ne discontinuerent que pendant quelques moments. Le brave Charietton, alors Commandant des deux Germanies, & le Comte Séverien, périrent en défendant les Gaules (2). L'enseigne des Bataves passa au pouvoir des ennemis; plu-

An. 365.

An. 366.

(1) Hist. du bas Emp. Liv. XVI, chap. 13.

(2) Amm. Marcell. Lib. XXVII, cap. 1.

ſieurs corps de troupes Romaines furent taillées en pieces. Enfin Valentinien ayant confié à Jovien le ſoin de châtier les brigands, ce Général, qui n'avait pas moins de circonſpection & de prudence, que de bravoure & d'activité, marcha en bon ordre vers l'ennemi, le ſurprit au moment où il penſait le moins à être attaqué, & le défit complettement dans trois combats conſécutifs (1).

An. 368. Cette action de valeur n'appliqua qu'un reméde paſſager aux maux qui affligeaient l'Empire de ce côté là. Les Saxons, qu'un traité d'amitié réuniſſait aux Français, leurs voiſins, dès le tems de Dioclétien, ravageaient continuellement les côtes des Gaules & de la Grande Bretagne, de concert avec leurs Alliés. Théodoſe, Officier Eſpagnol, plein de prudence & de valeur, fut deſtiné à donner la chaſſe à ces Pirates. A ſon retour de la Grande Bretagne, où il avait été envoyé pour réprimer les incurſions des barbares qui ravageaient l'intérieur de l'iſle, il vient fondre ſur les Saxons & les Français, maſſacre tous ceux qui veulent faire quelque réſiſtance, & pourſuit le reſte juſqu'aux Orcades. Il paſſa ſur leurs terres, ſituées alors entre le Rhin & la Vahal. Il y mit tout à feu & à ſang, & retourna à la Cour

(1) Hiſt. du bas Emp. Liv. XVI, chap. 53.

de Valentinien, où cet Empereur, pour récompenſe d'un ſi important ſervice, lui confia la dignité de Général de la Cavalerie (1).

Un châtiment ſi rigoureux, loin de porter les Français & les Saxons à la paix, ne fit qu'irriter leur fureur. Un frémiſſement général ſe fit entendre dans tous les cantons qui compoſaient ces deux Nations. Chacun s'oblige par ſerment à ſe venger d'une maniere éclatante des plaies qu'il a reçues de Théodoſe. Bientôt les côtes des Gaules & de la Grande Bretagne ſont infeſtées par ces barbares. Les Régions ſituées au milieu des terres ne ſont pas même exemptes de leurs ravages. Par-tout on ne voit que meurtres, incendies, pillages & profanations (2). Valentinien était alors à Amiens. A la nouvelle de tant de mouvements, il ſe met en marche, ſe tranſporte à Trèves, d'où il ſe rend à Boulogne, pour paſſer dans l'Iſle des Bretons. L'Hiſtoire ne nous apprend pas quel fut le ſuccès de cette expédition (3). Mais ce que l'on ſait d'Ammien Marcellin, c'eſt qu'un nommé Randon, Roitelet d'un can-

(1) Hiſt. du bas Emp. Liv. XVII, chap. 9.

(2) Amm. Marcell. Lib. XXVII; cap. 8.

(3) Il parait par une inſcription de l'an 369 ou 370, que Valentinien prit le titre de Vainqueur des Francs. Ce fut vraiſemblablement à l'accaſion de cette campagne de Théodoſe. Valeſ. III. Franc. Lib. VI.

ton d'Allemagne, profita de l'éloignement de l'Empereur, pour exécuter un dessein qu'il méditait depuis long-tems. Valentinien avait eu l'indiscrétion de retirer la garnison de Mayence, Pour l'incorporer dans ses troupes. Un jour de Fête, auquel les Chrétiens étaient assemblés dans l'Eglise, le Prince Allemand, à la tête d'une troupe légere, entra sans obstacle dans la ville, fit prisonniers tous ceux des deux sexes qu'il put découvrir, pilla les maisons, & chargé d'un butin immense, il prit la route de son pays (1).

Mellobaudes, qui gouvernait alors quelques tribus des Français, était occupé à soutenir une guerre fort sérieuse contre les Allemands. Ceux-ci, après avoir conclu la paix avec les Romains, avaient tourné leurs forces contre les Francs, leurs voisins. Mellobaudes marcha à eux, à la tête d'une puissante Armée. Ce Prince, feignant d'éviter un engagement, les attira dans une embuscade, où ils furent attaqués avec avantage. Il remporta sur eux une victoire complette. Une grande partie de l'Armée ennemie resta sur la place. Leur Roi Marcien, Prince guerrier, qui avait fait depuis long-tems des courses continuelles sur les terres des Romains, fut aussi du nombre des

(1) Amm. Marcell. Lib. XXVII, cap. 10.

morts (1). Quelques années après, Mellobaudes fut élevé au Consulat par Gratien, & eut l'Empereur lui-même pour Collégue. On lui confia ensuite l'emploi distingué de Comte des Domestiques. Tout le monde sait avec quelle valeur il combattit pour les Romains à la bataille de Colmar, dans laquelle trente mille Lentinenses furent taillés en pieces avec leur Roi Trarius.

Il n'est pas croyable que les Francs, qui trouvaient tant de facilités à passer le Rhin, & à ravager la Gaule, aient cessé les hostilités, pour se livrer à une vie paisible. Cette Nation turbulente, qui ne connaissait d'autre métier que celui des armes, considérait le repos comme un supplice. Cependant, on ne la voit figurer sur la scene, que vingt ans après le pillage de Mayence par Randon. Les migrations des Goths, des Bourguignons & des autres Nations du Nord, qui tomberent alors de toutes parts, sur les terres de l'Empire, auront occupé toute l'attention des Historiens. Les mouvements des Francs, comparés a ces inondations des nouveaux barbares, ne devaient paraître que comme autant de courses passageres d'une troupe de voltigeurs. Ce n'est que

---

(1) Amm. Marcell. Lib. XXX. Hist. d'Alsace, par le P. la Guille, Liv. III, pag. 30 & 31.

durant la guerre civile occasionnée par l'ambition de Maxime, que l'on voit Genobaude, Marcomir & Sunnon, marcher sur les traces de leurs peres, & attaquer vigoureusement les
An. 388. Romains. Tandis que le Tyran était occupé à se défendre contre Théodose, les trois Princes Français se jetterent dans la Germanie transrhénane. Nannenus & Quintinus, Généraux de la Cavalerie Romaine, étaient alors dans la Gaule, avec le jeune Victor, fils du Tyran, qui avait été confié à leurs soins. Les barbares ravagent la campagne, tuent tout ce qui se présente sous leurs coups, & portent l'épouvante dans Cologne. Cette nouvelle effraya les deux Généraux Romains. Ils assemblent des troupes de tous côtés, & marchent à l'ennemi. A leur approche, la plûpart des Francs repasserent le Rhin avec leur butin. Ceux qui resterent, furent taillés en pieces, auprès de la forêt Charbonniere (1).

Après ce succès, Nannenus & Quintinus tinrent conseil pour savoir si l'on poursuivrait les Français dans leur pays. Nannenus fut d'avis qu'il serait imprudent d'aller provoquer un ennemi si courageux dans ses foyers; & aussi-tôt il partit pour Mayence. Quintinus, plus téméraire, prit seul le commandement de l'armée,

(1) Sulpic. Alex. apud. Greg. Turon. Lib. II, cap. 9.

&

& paſſa le Rhin, près de Nuitz. Au ſecond campement, depuis ce fleuve, il trouva de grands villages abandonnés. Les Francs, feignant d'être effrayés de ſon arrivée, s'étaient retirés dans les forêts dont ils avaient embarraſſé les avenues par de grands abbatis d'arbres. Les Romains mirent le feu aux habitations, & paſſerent la nuit ſous les armes. Au point du jour, Quintinus entra dans les forêts, où il s'égara. Enfin, trouvant toutes les routes fermées, il prit le parti d'en ſortir, & s'engagea dans les marais dont ces bois étaient environnés. On apperçut d'abord un petit nombre d'ennemis. Elevés ſur des monceaux d'arbres abbatus, ils lançaient des fléches empoiſonnées, dont la moindre bleſſure cauſait la mort. Leur nombre augmentant à chaque inſtant, les Romains eſſayerent d'abord de traverſer les marais, pour gagner la plaine. Mais ils connurent bientôt que c'était courir à une perte aſſurée. Les hommes & les chevaux s'enfonçant de plus en plus dans une vaſe molle & profonde, y demeuraient expoſés aux coups de l'ennemi. Il fallut donc retourner ſur ſes pas, au travers d'une foule de traits. Le carnage devint horrible. Les légions n'obſervant plus aucun ordre, furent aiſément rompues. Toute l'armée fut détruite. Pluſieurs périrent dans les marais. Ceux qui s'engagerent de nouveau dans les bois, chercherent envain une

retraite. Ils trouverent par-tout l'ennemi & la mort. Héraclius, Tribun des Joviens, & presque tous les Officiers perdirent la vie dans ce combat. Il n'y eut que très-peu de soldats qui se sauverent à la faveur de la nuit. La perte que les Romains firent en cette occasion, fut si considérable, qu'elle a été comparée par quelquès Historiens, au désastre qu'éprouverent Varus & ses légions, sous le regne d'Auguste. Quintinus, couvert de honte, revint dans les Gaules, où il aurait peut-être payé de sa tête un si funeste événement, si son Maître Maxime n'eût été vaincu & mis à mort par Théodose (1).

An. 389. Ce succès des Français ranima leur audace. Ils méditerent une nouvelle irruption dans les Gaules. Après la mort de Maxime & de Victor son fils, le commandement des troupes du Rhin avait été confié à Carietton & à Syrus. Ces deux Généraux eurent ordre de s'opposer au passage des Français. D'un autre côté Arbogastes, qui était alors dans les Gaules avec l'Empereur Valentinien, engagea ce jeune Prince à se mettre lui-même à la tête de son armée, pour aller châtier les barbares. Cet Arbogastes, Franç d'origine, avait juré une haine implacable à ses Compatriotes. Genaubode,

(1) Sulpic. Alex. Lib. III, apud Greg. Turon. Hist. Lib. II, cap. 9. Hist. du bas Emp. Liv. XXIII, chap. 63.

Marcomir & Sunnon paraissent sur-tout avoir été l'objet de sa jalousie. Pendant que l'armée était en marche, les Princes Français envoyerent demander une conférence. Elle leur fut accordée. Ils se rendirent au camp de l'Empereur qui leur fit l'accueil que méritaient leur naissance & leur valeur. Un traité fut le fruit de cette entrevue. On en ignore les conditions. On sait seulement que les Français donnerent des ôtages (1).

Il paraît que ce traité fut observé avec assez de bonne foi de la part des Français. L'histoire ne parle plus de leurs incursions dans les Gaules, jusque vers la fin du IV[e] siecle. Cependant Arbogastes, fâché peut-être que la voie de conciliation eût terminé la guerre, ne perdait pas de vue le dessein qu'il avait formé, de ravager sa patrie. Après avoir trempé ses mains dans le sang de l'Empereur Valentinien, ce barbare assemble une armée au milieu de l'hiver, & va passer le Rhin à Cologne (2). Son dessein était de surprendre l'ennemi & de l'égorger au milieu de ses forêts. Il croyait même d'autant mieux y réussir, que les bois privés de leurs feuillages, ne pouvaient favoriser les embuscades. Ses premiers coups

An. 392.

(1) Sulpic. Alex. Lib. IV, apud. Greg. Turon. Lib. II, cap. 9.

(2) Ambrof. de obitu Valent.

tomberent ſur les bourgs des Bructeres & des Chamaves, voiſins du Rhin. Tout y fut mis à feu & à ſang. Les Français, effrayés de cette invaſion imprevue, s'étaient retirés précipitamment au fond du pays. Perſonne ne s'oppoſa aux violences d'Arbogaſtes. On vit ſeulement paraître ſur le ſommet des montagnes un corps de Cattes & d'Amſivariens, à la tête deſquels était Marcomir (1). Mais l'armée Romaine était trop puiſſante, pour qu'il oſât en venir aux mains avec elle. Arbogaſtes ne pouvant atteindre des ennemis qui ſe dérobaient ſi aiſément à ſes pourſuites, revint ſur les bords du Rhin. Il y fit venir Eugene, qu'il avait placé ſur le Trône de Valentinien. Son deſſein était d'en impoſer aux Français, dont les confédérations étaient à craindre, par la vue d'une armée nombreuſe. Ses démarches eurent tout le ſuccès qu'il en pouvait eſpérer. Les barbares conçurent la plus haute opinion de la puiſſance du Tyran. Ils firent alliance avec lui; & pour la rendre plus permanente, ils lui donnerent des ôtages. Ils porterent même la déférence pour lui, juſqu'à lui fournir des troupes, pour l'aider à ſe ſoutenir contre les efforts de Théodoſe (2).

---

(1) Greg. Turon. Lib. II, cap. 9.

(2) Greg. Turon. Lib. II, cap. 9. Paul. Oroſ. Lib. VII, cap. 34. Hiſt. du bas Emp. Liv. XXV, chap. 18.

Ce ſecours des Français ne fit que retarder la perte d'Eugene & d'Arbogaſtes. L'un & l'autre ſuccomberent ſous la puiſſance de Théodoſe. Après leur mort, & celle de cet Empereur, Stilicon, qui gouvernait l'Occident ſous le faible Honorius, voulut s'aſſurer l'amitié des Francs. Ces barbares s'étaient manifeſtement rendus coupables envers l'Empire, en fourniſſant des troupes au Tyran Eugene. C'était violer le traité qu'ils avaient fait avec Valentinien. Mais Stilicon, qui craignait leurs forces, & qui méditait d'ailleurs la perte de Rufin ſon rival en Orient, feignit d'oublier ces prévarications. Il partit pour renouveller avec eux les anciens traités. Son voyage ne fut pas ſans ſuccès. Si l'on en croit Claudien, ſon Panégyriſte, les Rois barbares ſe trouverent fort heureux de ce que ce Miniſtre voulut bien leur accorder la paix (1).

---

(1) Totum properare per amnem
Attonitos Reges humili cervice videres.
Claud. Lib. de quarto Conſul. Honorii.
Rhenumque minacem
Cornibus infractis adeo miteſcere cogis,
Ut Salius jam rura colat, flexoſque Sicambri
In falcem curvent gladios, geminaſque Viator
Cum videat ripas, quæ ſit Romana requirat :
Ut jam trans fluvium, non indignante Caüco,
Paſcat Belga pecus, mediumque ingreſſa per Albin
Gallica Francorum montes armenta pererrent.
Idem. Lib. I, de Laud. Stilic.

Il y avait long-tems que les barbares avaient appris des Romains même à se jouer des serments. Marcomir & Sunnon n'avaient vraisemblablement consenti à ce traité, que pour gagner du tems. Ils renouvellerent bientôt leur anciens ravages. Stilicon, indigné de cette perfidie, menace les Français de tout l'éclat de sa vengeance, s'ils ne réparent cette infraction faite à la sainteté des traités. Les barbares savaient qu'elles étaient la puissance & la valeur de Stilicon. Maître de la meilleure partie des forces de l'Empire, il pouvait les écraser dans une seule campagne. Ils résolurent d'acheter sa bienveillance, en lui sacrifiant Marcomir. Ce Prince fut envoyé à l'Empereur dans l'équipage d'un captif. Honorius était trop faible, pour estimer le mérite dans un ennemi. Le Général Français fut traité comme un vil esclave. On le jetta dans une prison obscure, d'où il ne sortit que pour être relégué en Toscane. Sunnon, qui avait échappé aux perfides qui avaient livré son frere, méditait d'en tirer vengeance. Mais ce brave homme périt lui-même, par la trahison d'une troupe de scélérats. Les principaux de la Nation, jaloux de la gloire qu'il s'était acquise, formerent une conjuration contre lui. Il fut égorgé, au milieu de sa famille(1). On

(1) Claud. de Laud. Stilic. Lib. I,

assure que Pharamond, placé par la plûpart de nos Historiens à la tête des Rois Français, était fils de Marcomir & neveu de ce Sunnon.

Cependant Stilicon, qui avait paru jusqu'alors si attaché aux intérêts de l'Empire, rompit lui-même les digues qui retenaient les barbares, & lâcha ceux-ci sur les terres des Romains. Les Alains, les Suéves, les Vandales, & une foule d'autres peuples du Nord, attirés par ce Ministre perfide, vinrent fondre, en 406, comme un torrent sur la Gaule. Les Francs demeuraient alors sur les bords du Rhin. Il était presque impossible de passer ce fleuve, sans traverser leur pays. Le courage de cette Nation, son ambition, le desir qu'elle avait de s'établir elle-même dans la Gaule, tout portait à croire qu'elle ne consentirait qu'avec peine, à laisser le chemin libre aux armées qui voudraient s'en emparer. Les Alains passerent néanmoins les premiers sans obstacles. Mais le dessein des Français était de revenir sur eux, & de les combattre séparément, après s'être débarrassé des Vandales & des Suéves. Aussi-tôt qu'ils surent que les Vandales approchaient, ils marcherent à leur rencontre, & leur livrerent une bataille où vingt mille hommes resterent sur la place, avec leur Roi Godigiscle. Il n'en serait pas échappé un seul, si Respendial, Roi des Alains, n'eût pas été averti assez à tems, pour accourir au secours de ses An. 406.

Alliés. Ce Prince, plein de valeur, perça l'armée des Francs, joignit les Vandales, rallia les fuyards, & revint à leur tête charger les vainqueurs qui furent terrassés à leur tour. Bientôt après on vit arriver les Suéves qui acheverent d'écraser les Francs. Après cette bataille, les Alliés reprirent la route du Rhin, qu'ils passerent sans aucune difficulté près de Mayence, le dernier jour de l'année 406 (1).

An. 410. La perte que les Français venaient d'éprouver, les retint quelque tems dans leurs foyers. Quatre ans se passerent sans qu'ils osassent se montrer dans les Gaules. Mais la guerre que Constantin fit alors à l'Empereur Honorius, les retira de cet assoupissement. L'usurpateur ayant vu chasser son fils Constant de l'Espagne, & périr ses meilleurs amis dans les batailles ou sur l'échafaud, fut obligé de se renfermer dans la ville d'Arles. Il avait pour Chef de ses troupes un nommé Edobinc, Franc d'origine. Ce Général lui ayant fait comprendre qu'il ne pourrait se soutenir contre les forces de l'Empire, sans des secours étrangers, partit lui-même pour la Germanie, d'où il tira un grand nombre de ses Compatriotes. Mais cette démarche ne fut d'aucune utilité à Cons-

(1) Oros. cap. 40. Hist. du bas Emp. Liv. XXVII, chap. 51.

tantin. Les Généraux d'Honorius ayant appris qu'Edobinc revenait des bords du Rhin, avec des troupes de Francs & d'Allemands, prirent le parti de marcher à sa rencontre, avant que ce secours pût joindre la ville d'Arles. Constance, qui avait le commandement général des troupes de l'Empereur, s'arrêta sur la rive gauche du Rhône, avec l'Infanterie, pour attendre l'ennemi. Ulphilas, Officier Goth, & Collégue de Constance, prit les devans avec la Cavalerie. S'étant placé en embuscade, il laissa passer les barbares. Mais lorsque le combat fut engagé entre l'Armée d'Edobinc & celle de Constance, Ulphilas vint tout-à-coup charger l'ennemi par derriere. Cette attaque imprévue mit les barbares en désordre. Les uns sont tués, les autres jettent bas les armes & demandent quartier. Edobinc se sauva seul, à bride abbatue, dans un Château éloigné, chez un de ses clients, nommé Ecdice, auquel il avait rendu les plus grands services. Ce traître, dans l'espérance d'être récompensé par Constance, coupa la tête à son bienfaiteur (1). Un événement si malheureux An. 411. jetta l'allarme dans la ville d'Arles. Elle fut obligée de se rendre, le quatrieme mois du

(1) Sozom. Lib. IX, cap. 13. Hist. du bas Emp. Liv. XXIX, chap. 20.

fiege. Conftantin & fon fils Julien, qui furent remis entre les mains de Conftance, eurent la tête tranchée fur les bords du Mincio, malgré la promeffe que les Généraux de l'Empereur avaient faite, de leur conferver la vie (1).

A peine les Français avaient perdu la bataille qui coûta la vie à Edobinc, qu'une nouvelle ufurpation les rappella dans les Gaules. Tandis que Conftantin fe dépouillait de la pourpre dans la ville d'Arles, un Gaulois, nommé Jovin, le plus noble de la Province, s'en revêtait à Mayence. L'ambition de ce Seigneur fut mife en mouvement par les Confeils de Goar, Roi des Alains & de Gondicaire, Chef des Bourguignons. Ces deux Princes, qui avaient favorifé la révolte de Conftantin, craignaient le reffentiment d'Honorius. Ils crurent ne pouvoir mieux fe tirer d'affaire, qu'en lui fufcitant de nouveaux embarras. Jovin fixa fon féjour à Trèves. L'hiftoire nous le repréfente comme un homme fans mœurs & fans capacité. Perfuadé que fon autorité était déjà parfaitement établie, il ne fongea qu'à fe livrer à la débauche. Dès les premiers jours de fon élévation à l'Empire, il feignit d'être malade, pour attirer chez lui les femmes de la ville. Ayant retenu la plus belle d'entre elles, époufe

(1) Renat. Profutur. Friger. apud Greg. Turon. Lib. II, cap. 9.

d'un Sénateur distingué, nommé Lucius, il lui fit violence & porta même l'audace jusqu'au point de s'en vanter à son mari. Outré de cet affront, Lucius jura d'en tirer vengeance. Dès-lors la perte du Tyran fut résolue. Le Sénateur outragé avait beaucoup d'amis parmi les Francs. Il les invita à venir à Trèves en promettant de leur en abandonner le pillage. Ils n'eurent pas de peine à se rendre à une invitation si propre à satisfaire leur cupidité. Un grand nombre d'entre eux se rendirent aussi-tôt sous les murs de Trèves. La faction de Lucius leur ayant ouvert les portes, la ville fut saccagée. Jovin qui seul méritait de périr, trouva le secret de se sauver ; & les Francs chargés de butin, retournerent dans leur pays (1).

L'histoire ne parle plus des Français, après An. 420.
cette incursion, jusqu'en 420, époque à laquelle on place communément le regne de Pharamond dans les Gaules (2). On ne sait rien de bien certain touchant la naissance de ce Prince.

---

(1) Greg. Turon. Lib. II, cap. 9. Hist. du bas Emp. Liv. XXIX, chap. 26. Alsat. Illust. tom. I, pag. 427.

(2) *Gest. Franc. cap.* IV. *Chron. Moiss. apud Bouq. tom.* I, *pag.* 649. *Ado. Chron.* Voyez sur l'année à laquelle doit être placé l'avénement de Pharamond au trône, le 1.er vol. des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, pag. 299, 301.

Les uns le font fils de Sunnon, & les autres de Marcomir. C'eſt inutilement, dit le judicieux Velly, que quelques Hiſtoriens ont eu recours à la fable, pour relever l'éclat de ſa naiſſance. Il était Roi d'un peuple, qui n'a jamais obéi qu'aux deſcendans de ſes premiers Maîtres. Ce titre auguſte prouve invinciblement l'antiquité de ſa race (1). Pluſieurs Ecrivains, fondés ſur le ſilence de Grégoire de Tours, ont conſidéré Pharamond comme un être purement fabuleux. Tiro Proſper eſt effectivement le premier Auteur qui parle de ce Prince; & l'on ſait quel fonds on peut faire ſur ſa chronique, qui eſt pleine de bévues & interpolée en différents endroits. Quoi qu'il en ſoit, il n'eſt pas moins certain que les Français firent, cette année 420, une irruption dans la Gaule. Conſtance étant à Ravenne, entre les bras de Placidie, ſa nouvelle épouſe, ces Peuples profiterent de l'abſence du Patrice pour repaſſer le Rhin. Quatre Nations différentes tenaient alors les Provinces des Gaules. Les Wiſigoths poſſédaient la ſeconde & la troiſieme Aquitaine; les Bourguignons occupaient une grande partie de ce qu'on appelle aujourd'hui le Duché & le Comté de Bourgogne, avec la Savoie & tout le pays qui s'étend juſques aux ſources du Rhin.

(1) Velly, Hiſt. de Fr. tom. I, pag. 35.

Les Allemands habitaient l'Alsace, depuis Bâle jusqu'à Mayence (1). Les autres parties de la Gaule appartenaient encore aux Romains. On ne compte pour rien les Alains, qui, réduits à un petit nombre, n'avaient pas de demeure fixe. Les Bructeres, les Chamaves, les Cattes, les Amsivariens & les Saliens passerent le Rhin, ayant Pharamond à leur tête. M. de Valois conjecture que ce Prince avait été donné en ôtage à Honorius, l'an 395 (2). Si ce fait est véritable, dit sensément M. le Beau, il avait dû apprendre, dans la Cour de cet Empereur, à mépriser les Romains de ce tems-là. On croit qu'il s'établit en Toxandrie, & dans le pays de Tongres, depuis Mastricht jusqu'au confluent de la Meuse & du Vahal. C'est ce que paraît dire Grégoire de Tours. Bucherius assure que ce fut alors que l'Empereur Honorius fit avec les Français un traité par lequel il leur cédait tout le territoire de Cologne, le long du Rhin, & qui porta dans la suite le nom de Ripuaire (3). Cette opinion est destituée de fondement. Les Ripuaires étaient vraisemblablement établis sur les rives gauches du Rhin, long-tems avant l'époque qu'on assigne au regne de Pharamond.

---

(1) Mezer. avant Clovis. Liv. IV.

(2) Vales. rer. Franc. Lib. II, pag. 92.

(3) Bucher. Belg. pag. 450.

On croit que ce Prince commandait en 420, les Français, lorſqu'ils pillerent la ville de Trèves, pour la troiſieme fois. Salvien, témoin oculaire, nous a laiſſé le tableau le plus effrayant des maux que cette malheureuſe ville éprouva alors (1). Une multitude d'habitans fut paſſée au fil de l'épée. Tout ce qui pouvait s'emporter devint la proie des Français, & le reſte fut dévoré par les flammes. Mais ce qui prouve combien les Gaulois d'alors s'étaient rendus mépriſables, c'eſt qu'après un ſi déplorable événement, les Nobles de Trèves demanderent à l'Empereur la permiſſion d'établir les jeux du Cirque dans leur ville. Salvien, qui leur reproche vivement ce trait de frivolité déplacée, nous apprend auſſi qu'ils eſſuyerent la honte du refus (2).

L'établiſſement des Français dans la Gaule ne fut pas permanent. Pharamond n'y regna que huit ans. Vers l'an 428, Aëtius, Général des Romains vint attaquer les Français à la tête d'une puiſſante armée, les défit, leur enleva tout ce qu'ils poſſédaient dans les Gaules, & les força, quoiqu'en diſe le P. Bouquet (3),

(1) Salv. de Gubernat. Dei Lib VI.

(2) Hiſt. du bas Emp. liv. XXX, chap. 23.

(3) Non tamen cenſendus eſt Aëtius Francos coëgiſſe iterum Rhenum trajicere, ac veterem Franciam repetere: ipſis permiſſum eſt in regione, quam occupaverant, rema-

à repasser le Rhin (1). Usférius prétend que Pharamond fut tué dans cette guerre (2). Nous savons trop peu de choses sur la vie de ce Prince, pour juger sainement du mérite de cette conjecture du Prélat Anglais. Ce qu'il y a d'assez certain, c'est que Clodion, son Successeur, était sur le trône en 428. Ce dernier, fut surnommé *Chevelu*, soit parce qu'il avait beaucoup de cheveux, soit parce qu'il les portait plus long que les Rois ses Prédécesseurs (3). Un Historien contempotain de Charles Martel,

---

nere, eâ conditione ut se imperio subjectos faterentur, & pro Romanis stipendia facerent. *Recueil des Hist. des Gaules & de la France, tom.* I, *pag.* 630, *en note.*

(1) Prosp. Chron. Felice & Tauro Coss. Cassiod. Chron.

(2) Usser. rer. Britan. pag. 402, 403.

(3) Velly, Hist. de Fr. tom. I, pag. 41. Théophane, Landulfe & Cédrenus ont donné une toute autre origine à ce sobriquet. Si l'on en croit ces trois Ecrivains, les Rois de la premiere race porterent le nom de *Chevelus*, à cause du poil de cochon, dont tous les Princes de cette maison avaient le dos couvert dès leur naissance. *Eosdem*, dit M. de Valois, *in spinâ pilos setarum suillarum similes naturalem stirpis notam habuisse; ob idque cristatos, hoc est* τριχοροχάτους, *seu hirtâ spinâ insignes vocatos esse tradunt Landulfus sagax in Historiæ Miscellæ, libro* XXII, *& Georgius Cedrenus de vitâ Leonis Isauri, ambo Theophanem, quem Anastasius transtulit, secuti, atque suspecti, alter Græculus Franco nomini infensus; alter, ni fallor, Langobardus, in gratiam posterorum Caroli Magni, Merovingos deridens.* Valesf. rer. Franc. Lib. III, pag. 145.

& après lui, la plûpart des autres Ecrivains, suppofent que Clodion & fon fucceffeur Mérovée furent fils de Pharamond (1). Fredegaire, au contraire, qui ne dit rien de ce dernier, fait naître Clodion de Théodemir, qui fut tué par les Romains. Les événements arrivés fous le regne de ce Prince ne nous font pas mieux connus que fa naiffance. Il paraît feulement certain qu'il gouverna quelque tems les Français dans la Thuringe, où ils s'étaient retirés, après avoir été battus par Aëtius en 428. Cet échec, l'un des plus funeftes que les Français aient éprouvés de la part des Romains, ne fit pas perdre de vue à Clodion les Etats que fon Prédéceffeur avait poffédés dans la Gaule. Il s'occupa férieufement du foin de les récouvrer. Dans le deffein de s'emparer, non des villes voifines du Rhin, mais de quelques places fortes fituées bien avant dans les terres, il envoya des efpions reconnaître la feconde Belgique. On lui rapporta que tout le pays était fans défenfe, & qu'on pouvait aifément s'en rendre maître. Sur ces informations, il part de fon Château de dUifbourg, paffe le Rhin, & vient fondre fur les troupes Romaines qui gardaient les paffages. Tout plie fous fa puiffance. Il fe faifit de Tournai, emporte

(1) Valef. rer. Franc. Lib. III, pag. 124, 125.

Cambrai

Cambrai du premier aſſaut, & réduit tout le pays des environs juſqu'à la Somme (1).

Quelques-uns, tels que le P. Petau (2), le P. Daniel, & l'Abbé Velly, croient, ſur le témoignage aſſez équivoque de Sidonius Apollinaris, que les Français furent encore chaſſés par Aëtius au-de-là du Rhin. Cette conjecture eſt deſtituée de preuves. Grégoire de Tours, ni aucun autre ancien Auteur, ne ſuppoſe que les Français aient été forcés d'abandonner la Gaule depuis la guerre de 428. La ville de Tournai, dont Clodion s'était emparé, ne ceſſa pas de leur appartenir. On la voit au nombre de celles qui obéiſſaient à Childeric & à Clovis, ſans qu'aucun Hiſtorien nous apprenne que Mérovée, leur Prédéceſſeur, l'eût repriſe ſur les Romains. Il paraît ſeulement certain que Clodion fit une perte à la journée de Lens, où il fut ſurpris par le Général Aëtius. Ce Prince An. 446. était alors occupé à célébrer les noces d'un Seigneur de ſa Cour. Déjà l'on conduiſait la nouvelle épouſe au lieu où le feſtin était préparé, lorſque les Romains parurent tout-à-coup ſur

(1) Greg. Turon. Lib. II, cap. 9. Fredeg. epitom. cap. IX. Geſt. Franc. cap. V. Rorico, Lib I. Valeſ. rer. Francic. Lib. III, pag. 128, 129. Velly, Hiſt. de France, tom. I, pag. 41.

(2) Petav. ration. tempor. Lib VI, cap. 13.

un pont qu'on avait conſtruit en cet endroit. La ſurpriſe des Français fut ſi grande, qu'ils ne purent ſe mettre en bataille. Les premieres Gardes furent paſſées au fil de l'épée, la mariée enlevée avec les préparatifs de la Fête, & l'armée diſſipée (1). Cet échec, qui apprit aux Français à ſe comporter avec plus de prudence, oblige a Clodion à ſe retirer à Tournai. Sidonius Apollinaris (2), qui fait honneur de cette déroute à Majorien, alors Collégue d'Aëtius dans le commandement des troupes de la Gaule, ne nous dit pas qu'elle ait eu des ſuites plus avantageuſes pour les Romains. Auſſi Adrien de Valois l'appelle-t-il une ſurpriſe plutôt qu'un combat (3).

An. 448. On aſſigne vingt ans de regne à Clodion. Quelques Auteurs modernes aſſurent, ſans citer leurs garans, que ce Prince mourut de chagrin, à la nouvelle de la mort de ſon fils ainé, tué au ſiege de Soiſſons. Aucun Auteur contemporain ne dit que cette ville ait été alors aſſiégée. On voit dans le Panégyrique de Majorien & dans la vie de S. Meiſme, qu'environ ces tems là Tours & Chinon penſerent tomber

(1) Velly, Hiſt. de France, tom. I, pag. 42.

(2) Sidon. Apollin. Carm. Lib. V.

(3) Hoc furto belli magis quàm prælio circa helenam ac repreſſi ſunt Franci, &c. *Valeſ. rer. Franc. Lib.* III, *pag.* 132.

au pouvoir de quelqu'ennemi des Romains (1). Mais il n'est fait aucune mention de la ville de Soissons, qui devait être d'autant mieux fortifiée, que le Comte Egidius y faisait alors sa résidence. On ne sait ni le nom de la Reine, épouse de Clodion, ni le nombre de ses enfans. Quelques-uns lui donnent deux fils, Clodebaud & Clodomir; d'autres trois, qu'ils nomment Regnald, Auberon & Ragnacaire. C'est de cet Auberon qu'ils font descendre Ansberg, tige de la famille de Pépins. Mais Dubouchet, très-versé dans les antiquités de notre Monarchie, prétend avoir démontré, que Pépin le bref, premier Roi de la seconde race, était issu de Tonnance Ferreole, Préfet du Prétoire des Gaules (2).

---

(1) *Sidon. Apoll. Carm.* V, *Panegyr. major. Gregor. Turon. de Glor. Confess. cap.* 22. Nous ne dissimulerons pas que Grégoire de Tours fait assiéger ici Chinon, par le Comte Egidius. Mais, comme l'a judicieusement observé M. de Valois, quel était donc l'ennemi qui avait enlevé cette ville aux Romains? Dira-t-on, avec M. l'Abbé Dubos, que c'étaient les Armoriques? Nous verrons bientôt que cette République est une pure chimere. Si le Pere de notre Histoire n'a pas imaginé ce siége, pour faire opérer un miracle à S. Meisme, il est assez croyable que quelqu'une des nations Germaines, qui inondaient alors la Gaule, s'étaient efforcées de prendre cette ville sur les Romains.

(2) Mezer. Abrég. Chron. tom. I, pag. 51. Velly, Hist. de France, tom. I, pag. 44, 45.

A Clodion succéda Mérovée. La naissance de ce Prince est encore aujourd'hui un vrai problême. Grégoire de Tours, Auteur presque contemporain, se contente de dire que quelques-uns le croyaient de la famille de Clodion. Fredegaire, Sigebert de Gemblours, & plusieurs autres Ecrivains postérieurs, assurent positivement qu'il était son fils. Mais la fable absurde, que l'ignorant Fredegaire a imaginée pour illustrer sa naissance, a décrédité le témoignage de cet Historien (1). Un passage de Priscus nous apprend que la succession du Roi des Français fut alors vivement

(1) Ce bon Moine assure sérieusement que la Reine, épouse de Clodion, étant allée se baigner, fut surprise par une espece de Minotaure, dont elle eut Mérovée. *Fertur*, dit-il, *super littore maris, æstatis tempore, Chlodeone cum uxore resedente meridie, uxor ad mare lavatum vadens, terretur à bestiá Neptuni, qui Minotauro similis eam adpetisset. Cumque in continuò aut à bestiá, aut à viro fuisset, concepit ac peperit filium, Meroveum nomine, à quo Reges Francorum posteà Merovingii, vocantur.* Fredeg. epitom. cap. IX. Le P. le Cointe croit que cette fable a été ajoutée au récit de Frédegaire, par quelqu'Ecrivain postérieur, dans le dessein de faire sa cour à la maison Carlovingienne. Mais s'il est vrai, comme l'observe le P. Bouquet, que nous ayons un manuscrit, dont l'antiquité remonte à la premiere race, & où l'on trouve le même Roman, la conjecture du savant Oratorien tombe d'elle-même. Il est, d'ailleurs, assez difficile de savoir quelle était l'intention de l'Auteur, en publiant un tel conte.

disputée par ses deux enfans. L'ainé implora le secours d'Attila, Roi des Huns, & le plus jeune réclama la protection des Romains. Ce fut ce dernier que Priscus vit à Rome. Il était, dit-il, à la fleur de son âge, & une longue chevelure flottait sur ses épaules. L'Empereur le combla de présents. Aëtius l'adopta pour son fils. Tout ce récit, comme le remarque l'Abbé Velly, ne nous apprend rien de la filiation de Mérovée. On ne sait si ce fut l'un ou l'autre de ces Princes, ou un troisieme Concurrent, qui eut l'adresse de se rendre maître de la Couronne. Il est seulement constant qu'un Prince, du nom de Mérovée succéda à Clodion. C'est de lui, que les Rois de la premiere race furent appellés Mérovingiens (1).

Le Moine Roricon fait le plus grand éloge de la justice & de la bienfaisance de Mérovée. Mais on n'ignore pas quelle doit être, en cette occasion, l'autorité d'un Ecrivain aussi moderne, & aussi peu délicat sur le choix des matériaux qu'il mettait en œuvres. Bucherius, presqu'aussi mauvais critique que le Religieux de Moissac, nous a tracé le tableau le plus pompeux des exploits de ce Prince. Son récit n'est appuyé que sur des conjectures. Il paraît

(1) Valef. rer. Franc. Lib. III, pag. 145. Velly, Hist. de France, tom. I, pag. 45, 46.

néanmoins assez certain que les Français ravagerent, sous son regne, la Germanie premiere, & la partie de la seconde Belgique, que Clodion n'avait pas encore conquise (1). Ce fut peut-être aussi en ces tems-là, & non pas en 440, comme l'a pensé M. de Tillemont, qu'ils pillerent Trèves pour la quatrieme fois. On voit dans Salvien, que cette malheureuse ville, le séjour de l'indolence, de la crapule & de la volupté (2), fut alors entierement détruite. Le même Auteur parle aussi d'une autre place, voisine de Trèves, dont les Français se rendirent maîtres. Cette ville ne peut être que celle de Cologne dont on les voit en possession, au milieu de ce siecle. Les Français s'en emparerent sans coup férir. Ils y entrerent au moment où les habitans ne pensaient qu'à se divertir & à se donner réciproquement des festins (3). On sait que Mérovée se trouva à la fameuse bataille de Châlons, livrée aux Romains par Attila. Les Français

---

(1) Sidon. Apoll. Carm. Lib. VII.

(2) Ou Salvien doit passer pour le satyrique le plus farouche qui fut jamais, ou cette ville était alors le repaire de tous les vices. *Ad hoc malorum quotidiè pullulantium*, dit-il, *multiplicatione perventum est, ut faciliùs esset urbem illam sine habitatore, quàm ullum penè habitatorem esse sine crimine.* Salvian. de Gubernat. Dei, Lib. VI.

(3) Salv. de Gubernat. Dei, Lib. VI.

firent, en cette journée, des prodiges de valeur. Jornandès assure que, la nuit qui précéda l'action, un détachement de quinze mille d'entr'eux, & un autre de pareil nombre de Gépides, disputant un certain poste, s'acharnerent tellement au combat, qu'ils se tuerent tous, sans qu'il restât un seul homme de part ni d'autre (1). Après la bataille & la retraite des Huns, le Général Romain, craignant de n'être accablé lui-même par ses Alliés, renvoya les Français dans leur pays.

Mérovée mourut après dix ans de regne. Les Ecrivains ne disent ni le nombre de ses enfans, ni le nom de la Reine, mere de Childeric son fils & son Successeur. L'histoire de ce dernier, n'est pas moins enveloppée de ténebres, que celle des Rois qui l'ont précédé. On assure qu'ayant été pris dès le bas âge par Attila, il fut délivré par un Seigneur Français, nommé Viomade. Ce Prince tomba, dit-on, entre les mains des Huns, lorsque Mérovée, à la tête An. 458.

(1) La plûpart des manuscrits de l'Histoire de Jornandès font monter cette perte des Français à quinze mille hommes; l'édition du P. Bouquet, porte quarante mille. *In hoc enim famosissimo & fortissimarum gentium bello ab utrisque partibus* CLXII *millia cæsa referuntur*, *exceptis* XC *millibus Gepidarum & Francorum, qui ante congressionem publicam noctu sibi occurrentes, mutuis concidêre vulneribus*. Jornand. Goth. cap. 41.

des Français qui ſuivaient ſon parti, arrêta ſur les bords du Rhin Attila, qui venait dans les Gaules, pour placer ſur le trône le fils de Clodion ſon rival. Mais l'Hiſtoire ne parle pas de cette conteſtation de Mérovée avec Attila. S'il eſt vrai que le Roi des Huns ait traîné à ſa ſuite cinq cents mille hommes dans les Gaules, il aurait été fort imprudent à un Prince auſſi faible que devait l'être le pere de Childeric, d'aller à la rencontre d'une armée ſi formidable. Quoi qu'il en ſoit, Childeric ſuccéda ſans aucune difficulté, à la Couronne de ſon pere. L'eſprit de ce jeune Prince, ſon courage & la beauté de ſa perſonne, le firent quelque tems aimer des Français. Mais toutes ces belles qualités furent ternies par ſa paſſion pour les femmes. Ce penchant, auquel il paraît avoir ſacrifié toutes les bienſéances, fut la cauſe de ſa perte. Les Seigneurs Français, dont il avait débauché les épouſes, ſe liguerent contre lui, & le chaſſerent du Trône. Contraint de céder
An. 459. à leur fureur, il ſe retira chez Baſin, Roi de Thuringe. Il eut ſeulement l'attention de confier ſes intérêts à ſon fidele Viomade, qui ſe chargea de ménager ſon rappel (1).

Après l'évaſion de Childeric, les Français

(1) Greg. Turon. Hiſt. Lib. II, cap. 11 & 12. Fredeg. epitom. cap. XI. Geſt. Franc. cap. VI.

élurent pour leur Roi le Comte Egidius, Commandant des forces Romaines dans les Gaules. Grégoire de Tours assure que ce Seigneur regna sur eux pendant huit ans. Mais M. l'Abbé Dubos(1) a parfaitement démontré que le texte de cet Historien était corrompu en cet endroit, & qu'Egidius n'avait pu porter la Couronne des Français, que pendant cinq ans. On croit que cette élection, toute bizarre qu'elle paraisse, fut le fruit de la politique de Viomade. Ce Seigneur espérait par là contraindre les Français à desirer leur ancien Maître. Il profita de l'ascendant qu'il avait sur l'esprit d'Egidius, pour l'engager dans des démarches qui ne pouvaient que le rendre odieux à la Nation. Les exactions du Prince regnant, rappellerent bientôt le souvenir du Prince exilé. On commença par le regretter ; enfin on le demanda hautement. Viomade, attentif à profiter de cette disposition des esprits, envoya à Childeric la moitié d'une piece d'or qu'ils avaient rompue avant de se séparer, & qui devait être le signal du rappel de ce Prince. Le Roi quitta aussi-tôt la Thuringe, & revint dans ses Etats. Une bataille, qui se donna entre les deux rivaux,

---

(1) Dubos, Hist. Crit. de l'Etabl. de la Monarch. Franc. dans les Gaules, Liv. III, chap. 16.

décida la querelle. Egidius fut défait, & le Prince légitime se remit en possession du Trône, dont ses galanteries l'avaient précipité (1).

Le P. Daniel, dont le systême est que les Français ne possédaient pas un pouce de terrein dans les Gaules avant Clovis, traite de fabuleux le récit de Grégoire de Tours, touchant la disgrace de Childeric, & l'élévation du Comte Egidius. Cet Historien, d'ailleurs fort crédule & très-mauvais critique, ne pense pas que des Barbares & des Idolâtres, tels que les Français, eussent jetté les yeux sur un Officier Romain, faisant profession de la Religion Chrétienne, pour regner sur eux. D'ailleurs, c'eût été, selon lui, de la part d'Egidius, s'exposer au ressentiment de l'Empereur, que de recevoir une couronue étrangere. Plusieurs Ecrivains, & particulierement l'Abbé Dubos(2), ont répondu solidement à ces difficultés. Il est inutile de réproduire ici leurs moyens. Nous nous contenterons d'observer que Grégoire de Tours, qui écrivait environ cent ans après la mort de Childeric, n'aurait pas eu le front d'en imposer ainsi à toute la France,

(1) Fredeg. Hist. Franc. epitom. cap. XI. Velly, Hist. de France, tom. I.

(2) Hist. Crit. de l'Etabl. de la Monarch. Franç. dans les Gaules, Liv. III. chap. IV.

qui eût aisément découvert son imposture. Peut-être ce Prélat, pour rendre cette aventure plus merveilleuse, y aura-t-il mêlé quelque fable de sa façon. Mais le fond de l'histoire n'en paraît pas moins véritable,

Les malheurs de Childeric ne lui avaient pas appris à être plus circonspect dans ses amours. Etant à la Cour du Roi Basin, il ne rougit pas de souiller le lit de son hôte. La Reine Basine, éprise de ses charmes, se laissa séduire par ce Prince. A son retour, cette voluptueuse Princesse quitta même son mari, pour aller rejoindre Childeric en France. « Si je connaissais, » lui dit-elle en l'abordant un plus galant homme » que vous, j'irais le chercher jusques aux ex» trémités de la terre (1) ». Ce compliment prononcé par une jolie femme, attendrit Childeric. Foulant aux pieds, & les droits sacrés de l'hyménée, & ceux de la reconnaissance & de l'amitié, il épousa sur-le-champ la Reine de

(1) *Novi inquit utilitatem tuam, quòd sis valdè strenuus; ideòque veni, ut habitem tecum. Nam noveris, si in transmarinis partibus aliquem cognovissem utiliorem te, expetissem utique cohabitationem ejus. At ille gaudens eam sibi conjugio copulavit.* Greg. Turon. Lib. II., cap. 12. On peut lire, si on en a le courage, le Commentaire insipide que le Moine Fredegaire a fait sur ce passage de Grégoire de Tours. *Fredeg. Hist. Franc. epitom. cap.* XII.

Thuringe. C'eſt de ce mariage qu'eſt ſorti Clovis.

Cependant Childeric, rétabli ſur le Trône, penſa à étendre les limites de ſon Royaume. La haine qu'il portait aux Romains, & le deſir de gagner l'eſtime de ſes ſujets, réveillerent ſon courage, & l'arracherent dès bras du plaiſir & de la volupté. Les Gaules n'avaient plus leur Aëtius pour les défendre. Ce brave homme était mort depuis long-tems; & le Comte Egidius, qui lui avait ſuccédé, ne paraît pas avoir eu la même valeur, ni la même activité. Le Monarque Français, qui ne trouvait que fort peu d'obſtacles dans ſes courſes, pénétra plus avant dans la Gaule, qu'aucun des Rois ſes Prédéceſſeurs. Il défit, auprès d'Orléans, l'armée d'Odoacre, Roi des Saxons, prit Angers qu'il pilla, & tua de ſa main le Comte Paul, qui commandait pour l'Empereur dans le Soiſſonnais (1). On ajoute qu'il prit auſſi la ville de

---

(1) *Paulus verò comes cum Romanis ac Francis Gothis bella intulit & prædas egit. Veniente verò Audouacrio Andegavis, Childericus Rex ſequenti die advenit, interemptoque Paulo Comite civitatem obtinuit. His ita geſtis inter Saxones & Romanos bellum geſtum eſt, & Saxones terga vertentes multos de ſuis Romanis inſequentibus, gladio reliquerunt. Inſulæ eorum à Francis captæ atquæ ſubverſæ ſunt. . . . Audouacrius cum Childerico*

Paris; mais ce fait, uniquement fondé sur le témoignage de l'Auteur fabuleux de la vie de Sainte Genevieve, nous paraît sans vraisemblance. Nous verrons bientôt que Clovis fut le premier Roi Français, qui se rendit maître de cette Capitale. Si le texte de Grégoire de Tours n'est pas défectueux en cet endroit, Childeric fit la paix avec Odoacre, Roi des Saxons; & ces deux Princes réunis, exterminerent les Allemands qui s'étaient jettés sur l'Italie. Peu

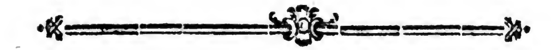
---

fœdus iniit. Greg. Turon. Lib. II, cap. 18, 19. On voit ici Childeric changer trois fois de parti. Il s'unit d'abord au Comte Paul, pour faire la guerre aux Wisigoths. Ensuite, il trahit les Romains, passe dans l'armée d'Odoacre, & tue le Comte de sa main. Il devient une seconde fois l'ami des Romains, & les aide à donner la chasse aux Saxons. Enfin, il fait une alliance avec Odoacre, vraisemblablement au préjudice de l'Empire, dont ce barbare était l'ennemi juré. Cette légereté attribuée à Childeric, a fait croire à M. l'Abbé Dubos, qu'on entendait mal le texte de Grégoire de Tours, & qu'il fallait renfermer entre deux parenthèses les cinq mots, *Childericus Rex sequenti die advenit.* D'après cette correction, ce sera Odoacre, & non Childeric, qui aura tué le Comte Paul; & le Roi Français, n'aura changé qu'une fois de parti. Cependant, Frédégaire, l'Auteur des Gestes, Aimoin & tous les autres Ecrivains postérieurs, ont entendu comme nous le texte dont il s'agit. *Voyez l'Abbé Dubos, Hist. Crit. de l'Etabl. de la Monarch. Franç. dans les Gaules, Liv.* III, *chap.* 11.

de tems après cette expédition, le Roi de France mourut à Tournai, & fut enterré sous les murs de cette ville. Il était alors dans la vingt-troisieme année de son regne. Clovis, son fils, âgé de quinze ans, succéda sans difficulté à tous ses Etats (1).

(1) Greg. Turon. Lib. II, cap. 18 & 19. Fredeg. epitom. cap. XII. Gest. Franc. cap. VIII. Velly, Hist. de France, tom. I, pag. 49, 50.





ARTICLE VI.

Histoire de la découverte du tombeau de Childéric, d'après Chiflet, & l'Auteur anonyme d'une Dissertation sur le même sujet (1).

SI la découverte du tombeau de Childeric, n'influait pas sur l'histoire de l'Etablissement des Français dans les Gaules, & sur celle de leurs mœurs, de leur superstition & de leurs usages, nous renoncerions volontiers au plaisir stérile de mettre sous les yeux de nos Lecteurs, un fait qui a occupé tant de Savans au milieu du dernier siecle. A proprement parler, peu nous importe aujourd'hui de savoir quel était

(1) *Anastasis Childerici I, Francorum Regis, sive thesaurus sepulchralis Tornaci nerviorum effossus, & commentario illustratus, Auctore Joanne Jacobo Chifletio, equite regio Archiatrorum Comite, & Archiducali medico primario. Antuerp.* 1655. Dissertation sur le tombeau de Childeric I. Paris, Chaubert, 1748.

ce cadavre qu'on a trouvé dans Tournai. Si l'éclat qui environne les Rois pendant leur vie, éblouit ceux qui les approchent, il n'y a que l'adulation ou la folie, qui puiſſe adorer leurs cendres. Le ſarcophage d'un Cyrus ou d'un Tamerlan ne mérite pas plus de fixer notre attention, que celui du plus vil des eſclaves. L'eſpoir de jetter un nouveau jour ſur nos antiquités, peut ſeul nous inviter à porter nos regards ſur ces triſtes débris des grandeurs humaines. De tout tems les Peuples enſevelirent dans leurs tombeaux, la mémoire de certains faits importans qu'ils négligerentde conſacrer dans leurs faſtes ; & ſouvent un Ecrivain ſenſé trouve dans ces décombres, de quoi réparer abondamment les brêches qu'une longue chaîne de ſiecles a faites à nos annales.

On était occupé à rebâtir la maiſon du Tréſorier de S. Brice de Tournai, qui ſervait d'Hôpital aux pauvres de cette Paroiſſe, lorſque, le 27 Mai 1653, on trouva une agrafe d'or, en creuſant dans la terre juſqu'au roc, à la profondeur de ſept ou huit pieds. Un moment après, le nomméAdrien Quinquin, ayant donné un coup de marre ſur une eſpece de poche de peau paſſée en mégie, il en ſortit plus de cent médailles d'or très-bien conſervées. Cet ouvrier était muet & ſourd de naiſſance.

Il se mit à crier, autant que son infirmité le lui permit, pour attirer les voisins (1). Le Doyen du chapitre y accourut avec deux Chanoines. On trouva au même endroit environ deux cents médailles d'argent, mais la plûpart étaient si frustes qu'il était impossible de les déchiffrer; quantité de ferrements rongés, consumés par le tems & par l'humidité du terrein; deux crânes dont l'un plus volumineux, avec les ossements d'un squelette humain; un glaive à la Romaine, à poignée d'or, avec son fourreau, enrichis l'un & l'autre de pierres précieuses. Le pommeau représente deux têtes de veau adossées. Ce trésor contenait encore plus de trois à quatre cents petites masses d'or, en forme d'abeilles, chacune du poids de trente-six grains; une aiguille d'or, quantité de boucles, de crochets, grands & petits, de clous, de filaments, de plaques, de bossettes, grandes, petites, rondes, ovales, d'une & de deux pieces, & une foule d'autres ornements; le tout enrichi d'un nombre infini de pierres précieuses. On

(1) Chiflet vivait dans un siecle où l'on croyait encore aveuglément aux miracles. Il paraît assez porté à croire qu'il s'en opéra un ici sur ce Maçon, dont la langue se délia pour appeller les voisins. *Ut erat*, dit-il, *mutus & surdus ab ipso natali, voces inconditas mittere cœpit & quo potuit modo, viciniam advocare.* Anast. Child. Reg. pag. 38.

découvrit auſſi une tête de cheval, avee une partie du fer de cet animal, & une hache d'armes. Mais la portion la plus curieuſe de ce tréſor, étaient deux anneaux, dont l'un était d'or, rond, épais & uni; l'autre également d'or, à cachet d'or, dans lequel eſt gravée une tête en face avec ſon buſte. La tête eſt nue. La chevelure en eſt longue, flottante ſur les deux épaules & médiocrement friſée. Nous penſons avec Bouteroue (1), qu'elle eſt nouée en trois endroits le long des joues, avec des rubans. On lit autour de ce cachet, *Childerici Regis*. Le buſte eſt couvert d'une tunique en broderie de perles, ſemblable aux tuniques que l'on voit ſur les médailles des Empereurs d'Orient. Le Prince tient d'une main un javelot qui paſſe ſur ſon épaule, à la maniere des Empereurs d'alors. On trouva encore une pointe de framée, les reſtes d'un baudrier fort riche, un ſtyle dans ſon étui d'or, deux lames d'or quarrées, garnies de pierres précieuſes, & de petits clous d'or; un globe de criſtal de la grandeur d'une balle de paume, une grande boucle d'or en forme d'agrafe, & une tête de bœuf du même métal. Pour donner à nos lecteurs une idée plus parfaite de ces raretés, nous en avons fait graver les principales, d'après l'Anaſtaſis.

(1) Rech. des Monnoies de Franc. Liv. I, à la fin.

Comme le hazard ſeul avait préſidé à cette découverte, faite dans l'eſpace d'environ cinq pieds d'un terrein plein de démolitions, on ne put ſavoir quelle était la véritable place que chaque choſe occupait dans ce treſor. Tout était bouleverſé. Les terres qui furent tranſportées, étaient pleines de filets d'or. Pluſieurs particuliers y trouverent des médailles d'or & d'argent, un cercle d'or qui tenait à la poignée de l'épée, quelques abeilles d'or, deux boucles dont une était aſſez grande, des plaques, des boſſettes, un fragment de vaſe d'agathe, & pluſieurs autres choſes auſſi curieuſes. Jean Chiflet, Chanoine de Tournai, & fils de celui dont nous tenons l'hiſtoire de cette découverte, eut ſoin d'acheter tous ces différents morceaux, pour les réunir au reſte. Toutes ces richeſſes furent portées à l'Archiduc Léopold-Guillaume, alors Gouverneur des Pays-Bas. Ce Prince chargea Chiflet, ſon Médecin, d'en faire la deſcription. Il ne pouvait choiſir un Sujet plus capable de remplir ſes intentions. Iſſu d'une famille en poſſeſſion des connaiſſances les plus profondes ſur les médailles & les autres monuments de cette eſpece, ce Savant était lui-même très-verſé dans nos antiquités. Auſſi les ordres de l'Archiduc furent-ils pleinement exécutés. En 1655, on vit paraître l'hiſtoire de cette découverte, enrichie de l'érudition la

plus variée qu'il fût possible de mettre en œuvres sur un pareil sujet.

L'Electeur de Mayence, jaloux de reconnaître, par quelque présent, les obligations importantes qu'il avait à Louis XIV, obtint de l'Archiduc une partie du trésor de Tournai, qu'il donna au Monarque, son bienfaiteur. On conserve encore ces précieux monuments à la Bibliothèque du Roi. Ce sont, au rapport de M. de Boze, l'anneau de Childeric, quelques-unes des médailles d'or, la petite tête de bœuf, quelques-unes des prétendues abeilles, le style, l'extrémité de la hache de fer, & le petit globe de crystal.

Il n'est pas indifférent, pour notre Histoire, de savoir quel était le Prince auquel appartenait ce tombeau. On est communément persuadé que c'était Childeric I, pere de Clovis ; & cette circonstance seule, anéantit le systême absurde du P. Daniel, qui soutient, comme on l'a dit, que les Français n'ont eu aucun établissement dans la Gaule, avant ce Conquérant. Cependant Audigier a prétendu que ce Childeric est un fils de Clotaire & d'Ingonde, mort avant son pere (1), & que si ce Prince est traité de Roi dans l'inscription de son cachet, c'est que tous les fils de nos Rois por-

(1) Greg. Turon. Lib. IV, cap. 3.

taient alors ce titre (1). M. le Marquis de Saint-Aubin, dont on a déja tant parlé dans le cours de cet ouvrage, a adopté cette opinion (2). Elle eſt fondée ſur trois raiſons principales. La premiere eſt que les mots *Childerici Regis*, ne peuvent s'appliquer à Childeric I, qui portait, ſelon Audigier, le nom de Hilderic. Si l'on en croit cet Ecrivain, les anciens Français n'avaient aucun caractere pour exprimer le *ch*. Ce ne fut, ajoute-t-il, que ſous Chilpéric, qu'il fut introduit parmi nous. Mais cette aſſertion, uniquement fondée ſur l'autorité d'Aimoin, eſt entierement contraire au ſentiment des Ecrivains antérieurs à ce compilateur. Grégoire de Tours, qui vivait ſous le regne même de Chilpéric, ne met pas ce caractere au nombre de ceux que le Roi de Soiſſons voulut ajouter à l'Alphabet (3). Il eſt certain, d'ailleurs, que le *ch* ſe trouve très-fréquemment dans le nom des Princes Français antérieurs à Chilpéric; témoin ceux de Chlodové ou Clovis, de Charibert, de Cherebert, de Chlotaire, de Guntchran, &c.

Le ſecond motif qui porte Audigier à croire

---

(1) Valeſ. rer. Franc. Lib. VII. Audig. orig. des Franç. tom. II, pag. 496 & ſuiv.

(2) Antiq. de la Monarch. Franç. pag. 532 & ſuiv.

(3) Greg. Turon. Lib. V, pag. 45.

que le tombeau découvert à Tournai, ne pouvait être celui de Childeric I, c'est que ce Prince mourut, dit-il, en Italie. Mais il est aisé de répondre à cette difficulté; car, supposé même que le Roi Français ne fût pas mort dans ses Etats, l'armée, son fils même qui l'aurait vraisemblablement accompagné dans cette expédition, n'eussent-ils pas pu rapporter son corps, pour l'inhumer sous les murs de sa capitale? D'ailleurs, Roricon assure que Chideric est mort d'une fiévre sur le chemin d'Amiens (1). Et, quoique ce Chroniqueur ne mérite communément que fort peu de confiance, nous ne pouvons nous déterminer à rejetter ici son témoignage. Les Français n'étaient pas encore alors assez puissans, pour aller faire la guerre en Italie. Le texte de Grégoire de Tours, qui transporte Childeric au-delà des monts, pour y faire la guerre aux Allemands, est visiblement corrompu. Il n'est pas croyable qu'Odoacre & lui, aient été chercher si loin des ennemis à combattre, puisqu'ils en avaient tant d'autres sous leurs yeux. Au reste, il ne faut pas confondre, comme le fait Audigier, Odoacre, Roi des

(1) Cùm ad solum proprium, hoc est, ad Ambianorum urbem venire cuperet, febre correptus spiritum exalavit, & regendum populum suum Chlodoveo filio suo dereliquit. *Roric. Lib.* I.

Hérules, avec un Prince du même nom, qui régnait ſur les Saxons. Le premier, maître de Rome, & le deſtructeur de l'Empire d'Occident, avait fixé le ſiége de ſa domination en Italie; & l'autre, chef d'une troupe de brigands Saxons, errait çà & là ſur les terres de l'Empire, ſans aucune autre poſſeſſion que ſon épée.

Une troiſieme raiſon plus puiſſante en apparence, ſemble favoriſer le ſyſtême d'Audigier, concernant le tombeau de Childeric; c'eſt que ce tombeau ayant été trouvé dans un lieu ſacré, avec un ſtyle dont l'étui eſt chargé de croix, on doit être porté à croire qu'il contenait un Prince Chrétien. Mais quel pouvait donc être ce Roi Chrétien du nom de Childeric? Nous ne connaiſſons que quatre Princes Français de ce nom dans l'Hiſtoire. Le premier eſt celui dont il eſt queſtion; le ſecond, qui régna ſur les Français après leur converſion au Chriſtianiſme, fut enterré à Rouen, avec la Reine Batilde, ſon épouſe, & leur fille (1). Childeric III, le dernier de la race Mérovingienne, fut inhumé dans le monaſtere de Saint-Bertin, près Saint-Omer, où il avait endoſſé l'habit de Religieux après ſa dégradation (2).

---

(1) Vita S. Audoïn. cap. 31. Sur. 24 Août.

(2) Secundæ coronationis pippini tempore, Rex Hil-

Il ne reste plus que Childeric, fils de Clotaire & de la Reine Ingonde. Mais ce Prince est mort jeune, & sans avoir jamais porté le sceptre. Il ne faut que jetter les yeux sur l'anneau Sigillaire, trouvé dans le tombeau, pour être convaincu qu'il avait appartenu à un Prince régnant. Le globe que le Prince, représenté sur cet anneau, tient dans sa main, & le javelot qui passe sur son épaule, sont autant d'attributs qui caractérisent un Roi puissant, possédant des Etats, commandant des sujets. Le javelot, sur-tout, fut toujours le signe de la Royauté parmi les Français. Gontran n'eut pas de marque plus expressive que cette arme, pour faire connaître aux sujets de Childebert, la pleine puissance qu'il remettait à ce jeune Prince, son neveu, devenu majeur (1). On sait que le globe fut aussi chez les Romains, le

dericus Monachus hujus Ecclesiæ obiit. Hîc in Monasterio sepelitur. *Chron. Iperii*, *apud Edm. Martenne*, *Anecdot. tom.* III.

(1) Datâ in manu Childeberti Hastâ ait: hoc est indicium, quòd tibi omne regnum meum tradidi. Ex hoc nunc vade, & omnes civitates meas, tamquam tuas proprias, sub tui juris dominationem subjice. *Greg. Turon. Lib.* VII, *cap.* 33. *Aimoin en dit autant.* Hastam quam manu gerebat, nepoti tradidit, inquiens: hoc, amantissime nepos, indicio noveris te mihi successurum in regno *Aim. Lib* III, *cap.* 68.

ſymbole de la domination ſuprême. C'eſt pour cela qu'on le voit ſur les médailles des Empereurs; & M. l'Abbé Dubos a remarqué que nous avons pluſieurs ſtatues de nos Rois de la premiere race, qui les repréſentent tenant un globe à la main (1). On ne dira pas, ſans doute, avec M. le Marquis de Saint-Aubin, que nos Rois ne pouvaient porter ces marques d'une autorité ſouveraine, avant le diplôme d'Anaſtaſe, qui légitimait leurs conquêtes. Nous avons déjà vu que nos premiers Monarques mépriſaient trop les Romains, pour croire avoir beſoin de leur attache dans l'exercice du pouvoir ſuprême. Il était inutile que les Empereurs reconnuſſent l'indépendance de ces Princes. Leur ſageſſe, leur bravoure & le bonheur de leurs armes, leur avaient acquis ſur la Gaule, un droit qu'aucun Potentat ne pouvait leur diſputer ſans péril.

Nous avons fait graver, d'après l'Anaſtaſis, le ſtyle & ſon étui. On voit qu'ils repréſentent enſemble la figure d'une croix. Le ſtyle eſt de fer, & propre à ſervir de poignard dans l'occaſion. L'étui d'or eſt ſemé ſur l'une de ſes faces, d'une infinité de croix bien formées. C'eſt comme on l'a dit, la principale circonſtance qui a

(1) Hiſt. Crit. de l'Etabl. de la Monarch. Fr. dans les Gaules, Liv. III, chap. 16, tom. II, pag. 253.

déterminé Audigier & M. de Saint-Aubin, qui placent mal-à-propos ces croix ſur les tablettes, à ſoutenir que le Prince auquel ce ſtyle avait appartenu, n'était pas Payen. Chiflet a cru, comme eux, que c'était une marque de Chriſtianiſme. Mais il prétend que S.te Geneviève avait fait préſent de cet étui d'or, garni de ſon ſtyle, à Childeric, qui le portait pour l'amour d'elle. Cet Ecrivain met à contribution les deux vies de cette Sainte Bergere, que Bollandus nous a conſervées, pour prouver l'eſtime que le pere de Clovis en faiſait. Ce ſerait manquer au reſpect que nous devons à nos Lecteurs, que de réfuter ſérieuſement une telle chimere. Rarement écrit-on l'Hiſtoire avec cette ſageſſe & cette critique qu'elle exige, quand on a recours à la vie des Saints fabriquée dans les ſiecles de ténebres, de ſuperſtition & de crédulité. Il était beaucoup plus naturel, dit ſenſément notre Anonyme, dès que Chiflet voulait que cet étui fût un préſent, de ſuppoſer qu'il avait été fait au Roi des Français par les Empereurs. Mais, ſans cela, l'ouvrier qui l'avait fait, ne pouvait-il pas être un Chrétien, dont le deſſein était d'imprimer ſur ſon ouvrage, le caractere de ſa Religion? Ces croix euſſent-elles empêché Childeric de ſe ſervir de ſon ſtyle? A-t-on lu quelque part, que ce Prince ait jamais perſécuté les Chrétiens, ou réprouvé leurs uſages? La plûpart des médail-

les trouvées dans son sein, ne portaient-elles pas une Victoire au revers, tenant une croix à la main ? Notre Auteur ajoute une autre raison qui ne nous paraît pas fort concluante ; c'est qu'il fallait peut-être que ce tombeau renfermât des caracteres qui pussent faire connaître les différentes Religions des Peuples soumis à Childeric. Si telle eût été, en effet, l'intention de ceux qui ensevelirent ce Prince, il est à croire qu'ils auraient choisi un symbole plus naturel qu'un étui chargé de croix, pour figurer le Christianisme des Gaulois. Quoiqu'il en soit, il n'est pas moins certain, d'après les réflexions qu'on vient de faire, que l'opinion d'Audigier ne peut se soutenir. Le lieu où l'on a trouvé le squelete de Childeric, n'est pas même en sa faveur. Le hazard seul a voulu qu'il ait été converti en Cimetiere ; mais ce changement a été opéré long-tems après la mort du pere de Clovis.

Une preuve incontestable que le tombeau découvert à Tournai, doit être celui de Childeric I, ce sont les médailles d'or, que le Doyen de Saint-Brice trouva sur le sein du mort. Il y en avait plus de cent, mais seulement de neuf Empereurs dans l'ordre qui suit : de Théodose le jeune, de Valentinien III, de Marcien, de Léon, de Zénon & de Léon le jeune, de Julius Népos, de Basilisque & de Marc, son fils, & enfin, de Zénon seul. La

premiere conclusion que l'on peut tirer de ces médailles, dit l'Auteur anonyme que nous suivons, c'est que le Prince sur lequel elles ont été trouvées, est mort sous l'empire de Zénon, & qu'il avait été contemporain des Empereurs précédents, à remonter jusqu'à Théodose le jeune. C'est la réflexion que fit Wendelin, & qu'il communiqua à Chiflet (1). Celui-ci l'adopta d'autant plus volontiers, qu'il savait que l'usage était alors de renfermer dans les tombeaux, les médailles frappées par les Empereurs, sous le regne desquels le mort avait vécu. Les Chrétiens même de la primitive Eglise, avaient conservé cette coutume, quoiqu'ils eussent pu s'en dispenser par la seule attention d'écrire sur un regître, le jour & les circonstances de la mort de chaque personne. Ils avaient le soin de mettre dans les tombeaux de leurs Martyrs, des pieces de monnoie propres à apprendre à la postérité, sous quel Empereur ils avaient versé leur sang pour la Foi (2). Audigier prétend qu'on ne peut rien conclure de

(1) Cum aurea Childerici annulo inventa numismata aurea Imperatorum, quos Childericus habuit coævos, plus satis ostendunt ævum istud, utque ab illis cultus fuerit donis iste Francorum Rex. *Wendel. in Anastasi*, *pag.* 257.

(2) In sacris Cæmeteriis innumera invenientur sepulchra cum signo Christi; præsertim marii sub Hadriano, Alexandri sub Antonino, Caii Papæ sub Diocletiano, ubi tria ejusdem

ces médailles trouvées dans le tombeau de Childeric, parce que « c'était de la monnoie » laissée dans les sépulcres par les anciens, » avec des lampes & des viandes, comme » pour servir aux besoins du mort ». Nous pensons comme lui, que telle était effectivement leur destination. Quoique les ténèbres du Paganisme aient été dissipés depuis long-tems parmi nous, on pratique encore un reste de cette superstition à l'égard de nos Rois, dont on sert la table, comme pour les inviter à manger, tandis que le corps demeure exposé sur son lit de parade. Mais, pourquoi toutes ces médailles se terminent-elles à Zénon? Pourquoi dans un si grand nombre, n'en a-t-on pas trouvé d'Anastase, de Justin & de Justinien, qui ont régné entre Childeric, & le Prince Childeric, fils de Clotaire, pendant l'espace d'environ soixante-dix ans? N'aurait-on pas dû trouver, non-seulement des monnoies de ces derniers Empereurs, mais de celles de Clotaire, de Childebert & de Théodebert, puisque ces Rois furent en possession d'en faire frap-

Diocletiani reperta sunt numismata. Solebant enim primi Christiani cum sepelirent Martyres, eorum sepulchris addere numisma Imperatoris, sub quo Martyrium passi erant. *Bosius Rom. Subterr. Lib.* IV, *cap.* 31. Voyez aussi *Paul. Haringh Rom. Subterr. Lib.* IV, *cap.* 23.

per ? N'eſt-il pas naturel, puiſque ces médailles étaient deſtinées à ſervir aux beſoins du mort, de ſuppoſer qu'on ait mis dans ce tombeau de la monnoie courante ? Notre Anonyme ajoute que ces pieces d'or avaient été placées ſur le cœur du Roi, pour conſerver à la poſtérité, le ſouvenir des ſervices que le Monarque avait reçus de ces Empereurs ſes contemporains. Mais cette conjecture, avancée ſans preuve par Wendelin, ne mérite aucune conſidération. Parmi les médailles d'argent trouvées dans ce même tombeau, il y en a pluſieurs qui repréſentent des Empereurs qui ont vécu long-tems avant Childeric. D'ailleurs, quels bienfaits ce Prince avait-il pu recevoir des Romains ? Chaſſé du Trône par un de leurs Officiers, n'eut-il pas beſoin de toute ſa prudence, pour regagner ſa Couronne ? Ne paſſa-t-il pas une partie de ſa vie à combattre ces mêmes Empereurs, pour conſerver ſes Etats, ou pour les étendre ?

Chiflet emploie une érudition immenſe, pour prouver que la tête de bœuf, trouvée dans ce tombeau, était l'Idole du Roi & l'Apis des Egyptiens. Mais, quelle apparence qu'un Prince, Germain d'origine, ait adoré une Divinité Egyptienne ? Ce Médecin croirait-il donc avec Bochard, qu'une colonie Egyptienne a peuplé autrefois la Germanie ? D'ailleurs, cette tête ne reſſemble en rien à la peinture que les

Historiens nous ont faite du bœuf Apis. Ce Dieu se représentait, non sous la forme d'une tête de taureau, mais sous celle d'un taureau noir, marqué d'un quarré blanc sur le front, avec la figure d'un aigle sur le dos, celle d'un escargot sur la langue, & deux sortes de poils à la queue (1). Ajoutez que cette tête n'a pas d'oreilles, au lieu que l'Apis d'Egypte en avait, comme Chiflet même en convient (2).

Notre Anonyme, qui combat, sur ce sujet, le Médecin Autrichien, est cependant d'avis que cette tête de bœuf est un monument formel

(1) *Pier. Hierogl. Lib.* III, *cap.* 30. On apprend de S. Augustin que, pour se procurer un bœuf ainsi caractérisé, les Prêtres d'Egypte mettaient sous les yeux de la mere, au tems de la conception, un simulacre de cet animal, portant toutes les marques qu'ils voulaient lui donner; mais il est à croire que le S. Prélat s'en sera laissé imposer sur une opération que l'on regarderait comme absolument impossible, si, par un exemple unique, elle n'eût pas réussi à Jacob. *Voy. August. Civ. Dei Lib.* XVIII, *cap.* 15.

(2) Apidis numen apud Ægyptios benè auritum exhibet Tabula Bembina: Franci haud paulò ingeniosiores si ne auribus Deum coluère; quòd in jumentorum animis affectus omnes indicarent, quos in numen cadere divinæ mentis tranquillitas, etiam fabulis implexa, non finit. *Annst.* pag. 145, 146. Quand cessera-t-on donc, de transporter parmi nous, les erreurs & les faiblesses de l'Orient!

de Paganiſme. Selon lui, ce front orné d'un cercle ciſelé, eſt l'hieroglyphe de la Divinité. Les cornes ſont tournées en dedans ; le milieu eſt ouvert juſqu'à la bouche, à deſſein, peut-être, dit-il, d'y faire des libations. On ajuſtait au haut de cette ouverture, un couvercle auquel eſt attachée une anſe quarrée, d'où pendait apparemment des bandelettes ; & la partie poſtérieure eſt formée d'une plaque garnie de trois petites anſes, pour ſuſpendre cette tête. Elle n'était donc autre choſe, ajoute l'Anonyme, qu'une oblation faite au Dieu des enfers, pour le rendre propice à Chideric. On ſait que chez les Romains, le taureau était immolé à Pluton (1). De-là vient qu'Horace, pour faire voir l'impuiſſance de cette ſuperſtition, dit « qu'il faut deſcendre tôt ou tard au » Royaume de Pluton, & que les taureaux, » en ſacrifiât-on trois cents par jour, ne ſau» raient fléchir l'impitoyable Dieu du tar» tare » (2). Si, au lieu d'une tête de taureau,

(1) Tum Regi Stygio nocturnas incohat aras,
Et ſolida imponit taurorum viſcera flammis.
Virg. Æneid. Lib. VI.

(2) Non ſi trecenis, quotquot eunt dies,
Amice, places illacrymabilem
Plutona tauris.
Horat. Carm. Lib. III.

vous

vous aimez mieux reconnaître dans la figure, une tête de génisse, l'hommage s'adressera à Proserpine.

Sterilemque tibi, Proserpina, vaccam.

Observez, dit encore notre Auteur, que cette tête n'a pas d'oreilles, parce que les Dieux des enfers sont sourds; que les cornes tournées du côté de la terre, caractérisent une Divinité souterraine (1); & enfin, que cette tête paraissant avoir été suspendue par des courroies, on peut croire qu'elle était attachée au cercueil.

Tout ce raisonnement n'a pour base, que de pures conjectures. Quelle analogie peut-il y avoir entre les idées Mythologiques des Grecs & des Romains, avec celles des nations Germaniques? Quel est ce Dieu des enfers que nos peres adoraient, & qu'ils appaisaient par des libations, par des offrandes? Quel est l'Historien de l'antiquité, sur lequel on puisse

(1) Les Mythologistes sont-ils bien disposés à admettre cette explication? Il semble que les trois vers suivans ne permettent pas de croire que l'on coupât les oreilles des victimes, avant de les offrir aux Dieux des enfers. C'est Aristocles qui parle:

Miror in Hermione, quòd magno robore taurum,
Quemque viri possent vix domuisse decem,
E grege deductum sola aure *adducit ad aram.*

Aristocl. apud Alex. ab Alex. Lib. III, cap. 12.

appuyer un tel fait? Les Germains connurent-ils jamais Pluton ou Proserpine? Ces Dieux mâles & femelles, qui déshonoraient la Mythologie des Grecs, ne passerent-ils pas toujours, aux yeux de nos peres, pour des chimeres? Toutes ces explications forcées ne méritent pas plus de considération, que ce que dit, à ce sujet, Audigier : « que la tête de taureau » ne figurait autre chose, que l'inclination de » Childeric, fils de Clotaire, à la chasse des » buffles, que Fortunat (1) dit avoir été celle » des Rois de son tems ». La pensée de Chiflet est beaucoup plus simple. Ce savant pense, que le cheval de Childeric ayant été enterré avec lui, on avait employé la tête de bœuf à orner la museliere de cet animal. Reste à savoir ce qui avait déterminé la Cour de Clovis, à donner un ornement si étrange au cheval du Prince décédé.

Nous n'avons pas d'explication plus satisfaisante des petites masses d'or, qui faisaient parti du trésor de Tournai. On sait que Chiflet a jugé à propos de les métamorphoser en abeilles. Les savans, qui ont reçu cette opinion sans examen, ont avancé que le symbole de nos premiers Rois était des abeilles, que l'ignorance des Peintres a insensiblement fait dégénérer en

(1) Fortunat. Carm. Lib. II, cap. 4.

fleur de lys. Toutes ces prétendues abeilles ne sont pas uniformes. Les unes ont le corps uni, & les autres ciselé à côte de melon. Dans celle-ci, il y a deux petits trous & deux traits à la tête, qui se croisent, & que Chiflet a pris pour des yeux & une bouche. Cette méprise l'a obligé à diviser ces figures en abeilles à yeux, *apes oculatæ*, & en abeilles aveugles, *apes non oculatæ*. Mais pour peu que l'on considere attentivement ces masses, en les comparant aux véritables abeilles que nous avons fait graver sur la même planche, on sentira la fausseté de cette conjecture.

Le corps de la véritable abeille est divisé, par deux étranglements, en trois portions; la tête, la poitrine & le ventre. Le milieu du corps soutient les pattes, qui sont au nombre de six, & les quatre aîles. Le ventre est distingué en six anneaux, qui s'allongent & s'accourcissent, en se glissant les uns sur les autres. Consultez les figures que nous avons fait graver d'après l'Anastasis. Y voit-on rien de semblable? Où sont les pattes? où est le ventre? où sont les aîles? Ces cannelures à côtes de melon, ne sont-elles pas opposées aux anneaux du ventre de l'abeille? Il est donc constant, conclut notre Auteur, que les abeilles du tombeau de Childeric n'existerent jamais que dans l'imagination de Chiflet.

Audigier a parfaitement senti l'erreur du

Médecin Autrichien. Il a ſubſtitué une fleur de lys à ſes abeilles. « On remarque, dit-il, » dans ces figures, les trois branches de nos » lys ; celle du milieu plus haute, & les deux » autres recourbées. On y obſerve la petite » pointe que l'on appliquait au beſoin, aux » circonvallations ». On voit que le lys, dont cet Ecrivain entend parler, eſt cette eſpece de piege que Céſar appelle *lilium*, & que les Gaulois répandaient ſur les paſſages de la Cavalerie ennemie. Mais cette pointe, dont parle Audigier, n'eſt autre choſe qu'un anneau par lequel ces figures étaient attachées au manteau Royal de Childeric. Notre Anonyme paraît ſoupçonner que cette figure eſt une fleur de lys, qui n'eſt pas encore tout-à-fait épanouïe. Si on l'examine avec quelqu'attention, nous ne croyons pas que l'on puiſſe être de ſon ſentiment. Elle reſſemble plus à une gerbe, qu'à aucune eſpece de fleur. Il ne ſerait pas même ſurprenant qu'on eût mis dans ce tombeau, une figure repréſentant une gerbe de bled, en mémoire de l'abondance dont les Français avaient joui ſous Chideric. Il faut pourtant avouer que l'uſage de ſemer le manteau Royal, de fleurs de lys, eſt très-ancien. On voit de ces fleurs ſur la tunique de Philippe I, de Henri I, & de Robert. Leurs portraits, que nous avons fait graver d'après les médailles, en font foi ; & il eſt à préſumer que ces Prin-

ces n'ont fait qu'imiter en cela leurs prédécesseurs.

Cette observation a engagé l'Auteur de la Dissertation sur le tombeau de Childeric, à faire sur l'ancienneté des fleurs de lys, quelques recherches dont nous allons rendre compte. Les opinions ont été fort divisées sur l'origine des armes, qui forment aujourd'hui l'écusson des Rois de France. Robert Gaguin assure que l'on pensait communément de son tems, que c'était trois crapaux. Nicolas Gilles rapporte, sans citer ses garans, que Clovis ayant porté long-tems dans sa banniere, une lune naissante, montrant trois cornes, la fit effacer pour y substituer trois lys. Paul Emile dit, au contraire, que ce Prince avait trois diadêmes rougis, sur un champ d'argent. Plusieurs ont soutenu que c'étaient des pointes de javelots, ou d'angons, comme les anciens Français les nommaient. Mais le plus grand nombre croient tout simplement, que les armes de France sont de véritables lys.

Le sentiment de ceux-ci est encore partagé. Quelques Savans, tels que Fauchet, ont voulu que ce fût une fleur de glaïeul, plutôt qu'une fleur de lys de jardin. Ce rafinement, dit notre Auteur, est trop éloigné de la maniere simple & naturelle avec laquelle s'exprimaient les anciens Chroniqueurs, pour qu'on y puisse ajouter foi. Quand ces Ecrivains ont dit que

la banniere Royale était ſemée de fleurs de lys, peut-on croire que, par ce mot de lys, ils ayent voulu déſigner autre choſe que cette fleur connue de tout le monde ? Si le glaïeul & l'iris ſont dans la claſſe des lys, ce ſont les Botaniſtes modernes, qui, pour faciliter l'étude de la ſcience qu'ils enſeignent, ont inventé cette diviſion ; mais du tems de Rigord & de Guillaume de Nangis, un lys était un lys & non pas un glaïeul. Or Rigord, Médecin de Philippe-Auguſte dit, en parlant de la banniere Royale ; qu'elle était ſemée de fleurs de lys (1). Guillaume de Nangis en dit autant de celle de S. Louis (2). Ces Auteurs n'entendent vraiſemblablement déſigner ici que des lys de jardin ; & ſi l'on en doutait, on pourrait s'en convaincre, en jettant les yeux ſur la médaille de Blanche, Régente de France, mere de S. Louis, que nous donnons ici.

On nous objectera peut-être que les fleurs de lys du blaſon de nos Rois devaient être d'argent, puiſque les lys naturels ſont blancs. Mais

---

(1) Accurrunt quantociùs ad aciem Regis, ubi videbant ſignum regale, vexillum videlicet floribus lilii diſtinctum, quod ferebat die illo Galo de Montiniaco miles fortiſſimus, ſed non dives. *Rigord. vit. Phil. Aug.*

(2) Conſueverunt Reges in ſuis armis & vexillis florem lilii depictum cum tribus foliis comportare. *Guil. Nangiac. geſt. S. Ludov. ad an.* 1230.

on ſait que les couleurs du blaſon ne ſont pas toujours une imitation parfaite de la nature. On préfere ſouvent une couleur plus riche à une couleur plus naturelle. Le champ de nos fleurs de lys eſt d'azur ; l'or a paru y avoir plus d'éclat que l'argent, & on a choiſi le premier métal préférablement au ſecond. D'ailleurs ne ſait-on pas qu'il y a une eſpece de lys, dont la couleur eſt ſaffrannée, & qui reſſemble au lys blanc, ſi ce n'eſt que les feuilles de celui-ci ſont plus larges ? Il ne ſerait pas impoſſible que ce ſoit cette eſpece de lys que nos premiers Rois ont pris pour ſymbole, & qui a paſſé enſuite dans leur blaſon, avec la couleur qui lui était propre.

Une difficulté plus importante qu'on pourrait oppoſer à cette opinion, c'eſt qu'il y a aujour-fort peu de reſſemblance entre la fleur de lys des armes de France, & celle que l'on voit dans nos jardins. Mais cette objection s'évanouit bientôt, lorſqu'on réfléchit ſur les changements que l'écuſſon Français a éprouvés depuis le commencement de la Monarchie. Comparez la Couronne d'Ultrogotte, épouſe de Childebert I, à la Couronne & au Sceptre de Frédégonde, que nous donnons ſur la même planche. Rapprochez enſuite ces Couronnes & ces Sceptres au monument qui ſuit, repréſentant Charlemagne & deux Officiers de ſa Cour. La différence eſt ſenſible. Le bout de ces

Sceptres eſt orné de cinq pétales de lys. Charlemagne avait auſſi le même ſymbole ; mais il ne faiſait repréſenter cette fleur qu'avec trois pétales, C'eſt ce qui paraît dans cette eſpece de trône, qui ſe termine en triangle, dans lequel on voit la figure d'une fleur de lys à trois pétales. qui s'élevent d'une même tige. Dans la ſuite, on a peint la fleur de lys à trois pétales coupées, liées enſemble, & non déſunies. C'eſt ainſi qu'on la voit ſur la tunique de Henri I & de ſes Succeſſeurs. On a enfin jugé à propos de ſéparer entierement les trois pétales, & de les repréſenter liées enſemble, ſans qu'on ſache le motif de ce changement. Cependant, dans toutes ces viciſſitudes, la fleur ne change pas de nature ; c'eſt toujours la fleur d'un lys, ſymbole inconteſtable des Rois de France, longtems avant l'uſage des armoiries.

Nous avons déjà dit que l'on trouva deux crânes dans le tombeau du Roi. L'un fut jugé avoir appartenu à Childeric, & l'autre à un jeune homme. Chiflet a cru que ce dernier était celui de l'Ecuyer de Childeric, qu'on avait enterré avec ſon Maître. Il cite l'exemple des Gerrhes, des Taures & de quelques autres Nations Scythiques, chez leſquelles on était dans l'uſage d'égorger ſur la tombe du Défunt, ſa Concubine favorite, ſon Echanſon, ſon Cuiſinier, ſon Valet de Chambre, ſon Ecuyer, ſes Palfreniers, ſes Chevaux, &c. Cet uſage,

encore en vigueur aujourd'hui dans plusieurs Etats d'Afrique, était en effet celui d'un grand nombre des Peuples barbares de l'ancien monde. Mais on ne trouve en aucun endroit de notre histoire, que les Germains, dont Childeric était sorti, aient jamais pratiqué de pareilles atrocités. Nous lisons bien dans César & dans Tacite, qu'on jettait dans les bûchers des Germains, leurs armes, leurs chevaux, & les animaux qu'ils chérissaient le plus; mais il n'est fait aucune menrion de leurs Officiers, ni de leurs Esclaves. D'ailleurs est-il vraisemblable que les Français, dont les mœurs s'étaient déjà amalgamées avec celles des Romains, n'eussent pas proscrit une pratique aussi abominable, si elle eût jamais été recue chez eux? Toute la Gaule, loin de recourir au-devant du nouveau joug qu'ils lui offraient, ne se serait-elle pas liguée pour exterminer ces Cannibales? La ville de Tournai, dont les Citoyens étaient presque tous Chrétiens, sous le regne de Childeric, auraient-ils souffert qu'on eût commis un tel attentat sous leurs murs? Il est assez probable que ce petit crâne avait appartenu à quelqu'un de la famille Royale. C'était peut-être celui de la fameuse Basine, épouse de Childeric, que Clovis eut soin de faire enterrer auprès de son pere. Au-reste, le tombeau ayant été trouvé auprès d'un cimetiere public, ne pourroit-on pas présumer que le hasard avoit placé là ce crâne, soit dans

les changemens ſurvenus au terrein, depuis l'époque de la ſépulture de Childeric, ſoit au moment même que le Prince y fut enterré?

Notre Anonyme croit que le même hazard a fait trouver, à peu de diſtance du cercueil de Childeric, une tête & un fer de cheval. Si, dit-il, on avait enterré là un cheval entier, pourquoi n'en feroit-il reſté que la tête? Pourquoi des quatre fers n'en aurait-on trouvé qu'un? Que feraient devenus les mors, les étriers & les éperons d'or? Mais plutôt, pourquoi aurait-on trouvé un fer de cheval? l'uſage de ferrer les chevaux était-il établi du tems de Childeric? Il faut pourtant avouer que les Germains & les Gaulois avaient, comme on l'a dit, la coutume d'enſevelir avec le mort ſes armes & ſon cheval de bataille. Céſar & Tacite le diſent expréſſement (1). Mais il ne paraît pas que Childeric ait été enſeveli en habit de cheval: il était revêtu d'un manteau Royal, fait d'une étoffe de ſoie de couleur pourpre. La grande agrafe d'or ſervait à l'attacher ſur l'épaule, ſelon l'uſage des Germains. On trouva même quelques reſtes de cette étoffe. Le manteau était garni de quantité de

(1) Omnia quæ vivis cordi fuiſſe arbitrantur, in ignem inferunt, etiam animalia. *Caſ. Lib.* VI, *bell. gall.* Sua cuique arma, quorumdam igni & equus adjicitur. *Tacit. de Morib. Germ.*

filaments d'or, & semé de ces figures brillantes dont on a parlé. Les autres ornements appartenaient au baudrier & au bouclier du Prince.

Les deux plus importans morceaux de ce trésor étaient le vase d'agathe & le cryſtal. Le premier était conſideré alors comme un meuble très-précieux, & particulier aux Souverains. On en avait mis pluſieurs dans le tombeau de Marie fille de Stilicon, & femme d'Honorius, qui fut découvert en 1554. Le globe de cryſtal de roche était auſſi d'un prix infini (1). Chiflet, qui s'eſt permis beaucoup de conjectures fort peu ſolides dans ſon *Anaſtaſis*, ſoupçonne que, ces ſortes de globe étant un rémede ſalutaire dans les fievres ardentes, on en avait donné un à Childeric pendant ſa maladie. Mais ſi ce fait était vrai, pourquoi Clovis n'eût-il pas conſervé ce fébrifuge, pour s'en ſervir dans l'occaſion? Ce globe, on l'a déjà dit, ne figurait rien autre choſe que la puiſſance Royale dont Childeric était revêtu. C'était, chez les Romains, l'attribut du pouvoir que les Empereurs exerçaient ſur les peuples qui leur étaient ſou-

(1) Marmoreum ne ſperne globum ſpectacula tranſit
Regia, nec rubro vilior iſte mari.
Informis glacies, Saxum rude, nulla figuræ
Gratia, ſed raras inter habetur opes.
Claud. Epigr. de Cryſtall.

mis. Le globe du Roi des Français signifiait que ce Prince était aux droits des Empereurs Romains & qu'il possédait à titre de Royaume indépendant le territoire de Tournai, avec la meilleure partie de la Gaule Belgique.

La place où le tombeau de Childeric fut découvert, nous invite à dire un mot des lieux que nos peres choisissaient pour enterrer leurs morts. Ce tombeau n'était pas originairement renfermé dans la ville. On l'avait placé auprès d'un grand chemin, à quelque distance des murs de Tournai. Ce n'a été que plusieurs siecles après la mort de ce Prince, qu'on a aggrandi la ville, & renfermé l'espace qu'occuppe aujourd'hui l'Eglise de S. Brice avec son cimetiere. Les Anciens, plus sages que nous sur ce point, ne permettaient pas que l'on confondît les morts avec les vivans. Quand les Romains eurent adopté l'usage d'enterrer leurs morts, ils choisissaient toujours des lieux éloignés des villes, pour y enterrer leurs cadavres. Julien le Philosophe, fut enterré tout simplement sur le grand chemin qui conduisait aux gorges du mont Taurus. Theodoric, Roi des Ostrogots, qui ne laissa échapper aucune maxime qui pût contribuer à rendre ses peuples heureux, n'eut pas de peine à recevoir cet usage des Romains. Un Edit de ce Prince défend, sous les peines

les plus graves d'enterrer les corps dans l'enceinte des villes. Le Clergé même, dont le zele peu éclairé a contribué le plus à introduire cette contagion parmi nous, obſervait alors de ne bénir des cimetieres qu'au-delà des Fauxbourgs. M. l'Abbé Dubos remarque que les premiers Evêques de Tours, de Paris, & des autres Diocèſes des Gaules, n'ont point été enterrés dans leur Cathédrale, mais dans les lieux éloignés de l'enceinte des murs, & où l'on a bâti depuis des Egliſes (1). Cette ſage diſcipline avait frappé même les premiers Peres de l'Egliſe. On la trouve preſcrite par les Conciles. Le dix-huitieme Concile de Brague, tenu en 663, porte : » On n'enterrera perſonne » dans les Egliſes des Saints, mais tout au » plus autour de leurs murailles en dehors, » puiſque les villes ont encore le privilege de » ne point ſouffrir que l'on enterre dans l'en- » ceinte de leurs murs (2) ». Un capitulaire de Théodulfe, Evêque d'Orléans, rennouvella cette défenſe vers l'an 785. Ce Prélat, l'un des plus grands hommes qu'eût l'Egliſe Galli-

---

(1) Hiſt. Crit. de l'Etabl. de la Mon. Fr. dans les Gaules, Liv. III, chap. 16.

(2) Concil. tom. V, pag. 836. Hiſt. Eccléſ. Liv. XXXIV, N.° 5.

cane dans le VIIIe. ſiecle, permet ſeulement de ſe relâcher ſur ce ſujet, quand il s'agit d'un Prêtre, ou de quelque perſonne diſtinguée par ſa vertu (1). Les Chinois, dont nous admirons la police ſans nous mettre en peine de l'imiter, conſervent inviolablement cette pratique ſalutaire. Chez ces Peuples, il eſt libre à chaque famille de ſe choiſir un cimetiere particulier, pourvu que ce ſoit ſur une montagne, ou dans tout autre terrein inculte, éloigné de la ville.

On a déjà dit que les Germains n'employaient aucun luxe dans leurs funérailles. Ils regardaient un mauſolée magnifique & d'un grand travail, comme un honneur qui fatiguait les mânes des défunts. Les Français vécurent long-tems dans la même ſimplicité. C'eſt pourquoi le corps de Childeric fut placé modeſtement dans un cercueil de bois, garni de bandes de fer pour la ſolidité, & peut-être orné de quelques plaques, clous & lames d'or. Il paraît que les Français, après leur établiſſement parfait dans les Gaules, ſubſtituerent des tombeaux de pierre à ces cercueils de bois. C'était l'uſage des Gaulois, depuis la converſion de ce Peuple au Chriſtianiſme. Nous avons vu plus de vingt mille de ces tombeaux dans la plaine

(1) Hiſt. Eccléſ. Liv. XLIV, N.° 23.

du vieux Poitiers, près de Châtellerault. Ils ſont artiſtement creuſés dans des blocs de pierre dure de Mâçeaux. La plûpart repréſentent ſur la couverture ou ſur les côtés, le ſymbole de la profeſſion ou de la dignité du mort qu'ils contiennent. Nous pouvons aſſurer, d'après les recherches que nous avons faites ſur les lieux, & dont nous rendrons compte, que ces monuments remontent inconteſtablement au-delà du ſiecle de Clovis.

On pourrait demander ici pourquoi le corps de Chideric ne fut pas brûlé, ſuivant l'uſage des Payens. Telle était, en effet, la coutume de la plûpart des nations Germaniques (1). Mais il paraît que les Rois étaient diſpenſés de cette loi. Tacite remarque, en parlant de Poppée, que le corps de cette maîtreſſe de Néron, ne fut pas brûlé, ſuivant la coutume des Romains, mais renfermé & enſeveli *à la maniere des Rois étrangers*, & enſuite porté dans le tombeau des Jules (2). Peut-être même ſuivit-on cette pratique, à l'égard de Childeric, par ménagement pourles Gaulois ſes nouveaux ſujets.

(1) Tacit. Germ. Sidon. Apoll. Lib. III, epiſt. 12.

(2) Corpus ejus non igni abolitum, ut Romanus mos, ſed *Regum externorum conſuetudine* diſſectum, odoribus conditur, tumuloque Juliorum infertur. *Tacit. Annal. Lib.* XVI.

Tous étaient Chrétiens ; & l'on sait qu'il ne fut jamais permis aux Peuples de cette Religion, de détruire par les flammes le corps des morts. La terre seule devait être la dépositaire de ces tristes dépouilles. On voit même dans Synesius, Evêque de Ptolémaïde en ces tems-là, que plusieurs esprits faibles n'étaient pas encore revenus de cette ancienne superstition, qui condamnait à un total anéantissement, les ames de ceux qui se noyaient (3).

Il est des folies communes à tous les Peuples. Telle est celle qui les porta autrefois à rassembler des trésors de toute espece dans les tombeaux. Les Nations même les plus respectables de la terre n'ont pas été assez éclairées, pour secouer le joug de cette superstition gênante. Ce luxe extravagant, qui flattait la vanité des familles, formait chez ces Peuples, une partie essentielle de la Religion. Les anciens Egyptiens mettaient sur la langue de leurs morts, une plaque d'or, dont le poids & la valeur répondaient aux facultés du défunt, & au rang

(1) Voyez la Lettre de Synesius à son frere Evoptius, où ce Prélat raconte la frayeur qui le saisit, en faisant naufrage sur les côtes de la Lybie. « Cette frayeur, dit il » ingénuement, était principalement causée par les vives » impressions que j'avais eues dans ma jeunesse, que ceux » qui se noient, meurent tout entiers ».

qu'il avait tenu dans la Nation. C'eſt ce qui prive, pour le dire en paſſant, nos curieux d'antiquailles, des plus belles momies, que les Arabes vont déterrer dans la plaine de Manof, pour profiter de ce que l'on trouve dans leurs caveaux. Les Grecs étaient auſſi dans l'uſage de mêler avec les cendres de leurs parents, une piece de monnoie, nommée *Danaquè*, Δανάκη, qui devait être employée à payer au Nautonier Caron, le prix de leur paſſage aux enfers. Cette coutume, atteſtée par Plutarque & que les Grecs avaient évidemment apportée de l'Egypte, berceau de leur Nation, eſt encore obſervée aujourd'hui à la Chine ; preuve nouvelle, dira M. de Guignes, que les Chinois ſont ſortis des bords du Nil ! L'or & l'argent, comme l'objet le plus précieux de la cupidité des hommes, étaient ſur-tout prodigués aux funérailles des Rois. On apprend de Joſeph (1), que Salomon eut l'attention de placer dans le tombeau de ſon pere David, un tréſor qui annonçait la richeſſe & la magnificence de ce Roi des Hébreux. Cyrus, Roi des Perſes, dont l'Hiſtoire d'Hérodote a rendu les exploits ſi célebres, emporta auſſi en mourant, trois mille talents, que ſon fils Cambyſes, ou Darius, ſucceſſeur de celui-

(1) Joſeph. Antiq. Jud. Lib. VII.

ci, fit mettre dans son mausolée (1). Si l'on en croit Jornandès, le fameux Attila, Roi des Huns, fut renfermé dans trois cercueils, dont l'un était d'or; le second, d'argent; & l'autre, de fer. Ces trois coffres furent remplis de pierres précieuses, & d'une foule d'autres choses rares qui étaient alors à l'usage des Rois (2). C'était aussi la manie des Romains. Sans parler de ces prodigalités que l'on faisait du tems du paganisme, en brûlant le corps des Sénateurs & des autres personnages distingués de la République, il est certain que l'usage de charger les morts de richesses se conserva même sous les Empereurs Chrétiens. Laurent Surius nous a laissé la description du tombeau de Marie, fille de Stilicon, & épouse de l'Empereur Honorius, qui est une preuve bien authentique de cette coutume. L'or, l'argent & les pierreries qu'on y recueillit en 1544, montaient à des sommes immenses (3). L'or seul, que Paul III fit fondre, pesait quarante livres effectives. Cet usage était encore général dans l'Empire Romain, au milieu du Ve. siecle de

(1) Quint. Curt. Lib X, cap. 3.

(2) Jornand. de Reb. Goth.

(3) Bosius Rom. Subterr. Lib. II, cap. 7. Aringhus; tom. I, Lib. II, cap. 9, N.° II.

notre ère; c'eſt ce qui réſulte de la Loi de Valentinien III, dont l'objet eſt de renouveller les anciennes peines portées contre ceux qui fouillaient dans les tombeaux, pour en tirer les effets précieux qu'on y renfermait (1).

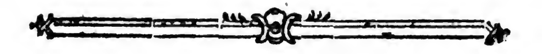
Nos premiers Français, & vraiſemblablement les Germains leurs peres, eurent la même faibleſſe pour les morts. Ce qu'on vient de lire, touchant le tombeau de Childeric, ne permet pas de douter que nos Rois ne connuſſent ce genre de luxe, en arrivant dans la Gaule. La Nation le conſerva même après ſa converſion au Chriſtianiſme. On voit dans Grégoire de Tours (2), les Domeſtiques de Boſon, l'un des principaux Seigneurs de la Cour de Childebert, violer le tombeau d'une dame Françaiſe, parente de ſa femme, pour enlever les tréſors qu'on avait mis auprès de ſon cadavre. La loi Salique, redigée long-tems après le baptême de Clovis, eſt pleine de menaces rigoureuſes faites à ceux qui ouvraient les tombeaux, pour dépouiller les morts. Nous verrons, en liſant l'hiſtoire de Charlemagne, que la Chapelle funebre où l'on plaça le corps de ce Prince, fut enrichie de pluſieurs choſes rares, qui avaient

(1) Nov. Valent. tit. V.

(2) Greg. Turon. Lib. VIII, cap. 21.

ſervi à ſon uſage. Enfin le tréſor même que nos Rois ne ceſſent d'accumuler à S. Denis, chef-lieu de leur ſépulture, eſt un témoignage ſubſiſtant de notre attachement à cette ancienne coutume de nos Peres.





ARTICLE VII.

Etat des Gaules au moment où les Français s'en sont rendu maîtres, d'après l'Abbé Dubos (1).

NOUS avons considéré jusqu'à présent les Français comme un Peuple errant, vagabond, & dont l'unique profession était le brigandage. Leurs exploits, tout éclatans qu'ils parussent, pendant leur séjour sur les bords du Rhin, n'étaient, en effet, qu'autant d'excursions passageres de plusieurs hordes de voleurs, rassemblés pour dévaster le premier pays qui se trouvait sans défense. La scène qui va s'ouvrir, offrira un spectacle d'une toute autre importance. Nous y verrons un Peuple puissant se créer successivement des loix, prendre une forme de civilisation sage, faire respecter les bonnes mœurs, & construire peu à peu l'édifice de cette politique étonnante qui le fait craindre aujourd'hui de tous ses voisins.

(1) Histoire Critique de l'Etablissement de la Monarchie Française dans les Gaules, par M. l'Abbé Dubos, l'un des quarante, & Secrétaire perpétuel de l'Académie Française. Livre I. Paris, 1734, *édit. in-4.°*

Les grands événements qui doivent occuper ce théatre immense, se succéderont désormais avec une rapidité qui ne laissera aucun relâche à notre admiration. Les petits faits, tels que ceux qui forment le tissu principal de l'histoire de nos peres, sur les bords du Rhin, ne seront plus employés que comme des ombres propres à faire paraître un plus beau jour sur le tableau. Notre Monarchie, dès sa naissance, fixera les regards de toute l'Europe. Toutes les passions vont déployer leur énergie, pour donner une consistance à ce grand corps, ou pour l'ébranler. Les vertus & les vices, l'héroïsme & les attentats, la religion & l'impiété, paraîtront tour à tour sur l'arène, avec tous les attributs qui leur conviennent. Le conflit terrible, que produira la concurrence de ces passions ennemies, nous fera plus d'une fois trembler pour le salut de la patrie; l'ambition, toujours prête à profiter du désordre, les rassemblera souvent sous ses étendards, pour les faire servir à ses funestes projets; la France, déchirée par ses propres enfans, maltraitée par ceux même qu'elle aura comblés de bienfaits, se verra quelquefois forcée à gémir sur ses pertes; mais le génie bienfaisant qui préside à la prospérité de ce beau Royaume ne permettra pas que la discorde anéantisse un Etat qu'il protége. Les troubles qui agiteront la France, les bourasques que la superstition & l'anarchie lui feront éprouver,

ne ferviront qu'à relever l'éclat de fa gloire ; & fes ennemis, dévorés de chagrin de ne l'avoir pu renverfer, feront contraints de faire taire leur défefpoir, & de refpecter fa puiffance.

Nous avons tracé, autant que la difette de nos monuments a pu nous le permettre, la maniere avec laquelle nos peres fe font rendu maîtres de la Gaule. On a vu que la conquête n'a pas été fort difficile. Clodion, accompagné d'une poignée de foldats, paffe le Rhin, & s'empare d'une grande partie de la feconde Belgique. Mérovée & Childeric, fans être beaucoup plus puiffans, ont un fuccès encore plus rapide ; & fi les débauches de celui-ci n'euffent pas énervé fa valeur, peut-être aurait-il laiffé dans fa fucceffion, les Etats que fon fils Clovis eut la peine de conquérir. Cette étonnante révolution, dont la plûpart de nos Ecrivains n'ont pas développé la fource, ne peut s'expliquer que d'après un examen férieux de la fituation des Gaules dans ce fiecle, & de l'adminiftration politique à laquelle cette Province était alors foumife. Ce fujet important, que nous avons approfondi dans la premiere époque de notre ouvrage, fera traité ici avec toute la fageffe & la difcrétion qu'il exige. Cependant, comme il eft effentiel de connaître le peuple qui reçut avec fi peu de réfiftance, le joug nouveau que les Français lui im-

poſerent, nous retracerons les principaux traits qui caractériſent l'Etat & le Gouvernement de cette Nation, autrefois l'une des plus célebres & des plus floriſſantes de l'Europe. Ce tableau ne ſera pas d'ailleurs inutile à ceux qui voudront connaître l'origine d'un grand nombre d'uſages reçus parmi les Français, & dont nous ferons ſouvent mention dans le cours de cette Bibliotheque.

Les Gaulois, avant la conquête des Romains, étaient diviſés en trois claſſes principales, qui ſe confondaient rarement enſemble; les Prêtres, les Nobles & le Peuple. Le Clergé étoit compoſé d'un certain nombre de familles conſacrées, dont les membres, uniquement dévoués au ſervice de la Divinité, prenaient le nom de Druides. Les Nobles ou Chevaliers devaient vraiſemblablement auſſi, comme parmi nous, leur qualité à leur naiſſance. Il nous paraît pourtant croyable que, ſi quelqu'un du peuple venait à ſe diſtinguer, par ſa bravoure, ou par ſes connaiſſances militaires, il était placé au rang des Nobles, & tranſmettait ſes titres à ſa poſtérité. Ce qui eſt de certain, c'eſt que les Négocians, dont la fortune & la probité étaient telles, qu'ils puſſent figurer avec honneur dans l'ordre de la Nobleſſe, avaient le droit de prétendre à cet important privilége. Si l'on en croit Céſar, tout le Peuple, c'eſt-à-dire, ceux qui n'étaient ni de la claſſe des Nobles, ni de celle des Druides,

gémissait dans la condition des Esclaves. Mais ce Conquérant même nous fait comprendre que le Peuple formait un ordre assez important, lorsqu'il fait dire à Liscus, vergobret des Eduens, que certains particuliers, qui s'étaient fait un grand nombre de partisans parmi le Peuple, jouissaient d'un pouvoir plus étendu que celui des Magistrats (1). L'Auteur de l'Histoire politique du Gouvernement Français, conjecture que, sans parler des Nautes, qui commerçaient en leur nom & pour leur compte, il y avait dans la Gaule un état mitoyen entre la servitude & la liberté. C'était celui des Main-mortables, demi-serfs, qui cultivaient la glébe à laquelle ils étaient attachés (2). Cette opinion nous paraît d'autant mieux fondée, que les Druides & les Nobles, ne cultivant pas eux-mêmes leurs terres, étaient obligés de les confier à des Agriculteurs, semblables aux Serfs Polonais d'aujourd'hui, & qui rendoient à leurs Maîtres, une certaine quantité de denrées & de bétail. Cet usage, comme on l'a dit, était celui des Germains, dont la maniere de vivre était presque la même que celle des Gaulois leurs voisins. On voit dans la loi Gombette, qui appelle les Main-mortables, *originaires*, que ces sortes

(1) Cæs. Bell. Gall. Lib. I, cap. 17.

(2) Hist. Polit. du Gouvernement Franç. pag. 18.

de Serfs étaient fort communs chez les Bourguignons.

La conquête des Romains, qui abâtardit peu-à-peu la valeur & le génie des Gaulois, n'enleva pourtant pas aux principales familles de cette Nation, toute la considération dont elles jouissaient avant son asservissement. On voit en plusieurs endroits des Commentaires de Jules-César, que ce grand Homme eut la politique de témoigner la plus intime confiance aux Maisons qui étaient en possession des dignités du pays, avant son arrivée. Il n'y avait pas encore cent ans, dit M. l'Abbé Dubos (1), que les Gaules avaient été réduites en province Romaine, lorsque l'Empereur Claude donna à celles des familles distinguées de cette région, qui n'avaient pas encore le droit de Bourgeoisie, la faculté de posséder les grandes dignités de l'Empire. Peu d'années après, Galba donna ce droit à toutes les Cités des Gaules, à l'exception de celles qui s'étaient déclarées contre lui pour Néron. On voit dans la harangue de Cerealis, aux peuples de Langres & de Trèves, que sous l'Empire de Vespasien, proclamé Empereur quelques mois après Galba, les Gaulois jouissaient de tous les priviléges de

(1) Hist. Crit. de l'Etabl. de la Mon. Fr. dans les Gaules, Liv. I, chap. 1.

Citoyens Romains. Ils pouvaient prétendre aux Charges de l'Etat; ils commandaient les armées; ils s'alliaient souvent aux premieres familles de Rome, & gouvernaient quelquefois leur propre Patrie (1). Enfin les deux Peuples se confondirent tellement, qu'au siecle qui nous occupe, il n'y avait plus que des Romains dans les Gaules.

La profession que les Gaulois firent du Christianisme, paraît avoir alteré l'économie primitive de leur constitution. Le Clergé Chrétien, qui remplaça les Druides, ne forma pas un Ordre particulier dans l'Etat. Les trois classes où toutes les familles Gauloises étaient distribuées, dans le V.e siecle, comprenaient les Patriciens, les Bourgeois, & les Artisans. Les familles Patricienes étaient celles qui pouvaient prétendre à être admise dans le Sénat qui gouvernait la cité. Tous les citoyens d'une condition honnête, & qui possédaient des biens-fonds en pleine propriété, formaient le second ordre. Ceux de ces Citoyens qui avaient voix active & passive dans la distribution de tous les emplois municipaux, s'appellaient *Curiales*. On

---

(1) Ipsique plerùmque legionibus nostris præsidetis. Ipsi has aliasque Provincias Regitis. Nihil separatum clausumve. *Tacit. Hist. Lib.* IV. Jam Moribus, Artibus, affinitatibus nostris mixti. *Id. Annal. Lib.* XI, *sect.* 24.

nommait simplement *Possesseurs* ceux qui, quoique Propriétaires, n'avaient aucune voix aux assemblées, soit qu'ils fussent domiciliés sur une cité étrangere, soit que leur condition ne fût pas assez honnête, pour leur permettre d'assister aux délibérations publiques. C'était l'ordre des Curiales qui devait exercer toutes les charges municipales. L'état de ces Citoyens devint successivement très-malheureux. Il était si déplorable dans le Ve. siecle, qu'ils s'expatriaient volontairement, pour se soustraire aux vexations odieuses que l'on exerçait contre eux. Le code est rempli de loix publiées par les Empereurs, pour les forcer à retourner dans leur patrie (1). Le troisieme ordre, appellé

(1) « Personne n'ignore, dit l'Empereur Majorien, » dans une de ses Loix, que les Curiales sont les appuis » de l'Etat, & les entrailles des cités. Cependant ces ci- » toyens, dont l'Assemblée s'appelle le *Sénat inférieur*, » ont été horriblement vexés par l'injustice de nos Officiers, » & par l'avidité punissable de ceux qui entreprennent le » recouvrement de nos revenus. Plusieurs d'entr'eux, renon- » çant aux rang honorable dont ils jouissaient en vertu de » leur naissance, ont abandonné leur Patrie pour se cacher, » ou pour se retirer dans les lieux où l'on ne peut les » contraindre à prendre part à l'administration des affaires » publiques ». *Lex Major. ann.* 458. La triste situation où l'Empire se trouvait alors, & la faiblesse du Gouvernement rendirent cette loi infructueuse. *Hist. Polit. du Gouvern. Fr. pag.* 49.

Collegia Opificum, était composé, comme on l'a dit, de Citoyens qui gagnaient leur vie, en exerçant les arts (1). La plûpart de ces artisans étaient des Affranchis ou des fils d'Affranchis, dont la fortune était encore trop médiocre pour leur donner entrée dans le second Ordre. Chaque corps de métier avait sa police particuliere. Chacun avait droit d'imposer quelque taxe modique sur les différents membres dont il était composé, pour fournir aux dépenses de la Communauté. Mais il ne paraît pas qu'ils eussent ancune part aux impositions publiques.

Il ne faut pas croire qu'avant l'invasion des Romains, les Gaules fussent réunies comme elles le sont aujourd'hui, sous la puissance d'un seul Souverain. Tout le pays était partagé en peuples & en cantons. On appellait canton, une étendue de terrein, occupée par un certain nombre de familles. Ces cantons, dont chacun avait sa jurisdiction particuliere, subsisterent même après la conquête des Français, qui leur donnerent le nom de *dixaines*. Un Peuple était un Etat souverain, indépendant, formé de l'union de plusieurs cantons. Ces Etats souverains, qui ressemblaient assez à ceux de la Grèce, étaient autrefois en fort grand nombre

(1) Cod. Lib. VII, tit 6.

dans toute la Gaule. Du tems de Jules-César, on y en comptait trois à quatre cents. Aussi Appien dit-il, que ce Général conquit quatre cents Peuples Gaulois (1). Les Romains changerent, en différents tems, cette disposition. Sous le regne de Tibere, on ne voyait plus dans les Gaules, que soixante-quatre cités (2) ; mais ses Successeurs ayant ôté à plusieurs de ces cités, une portion de leur territoire, pour en former de nouvelles, le nombre en monta jusqu'à cent quinze au commencement du Ve. siecle.

La plûpart de ces Peuples devaient être fort peu considérables. Cependant quelques-uns des plus courageux & des plus entreprenans étaient successivement parvenus à se rendre très-puissans, soit par leurs alliances, soit par le grand nombre de fugitifs étrangers qui se retiraient chez eux. Tous ces Etats, trop faibles en particulier pour se soutenir contre ceux de leurs voisins qui eussent pensé à les attaquer, formaient entr'eux une République confédérative. Chacun des membres qui composaient cette République, contractait envers son associé, l'obligation indispensable de le secourir, à sa premiere requisition. Les Auvergnats & les Fran-Comtois étaient liés entre eux par une confédération semblable. Les Rémois & les

(1) App. Bell. Civil. Lib. II. Id. Bell. Gall.
(1) Tacit. Annal. Lib. III.

Soiſſonnais ne faiſaient, pour ainſi dire, qu'un ſeul peuple. Ils avaient mêmes loix, mêmes coutumes, même Gouvernement, mêmes Magiſtrats (1). Comme la Métropole de ces cités unies était obligée à certaines dépenſes néceſſaires à la conſervation de la paix publique, chaque membre de la confédération était aſſujetti envers elle à un certain tribut, ſemblable à celui que retirerent long-tems les Athéniens de leurs Alliés. Souvent même, quand la force & la contrainte avaient influé dans l'Aſſociation, l'Etat le plus faible était obligé à donner des ôtages. Ainſi voyons-nous Ambiorix, chef des Liégeois, témoigner la plus grande obligation à Céſar, de ce qu'il l'avait déchargé du tribut qu'il payait aux Atuatiques, ſes voiſins, & de ce qu'il lui avait renvoyé ſon fils & ſon neveu qu'ils retenaient en ôtages (2).

Cette heureuſe harmonie, propre à aſſurer le repos des Etats en particulier, & la proſpérité de la Gaule en général, ſemblait oppoſer un obſtacle invincible à l'ambition des Romains. Mais l'intrigue & la captation, moyens plus ſûrs encore que la force ouverte à l'égard d'une Nation pleine de franchiſe, & qui ignorait les premiers principes de la politique, l'eurent

(1) Cæſ. Bell. Gall. Lib. II, cap. 3.

(2) Cæſ. Bell. Gall. Lib. V, cap. 27.

bientôt déconcertée. Le traître Divitiacus fut l'inſtrument perfide qu'on employa, pour exécuter cette manœuvre. Gagné par les promeſſes flatteuſes de Jules-Céſar, qui lui faiſait eſpérer une autorité ſans bornes dans ſa Patrie, il profita de la méſintelligence qui régnait entre les Autunois, ſes compatriotes, & les Francomtois, pour détacher les premiers de la grande alliance, & leur perſuader de ſe jetter entre les bras du Sénat Romain. Ce honteux traité, dont le frere du perfide qui le dirigea, fut la premiere victime, devint l'époque des malheurs des Gaulois; & cette Nation, invincible juſqu'alors, fut enfin ſubjuguée.

Il eſt bien difficile aujourd'hui de ſaiſir la véritable forme de tous ces Gouvernements, qui partageaient ainſi la Gaule. A proprement parler, ils n'en avaient aucune de bien déterminée. La plûpart paraiſſent avoir été Ariſtocratiques, quelques-uns Monarchiques, d'autres Mixtes. Nous n'en connaiſſons aucun qui ait été purement Démocratique. Il arrivait ſouvent que le Gouvernement changeait, ſelon les beſoins de l'Etat. Ainſi un Peuple gouverné en tems de paix par une Oligarchie, la forme la plus commode & la moins diſpendieuſe, pour le tems où la République n'a rien à craindre, avait recours, lorſqu'elle était menacée de quelques guerres, à l'Adminiſtration Monarchique, dont les opérations ſont plus vigoureuſes,

reuses, plus expéditives, & communément mieux combinées, que dans tout autre Etat. Le Prince que l'on choisissait pour Monarque, était ordinairement redevable de sa dignité, à son courage, & rarement à sa naissance. Cependant il n'était pas sans exemple, que l'on eût préféré le fils ou le parent du Roi défunt à tout autre Candidat. Ainsi les ancêtres de Tasgetius, que César fit Roi des Chartrains, avaient regné dans cette Cité (1). Cavarinus, que le même Général donna pour Roi aux Peuples de Sens, avait eu aussi ses ancêtres pour prédécesseurs. Son frere Maritascus régnait même dans cette cité, lorsque César passa les Alpes. Les Gaulois étaient fort jaloux du droit qu'ils avaient de choisir leurs Rois. C'était, en effet, le témoignage le plus glorieux de leur liberté. Aussi voit-on que ni la force ni l'amitié ne purent les obliger à céder ce point important à Jules-César. Tasgetius, placé, comme on l'a dit, par ce Dictateur sur le Trône des Chartrains, fut mis à mort, au bout de trois ans. Les Peuples de Sens n'ayant pu tuer Cavarinus, ils le chasserent du Trône & de son Palais. Quand César vint dans le Pays de Trèves, Cingetorix & Induciomare se disputaient la Souveraineté.

(1) Cæs. Bell. Gall. Lib. V, cap. 25.

César la déféra à Cingetorix (1); mais les Trévirois, mécontents de cette disposition, obéirent toujours à Induciomare (2); & après sa mort, ils déférerent le commandement à ses proches (3).

Ce Monarque commandait les armées, reglait, de concert avec le Sénat, les contributions d'hommes & d'argent, nécessaires à la campagne qu'on allait entreprendre, & entretenait le bon ordre parmi les troupes. Son autorité, assez étendue pendant la guerre, était fort bornée en tems de paix & de tranquillité. Semblable aux Rois de Lacédémone, il n'avait souvent que le nom frivole de sa dignité, sans autre privilége que celui de précéder ses égaux. Ambiorix, pour s'excuser d'avoir attaqué le camp des Romains, représenta que cela ne s'était fait, ni de son avis, ni de son consentement; qu'il y avait été forcé par sa cité, & que le commandement dont il était revêtu, ne lui donnait pas plus d'autorité sur le Peuple que le peuple en avait sur lui (1). Il arrivait

(1) Cæs. Bell. Gall. Lib. V, cap. 4.

(2) Cæs. Bell. Gall. Lib. V, cap. 55.

(3) Id. Lib. VI, cap. 2. Recueil des Hist. de Fr. Préf. tom. I, pag. LX.

(4) Cæs. Bell. Gall. Lib. V, cap. 27.

même assez communément, que ce Monarque, armé de toutes les forces de l'Etat, était obligé de rendre compte de sa conduite, dans le camp, au moindre soldat de son armée. Comme il commandait moins des mercénaires, que des citoyens en qui résidait la puissance législative, dont il n'avait que l'exécution, il se soumettait, en acceptant le Trône, aux recherches qu'on pouvait faire sur ses démarches. C'est ainsi que Vercingetorix, le plus sage, le plus éclairé & le plus brave des Princes Gaulois, au jugement même de César, fut obligé de se justifier sous les murs de Bourges, de quelques imputations calomnieuses, que la cabale & la jalousie avaient formées contre lui.

Chacune de ces Républiques Gauloises avait, pendant la paix, un Sénat toujours subsistant, dont les membres étaient choisis parmi les nobles. Ce souverain Tribunal, auquel un Druide présidait, était composé de tout ce qu'il y avait de plus distingué dans l'ordre équestre. Les Peuples du Hainault, dont les forces montaient à soixante mille combattans, avaient six cents Sénateurs, qui remplissaient les fonctions augustes de rendre la justice, & de préparer les affaires sur lesquelles on devait délibérer dans les assemblées générales. Le Sénat des Marseillois était composé d'un même nombre de membres. C'était au Druide, qui présidait à cette assemblce, qu'il appartenoit de

choisir, parmi la Noblesse, les sujets dont on avait besoin, pour remplir les places vacantes. Après avoir pris la précaution de ne pas jetter les yeux sur un Candidat qui eût déjà un parent dans le Sénat, il le proposait à cette Compagnie, qui l'admettait ou le rejettait, à la pluralité des suffrages. S'il est vrai, comme le dit Strabon, que le Peuple ait eu voix délibérative en ces sortes d'occasions, il en faudra conclure que, bien loin d'avoir été esclave, comme l'assure Jules-César, il formait une classe importante & essentielle dans l'Etat.

Outre ce Tribunal suprême de la Nation, il y avait des peuples, tels que les Eduens ou Autunois, qui avaient un souverain Magistrat, appellé Vergobret. La dignité de cet Officier ne durait qu'une année. C'étaient les Prêtres & le Sénat, qui avaient droit de le choisir. Les loix, pour empêcher l'aggrandissement des familles, & pourvoir à la sûreté de l'Etat, ne voulaient pas que l'on prît successivement deux sujets dans une même Maison, du vivant l'un de l'autre. Elles ne souffraient pas même que deux parents fussent ensemble du nombre des Sénateurs. Aussi éclairés sur leurs intérêts que les Romains, qui ne permettaient pas à leurs Tribuns, ni au souverain Pontife de Jupiter, de sortir de la ville, ces Peuples défendaient expressément à leur Magistrat de sortir du territoire de la cité, pendant tout le tems que

durait ſon Miniſtere. Cette loi parut à Céſar ſi ſacrée, qu'il crut, pour ne pas l'enfreindre, devoir aller lui-même dans le pays des Autunois, pour juger Cotus & Convictolitan, qui ſe diſputaient la ſouveraine Magiſtrature.

Quand il ſe préſentait quelques affaires, qui n'étaient pas de la compétence du Sénat, on convoquait une aſſemblée des villes & des bourgs, qui formaient le canton, pour en prendre connaiſſance. C'était à cette aſſemblée, compoſée des Députés de la Nobleſſe & du Clergé, que l'on jugeait les procès des Druides & des Chevaliers; qu'on recherchait les malverſations & les autres crimes que les Tribunaux avaient laiſſés impunis; que l'on prononçait proviſoirement ſur toutes les affaires ſommaires, & dont la déciſion ne pouvait être différée juſqu'à l'aſſemblée générale; qu'on ſtatuait ſur le nombre & la qualité des membres qui devaient être députés à cette Diete, & qu'on délibérait ſur les propoſitions que l'on devait y faire de la part du canton. Au reſte, il ne faut pas confondre cette aſſemblée, avec celle que l'on appellait les Etats en armes, *armatum Concilium*, tels que ceux que convoqua Indutiomare, lorſqu'il ſe diſpoſait à aller attaquer le camp de Labiénus. Celle-ci, que l'on peut comparer à *l'arriere-ban*, dont il eſt ſi ſouvent parlé dans l'hiſtoire du moyen âge de notre Monarchie, ſe tenait en plein air,

& lorſqu'il s'agiſſait de délibérer promptement, ſur la maniere dont on devait commencer ou continuer la campagne. Une loi inviolable ordonnait alors à tous ceux qui étaient en âge de porter les armes, de ſe trouver à ce Conſeil militaire. On regardait ſi indiſpenſable, la vigilance & l'exactitude à ſe rendre à la citation, qu'on était dans l'uſage de maſſacrer inhumainement celui qui arrivait le dernier.

L'Aſſemblée la plus importante, chez nos peres, était celle que l'on tenait réguliérement tous les ans, & que l'on connaît ſous le nom de Champ de Mars. Ce Conſeil, formé d'un certain nombre de Membres de toutes les Républiques des Gaules, était convoqué par le Sénat du Peuple, chez lequel les Etats confédérés avaient dépoſé, pour cette année, le droit de vigilance & d'inſpection ſur les autres Peuplades. Le lieu où l'on convoquait cette Aſſemblée, n'était pas déterminé. Tantôt on l'indiquait dans le pays de Reims, ou dans celui d'Autun; tantôt dans le Berry ou dans l'Auvergne, ou dans les autres contrées les plus diſtinguées des Gaules. Il eſt aſſez vraiſemblable que les beſoins des Etats-unis étaient préférablement conſultés ſur ce point, & qu'on prenait toujours la précaution d'indiquer l'Aſſemblée dans quelque lieu voiſin des contrées où la guerre était à craindre. On était dans le funeſte uſage d'y préluder par le ſacrifice d'un homme;

ſoit pour expier les crimes dont chaque Député pouvait être coupable ; ſoit pour prévoir par l'inſpection des entrailles palpitantes de cette victime infortunée, quel devait être le ſuccès des délibérations, dont les Etats allaient s'occuper. Les Druides, qui exécutaient cette atroce opération, avaient le droit de préſider à ces Diétes, d'y propoſer les matieres qui devaient y être traitées, de ſuſpendre ou de prolonger les délibérations, ſous prétexte de conſulter le ſort ou les auſpices, & d'y recueillir les ſuffrages. Les principaux objets, qui occupaient ces repréſentans des nations Gauloiſes, étaient les déclarations de guerre, les traités de paix ou d'alliances, les réglements de commerce, les conteſtations qui pouvaient naître entre les Etats-unis. En un mot, tout ce qui pouvait intéreſſer le bien général de toute la Gaule, était diſcuté dans ces Diétes, qu'une ſage politique avait inſtituées pour entretenir un équilibre ſalutaire entre toutes les Républiques Gauloiſes, & procurer à chacune d'elles, les ſecours dont elle aurait beſoin, pour repouſſer les efforts d'un ennemi plus puiſſant. Il n'eſt pas inutile d'obſerver que chacun s'obligeait par ferment, à garder le ſecret, & à ne révéler ce qui s'était paſſé dans cette Aſſemblée, qu'à ceux qui devaient en être inſtruits (1).

---

(1) Cæſ. Bell. Gall. Lib. I, cap. 27.

César, sentant toute l'importance de ces Etats généraux, & quels obstacles ils opposaient à l'ambition Romaine, pensa à s'en rendre maître, aussi-tôt après son entrée dans les Gaules. C'est par cette opération, qu'il commença à exécuter le projet d'oppression & de tyrannie, qu'il méditait contre les Gaulois. Il leur défendit expressément de les tenir sans son consentement (1). Il se réserva encore le droit de les convoquer, d'en désigner le lieu, & de regarder même comme rebelles, & coupables de lèze-Majesté, ceux qui, jaloux de conserver au moins, quelques débris de leur liberté, ne voulaient pas se trouver à des Assemblées si irrégulieres. Il paraît même, par une expression dont il se sert en parlant de la translation qu'il fit de cette Assemblée, dans la ville de Paris, lorsqu'il se proposait de châtier les peuples de Sens & de Chartres, qui n'avaient pas voulu s'y trouver, qu'il y présidait en personne & assis sur un trône, comme un Despote qui donne souverainement des loix à ses sujets.

Ce Conquérant ayant repassé les Alpes, les Gaulois qui ne trouvaient plus dans leurs Etats généraux, les ressources qu'ils leur offraient avant l'invasion des Romains, négli-

---

(1) Cæs. Bell. Gall. Lib. V.

gerent de les convoquer auſſi aſſidument qu'ils avaient coutume de le faire. Cet uſage ſe fût peut-être même perdu dès-lors, pour jamais, ſi Auguſte, pendant ſon ſéjour à Narbonne, penſant à impoſer des tributs aux Gaulois, ne l'eût renouvellé dans le deſſein de faire faire un dénombrement des perſonnes & des biens du Peuple conquis. Elles devinrent encore plus rares dans les II, III & IV.e ſiecles, parce que, comme le dit judicieuſement un Auteur moderne (1), les Empereurs revêtus alors de tout le pouvoir, craignaient de le partager avec les repréſentans d'une Nation impatiente de porter un joug qui humiliait ſa fierté. Il paraît que les anciens uſages, dont il ne reſtait preſque plus de veſtiges, reprirent quelque force dans le V.e ſiecle. En 418, Honorius convoqua à Arles, par un Edit adreſſé à Agricola, Préfet du Prétoire des Gaules, une Aſſemblée nationale, avec injonction aux ſept provinces, que cet Edit concernait (2), d'en-

(1) Hiſt. Polit. du Gouvern. Franç. pag. 34.

(2) Nos Hiſtoriens ne ſont pas d'accord ſur les noms des ſept Provinces dont parle l'Edit d'Honorius. Les uns ſuivent l'ancienne notice des Gaules qui les nomment ainſi : la Viennoiſe, la premiere & la ſeconde Aquitaine, la Novempulanie, la premiere & la ſeconde Narbonnaiſe, & les Alpes maritimes. D'autres préferent l'ordre & le dénombrement qu'en fait Hincmar dans le

voyer dans cette ville, des Députés, le 13 du mois d'Août de chaque année, pour y délibérer, pendant un mois, ſur les affaires temporelles & ſpirituelles de la Nation (1).

Il paraît que l'Empereur était fort jaloux de rendre cette Aſſemblée très-nombreuſe. Ce Prince ordonna que ceux même des Officiers de l'Empire qui adminiſtraient la juſtice dans la Novempulanie, & dans la ſeconde Aquitaine, celles des ſept Provinces qui étaient les plus éloignées d'Arles, & qui avaient des affaires aſſez importantes, pour les empêcher de ſe rendre dans cette ville, y enverraient des repréſentans; &, pour punir les infracteurs, il prononça une amende de cinq livres d'or peſant, contre les Juges qui manqueraient de s'y rendre, & une amende de trois livres d'or, contre les Notables & Officiers municipaux, qui ſe rendraient coupables de la même négligence. Cependant on ignore ſi cette Ordonnance eut réguliérement ſon effet. Mais ce

---

17.e chapitre de ſa VI.e Epitre; ſavoir: la Viennoiſe, la Lyonnaiſe, la province des Alpes, les deux Narbonnaiſes, la Novempulanie, & la ſeconde Aquitaine. *Voyez Dubos, Hiſtoire Crit. de l'Etabl. de la Monarch. Franç. dans les Gaules, tom.* I, *pag.* 295, 305. *Bouq. Recueil des Hiſt. de Fr. tom.* I, *pag* 766.

(1) Recueil des Hiſt. Fr. tom. I, pag. 766. Sirmond. in not. ad Sidon. Apoll. pag. 147.

dont on ne peut douter, d'après le témoignage de Sidonius Apollinaris, c'eſt que les Etats Gaulois s'aſſemblerent à Arles, en 454, & que le Prince Avitus y fut reconnu Empereur. Un Auteur (1) conjecture, avec beaucoup de raiſon, que l'ordre annuel de toutes ces Aſſemblées fut détruit par la guerre qu'Euric, Roi des Wiſigoths, vint faire en 470 (2), aux ſept Provinces à qui l'Edit d'Honorius avait été adreſſé. Ce Prince barbare s'empara de Marſeille & d'Arles, le ſiege du Préfet du Prétoire des Gaules, dont la dignité s'anéantit avec la perte de ſa Métropole (3). Il étendit enſuite ſa domination juſque ſur l'Auvergne, & prépara les conquêtes des Français, qui effacerent peu à peu, juſqu'aux traces de l'autorité Romaine dans les Gaules (4).

L'état des villes Gauloiſes changea bien plus ſenſiblement encore que celui des Aſſemblées, après la conquête des Romains. Elles étaient originairement toutes libres. Les plus riches & les plus floriſſantes, prenaient les plus fai-

(1) Hiſt. Polit. du Gouvern. Franç. pag. 37.

(2) Dubos, Hiſt. de l'Etabl. de la Monarch. Franç. dans les Gaules, Liv. III, chap. XII.

(3) Hiſt. Crit. de la Monarch. Fr. Liv. III, chap. XV, tom. II, pag. 240, de l'édition *in*-4.°

(4) Jornand. Goth. cap. XLVII.

bles sous leur protection ; & celles-ci, en s'acquittant du devoir peu gênant de clientes, étaient aussi en sûreté sous les aîles de leurs Patrons, que les plus puissantes l'étaient sous la sauve-garde des Etats généraux. Les choses prirent une toute autre face, sous le regne des Empereurs. Chaque ville conserva plus ou moins de liberté, selon que la politique Romaine crut devoir étendre ou resserrer les liens de son esclavage. Celles qui eurent le courage d'opposer une longue résistance à l'opiniâtreté des Romains, furent punies comme des rebelles, & traitées en pays conquis. Les unes, après avoir vu sortir de l'enceinte de leurs murs, les plus braves & les plus distingués de leurs citoyens, furent forcés d'y recevoir les Latins, & de porter le nom de *Colonies Romaines* ; nom flétrissant, prérogative funeste à la liberté de ce Peuple généreux, qui avait la douleur de perdre, par cette manœuvre, ses Loix, sa Religion, ses Magistrats, ses usages même, & de devenir tributaire d'une Nation étrangere ! Les autres appellées *Vectigales*, & qu'il ne faut pas confondre avec les Colonies, furent encore plus maltraitées que celles-ci. Un Prêteur ou un Proconsul, chargé, de la part des Empereurs, d'y exercer le Gouvernement Militaire & Politique, d'administrer les Finances, & d'entretenir la Police, y maintenait les loix, les mœurs & les usages

des Romains (1). Il y contraignait les Peuples à payer les tributs réglés par les Officiers que l'Empereur y envoyait tous les ans. Il y rendait la justice, suivant la Jurisprudence Romaine. Enfin, l'esclavage le plus mortifiant, dont le sentiment était encore aigri par les exactions, le despotisme & la cupidité des Officiers de l'Empire, étaient le partage de ces Peuples. Il semble que leur bravoure & leur franchise, méritaient d'éprouver un tout autre sort.

Nous passerons sous silence cet autre ordre de villes, que l'on décorait du nom d'*Alliées*. Ces villes, un peu plus libres, au commencement, que les autres, pour prix de la complaisance avec laquelle elles avaient abandonné la ligue nationale, pour se jetter entre les bras des Romains, furont bientôt soumises, comme le reste de la Gaule, au joug insultant des Empereurs. Le titre imposant qu'on leur laissa, ne servit qu'à leur faire mieux sentir l'état d'opprobre & d'humiliation où elles s'étaient volontairement plongées, & à regretter leur liberté. Si le Magistrat Romain, qui y administrait la Justice & leur donnait des Loix, consultait quelquefois les citoyens, c'était moins, dit un Auteur que nous avons déjà souvent cité, une obligation qu'une for-

(1) Pancirol. de Magistr. Provinc. cap. 98.

malité de décence, pour careſſer leur vanité, & leur adoucir le regret de la perte de leurs priviléges. Quelque fût leur avis, l'Arrêt avait toujours une pleine exécution (1).

Celles qu'on appellait Municipales, quoique d'un dégré inférieur aux Alliées, jouiſſaient d'une liberté plus étendue que les autres. Comme elles s'étaient rendues aux Romains, ſans faire beaucoup de réſiſtance, elles eurent le privilége de conſerver leurs loix, leurs coutumes & leurs Magiſtrats. Ces prérogatives ſubſiſterent, avec d'autant plus de force, qu'au lieu de s'aſſoupir, comme les Alliés qui ſe laiſſerent dépouiller peu à peu de leurs immunités, elles s'oppoſerent toujours avec vigueur à ce que la puiſſance Romaine les opprimât. La ſeule formalité à laquelle on les aſtreignit, fut d'obliger leurs Officiers à rendre compte de leur conduite à un Proconſul, ou Préteur Romain, que les Empereurs envoyaient dans leurs Provinces. L'autorité de ces Gouverneurs était ſubordonnée en toutes choſes, aux uſages de la Cité. Un Sénat toujours ſubſiſtant, dont les membres s'appellaient Décurions, était le dépoſitaire de ces loix Nationales. Deux Magiſtrats, nommés Décemvirs, étaient les chefs de cette Compagnie. C'était eux qui la convo-

(1) Hiſt. Polit. du Gouvern. Franç. pag. 43.

quaient, & qui recueillaient les voix. Leur charge était annuelle. Ils en remplissaient les fonctions alternativement par mois ou par semaine (1). Un Magistrat, revêtu du Ministere public, & qu'on nommait *Défenseur*, exerçait la Jurisdiction correctionnelle sur les moindres délits. Il faisait emprisonner ceux qui étaient prévenus de grands crimes, & les renvoyait ensuite au Gouverneur Romain. Il décidait, sans appel, toutes les questions de fait; & tout ce qui dépendait de la Police était confié à sa vigilance. Les affaires du Commerce étaient aussi de son ressort. Un pouvoir aussi étendu excita la jalousie des Gouverneurs Romains. Ils s'occuperent des moyeus d'avilir la charge de Défenseur. Leurs manœuvres eurent d'abord tout le succès qu'ils en pouvaient espérer. Cette Magistrature importante perdit peu à peu tout son éclat. Elle ne fut plus remplie que par des gens sans naissance, sans mérite, & dévoués aux Officiers Romains. Cette révolution porta un coup funeste au bon ordre. L'ignorance, la cupidité, la captation, les brigues, en un mot, toutes les passions, qui assiègeaient déjà les Tribunaux, présiderent aux Jugements prononcés par les Défenseurs. Les cris du Peuple instruisirent les Empereurs de

(1) Hist. Polit. du Gouvern. Franç. pag. 44.

ce défordre. Ces Princes porterent des loix pour donner à l'emploi de Défenfeur fon ancien luftre. Ils voulurent que les citoyens nobles fuffent obligés, felon l'ancien ufage, de l'exercer tour à tour; que le Gouverneur Romain n'eût plus la liberté de les deftituer; que, dans chaque ville, ils fuffent élus par l'Evêque, le Clergé, les Magiftrats & les notables Citoyens; que l'élection fut confirmée par l'Empereur; que les fonctions du Défenfeur ne ceffaffent point en la préfence du Magiftrat, & que celui-ci n'eût pas le droit de le commettre à d'autres Offices. Enfin, pour que le Défenfeur pût exercer gratuitement fes fonctions, les Empereurs lui affignerent une penfion honnête fur le tréfor public (1). Ces articles, dit l'Auteur de l'hiftoire politique du Gouvernement Français, furent exécutés avec affez d'exactitude. La confidération attachée aux fonctions de Défenfeurs fubfiftait encore, lorfque les Français vinrent s'établir dans les Gaules (1).

La force d'un Empire confifte autant dans la richeffe de l'Etat, que dans le nombre de fes membres. C'eft ce qui a fait dire à plus d'un fage, que les Finances étaient dans les Républiques ce

(1) Novell. Juftin. XV, tit. de defenf. Gloff. Gothofrid. Idem. in Lib. III, cap. de Metall.

(2) Hift. Polit. du Gouvern. Franç. tom. I, pag. 46, 47.

qu'eft

qu'eſt le ſang dans le corps humain. Mais cette opulence ne peut être d'aucun ſecours à la Société en général, ſi chaque citoyen n'eſt pas obligé, par la conſtitution même du Gouvernement, à contribuer de ſon bien à la proſpérité publique. Auſſi, telle eſt la loi fondamentale de toutes les ſociétés, que chacun de ceux qui les compoſent, doit apporter en commun, une partie de ce qu'il poſſede, pour pouvoir diſpoſer du reſte en pleine liberté. Les Etats Gaulois connaiſſaient parfaitement cette maxime. Toutes les Républiques confédérées, avaient un tréſor commun, qui devait être employé au bien général de la Gaule. Chaque cité particuliere avait auſſi le ſien. Ce tréſor provenait des impoſitions auxquelles chaque citoyen était aſſujetti, à raiſon de ſes biens, de ſon âge & de ſa profeſſion. Nous n'avons aucun monument qui nous apprenne la maniere dont on procédait pour former le cadaſtre de ces tribus publics : mais tout nous porte à croire que cet objet était d'abord réglé dans les Diètes générales de la Nation, relativement à chacune des Républiques qui la compoſaient, & qu'enſuite chaque cité travaillait à la répartition, dans des Aſſemblées qu'on indiquait à l'iſſue des Etats généraux. Quant à la nature des impôts, il eſt aſſez vraiſemblable qu'ils ne conſiſterent, d'abord, qu'en chevaux, en grains, en fruits, & en quelques autres denrées de

cette espece, propres à entretenir les armées en cas de besoin. Ensuite, l'or & l'argent étant devenus plus communs dans les Gaules, on substitua ces métaux à tous les objets qui ne pouvaient se transporter qu'avec peine, ou dont la conservation était difficile.

Les Romains, qui n'avaient conquis la Gaule que pour s'enrichir, & pour nourrir ce luxe insultant qui déshonorait, dès-lors, ces maîtres du monde, y augmenterent prodigieusement toutes les Charges publiques. Les revenus dont les Empereurs jouissaient, au V.e siecle, émanaient de quatre sources principales. La premiere & la plus abondante, consistait dans les fruits du domaine dont l'Etat était Propriétaire. Dès l'origine de la République Romaine, ce Peuple orgueilleux était dans l'usage d'enlever à la Nation subjuguée, une partie de ses terres, pour se les approprier. Dans la suite, lorsque l'Empire, maître absolu des possessions des plus grands Potentats, disposait arbitrairement de leur Couronne, on réunissait au domaine public, les fonds des terres appartenans aux Rois, dont les Etats étaient réduits en forme de Province Romaine (1). Appien

(1) Strabonem potestate prætoriâ usum, & missum disceptatorem à Claudio agrorum quos Regis Apionis quondam habitos, & populo Romano cum regno relic-

nous apprend l'ufage que les Romains faifaient de ces terres unies au domaine de la République (1). On les divifait, d'abord, en deux claffes, dont la premiere comprenait les terres actuellement en valeur, & la feconde, les terres en friche. Si l'on trouvait fur les terres cultivées, affez d'efclaves & de bétail, pour les entretenir en bon état, on en faifait deux lots, dont le premier fe diftribuait entre les citoyens des Colonies, que la république établiffait dans les pays conquis, pour le tenir dans le devoir. Le fecond fe divifait en deux autres portions, dont l'une était vendue au profit de l'Etat, ou affermée à la charge d'une certaine redevance payable en denrées. Quant aux terres incultes & abandonnées, on les adjugeait à ceux qui fe chargeaient de les mettre en valeur, à condition de payer à l'Etat, une redevance proportionnée à la récolte que le Colon y pourrait faire chaque année. On confervait dans les archives de l'Empire, un état de tous ces biens. Ce cadaftre s'appellait *canon*. Chaque cité devait avoir une copie de la partie qui concenait les fonds appartenans à l'Empire dans fon diftrict; & c'etait conformément à

tos, proximus quifque poffeffor invaferat. *Tacit. Annal. Lib.* XV.

(1) Appian. Bell. Civil. Lib. I.

cette copie, que les Décurions faisaient payer à chaque particulier, la redevance à laquelle il était assujetti.

L'Etat tirait encore différents profits des terres dont il était Propriétaire. Telle était la taxe qu'on imposait sur ceux qui menaient paître leur bétail dans les pâturages de la République. Ce genre d'impôt, adopté par les Français après la conquête, était fort considérable (1). Nous trouvons même dans un Registre du Monastere de Prum, transcrit par Césaire, Moine de la vallée de Saint-Pierre, en 1220, que cette imposition formait l'un des principaux objets du revenu des Seigneurs féodaux (2). Toutes les mines d'où l'on tirait les métaux, appartenaient aux Empereurs. Ils abandonnaient aux Propriétaires, les carrieres de marbre & de pierre, mais à condition de payer dix pour cent sur tout le produit.

La seconde branche du revenu de l'Empire, consistait dans un subside annuel, nommé spécialement *tribut public*. Cette imposition était de deux especes. L'une était la *cottisation par arpent*, genre d'impot imprimé par le Prince sur toutes les terres de l'Empire, & l'autre,

(1) App. Bell. Civ. Lib. I. Bignon. not. in formul. Marculf. tom. II. Cod. Lib. IX, tit. 60.

(2) Voyez les Collectanea etimologica de Leibnitz.

une taxe personnelle, ou capitation. La premiere était proportionnée à la valeur du fonds. Les Empereurs étaient dans l'usage d'annoncer tous les quinze ans, quelle devait être la taxe à laquelle chaque Propriétaire serait assujetti pour le cycle suivant. C'est ce qui donna naissance aux indictions, dont la révolution est de quinze années. Cette précaution était fort sage; la cupidité des Officiers du Prince, souvent celle de l'Empereur lui-même, la rendirent inutile. On imagina des moyens pour augmenter cette taxe après sa publication. Cette augmentation de subsides, s'appellait *superindiction.* Elle fut d'abord si légere, & fondée sur des motifs si évidemment justes, que personne ne se plaignit d'une telle innovation. Mais bientôt les Préfets du Prétoire, ayant abusé de la permission qu'ils avaient d'ordonner des superindictions, tous les citoyens se trouverent accablés par les vexations les plus odieuses. Théodose, instruit de ces concussions, porta une loi, pour défendre de contraindre personne à payer aucune surcharge, sans un

(1) Nihil superindictorum nomine ad solas præfecturæ litteras quisquam Provincialis exsolvat, neque ullus omninò indictionis Titulus solemnis immineat nisi cum nostro confirmata judicio & Imperialibus nixa præceptis, sedis amplissimæ deposcat indictio & cogat exactio. *Cod. Lib. X, tit. 18, leg. 1.*

ordre émané du Trône. Cet Edit eût eu des effets salutaires sous un Gouvernement moins vitié que ne l'était alors celui des Romains. Mais les Empereurs, dons la plûpart ne considéraient leurs sujets que comme autant d'esclaves qu'ils pouvaient dépouiller selon leur bon plaisir, ne furent pas plus modérés que les Préfets du Prétoire. Les superindictions devinrent si fréquentes, qu'on les regardait déjà, sous les fils de Théodose, comme des impositions ordinaires (1).

On ne peut douter que la capitation ne fût un impôt purement personnel. Salvien, qui vivait au milieu du V.e siecle, dit expressément qu'un citoyen, qui perdait tous ses biens, n'était pas pour cela déchargé de cette imposition (2). Une loi du code ordonne qu'en faisant le rôle sur lequel se levait la capitation, on ait le soin d'y marquer l'époque de la naissance de chaque citoyen, parce qu'il y en a, dit le

---

(1) Excepto patrimonio pietatis nostræ cujusquidem reditus necessitatibus publicis frequentissimè deputamus, universos possessores functiones in superindictis Titulis absque ullius beneficii exceptione agnoscere oportere censemus. *Cod. Lib.* II, *tit.* 14, *leg.* 5. Cette loi est de Théodose le jeune, & de Valentinien III.

(2) Cum possessio ab his recessit, capitatio non recedit. proprietatibus carent, & vectigalibus obruuntur. *Salv. de Gubernat. Dei Lib.* V.

Légiſlateur, que leur âge exempte de payer des tributs (1). Ainſi, la capitation conſiſtait dans une taxe impoſée ſur chaque citoyen, à raiſon de ſa perſonne, de ſon âge & de ſa profeſſion, ſans aucun égard aux biens qu'il poſſédait. On imagina un expédient aſſez ſage pour rendre cette impoſition moins onéreuſe aux pauvres. Les Empereurs obligeaient chaque cité, au paiement d'un certain nombre de cotte-parts, proportionné à la richeſſe & à la population du pays. C'était enſuite aux Magiſtrats de la cité, à faire la diſtribution. On aſſociait pluſieurs perſonnes pour payer une cotte-part, lorſqu'elles n'étaient pas aſſez riches pour former une *tête*. Tel fut le plan que l'on ſuivit à Autun, lorſque Conſtantin réduiſit à dix-huit mille cotte-parts, la capitation de cette cité, quoiqu'elle fût compoſée de vingt-cinq mille Chefs de famille, tous contribuables (2).

(1) Ætatem in cenſendo ſignificare neceſſe eſt, quia quibuſdam ætas tribuit ne tributis onerentur. *Digeſt. Lib.* L, *tit.* 5, *art.* 3.

(2) *Eumen. Panegyr.* VII. *Conſtantini, cap. 6.* Une loi des Empereurs Valens & Valentinien, adreſſée au Préfet du Prétoire, ne nous permet pas de douter que cette diſtribution n'ait eu lieu dans l'Empire. *Cùm anteà per ſingulos viros, binas verò mulieres, capiionis norma ſit cenſa, nunc binis ac ternis viris, mulieribus autem quaternis, unius pendendi capitis jus attributum eſt.* Cod. Lib. XI, tit. 47., leg. 10.

Il y avait encore plusieurs autres Charges, qui faisaient partie du tribut public. Telles étaient les différentes corvées auxquelles on assujettissait tous les citoyens, qui n'en étaient pas exempts par leurs dignités. L'une des principales de ces corvées, consistait dans le transport des denrées qui formaient un objet essentiel dans les revenus du Prince. De quelque maniere que se fît ce transport, il était toujours à la charge des habitans. Ils étaient aussi tenus de pourvoir à l'entretien des chemins militaires, & des chaussées construites sur toutes les grandes routes. Cette obligation était considérée comme l'une des plus importantes dont les citoyens fussent comptables envers l'Etat. Les Empereurs Honorius & Théodose avaient même ordonné, que les terres, dont la propriété leur appartenait, ne seraient pas exemptes de ce devoir (1). Les habitans de la campagne étaient encore astraints à un autre genre de corvée. Ils devaient fournir à ceux qui voyageaient par ordre du Prince, ou à la faveur d'un Diplôme émané de son autorité, les chevaux dont ils avaient besoin, quand les Postes de l'Empire étaient épuisées. Enfin, l'une des Charges du tribut public consistait dans l'obligation où était chaque Communauté, de donner

(1) Cod. Theod. Lib. XI, tit. 74, leg. 4.

des hommes pour recruter les armées. La Profeſſion militaire était autrefois fort honorable parmi les Romains. Les citoyens de la République, avaient ſeuls le droit d'entrer dans les légions. Les choſes étaient bien changées dans le ſiecle où les Français s'emparerent de la Gaule. L'étendart des Scipions & des Métellus, ne couvrait plus que des brigands ramaſſés à la hâte, & inſenſibles à l'appasde la gloire & des honneurs. Nous voyons dans une Lettre de Symmaque, qu'on évaluait à une certaine ſomme d'argent, les ſoldats que les cités devaient fournir. Il eſt aſſez vraiſemblable que les ſommes qui provenaient de cette taxe, étaient employées à payer l'engagement de ceux qui venaient s'enrôler volontairement.

Les gabelles, les péages, & les doüanes, formaient la troiſieme ſource des revenus du Prince. On voit dans une loi du code, que non-ſeulement les Empereurs Romains levaient des impôts ſur le ſel, mais qu'ils s'étaient attribué le droit excluſif de vendre cette denrée. Si quelqu'un, dit cette Loi, entreprend de vendre du ſel, ſoit de ſa propre autorité, ſoit en faveur d'une permiſſion qu'il nous aurait ſurpriſe, que les ſels ainſi commercés, & l'argent reçu, ſoient confiſqués au profit des Fermiers (1). Toutes les marchandiſes, qu'il

(1) Si quis ſine perſonâ mancipum, id eſt, ſalinarum

était permis d'introduire dans l'Empire, payaient à leur entrée un droit de doüane, qui était communément le huitieme du prix de leur estimation. La loi qui ordonne cet impôt, est si rigoureuse, qu'elle statue même empressement que les effets appartenans à ceux qui seraient dans les troupes, ne joüiraient d'aucune exemption (1). Il y avait au passage de toutes les rivieres, des bureaux où l'on exigeait les droits de péage, au profit de l'Empereur. Ce droit était plus ou moins considérable, selon la modération ou l'avidité du Prince régnant. Toutes les marchandises que l'on portait aux marchés, étaient aussi taxées à une certaine redevance. On la voit quelquefois monter au quarantieme denier, d'où elle est descendue au centieme, & même au deucentieme. Peu de personnes étaient exemptes de cet impôt. On dispensait les Soldats de le payer sur les denrées qu'ils achetaient pour leur consommation per-

conductorum, sales emerit, vendereve tentaverit, sive propriâ audaciâ, sive nostro munitus oraculo, sales ipsi unâ cum eorum pretio mancipibus addicantur. *Cod. Lib.* IV, *tit.* 61, *leg.* 11.

(1) Ex præstatione vectigalium nullius omninò nomine quidquam minuatur; quin octavas more solito constitutas omne hominum genus quod commerciis voluerit interesse, dependât, nulla super hoc militarium personarum exceptione facienda. *Cod. Lib.* IV, *tit.* 61, *leg.* 7.

sonnelles ; mais toutes les marchandises qu'ils se procuraient pour en faire le commerce, étaient sujettes à la même contribution (1).

Indépendamment de tous ces impôts publics, qui servaient à entretenir l'éclat du trône, chaque Cité des Gaules avait ses revenus particuliers qui formaient un trésor public à son égard. Ces revenus provenaient de deux sources. La premiere consistait dans le produit des droits que le Prince permettait à la Communauté de lever sur les marchandises. Nous avons plusieurs loix Impériales qui ordonnent le paiement de ces octrois. Honorius & Arcadius les croyaient si essentiels à la conservation des Cités, qu'ils déclarent expréssément qu'on ne recevra pas les Requêtes de ceux qui s'éfforceraient de s'y soustraire (2).

La seconde source du revenu pariculier des Cités, était le produit des fonds, dont la proprité appartenait à la Communauté. Une foule de monuments nous apprennent que les Ro-

(1) Tacit. Annal. Lib. XIII.

(2) Vectigalia quæcumque quælibet civitates sibi ac suis curiis ad angustiarum suarum solatia quæsierunt, sive illa functionibus ordinum curialium profutura sunt, sive quibuscumque aliis earumdem civitatum usibus designantur, firma hìc atque perpetuâ manere præcipimus, neque ullam contrariam supplicantium super his molestiam formidare. *Cod. Lib.* IV, *tit.* 61, *leg.* 10.

mains laissaient aux Cités la liberté d'acquérir des domaines. Les revenus de ces fonds étaient employés, soit à faire de nouvelles acquisitions, soit à construire des bâtiments publics, soit à donner des Spectacles. Ce privilége, fruit de la politique éclairée du Sénat Romain, servoit à adoucir, dans les Cités conquises, le sentiment de leur esclavage. M. l'Abbé Dubos ajoute même qu'elles jouissaient du droit d'entretenir une milice, & que les Romains, en soumettant les Gaulois, avaient eu la délicatesse de leur laisser le maniement des armes. Nous ne trouvons rien de bien positif sur cette matiere dans les monuments qui nous restent de ces tems-là. Nous voyons souvent, il est vrai, des Cités prendre parti pour les Usurpateurs, contre les Princes légitimes; mais on sait que dans ces siecles de tumulte & d'agitation, tous les citoyens étaient soldats. Chacun s'emparait des premieres armes qui tombaient sous sa main, & courait se ranger sous la banniere de son village. Au reste, nous ne pensons pas que les Romains aient eu assez de confiance dans la bonne-foi des Peuples de la Gaule pour n'envoyer, comme le prétend Joseph, que douze cents soldats dans cette Province, afin de maintenir les Gaulois dans le devoir. (1).

---

(1) Joseph. Bell. Jud. Lib. II, cap. 28.

La République connaissait trop bien l'humeur inquiéte de ce Peuple belliqueux, pour abandonner à lui-même, dès le regne de Néron, le soin de conserver ses propres fers.

Tous ces impôts que les Empereurs mettaient sur les Provinces chargeaient considérablement leurs sujets. La violence & les vexations qu'on employait pour les lever, augmentaient beaucoup le mal & faisaient détester la Cour de Constantinople. Les Décurions des Cités étaient chargés de rédiger les rôles qui contenaient les impositions auxquelles la Communauté en général, & chaque Citoyen en particulier, étaient taxés, avec les termes auxquels ces charges devaient être acquittées. C'étaient ces mêmes Officiers qui devaient ramasser les deniers provenans des impôts pour les verser dans les caisses de l'Etat. Ils étaient comptables de toutes les sommes portées par le Canon, sans aucun égard pour les non-valeurs. On leur accordait seulement une remise sur chaque rôle, pour les indemniser, soit des frais qu'ils étaient obligés de faire pour contraindre les contribuables, soit des pertes qu'ils éprouvaient nécessairement de la part des indigents, soit enfin de l'intérêt des sommes qu'ils avançaient au Prince, dont les finances ne pouvaient souffrir aucun retardement. Chaque contribuable pouvait gagner cette remise, en portant lui-même au trésor, les sommes dont

il était débiteur (1). Il paraît auſſi qu'en certaines occaſions, le Prince faiſait lui-même contraindre les particuliers par des Officiers de ſon Tribunal, envoyés à cet effet dans les Provinces.

Si les Empereurs euſſent été aſſez éclairés ſur leurs intérêts pour veiller à l'obſervation des loix, cet ordre qu'ils avaient mis dans la diſtribution des impóts & dans les recouvrement, aurait entretenu une abondance ſalutaire dans leur treſor, ſans ſurcharger les Peuples. Mais les Officiers qu'ils envoyerent dans les Gaules, pour préſider à la répartition & à la collecte, rendirent inutiles ces ſages réglements par leur exceſſive cupidité. Les tributs devinrent ſi onéreux dans cette Province, que dès le commencement du regne de Tibere, pluſieurs villes s'efforcerent de ſecouer un joug qui les accablait (2). Un certain Licinius, Gaulois d'origine, & créé Procurateur des Gaules par Auguſte, avait porté la tyrannie juſqu'au point d'augmenter l'année de deux mois, pour multiplier les honoraires que cette Province était obligée de lui payer tous les mois (1).

---

(1) Caſſiod. Lib. XII, var. epiſt. 8.

(2) Tacit. Annal. Lib. III, cap. 40.

(3) Dio Caſſ. Lib. LIV. Recueil des Hiſt. de la Fr. tom. I, pag. 521.

Plusieurs loix nous apprennent que la persécution, loin de se relâcher, avait pris de nouvelles forces sous les Empereurs suivans (1). Les Décurions, chargés, comme on l'a dit, du recouvrement des deniers publics, étaient surtout traités avec une dureté barbare. S'ils manquaient de porter dans le trésor public, à chaque échéance, le montant du rôle qui leur était confié, on les emprisonnait, on vendait leurs biens, on les bannissait, on flétrissait leur famille ; en un mot, on leur faisait souffrir tous les maux que les Maîtres les plus durs ne voudraient pas infliger au plus méprisable de leurs esclaves. Un si honteux traitement jetta l'allarme dans le second ordre. La plûpart des Citoyens qui le composaient, aimerent mieux s'exiler eux-mêmes, que de se voir plus longtems exposés à tant d'orages qui affligeaient leur patrie. Ceux qui pouvaient échapper à la vigilance des Officiers Romains, passaient en Espagne, ou dans les autres Provinces éloignées (1). Nous avons déjà rapporté une loi de Majorien, publiée pour rémédier à ces désordres. Voici ce que cette même loi ordonne

(1) Cod. Théodos. tom. IV, pag. 617, édit. de 1665.

(2) Ut inveniantur inter eos quidam Romani qui malint inter barbaros pauperem libertatem, quàm inter Romanos tributariam servitutem. *Oros. Hist. Lib.* VII.

pour le soulagemenr des Décurions : « Les personnes chargées du recouvrement de nos revenus, ne contraindront point les Curiales à rien payer au-delà de ce qu'ils auront reçus des contribuables ; & ces Officiers municipaux ne pourront être forcés qu'à rendre compte de l'argent qu'ils auront touché, à faire leur diligence pour le restant, & à remettre entre les mains de nos Commissaires, un titre valable contre les Particuliers qui n'auront point encore acquitté leur portion des charges publiques ». Le même Edit, ordonne de plus que les biens fonds des Curiales ne puissent être vendus pour quelque sujet que ce soit, qu'avec la permission du Préfet du Prétoire, dans le département duquel ils se trouvaient situés.

Ce sage réglement était fort propre à réprimer les concussions des grands Officiers de l'Empire. Mais la plaie était trop profonde, pour être si promptement guérie. L'esprit des Peuples s'aigrissait de plus en plus contre les Romains. On considerait les plus flatteuses promesses que ceux-ci leur faisaient, comme autant d'appas dont on leurrait les Nations, pour les engager à supporter patiemment l'Etat d'esclavage auquel elles étaient soumises. Les événements terribles, qui rendirent le Ve. siecle à jamais fameux, ajouterent encore à ce mécontentement général. Les Alains, auxquels on

on avait inconsidérément donné des quartiers dans l'Orléanais, y commettaient les mêmes ravages qu'ils auraient pu porter dans un pays conquis. Toutes les Nations Germaniques, qui couraient impunément la Gaule, repandaient par-tout l'allarme & la mort. Le sang ruisselait de toutes parts, sans que personne se mît en devoir de venger tant d'attentats. On ne voyait plus alors dans la Gaule, que deux especes d'habitans, les riches & les esclaves. Ceux-ci, qui formaient le plus grand nombre, n'avaient aucun intérêt à s'opposer au débordement. Ils ne pouvaient même que gagner à changer de Maîtres. Les autres, abâtardis par la délicatesse & la somptuosité, étaient trop lâches pour former quelque dessein utile à la Patrie. Ces Citoyens dégénérés croyaient tenir de l'indulgence du Prince, la partie de leurs domaines, que la cupidité fiscale n'avait pas dévorée. Amollis par le luxe, abrutis par la débauche, ils n'avaient pas même le germe de cette heureuse énergie qui se déveolppait si avantageusement chez leurs peres, quand il s'agissait d'éloigner un ennemi de leurs foyers. Ajoutez l'opinion absurde où l'on était que les Sybilles & les Devins avaient prédit la fin de l'Empire Romain, au milieu du Ve. siecle de notre ère (1)

(1) Cette opinion était fondée sur ce que dit Varron dans Censorin, que l'Augure Vettius, son ami, pensait que

Une telle opinion n'était pas d'une médiocre conséquence dans ces siecles de faiblesses. Si les Peuples eussent eu assez de courage pour soutenir l'autorité des Empereurs contre les usurpations des barbares, la superstition se fût opposée à leurs efforts. Elle eût cru contrarier les oracles de la Divinité, en soutenant un Etat dont la chûte avait été déterminée par la Providence.

Toutes ces circonstances, & peut-être d'autres encore dont nous ignorons le détail, ouvraient une libre carriere à l'ambition des Français. Ces Peuples, qui savaient parfaitement quelle était la disposition des esprits, surent en profiter. Leur maniere de vivre était trop frugale, pour imiter les Empereurs dans leurs concussions. Autant ceux-ci avaient été avides du bien de leurs sujets, autant nos peres se montrerent désintéressés, en entrant dans la Gaule.

---

les douze vautours vus par Romulus, lorsqu'il prit les Augures avant de fonder Rome, présageaient le nombre des années que la nouvelle Ville devait durer. Ainsi, suivant l'ami de Varron, si Rome, après avoir subsisté douze ans, pouvait durer dix fois douze ans, qui font cent vingt ans, elle durerait autant de siecles que Romulus avait vu de vautours. D'après ce calcul, Rome ayant été fondée sept cents cinquante-trois ans avant notre ère, son douzieme siecle devait expirer en 447. *Voyez Sirmond, in not. ad Sidon. pag.* 132.

La plûpart des expédients que l'hydre Financiere avait imaginés pour extorquer l'argent des Peuples, furent anéantis. L'étendard de la liberté reparut dans la Gaule. Un jour agréable & serein succéda à ces orages dont Salvien gémissait peu de tems auparavant d'une maniere si attendrissante (1). Chaque chose reprit peu à peu sa forme primitive. Les Gaulois eux-mêmes, persuadés des avantages dont ils allaient jouir sous une domination nouvelle, se joignirent à ces Etrangers contre les Romains leurs bourreaux. Un motif assez puissant pour lors, retarda l'effet de leur bienveillance à l'égard des Français. Ce fut la haine naturelle qu'ils portaient à ceux qui ne professaient pas le Christianisme. Clodion, Mérovée, Childeric, n'avaient pas une politique assez rafinée, pour écarter cet obstacle. Guerriers intrépides, Héros pleins de valeur, ils ignoraient l'art de conquérir sans tirer l'épée du fourreau. Clovis, dont l'ame forte joignait l'intelligence & la sagacité à la bravoure de ses

(1) Salvien était un Prêtre de Marseille, fort éloquent pour ces tems-là. Son Livre *de la Providence*, écrit vers l'an 439, contient un tableau effrayant des maux que les Gaules souffraient sous ses yeux. Nous donnons un extrait de cet Ouvrage intéressant, dans notre premiere époque de cette Bibliotheque.

aïeux, franchit la barriere qui resserrait son ambition. Après s'être fait instruire des vérités de la Religion des Gaulois, il embrassa leur culte par préférence à celui des autres Nations qui habitaient alors parmi eux. Ce trait remarquable d'une sage politique, imitée onze cents ans après, par le plus grand & le plus respectable de ses successeurs, lui gagna le cœur de tous les Gaulois, & mit ses fils en état de former l'une des plus belles Monarchies de l'Europe.

Fin de l'Origine des Français.

FAUTES A CORRIGER.

PAGE x, ligne 19, que nous le sommes, *lis.* que nous ne le sommes : p. xj, l. 3, important, *lis.* imposant : p. xiv, l. 26, feront, *lis.* ferons : p. xix, pourrons, *lis.* pourrions : p. 2, l. 11 & 12, qu'ils se fussent cru, *lis.* qu'ils se croyaient : *ib.* l. derniere, dot, *lis.* dont : p. 24, l. 17, qu'une opprobre, *lis.* qu'un opprobre : p. 40, l. 13, Magnulpe, *lis.* Magnolfe : p. 43, l. 12, des faits, *lis.* de faits : p. 53, l. 10 & 11, les Ecoles de Droit d'Orléans étaient très-florissantes, *lis.* l'Ecole de Droit était très-florissante : p. 59, dans ce, *lis.* sous ce : p. 62, l. firent, *lis.* avaient faits : p. 68, l. 4, ouvertes, *lis.* ouvert : p. 69, l. 13, on n'écrit ici, *lis.* on n'écrit pas ici : p. 89, l. 8, est très-sensibles, *lis.* sont très-sensibles : p. 94, l. 10, que l'on nous, *lis.* que l'on ne nous : p. 245, l. 22, opinément, *lis.* inopinément.



TABLE

DES MATIERES.

Fin de la Table.

